This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 41.9

Harvard College Library

GIFT OF

Archibald Cary Coolidge, Ph.D.

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

d'Archéologie, Sciences & Arts

DU

DÉPARTEMENT DE L'OISE.

TOME VII.

DEUXIÈME PARTIE.

BEAUVAIS,

Imprimerie de D[illegible]ÈRE, rue Saint-Jean.

1869.

Fr 41.9

Harvard College Library
NOV 13 1912
Gift of
Prof. A. C. Coolidge

RELIQUAIRES

DE LA

CATHÉDRALE DE BEAUVAIS.

La cathédrale de Beauvais, avant notre première révolution, possédait, on le sait, de nombreux reliquaires. La plupart de ceux qu'énumère l'inventaire de 1664, reproduit par M. Gustave Desjardins dans sa savante histoire, existaient encore alors au trésor de l'église. Ils renfermaient de précieuses reliques exposées, dans certains jours, à la vénération des fidèles. C'étaient les ossements de plusieurs apôtres, ceux d'un grand nombre de martyrs, de confesseurs, de saintes femmes, de vierges. C'étaient des objets ayant appartenu à la mère de Dieu et au Sauveur lui-même. Il en était que l'on assurait avoir servi dans les cérémonies du culte mosaïque, et qui rappelaient d'insignes miracles opérés en faveur du peuple juif. Plusieurs de ces reliques avaient été obtenues des empereurs d'Orient ou données à nos évêques par des souverains-pontifes. Une forme élégante, des pierreries d'une grande beauté et d'un brillant éclat, des bas-reliefs, des

2

ciselures, des gravures d'un goût exquis, des émaux de couleurs variées, donnaient aux vases qui les contenaient, formés, d'ailleurs, de cristal, d'or et d'argent, un prix inestimable. Sans être, sous ce rapport, aussi riches que la cathédrale, les autres églises de la ville, celles des paroisses, comme celles des couvents et des collégiales, avaient aussi un certain nombre de châsses vraiment remarquables. Que reste-t-il maintenant de ces richesses incomparables? Presque rien. La tourmente révolutionnaire a tout fait disparaître à peu près. Les reliques ont été brûlées, jetées au vent ou abandonnées au premier venu, les châsses brisées, et les métaux dont elles étaient formées envoyés aux hôtels de monnaies pour être convertis en numéraire; cependant, nous avons quelques épaves importantes, que des personnes pieuses étaient parvenues à soustraire au naufrage universel, et qu'elles se sont empressées d'offrir au clergé, après le rétablissement du culte catholique. Plusieurs reliquaires, de peu de valeur sous le rapport de la matière, étaient restés dans des magasins, dans des sacristies, et ils furent également rendus aux églises.

Les vicaires-généraux capitulaires, lorsque notre cathédrale eut été mise en possession de plusieurs reliquaires provenant de diverses églises, crurent devoir en faire la visite afin de constater l'authenticité des reliques qu'ils contenaient, et d'en exclure les procès-verbaux de l'évêque intrus, s'il y en avait introduit. Nous avons entre les mains un état qui relate cette visite et qui offre, sur les reliques, de précieux détails. Il fut dressé, en 1807, par M. Serpe, curé de Saint-Pierre, ancien vicaire-général capitulaire. Il nous a paru utile de le faire connaître. Les archéologues attachent maintenant un très-grand prix aux procès-verbaux de visite des églises, aux énumérations de leurs ornements, de leurs vases sacrés, de leurs châsses et des autres parties du mobilier qu'elles possédaient autrefois. Peut-être, un jour, serait-on heureux de retrouver des pièces écrites indiquant les objets qui leur auront appartenu à notre époque, et donnant des notions précises sur leur origine et leur provenance. A l'état dressé par M. Serpe, et qui consiste dans une simple nomenclature, nous ajouterons une description aussi étendue que possible des reliquaires.

Voici le texte même de l'inventaire :

BREF ÉTAT

des châsses ou reliquaires dépositaires des saintes reliques exposées à la vénération des fidèles, dans l'église cy-devant cathédrale, actuellement, depuis 1802, paroissiale de Saint-Pierre, dans la ville de Beauvais.

« Les vicaires-généraux capitulaires, le siége épiscopal vacant, par la mort, en septembre 1792, de M. de La Rochefoucauld, évêque de Beauvais, le culte catholique ayant été rétabli en 1795, ordonnèrent, dans le courant du mois de mai 1797, l'ouverture et la visite des reliquaires échappés, par la vigilance de pieux fidèles, à la dévastation révolutionnaire, pour en bannir et anéantir les procès-verbaux, si aucuns s'y fussent trouvés, des ouvertures et visites desdits reliquaires, témérairement faites par l'évêque intrus, pendant son séjour dans le diocèse, et vérifier l'authenticité des saintes reliques trouvées et laissées dans lesdits reliquaires, en y réunissant d'autres saintes reliques échappées aussi à la dévastation révolutionnaire, revêtues de leurs actes d'authenticité, provenantes de l'église de l'abbaye de Saint-Paul, près Beauvais, et autres églises; à l'effet de quoi ont été délégués par qui de droit, MM. Ch.-Tho. Serpe, J.-Bapt. Cottu, chanoines de la cathédrale, J.-Bapt.-Martial Labbé, chanoine de l'église collégiale de Saint-Michel de Beauvais, vicaires-généraux capitulaires, lesquels ont procédé aux dites ouvertures, visites et clôtures, en présence d'un nombreux cortége d'ecclésiastiques et de pieux séculiers, qualifiés et soussignés auxdits procès-verbaux, conjointement avec lesdits vicaires-généraux capitulaires, y joint la présence de l'ancien des maîtres en chirurgie de la ville de Beauvais, aussi soussigné, appelé pour la désignation, autant que possible, des saints ossements renfermés dans lesdits reliquaires, des quels suit la description en bref état.

« 1° Un reliquaire en bois d'ébenne garni de plusieurs vitraux, renfermant : 1° une vertèbre de saint Modeste, martyr, à laquelle est attaché un sceau portant les armes d'un évêque; — 2° une petite portion d'ossement de saint Félix, martyr, y joint l'acte d'authenticité d'un évêque de Beauvais, en date du 2 janvier 1670;

— 3° une parcelle des reliques de sainte Euphrosine, y joint le certificat de l'abbesse et religieuses de Saint-Jean, transféré à Royalieu, en date du 6 d'août 1657; — 4° un ossement de sainte Sabine, un os entier de sainte Julienne, un os de sainte Benoîte, martyres; un ossement de saint Libérat, martyr; un de saint Cyriaque, martyr, y joint les authentiques de Guillaume de la Brunnetière, en date du 24 août 1658.

« 2° Autre reliquaire aussi en bois d'ébenne, de même forme que le précédent, renfermant : 1° l'os entier du bras, dit humerus, de saint Florus; — 2° un de l'avant-bras, dit petit focile, de saint Victorius, y joint les actes d'authenticité datés de 24 janvier 1686, du 25 septembre 1686, ... 1688, enfin du 28 décembre 1698, dont mention dans le reliquaire précédent et dans celui-ci.

« 3° Un reliquaire revêtu de velours, orné de jai, renfermant : 1° une partie de côte portant pour inscription *sainte Romaine*, y joint l'acte authentique signé du prieur de l'abbaye de Saint-Quentin-lez-Beauvais, en date du 28 septembre 1651; — 2° plusieurs ossements et parties d'ossements des SS. martyrs compagnons de saint Denys, de saint Maurice et ses compagnons martyrs, de saint Cloud, abbé, y joint trois actes d'authenticité de Madame l'abbesse de Montmartre, le premier daté du 5 septembre 1631, le deuxième date du 4 mai 1637, le troisième du 1er mars 1639.

« 4° Autre reliquaire, de même forme que le précédent, renfermant : 1° une partie de vertèbre du col sur laquelle est écrit *saint Fauste*, *martyr;* — 2° partie de l'os ischion sur lequel est inscrit *saint Benoît*, *martyr;* — 3° deux fragments du crâne de saint Just, martyr; — 4° un fragment de crâne sur lequel est inscrit *sancta Innocentia;* — 5° un autre fragment de crâne de saint Abundie, martyr; — 6° une partie de côte sur laquelle est inscrit *sanctus Faustinus*, *martyr;* — 7° une partie de l'os tibia de saint Julle, martyr; — 8° une partie de l'os cubitus de saint Maxime, martyr, y joint les actes authentiques, l'un daté du 30 mai 1671, un autre du 31 mars 1681, enfin l'acte de vérification commençant à la date du 22 juillet 1682 et finissant par celle du 18 juin 1686, signé C. Lefèvre d'Ormesson, et scellé du cachet de M. Toussaint Forbin de Janson, évêque de Beauvais.

« 5° Un reliquaire en bois doré, renfermant des portions de

crâne de saint Didier, les avant-bras des SS^tes^ Christine et Colombe, y joint l'acte authentique en date du 5 mars 1742, pour sa vérification, sous le pontificat de M. Estienne-René Potier de Gesvres, évêque de Beauvais.

« 6° Un autre reliquaire, aussi en bois doré, renfermant une portion du crâne, dite temporal droit, de saint Félix, une portion d'avant-bras de saint Pie, et une portion de l'os, dit humerus, de sainte Constance, desquelles saintes reliques vérification dans l'acte précédent.

« 7° Un reliquaire, de forme oblongue, renfermant la forme d'un bras avec la main en argent, ayant, dans sa partie supérieure, une glace à travers laquelle on voit un ossement sur lequel est une inscription, imprimée en caractères italiques, portant ces mots : *Le bras de la bienheureuse sainte Anne*, laquelle sainte relique reposant cy-devant dans l'église de l'Hôtel-Dieu de cette ville, actuellement supprimée, était dépourvue de son acte d'authenticité, déposé de tout temps dans les archives des religieuses de l'Hôtel-Dieu, et disparu avec les autres titres et papiers incendiés lors de la dévastation révolutionnaire, lequel défaut d'acte aura paru suffisamment couvert par la tradition la plus ancienne et la mieux établie, que ladite sainte relique était exposée dans ladite église, de temps immémorial, à la vénération des fidèles et à celle des évêques de Beauvais, le jour de leur première entrée dans cette ville et de leur prise de possession, duquel exposé, plus au long énoncé, acte déposé sous le coussinet, de couleur rouge, supportant ledit reliquaire en argent, lequel acte n'aura point été signé par MM. Cottu et Labbé, deux des vicaires-généraux capitulaires délégués, celui-ci décédé avant la clôture du présent acte, et l'autre engagé, avant la même époque, à un voyage de long cours.

« 8° Un grand reliquaire en bois, de la longueur de deux pieds et de largeur proportionnée, orné de sculpture dans son pourtour, contenant : 1° plusieurs ossements ayant pour inscription : *sainte Supriane, compagne de sainte Ursule*, y joint l'acte authentique daté du 20 novembre 1645; — 2° de très-légers fragments d'ossements ayant l'inscription : *Des onze mille vierges*, y joint l'acte authentique du 11 juillet 1646; — 3° une petite boëte entourée d'un cordon de soye rouge, scellée de trois cachets armoiriés, aussi de couleur rouge, la dite boëte apportée de Rome

en 1758 par M. le cardinal de Gèvres, évêque de Beauvais, et renfermant plusieurs ossements avec leurs inscriptions, savoir : *S. Nominandus*, sanctus *Martyrius*, *S. Proba*, y joint les authentiques, datés du 7 septembre 1758; — 4° enfin plusieurs ossements et fragments d'ossements dépourvus de leurs actes d'authenticité, portans quelques inscriptions du même caractère et écriture que les précédens, ce qui les fait croire dignes de la même vénération. »

—

« *N. B.* Doit être observé que les actes dont extraits cy-dessus, et inclus dans les reliquaires, n'ont pu être que minutés sans copies collationnées, déposées dans aucun greffe ecclésiastique, à raison de la suppression absolue de tout dépôt de cette nature et de la livraison aux flammes de leurs registres, ordonnée et exécutée par la force révolutionnaire, laquelle ayant aussi proscrit l'usage de tout scellement par le brisement et la suppression de toute espèce de sceaux, il y a été suppléé par l'apposition au dehors desdits reliquaires, avec de la cire rouge, d'une bande en papier parchemin, en dedans signé *Serpe*, vic. gén., avec la date en chiffre, et portant en dehors ces mots *loco sigilli*. »

—

« Je soussigné, cy-devant vicaire-général capitulaire, le siége épiscopal de Beauvais vacant, aux époques et dates susmentionnées, actuellement curé de l'église paroissiale de Saint-Pierre, en cette ville, certifie à qui il appartiendra que les extraits cy-dessus le sont exactement des actes amplement circonstanciés, ainsi que de droit, et inclus dans tous et chacun des reliquaires ci-dessus annoncés. — A Beauvais, le six mars mil huit cent sept.

« SERPE, *curé de Saint-Pierre de Beauvais.* »

—

« Nous, archidiacre et vicaire-général du diocèse d'Amiens, résidant à Beauvais, certifions que foi doit être ajoutée à la signature de M. Serpe, curé de Saint-Pierre de Beauvais, apposée au bas de l'acte ci-dessus.

« Donné à Beauvais, le douzième jour de mars de l'an de

Notre-Seigneur, mil huit cent sept, sous notre seing, le sceau de Monseigneur l'évêque d'Amiens, et le contre-seing de notre secrétaire.

« CLAUSEL, *vic. gén.*

« Par Monsieur l'archidiacre vicaire-général :

« GUILLEMIN,

« *secrétaire.* »

Les deux reliquaires en ébène, n° 1 et n° 2, mesurent 44 centimètres en longueur et 36 en hauteur. Ils paraissent dater du règne de Louis XIV. Leur forme est fort simple : c'est celle d'un petit édifice ou plutôt d'une caisse rectangulaire, oblongue, surmontée d'un toit dont les côtés et le devant seulement sont inclinés. La partie principale, la caisse, haute de dix-huit centimètres, présente, à sa base, un socle formé de plusieurs moulures, et à sa partie supérieure une corniche fort étroite, au-dessous de laquelle sont fixés trois petits ornements en argent. D'assez larges glaces, enchâssées dans la paroi antérieure comme dans les parois latérales, et bordées d'une petite lame d'argent festonnée, permettent d'apercevoir les reliques placées dans ce premier étage. Ce sont, pour le premier reliquaire, celles de sainte Julienne, de saint Modeste, de sainte Benoîte, de sainte Cyriaque. Elles reposent sur un coussin de soie rouge ; pour le second reliquaire, l'humerus de saint Florus, également placé sur un coussin en soie rouge. Le toit, ou étage supérieur, n'a de glace qu'en avant. Il renferme, dans le premier reliquaire, les reliques de sainte Benoîte, martyre, de saint Liberat, de saint Félix et de sainte Euphosine, et dans le second le radius ou petit focile de saint Victorius, retenu par trois rangées de perles. Les deux reliquaires reposent sur quatre petits globes aplatis, en bois, surmontés d'un chaton d'argent qu'orne une sorte de feuillage en relief. — Au milieu d'une petite plateforme qui termine la toiture, s'élève une croix d'argent, et aux extrémités sont placés deux vases à parfum ayant à peu près la forme de la coupe d'un ciboire. La croix est comprise dans la hauteur que nous avons indiquée.

Les reliquaires 3 et 4 ont beaucoup de rapport, pour la forme, avec les précédents. Ils se composent d'un premier étage rectan-

gulaire oblong, et d'un second ordre dont les parois, en avant et sur les côtés, sont inclinées, tandis que le fond reste droit. Dans la façade antérieure, comme dans les faces latérales du premier étage, sont pratiquées de larges ouvertures fermées de verres, à travers lesquels on aperçoit, dans la première châsse, sur un coussin de damas rouge, les reliques des compagnons de saint Denis, et dans la seconde, sur un coussin couvert aussi de damas rouge, celles de sainte Innocente, martyre, de saint Benoist, martyr, et de saint Maxime, martyr. Le second étage n'a qu'une seule ouverture, pratiquée en avant et également fermée par un verre. Il renferme, dans le premier reliquaire, sur un coussin de soie rouge, les reliques de sainte Romaine, vierge, séparées des autres par deux rangées de perles, la relique de sainte Maure, celle de saint Maurice et de ses compagnons, celle de saint Cloud, abbé, et dans le second reliquaire, sur un coussin également de soie rouge, l'ossement de saint Faustinus, tenu par une ligne de perles, celui de sainte Abondie et celui de saint Just, que retient encore un collier de perles.

Ces châsses datent de l'époque que nous avons assignée aux deux autres : elles sont en bois et entièrement recouvertes de velours noir. D'élégantes broderies, représentant des rinceaux, sont formées sur toutes les parties apparentes par de petits cylindres de jais artificiel blanc. Une croix, brodée avec de semblables cylindres, orne la partie postérieure. Les pieds sur lesquels les reliquaires reposent sont de petites boules aplaties, en bois. La toiture est surmontée, au milieu, d'une croix en bois couverte de galons d'argent, et, aux extrémités, de petits vases que revêt un réseau du même métal. La longueur est de 43 centimètres, la largeur de 20 centimètres, et la hauteur totale, en y comprenant la croix, de 38 centimètres.

Les reliquaires en bois doré, désignés sous les nos 5 et 6, n'existent plus à la cathédrale. Nous ne savons ce qu'ils sont devenus. On les aura sans doute donnés à quelque autre église. Ils renfermaient d'importantes reliques, vérifiées sous l'épiscopat de Mgr Potier de Gesvres. Il serait encore possible que ces reliques aient été employées pour la consécration de pierres d'autel.

La châsse désignée sous le no 7 n'était qu'un socle en bois, surmonté d'une vitrine faite avec plusieurs lames de verre. Les verres ont été brisés, et il ne reste plus que le socle, qui a

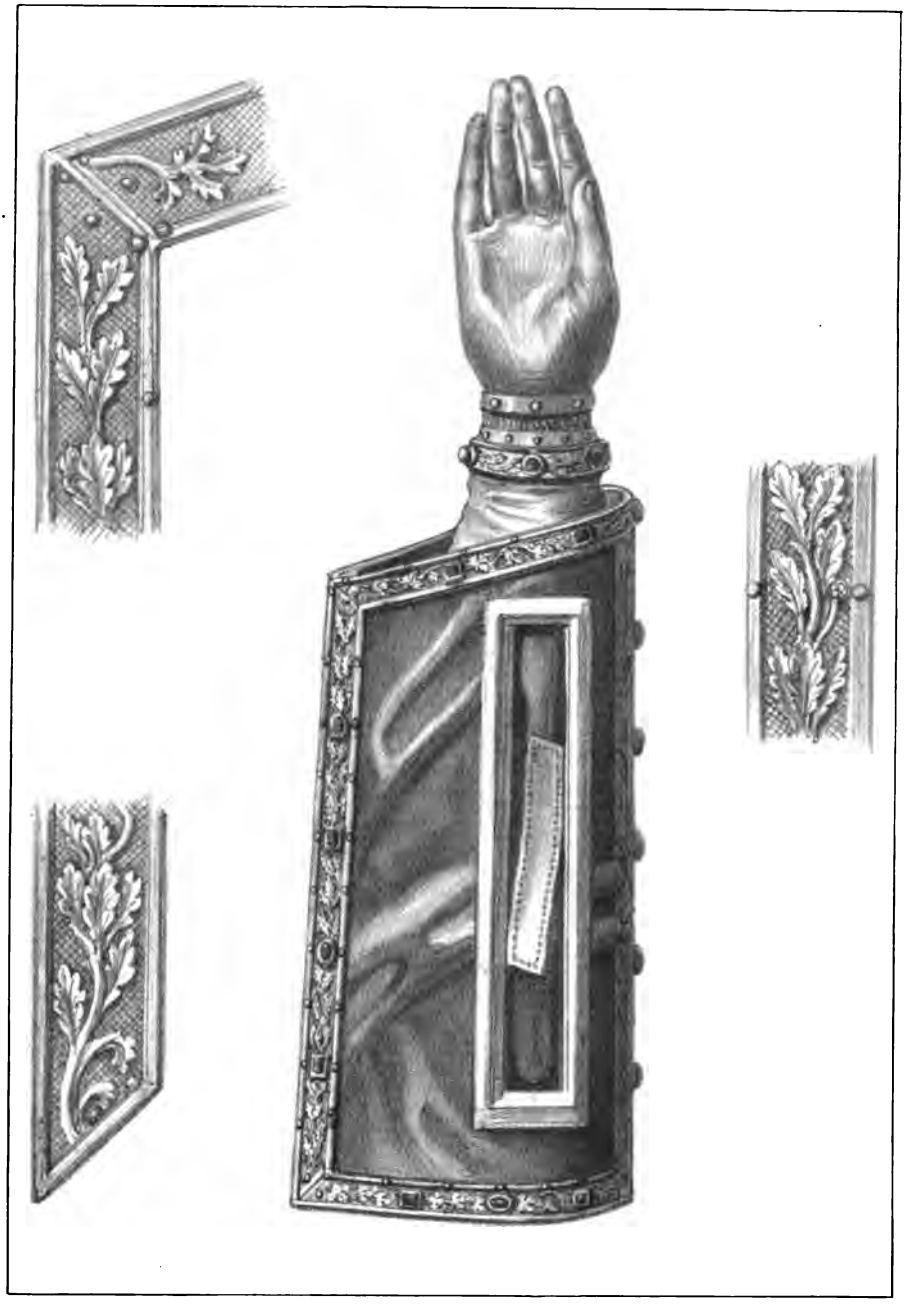

RELIQUAIRE DE SAINTE ANNE
à la cathédrale de Beauvais

56 centimètres de long sur 25 de large. Sa forme est celle d'un parallélipipède. Il est simplement couvert de papier et de deux galons. Sur un coussin de soie rouge qu'il supporte est déposé le véritable reliquaire. Il est en bois, recouvert de lames d'argent, et figure la partie inférieure d'un bras. Sa longueur est de 49 centimètres, et sa largeur de 14 centimètres. La main est ouverte et étendue : on n'a mis aux doigts ni bague ni aucun autre ornement. Les manches de deux vêtements différents recouvrent l'avant-bras proprement dit. Celle de dessous est étroite, légèrement plissée, et se termine au poignet par un galon doré, servant en quelque sorte de bracelet. Des feuilles de chêne y sont figurées en relief, et il porte, en outre, cinq petits chatons dans lesquels sont enchassées des pierres fines : améthyste, émeraude, grenat, turquoise, cristal de roche. La seconde manche est plus ample : elle présente, sur sa surface, dans le sens de sa largeur, des plis sinueux. Des galons d'or, semblables à celui de l'autre vêtement, mais plus larges, l'encadrent entièrement, par-dessus comme par-dessous. Sur ceux des côtés sont figurées, en relief, des feuilles de chêne. Ce sont des feuilles de vigne que l'on remarque sur les galons des extrémités. Tous ont encore pour ornements des chatons, les uns rectangulaires, les autres de forme ovale, où sont sertis de pierres fines, surtout des cornalines, des saphirs et des fragments de cristal de roche. Au-dessus du reliquaire, et dans sa longueur, a été pratiquée une cavité oblongue de 22 centimètres de long. Dans cette cavité est contenue la relique. C'est un radius presque complet. Une banderole de papier, qui le recouvre, porte l'inscription suivante : *Le bras de la bienheureuse sainte Anne.* Voir la planche qui a pour inscription : *Reliquaire de sainte Anne.*

De tous les reliquaires complets que possède la cathédrale de Beauvais, celui-ci est incontestablement le plus curieux et le plus digne d'intérêt pour des archéologues et des artistes. Il paraît dater de la fin du XIV^e^ siècle.

Sous le coussin a été placée une feuille double de parchemin contenant l'acte suivant :

« L'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-dix-sept, le vendredi, dix-neuf mai, le siège épiscopal de Beauvais vacant par le décès de révérendissime évêque, François-Joseph de La Rochefoucaud, les vicaires généraux administrateurs au spirituel du

diocèse, ayant ordonné l'ouverture et la visite des reliquaires échappés à la dévastation révolutionnaire, occasionnée par les troubles élevés dans ce royaume, pendant les années mil sept cent quatre-vingt-dix et suivantes, pour en banir les procès-verbaux, si aucuns y eussent été trouvés, de visites desdits reliquaires témérairement faites par l'évêque intrus. Pendant son séjour dans le diocèse, ont député, à cet effet, trois de leurs coadministrateurs, savoir : Charles-Thomas Serpe, prêtre, docteur de la maison et société de Navarre, Jean-Baptiste Cottu, prêtre, docteur de Sorbonne, tous deux chanoines de l'église cathédrale de Beauvais, Jean-Baptiste-Martial Labbé, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Saint-Michel de cette ville, tous les trois vicaires-généraux. Ceux-ci ont procédé, dans la sacristie de l'église cathédrale de Saint-Pierre de cette ville, à l'ouverture et la visite du reliquaire cy-après désigné, et provenant de l'église des religieuses de l'Hôtel-Dieu de cette ville, assistés de Gabriel-Claude Danse, prêtre, docteur de la maison et société de Sorbonne, Jean-Louis Auxcousteaux de Couvreuil, prêtre, Claude-Michel Cornu, prêtre, tous les trois chanoines de l'église cathédrale de cette ville, Jean-Baptiste Courtois, prêtre, licencié en droit de Paris, curé de l'église paroissiale de Saint-Laurent de cette ville, Jean-Baptiste Pillart, Etienne Auxcousteaux de Couvreuil, tous deux chanoines de l'église collégiale de Saint-Nicolas de cette ville, réunie à l'église cathédrale; en présence de Jean-Baptiste-André Auxcousteaux de Couvreuil, Louis Rolland, administrateurs au temporel pour l'exercice du culte catholique romain dans l'église cathédrale de Saint-Pierre de cette ville, sous la protection des autorités constituées, tous soussignés, à l'exception de Jean-Baptiste Cottu et de Jean-Baptiste-Martial Labbé, celui-ci décédé avant la clôture de ce présent acte, l'autre engagé, avant la même époque, dans un voyage de long cours; en présence encore de Charles du Cancel, aussi soussigné, maître en chirurgie, de cette ville, appelé pour la désignation de l'ossement renfermé dans le présent reliquaire, représentant la forme d'un bras avec la main, en argent, ayant dans sa partie supérieure une glace à travers laquelle on voit un ossement sur lequel est une inscription d'impression en lettres italiques, portant ces mots : Le bras de la bienheureuse sainte Anne. Du quel reliquaire ayant fait l'ouverture, il ne s'y est pas trouvé de procès-

verbal d'authenticité, lequel étant déposé dans les archives de la maison des religieuses de l'Hôtel-Dieu de cette ville, ainsi que nous l'a dit le susnommé Martial Labbé, directeur desdites religieuses depuis l'année mil sept cent soixante-treize, aura disparu avec les autres titres et papiers lors de la dévastation susmentionnée, lequel défaut de certificat authentique nous avons cru suffisamment couvert par la tradition la plus ancienne et la mieux établie que la ditte relique avait été, de temps immémorial, exposée dans la ditte église à la vénération des fidèles, et présentée cérémonieusement à celle des évêques de Beauvais lors de leur première visite dans la susditte maison, et suivant l'usage imprescriptible de leur première entrée dans la ville de Beauvais, le jour même de leur prise de possession. En conséquence de quoi, et de la désignation faite par le dit maître en chirurgie que le dit ossement est une portion de l'un des os de l'avant-bras, nous nous sommes cru suffisamment autorisés à renfermer la présente déclaration sous le coussinet de couleur rouge, supportant ledit reliquaire, et à continuer comme ci-devant l'exposition de la ditte sainte relique à la vénération des fidèles, lequel présent procès-verbal n'a pu être que minuté sans copie collationnée déposée dans aucun greffe ecclésiastique, à raison de la suppression absolue de tout dépôt de cette nature et de la livraison aux flammes de leurs registres ordonnée et exécutée par la force révolutionnaire, la quelle a aussi proscrit l'usage d'aucun scellement, par le brisement et la suppression de toute espèce de sceaux, dont par conséquent le présent reliquaire n'a pu être revetu. — En foi de quoi et de tout le contenu cy-dessus, en nos susdits noms et qualités, nous certifions la vérité à qui il appartiendra.

« A Beauvais, dans la sacristie de la ditte église cathédrale, le sixième jour de mai, mil sept cent quatre-vingt-dix-neuf.

« SERPE, *vic. gén.*

E. AUXCOUSTEAUX. J. LOUIS AUXCOUSTEAUX.

DANSE. PILLART.

ROLAND.

COURTOIS. CORNU.

C. DUCANCEL.

J. B^te^ AUXCOUSTEAUX. »

La châsse désignée sous le n° 8, et placée maintenant dans la chapelle du Saint-Sacrement, affecte, comme les quatre premières, la forme d'un édifice rectangulaire surmonté d'un toit; mais le toit n'a que deux côtés, les façades des extrémités s'élevant droites et présentant des pignons aigus. Ce reliquaire, qui mesure 1 mètre environ en longueur, 50 centimètres en hauteur et 40 centimètres en épaisseur, est tout en bois, orné de bas-reliefs assez profondément sculptés et enrichis de peintures. Les sculptures sont, en général, d'une exécution bien médiocre : les figures surtout laissent beaucoup à désirer; cependant il y a du naturel et même de la grâce dans la pose de certains personnages. Les draperies sont assez bien agencées : elles ont de l'ampleur; les édifices s'élèvent avec art; l'ordonnance des tableaux est bien conçue; enfin on est porté à croire que l'ouvrier, mal habile, qui les a exécutés, avait sous les yeux des modèles d'un véritable mérite. — Chacune des grandes façades contient trois tableaux différents. Elles reposent sur une base formée d'une seule moulure, et se terminent par une corniche tout aussi simple. Une colonne cannelée, à chapiteau dorique, s'élève à chaque extrémité. Il s'en dresse une semblable entre les différents sujets. Au milieu de l'une de ces façades, celle qui se trouve vis-à-vis du spectateur, est représentée la naissance du Sauveur. L'Enfant-Dieu est couché par terre, sur de la paille; Marie est à genoux devant lui et l'adore; son costume est riche, presque princier; aucune coiffure, aucun voile ne lui couvre la tête. Saint Joseph se tient debout derrière la Mère de Dieu; il s'appuie sur son bâton et paraît livré à de graves et saintes méditations. Derrière l'Enfant, on a placé l'âne et le bœuf. Le bœuf est tourné vers lui; mais l'âne, comme un animal stupide, ne paraît guère vouloir le réchauffer de sa chaude haleine : il est dans une direction opposée, lève la tête et cherche le râtelier où est déposée sa nourriture. La scène se passe dans l'étable de Bethléem. L'édifice est loin d'être une simple masure : c'est bien plutôt un château, en ruine il est vrai, mais d'une construction imposante, et éclairé par de nombreuses fenêtres à plein-cintre. Un encadrement allongé, latéralement circulaire, et compris dans un autre encadrement à angle droit, aux côtés duquel il se rattache par de petites plates-bandes, contient ce tableau Les quatre espaces qui existent entre les deux encadrements sont ornés de

fleurons. A gauche de la naissance de Jésus-Christ l'on reconnaît, à son costume de cardinal et aux lions qui l'accompagnent, l'un des quatre docteurs de l'Eglise latine : saint Jérôme. Il tient une longue croix à trois traverses; un compartiment carré le renferme. A droite, dans un cadre également carré, se présente un autre docteur, saint Augustin, la mitre en tête, la crosse dans la main gauche et un livre dans la droite. Les deux saints sont debout.

Au milieu du toit qui s'élève, du côté de cette façade, on a sculpté, dans un encadrement tout à fait carré, l'adoration des mages. La scène se passe en plein air, mais devant un édifice dont l'entrée est ornée de colonnes. Marie tient son enfant sur ses genoux. Un des mages se prosterne à ses pieds. Sa couronne est par terre, devant lui. Il tient d'une main un vase de parfum qu'il présente au divin enfant, et il appuie l'autre contre sa poitrine pour exprimer les sentiments qui l'animent. Les deux autres monarques sont derrière lui, mais debout, et la couronne sur la tête. L'un tient un vase de parfum; l'autre, dont le teint noir indique le lieu d'où il est venu, élève la main vers l'étoile qui brille au firmament. Le saint époux de Marie est debout derrière elle. — A gauche de l'adoration des mages, dans un compartiment tout à fait circulaire, mais contenu encore dans un cadre à angles droits, auquel il se rattache par des lignes horizontales et verticales, se voit saint Jean l'évangéliste. Il est assis et tient un stylet à écrire de la main droite; son aigle est devant lui. — A droite saint Luc, également assis, tenant un livre de la main gauche, et appuyant la droite sur un bœuf couché derrière lui, se dessine au milieu d'un panneau divisé et terminé de la même manière.

Sur l'autre grande façace est sculpté, au milieu, un portement de croix contenu dans un encadrement semblable à celui de la naissance de Jésus-Christ. Le Sauveur, succombant sous le poids de l'instrument de son supplice, est tombé à genoux. Un soldat, armé d'une lance, tire la croix avec une corde, et un bourreau, placé derrière, force le divin condamné à se relever en le frappant avec un fouet. Plusieurs autres soldats servent d'escorte. A gauche de ce sujet est placé saint Ambroise, et à droite saint Grégoire-le-Grand. Saint Ambroise, debout, tient la crosse de la main droite et un livre de la gauche. Sa tête est ornée de la

mitre. Il a pour principal vêtement une longue dalmatique épiscopale. Une tiare couvre la tête de saint Grégoire, également debout. Il a dans la main gauche une croix à trois traverses, et dans la main droite un livre renversé.

Le versant du toit, de ce côté, était aussi sculpté. Saint Marc et saint Mathieu devaient y avoir leurs places. Il a disparu, et on l'a remplacé par une simple planche en bois de chêne sans ornements.

Une des petites façades présente, dans une niche à plein-cintre, flanquée de deux consoles, l'image d'un martyr, probablement saint Etienne. Le saint tient une palme d'une main, un livre de l'autre. On voit à la façade opposée, dans une niche tout à fait semblable, un personnage ayant un livre dans la main gauche et un rouleau de papier dans la droite. Son vêtement de dessus est une riche houppelande doublée et bordée d'hermine; les manches sont tailladées et tombent le long du corps; les bras passent par une des taillades supérieures. La coiffure qui couvre la tête était probablement une barrête à trois cornes; mais elle a été détachée, ainsi que la partie antérieure de la tête. Il est assez difficile de déterminer quel est ce personnage.

Ce reliquaire paraît dater du règne de Louis XIII.

Quatre reliquaires, non mentionnés dans l'état de 1807, existent à la cathédrale, et nous ne pouvons nous dispenser d'en dire quelques mots. Trois sont placés au fond du sanctuaire; ils ont été faits au commencement de ce siècle seulement. Le quatrième, un peu plus ancien, mais cependant assez moderne, se trouve dans la chapelle des fonts, au-dessus du tableau de l'autel. Les trois du sanctuaire consistent en une boîte en bois doré, renfermant une autre boîte en fer-blanc vernissé. La boîte intérieure ressemble à un tombeau à forme arrondie, tel qu'on en construisait assez souvent à la fin du siècle dernier. Celle qui la contient est un petit temple à quatre faces à peu près égales. Chaque côté est formé par un cadre carré qui enchâsse une large glace, et contre lequel s'élèvent latéralement de légères colonnes ou des pilastres à chapiteau corinthien. Un toit pyramidal, reposant sur une corniche assez simple et caché en partie, sur le devant, par un fronton triangulaire, constitue le couronnement de l'édifice. Dans l'un des reliquaires où sont contenus des fragments de reliques de tous les apôtres et un morceau de la vraie

croix, le sommet de la pyramide supporte le buste de saint Pierre. Sur les deux autres, dont le premier renferme des reliques de sainte Angadrême et de saint Urbain, pape, et le second deux ossements de saint Lucien, est placée verticalement une couronne, dans laquelle se croisent deux palmes, emblème du martyre.

Le reliquaire de la chapelle des fonts est un petit monument qui a cinq faces inégales sans compter le fond, et que couronne un dôme surmonté d'une croix. Dans la façade principale et les deux façades latérales sont encore enchâssées de larges glaces rectangulaires, qu'encadrent des moulures enrichies de feuilles disposées en éventail. Les pans, reliant obliquement la partie antérieure aux côtés, offrent une riche guirlande de roses en haut relief, retenue par un large bouton. Deux contreforts, ayant la forme d'une console renversée, se dressent latéralement à côté du fond du reliquaire et servent encore d'ornements; des feuillages en recouvrent les tranches.

Au-dessous du dôme règne une corniche saillante : trois larges moulures la composent. La première a pour ornements des oves, la seconde des denticules reliés ensemble par un fil léger, et sur la troisième se rangent, les unes à côté des autres, des feuilles disposées en éventail.

Le dôme a deux parties distinctes. Affectant une forme octogone irrégulière à sa base, la partie inférieure s'arrondit en quart de rond dans sa hauteur. Des espèces d'amandes, retenues dans leurs enveloppes et profondément sculptées, en constituent la décoration. La seconde partie est une sorte de pyramide tronquée, à côtés concaves; des palmettes, encadrées dans de petites plates-bandes, se dessinent sur les trois pans apparents; une base étroite, ornée de perles, la supporte.

Le reliquaire en question mesure, en hauteur, 63 centimètres, en comprenant la croix, en longueur 64 centimètres, avec les contreforts, 46 sans les contreforts. Son épaisseur est de 27 centimètres. Il est scellé, par derrière, de cachets portant les armes de Mgr Feutrier, évêque de Beauvais. Les têtes de saint Antonin et de saint Théodote, recouvertes en partie, l'une et l'autre, d'une étoffe de soie rouge à fleurs blanches, y sont contenues. Ces reliques auront sans doute été données à la cathédrale, sous l'épiscopat de Mgr Feutrier, par les Dames de Saint-Paul. L'abbaye

de Saint-Paul, près Beauvais, possédait les corps de saint Antonin et de saint Théodore. Les bustes, en argent, de ces deux saints se trouvaient dans l'église du monastère, et il y a tout lieu de croire qu'ils contenaient leurs têtes. Elles en auront été retirées à l'époque de la révolution. Les religieuses emportèrent alors avec elles ces précieuses reliques, ainsi que plusieurs autres. Du reste, un acte, attestant leur authenticité et faisant probablement connaître leur provenance, est placé au fond de la châsse.

Nous terminerons, enfin, par la description de deux fragments de reliquaires conservés à la cathédrale, et qui, dans l'état de mutilation où ils se trouvent, nous paraissent encore d'une assez grande valeur archéologique.

L'un deux ressemble à celui qui a été désigné, dans l'inventaire de 1807, sous le n° 7; il date du XIII^e^ siècle ou au moins du commencement du XIV^e^. Sa forme est encore celle d'un avant-bras; il se terminait par une main qui a disparu; il est en bois et recouvert de feuilles de cuivre dorées. Comme dans l'autre, les manches de deux vêtements y sont figurées. On ne voit plus, de celle de dessous, que le galon orné de filigranes et de cabochons qui la bordaient au poignet. L'autre manche, à peu près entière, est encadrée, sur les deux faces, par des galons bien autrement élégants: on en remarque trois dans la longueur; deux présentent des fleurs de lys encadrées dans des losanges; le troisième, beaucoup plus large, est enrichi d'une gracieuse guirlande de feuilles et de fleurs qui se détachent du fond, et au milieu de laquelle ont été placés des petits châtons contenant des pierres fines. Dans le sens de la largeur, à chacune des extrémités, il y en a un, qu'ornent encore des filigranes et des cabochons. La tranche postérieure est couverte d'un galon semblable, mais plus large et plus orné. Il est enrichi de gros morceaux de cristal de roche, de forme ovalaire, et de plusieurs pierres précieuses plus petites. Sur la tranche opposée, on retrouve une bande d'échiquier contenant dans ses mailles des fleurs de lys. Il est à regretter qu'un si précieux monument soit aussi incomplet, et qu'il ne soit guère possible de le rétablir dans son état primitif. Tel qu'il est, il mesure, en longueur, 29 centimètres, et dans sa plus grande largeur 18 centimètres. Deux ossements sont contenus dans une cavité pratiquée à sa partie supérieure.

DEUXIÈME RELIQUAIRE

Appartenant à la cathedrale de Beauvais

H. Legrand del. Imp. Lemercier & Cie Paris. Deroy lith.

TROISIÈME RELIQUAIRE DE LA CATHÉDRALE DE BEAUVAIS - VU PAR UNE DES EXTRÉMITÉS.

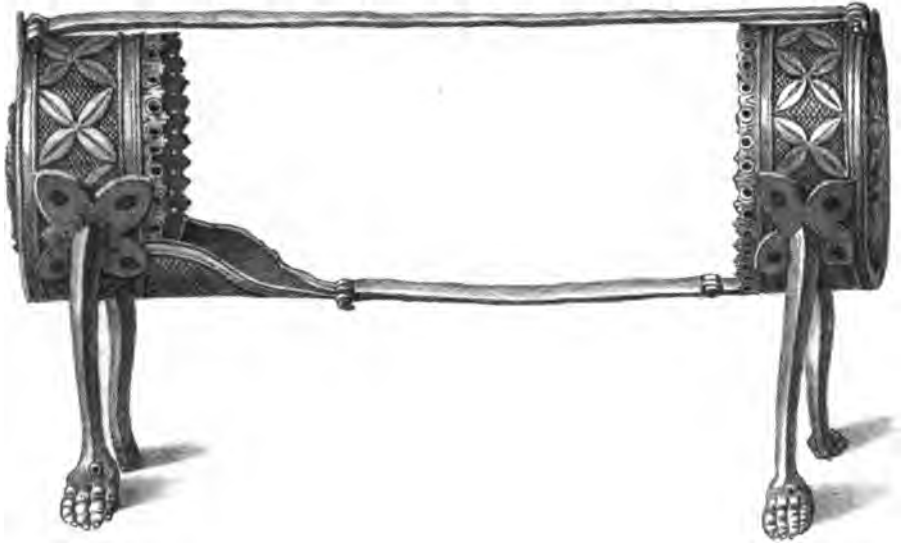

H. Legrand del. Imp. Lemercier & Cie Paris. Deroy lith.

TROISIÈME RELIQUAIRE DE LA CATHÉDRALE DE BEAUVAIS Vu de côté.

Voir la planche ayant pour inscription : *Deuxième reliquaire appartenant à la cathédrale de Beauvais.*

Le petit reliquaire, dont l'autre débris faisait partie, se composait d'un cylindre de cristal, muni, à chaque bout, d'une douille en cuivre doré que supportaient des pattes de lion. Les douilles étaient fermées par des plaques circulaires du même métal, et reliées ensemble par deux lames assez étroites également en cuivre doré. Les pattes de lion avaient été fixées sur un support probablement rectangulaire. Ce support et le cylindre en cristal ont disparu. Mais toutes les parties métalliques du reliquaire subsistent. Elles offrent aussi beaucoup d'intérêt, et on peut, sans craindre de se tromper, leur assigner pour date le XIII^e^ siècle ou le commencement du XIV^e^. Des fleurons à quatre pétales lancéolés, placés les uns à la suite des autres, sur un fond pointillé, constituent le principal ornement des douilles; elles sont d'ailleurs bordées en dedans d'une espèce de dentelle que forment de petites feuilles à nombreuses nervures. Sur les disques qui ferment le reliquaire, aux deux extrémités, on a représenté, en assez haut relief, saint Pierre et saint Paul debout sous des arcades trilobées. Ils ont, l'un et l'autre, pour vêtement une robe assez courte et un manteau rejeté d'un côté sur l'épaule. Le prince des apôtres tient deux clefs dans la main. L'apôtre des gentils porte le glaive, instrument de son supplice. L'une des lames qui retiennent les douilles, celle de dessous, se termine, à l'une de ses extrémités, par l'écu du donateur : *gironné de gueules et d'argent de dix pièces.* Voir les planches ayant pour inscription : *Troisième reliquaire de la cathédrale de Beauvais.*

BARRAUD

LES

DROITS SEIGNEURIAUX

DU COMTÉ DE CLERMONT

AU XIV^e^ SIÈCLE.

Le dernier volume des Mémoires de la Société Académique de l'Oise contient l'extrait d'un dénombrement du comté de Clermont, au XIV^e^ siècle, que publie aujourd'hui, pour la première fois, M. A. Demarsy. Notre studieux collègue annonce en même temps l'intention de faire paraître successivement diverses parties du même document. On ne saurait trop applaudir à cette pensée et souhaiter qu'il y soit donné suite, car le dénombrement de 1378 abonde en renseignements intéressants sur l'état des personnes et des choses, dans une circonscription considérable de notre département, et à une époque importante de l'histoire de la nation française, celle où le moyen-âge prend fin et où vont commencer les temps modernes.

C'est sur une copie manuscrite conservée à la Bibliothèque Impériale, et faisant partie du Fonds Gaignières (n° 1361) (1),

---

(1) Un nouveau classement a depuis donné au manuscrit le n° 20,082 des. M. S. F.

que M. Demarsy a pris son extrait. L'original du dénombrement, ou pour mieux dire l'expédition en forme probante et authentique, revêtue de la signature du comte de Clermont, n'existe plus, en effet, que l'on sache, et a, vraisemblablement, été détruit dans l'incendie des archives de la Chambre des Comptes de Paris, survenu en 1737. Mais je crois devoir signaler à notre collègue, qui du reste la connaît sans doute, une autre copie, qui, si elle se trouve moins complète, est plus ancienne que celle du Fonds Gaignières. La copie, dont je veux parler, est aujourd'hui aux Archives Impériales. Inscrite sous le titre de Cartulaire de Clermont en Beauvoisin, elle porte le n° 1093 de la série KK. C'est un manuscrit in-folio sur parchemin. Il n'y a pas de titre intérieur; au commencement se trouvent plusieurs feuillets en blanc, sur le verso de l'un desquels on lit les annotations suivantes, en écriture moderne :

« Au folio 25 9° est un arpentage du 7 mars 1373, ce qui peut « donner une indication de date à ce cartulaire.

« Au folio 90 7° il est dit : le four de la Neuville-en-Hez est « baillé à ferme en cest an 1374 à 28 l. p.

« L'écriture est d'environ 1460 à 1480. »

Cette dernière mention donne une priorité de près de deux siècles au manuscrit dont il s'agit sur celui qui existe à la Bibliothèque Impériale (1), et dès lors son texte doit être plus exact et plus fidèle. Seulement, je l'ai déjà dit, il n'est pas aussi complet : d'une part, en effet, on n'y trouve point les enluminures et les miniatures des châteaux, villes et monastères dépendant du comté, non plus que le portrait en armes du duc de Bourbon; d'autre part, il comprend uniquement le livre Terrier, et par suite ne commence qu'à la table que le procès-verbal de 1474, dressé par Jehan Louvet, et trouvé par M. Demarsy, au n° 1120 du Fonds S. Victor (B. I.), déclare être « le principal commencement dudit Terrier, » et figurer à la première page du sixième feuillet (2).

---

(1) François de Gaignières, qui fut précepteur des fils du grand dauphin, céda, en 1711, au roi les précieuses collections qu'il avait consacré toute sa vie à former, et qui sont actuellement partagées entre la Bibliothèque Impériale et celle d'Oxford.

(2) La table qui se poursuit du folio 1 au recto du folio 3 débute, comme

Ce fait même, de ne comprendre que le livre Terrier, me semble un précieux indice de l'origine du manuscrit des archives. Bien qu'il soit informe comme celui du Fonds Gaignières, c'est-à-dire qu'il ne porte aucune attestation d'un fonctionnaire ou officier public certifiant son authenticité et sa conformité avec l'original, j'incline à croire qu'il devait être, sinon la minute, ce que le caractère de l'écriture ne paraît pas admettre, du moins l'exemplaire conservé dans le chartrier de Clermont et destiné à servir de titre pour la perception des droits du comté vis-à-vis tant du suzerain que des vassaux. La série, sous laquelle il est actuellement rangé aux Archives Impériales, est un argument considérable dans le sens que j'indique. En effet, cette série provient, pour la majeure partie, de l'ancienne Chambre des Comptes de Paris. Or, cette Chambre, détentrice légale de tous les actes intéressant le domaine royal, fut constituée dépositaire des titres de la branche aînée de la maison de Bourbon, lors de l'arrêt du Parlement du 16 janvier 1523, qui, déclarant le fameux connétable « crimineux de leze-majesté, rébellion et félonie, » prononça la réversion à la couronne de tous les biens féodaux qu'il tenait médiatement et immédiatement d'elle, biens parmi lesquels figurait en première ligne le comté de Clermont, donné en apanage, par lettres-patentes de mars 1269, à Robert, sixième fils de saint Louis, et à ses descendants, auxquels il avait toujours appartenu depuis lors (1).

L'opinion que je viens d'exposer, et qui fixerait à 1523 l'époque

---

celle du M. S. Gaignières, par ces mots : « Et pour ce que trop ennuyeuse et obscure chose serait aux regardans en ce livre à trouver les terres et possessions et les hommes de fief de mondit seigneur le Duc et autres choses escriptes et dénommées en icellui livre..... il est déclaré cy après par ordre et par nombre esquels feuillietz et lieux dudit livre chacun fief et hors fief et possessions et rentes et autres choses oudit livre contenues seront trouvées. »

(1) M. Graves, dont les travaux historiques sur le département de l'Oise ont une réputation si méritée et sont ordinairement si exacts, me semble avoir commis, dans la succession chronologique des comtes de Clermont de la maison de Bourbon, une erreur que plus tard je demanderai peut-être à la Société Académique la permission de rectifier dans un de ses volumes.

où le manuscrit des Archives devint la propriété de l'Etat, toute vraisemblable qu'elle soit, n'est pas cependant, pour moi, sans objections, et ces objections se fondent sur la mention suivante (1) : « Inventorié cent quatre-vingt, » inscrite en tête du premier folio, et que l'on trouve encore reproduite au bas du 381me et dernier feuillet. Cette mention, qui, suivant toutes apparences, eut pour but de constater l'entrée du dénombrement dont s'agit dans un dépôt public, semble tracée en caractères du XVIIIe siècle. Dans ce cas, peut être se rapporterait-elle à l'inventaire général qui a suivi, en 1791 ou 1792, la saisie, au nom de la nation, des titres et papiers appartenant au prince de Bourbon Condé, dans la branche duquel le comté de Clermont était rentré, en 1719, par l'acquisition faite le 30 décembre de la même année du prince de Guise, qui en était alors engagiste (2).

Quoi qu'il en soit de cette double hypothèse, qui n'influe, du reste, en rien sur sa destination première, voici quelle est la division du Terrier appartenant aux Archives Impériales, division qui correspond exactement à celle du ms. Gaignières, la pagination, bien entendu, exceptée.

« Fos 3-17. Déclaracion des églises qui ont maisons, terres et rentes et autres possessions en le comté de Clermont. » C'est le commencement de cette première partie qui a fait l'objet de la publication de M. Demarsy.

« Fos 19-53. C'est le déclaracion de le prévosté de Clermont et des autres offices appartenant à Mgr le duc à Clermont, et des autres marchiez et droiz dudit Mgr le duc en ledite ville et la.

---

(1) Cette mention est accompagnée de deux autres, dont la dernière concorderait jusqu'à un certain point, mais sans l'impliquer, avec le récolement des archives de la Chambre des Comptes, qui a dû être ordonné après l'incendie de 1737 : n° 331 1er registre. — Rap. le 1er juin 1739.

(2) En 1789, le comté de Clermont, avec la seigneurie de Breuil-le-Vert et celle de Rotheleux (même commune), appartenait à Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, prince du sang, duc d'Enghien, de Guise et de Bourbonnais, pair et grand-maître de France, gouverneur lieutenant-général pour le Roi en ses provinces de Bourgogne et de Bresse, colonel-général de l'infanterie française et étrangère. (*Annuaire* du département de l'Oise, 1866 : procès-verbal de l'assemblée des trois ordres du bailliage de Clermont.)

manière comment on les bailles, et quels droits Mgr a et prent en iceulx marchiez et services, et comment ils se cuellent et ont esté accoustumez en cuellir et lever. »

« Fos 53-65. C'est le dénombrement et desclaracion de la terre de Ronquerolles (1). »

« Fos 67 ro et s. Messire Loys, duc de Bourbonnais et comte de Clermont, tient de son donmene de sa dite comté de Clermont, son chastel de le Nuefville en Hez (2), avecques ses cens, rentes et proufis mis en prevosté par la manière qui s'ensuit. »

« Fos 91 et s. C'est le déclaracion du nombre des arpens que le forest de Hez peut contenir. »

« Fos 95 et s. Messire Loys, duc de Bourbonnais, cte de Clermont, tient de son donmene de sa dite comté son chastel de Gournay (3), etc. »

« Fos 98 vo et s. Ce sont les noms des hommes et des femmes et des enfants qui sont de condicion esquels Mgr le cte partist et prent la moitié des mortes mains (4) et formariages (5) contre l'abbé de Saint-Denis et par la main dudit abbé. »

---

(1) Ronquerolles, seigneurie considérable avant 1789, actuellement dépendance de la commune d'Agnetz, canton de Clermont. Elle avait, ainsi que le mentionne la suite du dénombrement, appartenu d'abord à la famille de Trie et venait d'être achetée par le duc de Bourbon.

(2) La Neuville-en-Hez, commune du canton de Clermont, ancienne prévôté royale en 1261, unie au comté de Clermont par lettres-patentes de mars 1269. (V. Brussel : *Usage général des fiefs en France*, cap. XXXIII. De la recette des prevôtés qui formèrent le domaine des rois de 1202 à 1300.)

(3) Gournay-sur-Aronde, prévôté royale en 1253, unie pour partie au comté de Clermont par lettres-patentes de 1269, aujourd'hui commune du canton de Ressons-sur-Matz, arrondissement de Compiègne.

(4) Le mot de *main-morte* désignait les gens de condition servile qui étaient sujets de corps envers leur seigneur. Quand le main-mortable mourait sans laisser d'enfants, son héritage revenait de droit au seigneur. (Voyez de Laurière, *Glossaire* du droit français.)

(5) Droit ou amende que payait au seigneur une personne de condition servile lorsqu'elle se mariait, sans son consentement, hors de la seigneurie à laquelle elle appartenait, ou lorsqu'elle épousait une personne

« F° 103 v°. C'est le nombre des Boz et forest de Jurequin. (1) »

Du folio 104 à la fin du volume se trouvent les noms des possesseurs de châtellenies, seigneuries, terres, cens et rentes relevant en fief et arrière-fief du comté de Clermont; en regard de chaque nom sont les armoiries peintes, en bon état de conservation.

J'ai dit plus haut que, de 1269 à 1523, le comté de Clermont avait appartenu à la branche aînée de la maison de Bourbon, et la nomenclature très-succincte, que l'on vient de lire, des divisions principales du manuscrit des archives, constate que, en effet, son possesseur, en 1378, était un des membres de cette famille : Louis II, surnommé le Bon, duc de Bourbonnais. Ce prince, né en 1337 du mariage de Pierre Ier, comte de Clermont, duc de Bourbon, et d'Isabelle de Valois, sœur de Philippe VI, joua un rôle considérable tant sous le règne de Charles V, son beau-frère, que sous celui de Charles VI (2). Il mourut le 19 août 1410, ayant ajouté des biens considérables à ceux de sa maison par son mariage (1371) avec Jeanne ou Anne, comtesse de Forez, fille de Berault, comte de Clermont et d'Auvergne, et de Jeanne, comtesse de Forez et dame d'Ussel.

Ce fut lui qui réunit au comté de Clermont les seigneuries de Remy, de La Hérelle et de Bulles. La première lui fut vendue, le 4 novembre 1392, par le comte d'Auvergne et de Boulogne; la

---

libre ou dépendant d'un seigneur étranger. *(Ibidem.)* Voici la liste des lieux où étaient perçus ces droits de morte-main et de formariage : Estrées S. Denis, Rémin, la Chelles, Baugy, Maregny, Venete, Moienvillers, Bailleul, Longuelg, Canly, Fayel, Fresnoy, Sachi le Petit, Jonquières, Arsis, Le Campaigne, Basincourt, S. Martin à Longue eaue, Boillaux, La Croix S. Oyen.

(1) Ce nom désignait alors vraisemblablement la forêt de Remy; il est dit, en effet, dans la suite du dénombrement, que les bois du comté de Clermont confinaient ceux appartenant aux habitants de Remin. Remy ou Remin est actuellement une commune du canton d'Estrées-Saint-Denis. Il avait été cédé, en mars 1245, à saint Louis par Gaucher de Chatillon, réuni alors au comté de Clermont, mais distrait bientôt après.

(2) Voyez, sur Louis II, l'*Histoire des ducs de Bourbon, comtes de Forez*, par La Mure, publiée par M. de Chantelauze.

seconde, en 1396, par Isabelle de Melun, femme de Bertrand, seigneur de La Bouverie, et héritière de la maison de Picquigny. Quant à la troisième, elle appartenait concurremment aux familles de Mello et de Conty, et fut acquise successivement par portions détachées, dont la dernière fit l'objet d'un contrat du 6 novembre 1398 (1). Par contre, Louis II dut renoncer (transaction du 14 novembre 1394) aux prétentions qu'il avait élevées sur la châtellenie de Creil, à défaut d'héritiers directs de sa tante, Béatrix de Bourbon, mariée à Jean de Luxembourg, roi de Bohême. Cette princesse, à laquelle Creil avait été constitué en dot, l'avait aliéné, le 7 août 1374, à Charles V, qui en prononça la réunion à la couronne (2).

Il reste maintenant à déterminer l'époque de l'aveu et dénombrement qui nous occupe, ainsi que les circonstances dans lesquelles il a été rendu. Louvet, et après lui M. Demarsy, lui assignent la date de 1378. Cette date m'avait, de prime-abord, inspiré quelques doutes. Rapprochée de celle de 1356, année où la mort de son père, tué à la bataille de Poitiers, rendit Louis II héritier du comté de Clermont en même temps que du duché de Bourbonnais, elle exclut la possibilité que le document, conservé aux Archives Impériales et à la Bibliothèque, soit une expédition de l'acte dont la législation féodale imposait l'accomplissement à chaque nouveau vassal, dans les quarante jours qui suivaient sa réception à foi et hommage. Il est vrai que le suzerain pouvait, s'il y avait cause légitime, accorder des délais ou, comme le disaient les feudistes, bailler souffrance au vassal, et que Louis II se trouvait en position d'invoquer, comme excuse, une circonstance des plus atténuantes : à la suite de la bataille de Poitiers et du traité de Brétigny « il demeura, dit Louvet dans ses *Anciennes remarques sur la Noblesse Beauvaisine*, en otage en Angleterre par l'espace de sept ans et plus, à ses pro-

(1) Ce contrat porta également cession au comte de Clermont d'une partie de la châtellenie de Moyenneville.

(2) Creil, prévôté royale en 1218, faisant partie de l'apanage constitué par les lettres-patentes de 1269, fut compris dans l'engagement du comté de Clermont, en 1569, au duc de Brunswick. Le duc de Bourbon-Condé s'en rendit acquéreur le 16 février 1704.

pres coûts et dépens, pour son seigneur suzerain le roi Charles. »

Mais quelle qu'ait été la durée de l'absence de Louis II, quelque critiques qu'aient été les conjonctures dans lesquelles la guerre plaçait alors le royaume, toutes ces raisons ne me semblaient pas de nature à justifier un retard de plus de vingt années. Le *Recueil des ordonnances des rois de France* m'a fourni l'explication que je cherchais. Il ne s'agit pas ici de l'aveu et dénombrement ordinaire, voulu par la coutume, mais d'un dénombrement spécial prescrit par lettres de Charles V, données au bois de Vincennes, le 20 novembre 1371, et adressées à la Chambre des Comptes de Paris, chargée d'assurer leur exécution. La reproduction de ces lettres, fort courtes, en fera mieux qu'une analyse comprendre l'objet et la portée.

« Charles..... à nos amez et féaulx gens de nos comptes à Paris..... comme longtemps a nous eussions ordonné et commandé que de tous fiez et arrière fiez tenus de nous sans moyen et par moyen certains et vrays registres fussent faits en chascune baillie et senéchaussée de nostre royaume, de quoy nos bailliz ont esté negligents et delayans, dont il nous desplaist forment et non sans cause; nous vous mandons, commandons et enjoignons estroitement que tantost et sans délay vous mandez à tous nos baillis et seneschaux, que il façent crier et publier solennelment, par tous les lieux notables de leurs bailliages et seneschaussées, et de tous les ressorts anciens d'iceux, que tous ceux qui tiennent aucune chose de nous en fié, leur baillent ou à nostre procureur audit bailliage, les vraiz et entiers denombrements de tout ce que ils tiennent en fié de nous, dedans les mettes (bornes) d'iceux bailliages et sénéchaussées et ressorts; ès quiex denommements soit exprimé le dit fié ou fiez, le lieu et chastellenie où ils sieent, et les dits fiez et arrière fiez entièrement qui d'eulx en sont tenus, dedans la feste de Pasques prochainement venant, pour les faire enregistrer en un certain livre, par chascun de nos dits procureurs; auxquels nous mandons et commandons que ils le façent; et ledit jour passé, se ils treuvent aucuns fiez quelconques estans ès mettes desdits bailliages, seneschaussées et ressorz, dont le denommement n'aura point esté bailliez, mettent tous iceux fiez en nostre main, et en façent lever et cueillir les prouffits et yssues (revenus) entièrement et qu'ils nous rescrisent ce que il auront fait sur ce;

sy gardez bien que en ce par vous n'ait aucun deffaut. » *(Ordonnances*, t. V, p. 432.)

Ainsi, Charles V voulait faire dresser, dans chaque bailliage et sénéchaussée, « certains et vrais registres » indiquant la consistance exacte de tous les fiefs relevant de la couronne et de tous les arrière-fiefs qui relevaient de ces fiefs. Si la mesure avait été exécutée dans les termes généraux où elle était ordonnée, on aurait, pour l'ensemble de la France d'alors, une statistique presque complète; mais il est à croire que, d'une part, la négligence déjà signalée chez les officiers royaux, de l'autre et surtout des hostilités, sans cesse renouvelées contre les Anglais, durent apporter bien des obstacles à son entier accomplissement. En ce qui concerne le comté de Clermont, elle nous fournit une description circonstanciée des domaines qui le composaient, la nomenclature exacte des mouvances féodales et censuelles, des droits seigneuriaux ordinaires et extraordinaires, honorifiques et utiles, en un mot de toutes les dépendances du fief.

Ces détails, je l'ai fait observer en commençant, ont d'autant plus de valeur que c'est aux règnes de Jean II et de Charles V que remontent les premières tentatives sérieuses faites pour rendre permanents les impôts généraux au profit de la royauté, et qu'ainsi le dénombrement de 1378 présente, comme à la dernière heure, le tableau presque complet des charges ordinaires qui pesaient antérieurement sur les populations (1). Aussi, sans

(1) Nous disons des charges ordinaires; mais il ne faut pas perdre de vue que les charges extraordinaires se trouvaient aussi fort considérables. C'étaient d'abord les doublements des droits ordinaires que le seigneur pouvait réclamer dans certains cas déterminés (armement comme chevalier, mariage de la fille aînée, rançon, pélerinage aux lieux saints), puis et surtout les aides et autres subsides que l'insuffisance du domaine de la couronne et les guerres incessantes avec l'Angleterre obligeaient les rois à demander au pays, d'une manière presque continue, quoiqu'en droit ils ne fussent encore que temporaires. Voyez notamment les déclarations de novembre, janvier et mars 1380, par lesquelles Charles VI, à son avénement, considérant « les grands griez, pertes, dommaiges, oppressions, tribulacions et meschiez auxquels ses sujets ont été et qu'ils ont souffers, supportez et soutenus par les ennemis, » révoque toutes les aides et autres impositions extraordinaires levées depuis le règne de Philippe-le-

vouloir empiéter en rien sur la publication projetée par M. Demarsy, j'ai cru pouvoir détacher du manuscrit des Archives, pour les mettre sous les yeux de mes collègues de la Société Académique, les quelques feuillets relatifs aux droits seigneuriaux perçus en la ville et comté de Clermont au XIVe siècle.

Vte H. DE LUÇAY.

Hondainville, octobre 1868.

Bel, se réservant seulement, outre le domaine proprement dit, les rentes dues, les péages, les droits de sortie sur les marchandises exportées dans les pays étrangers, et les redevances que payaient les marchands ultramontains pour résider dans le royaume.

C'est le desclaracion de le prévosté (1) de Clermont et des autres offices appartenens à Monseigneur le duc à Clermont et des autres marchiez et droiz dudit Monseigneur le duc en ledite ville, et la manière comment ou les bailles et quels droits Monseigneur a et prant en iceulx marchiez et services, et comment ils se cueillent et ont été accoustumez en cuellir et lever.

—

La prévosté de Clermont est ordenerement baillée à trois ans et congnoist le prévost de tous cas entre toutes parties, quelles

---

(1) « Ce qui formait les revenus de la prévôté d'une seigneurie, dit Brussel *(Usage des fiefs en France*, cap. XXXIII), était ses métairies, fours, moulins, pressoirs, prés, rivières, étangs, marchés, halles, etaux, sceau, greffe, tabellionnages, et, comme dans la suite des temps, ces choses, à l'exception des vignes et des bois, avaient été données à ferme au prévôt de la seigneurie, cela fit qu'elles prirent toutes ensemble, avec l'exercice de la justice et les émoluments qui en provenaient, le nom de prévôté. » Les prévôtés n'étaient pas toujours baillées à ferme au plus offrant et dernier enchérisseur; souvent aussi, au moins dans les domaines de la couronne, elles étaient *données en garde* à la nomination des gens du pays, sauf institution du grand conseil. Voyez Pasquier, *Recherches de France*, livre IV, chapitre XXII, les nombreuses variations de la législation à cet égard. A l'époque de notre dénombrement, un édit de 1366, afin de mettre le roi en mesure d'acquitter ses dettes, avait rétabli les fermes, interdites par autre édit du 5 février 1356. Le prévôt, officier à la fois de justice et de finances, était placé sous les ordres du bailli. Pour parer aux inconvénients qui pouvaient résulter du fait que les prévôts étaient eux-mêmes les receveurs de leur prévôté, Philippe-Auguste, dans son testament de l'an 1190, ordonna aux baillis d'établir dans chaque ville quatre prud'hommes, sans l'avis desquels, ou du moins de deux d'entre eux, le prévôt ne traiterait aucune des affaires de cette ville. L'ordonnance de Philippe-le-Bel, pour la réformation du royaume (1302), défendit aux prévôts, qui tiendraient à ferme leurs prévôtés, de taxer les amendes ni même de les prononcer, voulant qu'elles le fussent par les sénéchaux, baillis ou échevins, à raison des usages des lieux. (Brussel, chapitre déjà cité.)

que elles soient, excepté les officiers qui mesferaient en leurs offices, dont il ne congnoist point, excepté les sergens en cas de present mesfait ausquels il puet souspendre leurs offices et les emprisonner si le cas le désire.

Item le prévost prant amende de soixante souls (1) en plusieurs choses seur non nobles, c'est assavoir se uns homs concèle (2) pour quel cas que se soit les droiz de son seigneur il doit soixante sous.

---

(1) Voici, d'après M. Leber *(Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen-âge)*, comment, au XIV^e^ siècle, se subdivisait la livre numéraire :

La livre parisis.....	égale	1 1/4 livre tournois.
Le franc ou livre tournois	—	0,16 sous parisis ou 20 sous tournois.
Le sou parisis.....	—	1 sou 1/4 tournois.
Le sou tournois.....	—	2 mailles blanches ou oboles blanches.
La maille ou obole blanche	—	1 1/4 maille ou obole tierce.
La maille ou obole tierce.	—	1 1/3 hardi ou blanc.
Le hardi (liard).....	—	1 1/3 double parisis.
Le double parisis.....	—	1 1/4 double tournois.
Le double tournois.....	—	1 3/5 denier parisis.
Le denier parisis.....	—	1 1/4 denier tournois.
Le denier tournois.....	—	1 3/5 de maille ou obole parisis.
La maille ou obole parisis	—	1 1/4 de maille ou obole tournois.
L'obole tournois.....	—	1 3/5 de pite parisis.
La pite parisis.....	—	1 1/4 de pite ou poitevine.

La poitevine, petite monnaie de cuivre originaire de Poitou, comme son nom l'indique, fut fabriquée, pour la première fois, à la monnaie de Paris, en vertu d'une ordonnance de septembre 1329.

La connaissance de cette subdivision de la livre est nécessaire pour apprécier l'importance des droits seigneuriaux perçus, en 1378, par le comté de Clermont; mais elle ne serait pas complète si nous n'indiquions en même temps le rapport qui existe entre la livre tournois du XIV^e^ siècle et le franc du XIX^e^. Or, d'après M. Leber, dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle, un revenu annuel de 50 livres équivaudrait à 458 l. 6 s. 8 d. d'après le prix du marc actuel, et, si l'on recherche le pouvoir actuel de l'argent, à 2,750 francs, ce qui revient à dire qu'une livre tournois de 1378 égale en poids 10^f^ de 1868, et en pouvoir de 55^f^ à 60^f^.

(2) Conceler : frauder, recéler.

Item se uns homs se combat à sanc et à plaie ou à persure de main garnie (1), il doit soixante sous.

Item d'un cas de nouvellette (2) l'amende est de soixante sous et les arrammes (3).

Item d'un desfault, en cas d'asseurement (4), le prévost a soixante sous.

Item de prison brisée, soixante sous.

Item d'une réclameur de héritage, de propriété ou simple saisine (5), soixante sous.

Item a le prévost acoustumé de prarre sur toutes amendes de XX livres et au-dessus soixante sous, et par dessous XX livres, se il ne le demande au procureur, il n'y prant riens et concelement despands soixante sous et en plusieurs autres cas que on ne desclaire pas, ledit prévost prant soixante sous.

Item a le prévost toutes autres amendes de dix sous et de cinq sous seur toutes personnes tant pour desfaulz, pour resclameurs, pour désobéissances, pour batailles faictes sans sanc ou main garnie.

Item le prévost puet congnoistre par toute la conté en ladite prévosté quant il en a la prévencion (6).

---

(1) Persure ou perture du verbe perturer ou pertuiser. Ici, main garnie semble vouloir dire main armée, ce qui augmentait la gravité du délit et celle de la répression. Voyez Beaumanoir, *Coutumes du Beauvoisis*, édition de M. Beugnot, t. I, c. XXX. Des meffès. Main garnie signifiait aussi, dans un sens figuré, une saisie arrêt que pouvait faire un créancier dont le titre était sous seing-privé.

(2) Nouvelletté : trouble dans la possession. Voyez la définition de la nouvelletté ou nouvelle dessaisine : Beaumanoir, t. I, capitre XXXII, et les Coutumes de Clermont, réformées en 1539. Rubriche de complainte en cas de saisine et de nouvelletté.

(3) Arrammes ou errammes, suivant le nouveau Coutumier général, procédure ; amende de défaut, suivant le Glossaire du droit français par de Laurière.

(4) Assurance donnée de ne point poursuivre la vengeance d'un méfait ou de ne point troubler l'ordre. Voyez Beaumanoir, t. II, c. LX.

(5) Saisine : mise en possession (Glossaire).

(6) D'après les anciennes coutumes de Clermont, le comte avait la connaissance de tous délits excédant soixante sous parisis d'amende, et pour

Item toutes les amendes de la mairie (1) de Clermont, de Canettecourt (2) et d'Agnes (3) sont au prévost de Clermont.

Item sont et appartiennent audit prévost toutes les amendes du ban de aoust en temps de moisson (4).

—

Le peiment de le prévosté de Clermont se paie par la manière qui s'enssuit :

Le peiment du bailliage de Clermont.

Le peiment des lettres de baillie de Clermont.

Quint denier (5) est dehu au seigneur quant on vent aucun

---

les autres délits droit de prévention sur tous ses vassaux et par toute la comté, en manière que là où il prévenait la connaissance de tels délits lui appartenait et il en prenait les amendes. Mais ce droit de prévention (ou premier occupant) fut réglementé et restreint au profit des hauts justiciers lors de la réformation des dites coutumes en 1539. (Voyez nouveau Coutumier général, t. II, p. 793. Procès-verbal.)

(1) Au moyen-âge (Voyez Cartulaire de saint Père de Chartres, par M. Guérard, Prolégomènes, nos 54 et 90), la mairie constituait un office souvent héréditaire, dont le titulaire était à la fois tenancier féodal, intendant et officier de justice. C'était au maire qu'il appartenait de faire les ajournements, de rechercher les revenus, les cens et autres droits du seigneur, de percevoir les taxes, de saisir et emprisonner les malfaiteurs et de lever les amendes. Lors de l'affranchissement des communes, les chefs des nouvelles administrations municipales prirent aussi, en général, le nom de maires ; ils eurent, entre autres attributions, une certaine juridiction de police, et par suite le droit de prononcer des amendes en cas de contravention. Pour le maire de Clermont, voyez note 1 de la page 259.

(2) Canettecourt, hameau de la commune de Breuil-le-Vert, canton de Clermont.

(3) Commune du canton de Clermont.

(4) Avant 1789 on ne pouvait commencer les travaux de la moisson ou de la vendange avant la proclamation du *ban*, qui se faisait par autorité seigneuriale.

(5) Sur le droit de quint, voyez Beaumanoir, c. XXVII, et les coutumes de 1539, rubriche de matière féodale. Le droit était perçu non seulement quand le fief était vendu, mais encore quand il y avait dans ce fief une

fief tenu de lui de toute la somme de la vendue, et puet ledit seigneur prandre cheval de service de son home s'il lui playsoit avant qu'il viengne à dessaisine (1).

Rachat de fiefz puet prandre le sires une foys quant il li plaist de toutes personnes non nobles qui tiennent fief (2) venu de main noble, le valeur de trois anz se le fief n'a esté racheté.

La congnoissance des nobles appartient à Monseigneur le comte seul et pour le tout excepté..... (3).

—

Ensuit la desclaracion des autres marchiez et rentes de Monseigneur le duc (4).

---

mutation équipolente à vente. Aux termes de l'art. 80 de la Coutume de 1539, « quant aucuns fiefs ou arrière-fiefs mouvants de Clermont étaient vendus et transportés, le vendeur devait et était tenu envers le seigneur, dont lesdits fiefs étaient mouvants, pour droit seigneurial payer le quint denier de la vente ou transport. Et outre, au cas que la vente fût faite francs deniers au vendeur, l'acheteur payait en sus le requint du cinquième denier, et le seigneur n'était tenu de saisir l'acheteur que premier dudit droit il ne fut payé et contenté. » Les héritages roturiers acquittaient, au lieu du droit de quint, un droit de lots et ventes.

(1) Qu'il viengne à dessaisine : qu'il cède la possession. Sur l'obligation du cheval ou roucin de service, voyez le Glossaire du droit français.

(2) Dans les premiers siècles du moyen-âge, aucun roturier ne pouvait posséder de fief; mais cette règle, absolue d'abord, se modifia avec le temps, et l'on peut lire, dans les Coutumes du Beauvaisis, le chapitre que Beaumanoir consacre à indiquer « comment homme de poeste (de condition servile) peut tenir franc fief en foi et hommage. » L'acquisition d'un fief par un vilain donnait lieu à la perception d'un droit spécial, désigné sous le nom de droit de franc-fief, et qui devint domanial à partir de Charles V.

(3) Le texte des deux manuscrits laisse également une lacune après le mot excepté. Voyez Beaumanoir, cap. x de le Justice du comte de Clermont, et Notice, p. cj. Les exceptions étaient vraisemblablement celles des cas royaux, dont le nombre ne fit que s'accroître, et dont connaissaient le bailli de Senlis et son lieutenant, le prévôt d'Angy.

(4) Sous le régime féodal, le seigneur de la terre était considéré, en quelque sorte, comme le maître des métiers. Pour avoir le droit d'exercer

LE HALAGE DE CLERMONT (1).

Et est assavoir que chacun marchant vendent drap en ladite hale doit pour l'estal où il met ses draps pour un jour, quatre deniers.

Item pour chacune pièce de drap que un marchant vent en ladite hale, il doit un denier de tonlieu (2).

Item le jeudi absolut (3) un marchant doit, pour son estal en ladite hale, douze deniers

Item le jour de l'Ascencion, chacun marchant doit pour son estal douze deniers, et pour chacun drap vendu un denier de tonlieu.

Item à le sainct Jehan Baptiste (4) et durant le foire qui est à Clermont à ledite fêste, doit chacun marchant pour son estal douze deniers, et pour tout le jour de tonlieu un denier.

---

un métier ou un négoce sur la terre qui relevait de lui, on lui payait une somme d'argent ou on s'engageait à lui acquitter une redevance annuelle. Le roi ne faisait pas autrement à Paris, ainsi qu'en témoigne le *Livre des Métiers*, d'Etienne Boileau (collection des documents inédits de l'*Histoire de France*), et les droits de halage et de tonlieu, dont l'énumération figure dans la deuxième partie du livre que nous venons de citer, portent sur les mêmes objets, ou à peu près, que ceux indiqués dans le dénombrement de Clermont.

(1) Halage. Droit que payaient les marchands pour vendre leurs denrées aux halles. (Voyez *Livre des métiers*, deuxième partie.) A Paris comme à Clermont, le droit de halage était distinct de celui de tonlieu. On trouvera plus bas que la halle était affermée.

(2) Tonlieu. Dans l'origine, ce mot, qui vient de la basse latinité *(teloneum)*, signifiait un droit de douane sur les marchandises transportées par terre et par eau. Plus tard, et c'est ainsi qu'il doit être entendu dans le présent dénombrement, il fut un droit de marché sur les bestiaux et autres objets vendus dans les foires et marchés. *(Prolégomènes* de saint Père de Chartres, § 119.)

(3) Jeudi absolu ou grand jeudi. On appelait ainsi le jeudi saint, parce qu'en ce jour les chrétiens, soumis à la pénitence publique pendant le carême, obtenaient l'absolution de leurs fautes.

(4) Saint Jean-Baptiste 24 juin.

Item le jour de le sainct Ernoul (1) chacun marchant doit pour son estal douze deniers, et pour tout le jour de tonlieu un denier.

Item le jour de feste sainct Andrieu (2) et durant le feste, celluy qui tient à ferme la hale puet livrer aus marchans leurs estaulx au plus hault pris à son prouffit que il puet.

Item aucun marchant de draps ne puet vendre hors de ladite hale, se elle n'est pleinne, exceptez fauz draps sanz lisière.

Item toutes personnes qui achaptent draps en la hale doivent pour pièce puis qu'elle contiengne plus de demy aulne un denier de tonlieu, excepté clers et nobles qui ne doivent point de tonlieu.

Item de chacune paire de chausses (3) à hommes vendues, le vendeur doit de tonlieu obole et l'acheteur obole, réservé que le jour de le sainct Jehan, à le sainct Ernoul et à le sainct Andrieu chacun marchant doit pour toutes ses chausses un denier de tonlieu et non plus.

Item on ne doit point de tonlieu de chausses à femme.

—

Ensuit la desclairacion du TONLIEU de le FREPERYE (4).

Et est assavoir que pour chacune panne (5) d'aigneaulx qui est vendue, le vendeur doit obole et l'acheteur obole de tonlieu.

Item de toutes robes fourrées à femme, le vendeur doit pour le seurcot (6) de tonlieu deux deniers, et pour une cote une obole et autant en doit l'achecteur.

---

(1) Saint Ernoult ou saint Arnoult, saint qui était en grande vénération à Clermont et dans le Beauvaisis; sa fête se célébrait le 11 août.

(2) Saint Andrieu ou André, 30 novembre.

(3) Vêtement qui, partant de la ceinture, couvrait les cuisses et les jambes.

(4) La corporation des fripiers, très-considérable au moyen-âge, vendait des vêtements, du drap, du linge, de la pelletérie, du cuir. Les marchands de vieux vêtements, qui criaient dans les rues la cote et la chape, ou cote et surcote, n'étaient qu'une subdivision de la corporation. (Voir le *Livre des métiers*, d'Etienne Boileau, p. 194-204.)

(5) Panne : fourrure ou doublure.

(6) Seurcot : partie de l'habillement qui se mettait sur la cotte ou robe; ce mot désignait quelquefois une tunique sans manches.

Item pour un seurcot fourré de gros vair (1), soit à homme ou à femme, le vendeur doit quatre deniers et l'achecteur quatre deniers.

Item un seurcot fourré de menu vair, soit à homme soit à femme, ne doit riens du menu vair, mais doit le vendeur du droit de tonlieu obole, et l'achecteur obole.

Item pour un seurcot fourré de connins (2), soit à homme soit à femme, le vendeur doit un denier et l'achecteur un denier.

Item on ne doit point de tonlieu de orillons (3).

Item est assavoir que un tonnelier doit de tonlieu, pour tout l'an, douze deniers, excepté vallez tonneliers servans qui ne doivent riens, mais se ils treuvent atelier, ils doivent tonlieu comme dessus.

—

LE TONLIEU DE LE TOILE.

Chacun marchant doit à le sainct Jehan, sainct Ernoul et sainct Andrieu, pour chacune feste, pour ses toilles, un denier de tonlieu.

Item tous les autres jours de l'an que ils vendent toile, chacun marchant doit pour chacune pièce un denier de tonlieu.

Item tous ceulx qu'achaptent toile doivent pour pièce un denier de tonlieu, exceptez clers et nobles.

Et on ne doit point de tonlieu d'une seule aulne de toile achatée.

Item on ne doit point de tonlieu de vendre ou achater chausses de toile.

Item tous marchans qui vendent tappisserye (4) doivent, pour

---

(1) Vair : fourrure très-estimée au moyen-âge, fournie par une espèce d'écureuil des pays froids, à pelage gris et blanc.

(2) Connins ou conils : lapins.

(3) Orillons, d'après le *Dictionnaire* de Richelet, signifie des rognures de peau. Le ms. du Fonds Gaignières porte orilliers.

(4) Ici le mot de tapisserye semble devoir être entendu dans le sens de tissus de laine destinés à servir de couvertures ou à d'autres usages identiques. Il y avait, à cette époque, ainsi qu'on peut le voir dans le *Livre des métiers*, indépendamment des *tapissiers de tapis sarrasinois* ou de

pièce seugle, une obole et l'achecteur une obole, et quant le tapis est double le vendeur doit un denier et l'achecteur un denier, excepté aux festes dessus dites que chacun marchant doit pour toutes ses toiles un denier et non plus.

Item pour chacun lit de plume vendu, le vendeur doit deux deniers et l'achecteur deux deniers de tonlieu.

—

La desclaracion du TONLIEU de la PLETERYE (1).

Chacun marchant de pleterye doit pour chacune panne d'aigneaux vendue, le vendeur un denier de tonlieu et l'achecteur un denier.

Item pour un pelichon (2), le vendeur doit un denier et l'achecteur un denier.

Item pour chacune pièce de gros vair vendue, le vendeur doit quatre deniers et l'achecteur quatre deniers.

Item pour une panne de poulanne (3), le vendeur doit deux deniers et autant l'achecteur.

Item d'une panne de callet (4), le vendeur doit deux deniers et autant l'achecteur.

Item d'une panne d'esquevinesse (5), le vendeur doit deux deniers et l'achecteur deux deniers.

---

luxe, auxquels une ordonnance de 1302 incorpora les ouvriers de tapis de haute lisse, les *tapissiers de tapis nostrez*, qui ne pouvaient fabriquer que des articles d'étoffe grossière et de couleur.

(1) L'usage des pelleteries était très-répandu au moyen-âge : il y avait la pelleterie commune que fournissaient les animaux, tant domestiques que sauvages, du royaume, et la pelleterie étrangère. (Voyez le *Livre des métiers*, page 324 *du tonlieu de toute manière de peleterie nuève et viez.*

(2) Pelichon *(Pellicium)* : robe ou jupon garni ordinairement de fourrure.

(3) Poulanne ou poulainia, d'après le glossaire de Ducange : fourrure venant de Pologne.

(4) D'après le même glossaire, espèce de drap ou de peau, peut-être venant de Barbarie.

(5) Fourrure d'écureuil.

Item de chacun cent de connins vendus, doit le vendeur deux deniers et l'achecteur deux deniers.

Item tous marchans qui vendent solers (1) de cuir de vache doivent le jour, pour estalage, deux deniers.

—

Item tous marchans mectans cuir à estal ou vendant ès maisons, chacun doit pour la sepmaine deux deniers, excepté ceulx de Clermont qui ne doivent riens de ce qu'ils vendent en leurs maisons.

Item de chacune pièce de cõivre ou d'arain nuef, le vendeur doit obole et l'achecteur obole de tonlieu.

Item chacune personne qui vent le cire à le livre doit de tonlieu, pour chacune sepmaine, un denier ou pour l'an quatre sous.

—

LA RENTE DE LA BOUCHERIE ET LE TONNELIEU.

L'estal qui est au lieu devers la maison Jehan de Trouffreville, au bout de ladite boucherie, devant ladite maison lequel estal est à présent à Jehan Cauchie dit Goire, doit chacun an à Monseigneur vingt sous.

L'estal ensuivant, qui est aussi audit Goire, doit chacun an quatre sous.

L'estal ensuivant en ce même reue, que tient Jehan de Bonneuil, doit quatre sous.

L'estal ensuivant, qui est Guill. de S. Germer, doit quatre sous.

L'estal ensuivant, qui est Jean Le Blont, doit quatre sous.

L'estal ensuivant, qui est Jehan Balerie, doit quatre sous.

L'estal ensuivant, qui est Drieu Ery, doit quatre sous.

L'estal ensuivant, qui est Jehan de le Neuville, doit quatre sous.

L'estal ensuivant, qui est Jehan de Bonneuil, doit quatre sous.

L'estal ensuivant, qui est Regnault de la Croix, doit quatre sous.

L'estal une place ensuivant, qui est aux Hoirs Jehanne la petite, doit quatre sous.

---

(1) Solers : souliers.

L'estal une place ensuivant, qui est à Clair Bengie, doit quatre sous.

L'estal du côté de devers le Hérengerie, au bout de la boucherie, qui est Jehan Le Roux, vingt sept sous.

L'estal ensuivant, qui est Rivecourt, trente-six sous.

L'estal ensuivant, qui est Jehan Canchie l'Ainsné, cinquante sous.

L'estal ensuivant, qui est Pierre Le Leu, doit quarante huit sous.

L'estal ensuivant, qui est Jehan Ballerie, doit trente sous.

L'estal ensuivant, qui est Jehan Le Caron, doit trente sept sous.

L'estal ensuivant, qui est Henry Maingot, cinquante six sous.

L'estal ensuivant, qui est Jehan Gobert, doit cinquante sous.

L'estal ensuivant, qui est Gérard Le Caron, que tient de présent Jehan Le Besgue, quarante quatre sous.

Item chacun Bouchier, qui tue chars à Clermont, doit à Monseigneur, depuis Pâques jusques à la sainct Remy (1), se il tue un ou deux ou trois moutons chacune sepmaine un denier, et se en la sepmaine il en tue quatre ou jusques à six il doit deuz deniers, et à l'avenant se plus, il paye selon ce que il tue.

Item depuis ladite sainct Remy jusques à karesme prenant (2), chacun bouchier qui tue moutons doit chacune sepmaine un denier et non plus.

Item qui vent sieu (3), pour chacun cent vendu le vendeur en doit deux deniers et l'achepteur deux deniers.

Item on doit pour chacun lard vendu à Clermont, le vendeur un denier et l'achepteur un denier.

Item chacun bouchier qui tue veaulx doit pour chacun véel un denier.

Item est dehu à Monsieur, chacun dimenche de l'an, une es-

---

(1) Saint-Remy, 1er octobre.

(2) Carême prenant. On appelait ainsi tantôt le mardi gras, tantôt le carnaval tout entier. (Chéruel : *Institutions de la France.*)

(3) Suif.

paulle de chacune animale, bœuf ou vache, tués par les bouchiers de Clermont ou qui tués seroient pour vendre audit Clermont. Desquelles espaulles le maire de Clermont (1) prant à cause de sa mairerie, depuis le plus prochain dimenche de le sainct Ernoul jusques au plus prochain dimenche de le sainct Andrieu, chacun dimenche une espaulle, et le ministre de Clermont prant, à cause de leur église de sainct Andrieu de Clermont (2), depuis le plus prochain dimenche de le sainct Ernoul jusques au plus prochain de Noel, chacun dimenche une espaulle.

Item doibvent les bouchers de chacun pourcel que ils tuent les deuz jambes de devant coppées en trois.

Et dient les bouchers que les trois jours de le foire sainct Jehan à Clermont durant, et le jour sainct Andrieu, ils ne doibvent point lesdites rentes.

---

(1) Il ne s'agit pas ici de l'officier féodal dont il est parlé à la note 1, page 251, mais du premier magistrat municipal qui administrait, avec le concours des pairs ou échevins, la commune de Clermont, en vertu de la charte du comte Louis de Champagne, de l'année 1197. Copie de cette charte se trouve dans le manuscrit du Fonds Gaignières, à la suite du Terrier (page 553). Le maire de Clermont avait également droit, en vertu d'une charte de mai 1255, à une « cartée de boz le semène » en la forêt de Hez (Voyez B. I. manuscrit 9493 $\frac{55}{A}$, cité par M. Cocheris) et à un certain nombre de muids de vin pris dans les vinages du seigneur.

(2) Il existait, dès le XIII^e^ siècle, à Clermont, sous le titre de Saint-André, un couvent de Trinitaires ou Mathurins de l'ordre de la Sainte-Trinité et rédemption des captifs. Etablis en juillet 1244 par le roi de Portugal et sa femme Mahault, comtesse de Clermont, dans l'ancien hôpital de la ville, ils avaient pour obligation de recevoir et d'héberger les pauvres passants et pélerins. Leur prieur portait le nom de ministre, et c'est avec ce titre qu'il figure à la réformation de la Coutume en 1539, et qu'on le retrouve encore à l'assemblée du bailliage de Clermont pour les Etats généraux de 1789. Le supérieur général de tout l'ordre de la Trinité était appelé grand ministre. Quelquefois, comme à Verberie, par exemple, le couvent même des Trinitaires portait le nom de *Ministrerie*. Le droit dont il est parlé ici avait eté concédé par Robert, comte de Clermont. (Voyez Graves : *Précis statistique sur le canton de Clermont*, p. 93.)

Ensieut la desclaracion de le RENTE de le HÉRENGERIE ET POISSONNERIE et du TONNELIEU.

Pour une soume (1) de poisson vendu en gros, le vendeur doibt un denier et l'achepteur un denier.

Item ou temps de karesme, qui vent poissons le jeudy et le vendredy, il doibt chacun jour pour estallaige huit deniers, et pour tonnelieu un denier.

Item, oudict karesme, qui vent poissons le dimenche, il doibt pour estallaige quatre deniers et pour tonnelieu un denier.

Item, en ce temps, une broutée de poissons doibt pour estallaige le jeudy et vendredy, pour chacun jour, huit deniers et pour tonnelieu un denier.

Item le dimenche ou dit temps, une broutée de poissons doibt pour estallaige quatre deniers et pour tonnelieu un denier.

Item, en charnaige (2), chacun vendent de poissons doibt le dimanche pour estallaige deuz deniers et pour tonnelieu un denier.

Item, en ce temps chacun vendent de poissons le jeudy, doibt pour estallage quatre deniers et pour le tonnelieu un denier.

Item, pour chacun millier de hareng vendu en gros, le vendeur doibt un denier de tonnelieu et l'achepteur un denier.

Item, qui ne vent que ung cent de hareng et jusques à cent et demy, il doibt une poictevine; et de six cent jusques à neuf cent vendus, il paye un denier et pareillement l'achepteur.

Item, pour chacun coquel (3) de hareng vendu, le vendeur doibt un denier et l'achepteur un denier.

Item, moulles et hannons (4) ne doibvent riens, et aussi ne doibt riens poissons de doulce eaux.

---

(1) Soume : charge d'une bête de somme appelée souvent somier *(Livre des métiers)*.

(2) Charnaige : tout le temps opposé au carême, pendant lequel l'église permettait de manger de la viande.

(3) Coquel : pot.

(4) Hannons : coquillage bivalve qui se pêche sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée, et que l'on considère comme très-bon à manger. *Dictionnaire d'histoire naturelle*, in-8°, 1803.

LE TONNELIEU DE LA LAINE.

Tous marchans vendens lainne paient de vingt sous quatre deniers et autans l'achepteur.

Tous cordouanniers (1) doibvent pour chacune sepmaine, une obole.

Tous marchans de cordouan doibvent pour chacune douzaine de cordouan vendu, le vendeur deux deniers et l'achepteur deux deniers.

Pour chacun cuir à poil vendu, le vendeur doibt obolle et l'achepteur obolle, excepté les cuirs que les bouchers de Clermont vendent.

Chacun mercier doibt pour sepmaine obolle.

Chacun marchant de ferronnerye doibt chacune foys qu'il est à Clermont un denier, et tous ceulx qui vendent besgues (2) doibt chacun ou mois de mars une besgue.

Chacun marchant de blans taillans (3) vendent à Clermont doibt ou mois de mars ung ferment.

Chacun marchant de fer doibt pour le cent de fer vendu deux deniers et autant l'achepteur.

Tous maingnans (4) vendens viez arain doibvent pour pièce une obolle et l'achepteur une obolle.

Toutes gens vendens fauchilles à la sainct Ernoul doibvent chacun une fauchille.

Chacun vendant feustaille ouvrée pour mectre vin doibt obolle de tonnelieu et l'achepteur obolle, mais que le mairain dont ladite feustaille est faicte ne soit venu de la forest de Hez (5), et

---

(1) Cordouanniers ainsi nommés du cordouan, peau de chèvre corroyée qu'ils travaillaient plus spécialement. Ce cuir, préparé et teint à la façon du maroquin, tirait son nom de la ville de Cordoue, qui en exportait le plus.

(2) Besgues : bêches.

(3) Ferblantiers.

(4) Meignans ou maingnants : chaudronniers ambulants.

(5) Cette forêt faisait partie du comté de Clermont.

se il en est venu la feustaille faicte dudit mairien ne doibt point de tonnelieu.

Chacun vendant cerceaux à Clermont doibt pour chacune chartée trois deniers, et l'achepteur ne doibt rien. Toutes voyes de ce qui vient de la forest on ne doibt riens.

Chacun faiseur ou vendeur de vanz, hottes et autres choses touchans et appartenans à mestier de vennier, doibt chacun an une hotte (1).

Chacun vendant platiaux et escuelles de boiz, exceptez ceulz de la forest, doit chacune sepmaine une escuelle de boz.

Chacun serrurier doibt la sepmaine un denier.

—

LE TONNELIEU DU PAIN.

Chacun boullengier qui livre pain aux revendeurs doibt pour chacune hostée une poictevine, et le revendeur une poictevine.

Chacun boullengier qui demeure hors de Clermont (2), qui livre pain aux revendeurs, doibt pour chacune soume un denier, et le revendeur un denier; et se le pain estoit livré à deuz, à trois, ou à plusieurs revendeurs, chacun revendeur pairoit un denier; et se le pain estoit livré à hoste, ils doivent pour hoste une poictevine, et le revendeur une poictevine. Item, se ils livrent pain à sac portant à col, le vendeur doibt obolle et le revendeur obolle.

Chacun marchant qui vent pain à chartée doibt pour le chartée deux deniers.

Item, pour une soume de pain soit à cheval ou à brouete, chacun vendeur doibt un denier.

Item, pour un char chargié de pain, on doit, quant il est vendu, quatre deniers.

---

(1) De même à Paris, tous ceux qui amenaient vans, chaciers, corbeilles, etc., pour vendre, devaient au roi une pièce de leurs œuvres.

(2) Le ms. du Fonds Gaignières porte : demeurant audit Clermont.

S'ensieut la desclaracion du MINAIGE (1) de Clermont :

Chacun vendent blé à Clermont doibt pour chacune myne (2), poictevine de minaige.

Qui vent trois mynes, il doit une obole.

Qui vent trois mynes et demye, il doit obole.

Qui vent six mynes, il doit obole.

Qui vent six mynes et demye, il doit un denier.

Qui vent sept mynes, il doit un denier.

Qui vent treize mynes, il doit trois oboles.

Qui vent dix-huit mynes et demye, il doit deux deniers.

Qui vent deux muys, il doit deux deniers.

Et paye le vendeur le minage.

Et aussi se acquitte on au minage de tout grain et payent toutes gens minages se le grain est mesuré à mesure, et se il n'est mesuré on n'en doit riens.

Ceulx qui achatent blé ou autre grain et vendent, excepté clers et nobles personnes, doibvent autant le vendeur comme l'achepteur en la manière que dessus est divise.

Qui achate trois mynes, chacun doit une poictevine.

Qui achate trois mynes un quartier, chacun achepteur paye obole.

Qui achate six mynes, il doit obole.

Qui achate six mynes un quartier, il doit un denier.

Qui achate sept mynes, un denier.

Qui achate sept mynes un quartier, il doit trois oboles.

---

(1) Le minage ou l'héminage, ainsi nommé de la mesure le plus en usage pour le blé, était, suivant M. Guérard (*Prolég. de saint Père*, §. 116), un droit prélevé en nature par le seigneur, sur le blé vendu principalement au marché dans sa seigneurie. On voit ici que le droit en nature avait été transformé en une prestation en argent. Suivant le *Livre des Métiers*, le minage était le droit perçu au profit du seigneur qui fournissait la mine ou mesure, et qui payait un mesureur pour faire constater légalement la quantité de grains vendus : aussi lit-on plus bas que, si le grain n'est mesuré, on ne doit rien.

(2) La mine de blé à Clermont, laquelle se subdivisait d'ordinaire en quatre quartiers, représentait 42 litres 37 cent. Quatre mines faisaient un sac (1 hectol. 69 litres 50 cent.), et trois sacs un muid (5 hectol. 08 litres 50 cent.). (Graves, *Précis du canton de Clermont.*)

Qui achate dix-huit mynes, il doit trois oboles.

Qui achate dix-huit mynes un quartier, il paye deux deniers.

Qui achate deux muys, il doit deux deniers.

Et paye tonnelieu autant le vendeur comme l'acheteur.

—

LE TONNELIEU DES BESTES.

Quiconque achate cheval, le vendeur et l'achepteur paient chacun deux deniers de chacun cheval.

Qui achate vache ou porc, chacun paye un denier de chacune beste.

Qui achate brebis, le vendeur et l'achepteur payent chacun obole de chacune beste.

Et paient tonnelieu toutes personnes vendans et achetans, exceptez clers et nobles (1), et se aucun clerc achate aucune beste et il la revent, il paye quant il le revent tonnelieu pour le vendre et pour l'achater.

---

(1) L'exemption en faveur des clercs et des nobles, que nous avons déjà vue stipulée pour le tonlieu des draps, de la toile et des grains, s'étendait aussi aux droits de travers *(V, infra)*. Elle est exprimée en ces termes par Beaumanoir *(Coutumes du Beauvaisis*, cap. XXX) : « Voies est que clers ne gentixhoms ne doivent point de travers, de cozes qu'il acatent por lor uzer, ne de cozes qu'ils vendent qui soit creu en lors heritages ; mais s'iis acatalent por revendre, si comme autre marcant, il convenoit que les denrées s'aquittassent du travers et des cauciés (péage sur les chaussées) et des tonlix en la manière que les denrées as marceans s'acquittent. Et ce que j'ai dit des travers, j'entent de toutes manières de paiages et de tonlix, car tout soit ce que les reçoites ne soient pas onnies, ne porquant toutes manières de redevances doivent estre demenées selon la coustume dessus dites.... » Dans le *Livre des Métiers*, on voit également que les gentilshommes et clercs étaient exempts des droits de chaucie pour tous les objets destinés à leur usage et les denrées de leur cru (p. 278), du tonlieu des bêtes (p. 317). Il en était de même pour les bourgeois de Paris.

LA RENTE DU SEL (1).

—

LE CHANGE DE CLERMONT (2).

—

C'est la desclaracion du travers (3) de Clermont, appartenant à Monseigneur le Duc, et comment on le doit cueillir en ladite ville et ès branches qui s'en dépendent.

---

(1) L'impôt sur le sel se percevait dès le XIII[e] siècle ; mais, à l'origine, chaque seigneur le levait dans ses domaines. A partir du règne de Philippe de Valois, qui établit des greniers à sel dans toutes les provinces du domaine de la couronne (1342), l'impôt devint royal. C'est sans doute par suite de cette modification que la rente du sel figure seulement pour mémoire dans les deux ms. des Archives et de la Bibliothèque Impériale. Ce titre manque également dans le *Livre des Métiers*. Au commencement du XV[e] siècle, un grenier à sel seigneurial fut établi à Clermont ; mais l'ordonnance sur la police du royaume, du 25 mai 1413, le supprima en même temps que les trente-cinq autres accordés depuis seize ans, « par faveur ou importunité » de seigneurs du lignage royal et autres, ce qui, avec les exemptions consenties, avait eu pour résultat, ajoutait l'article 127, de « grandement amoindrir et apeticer le prouffit et émolument de la gabelle. »

(2) La diversité des monnaies avait rendu nécessaire la création de *changeurs*, dont vraisemblablement les opérations donnaient lieu à une redevance seigneuriale ; mais cette redevance avait dû cesser d'être perçue depuis le rachat fait le 27 janvier 1320, par Philippe-le-Long, pour quinze mille livres de bons petits tournois, à Louis de Bourbon, du droit de battre monnaie dont ce dernier jouissait comme comte de Clermont et sire de Bourbon. — Voyez Brussel, *Usage des Fiefs en France*, ch. X, p. 212.

(3) Le travers était un droit perçu par le Seigneur sur les marchandises transportées à travers ses terres d'un lieu à un autre. Le produit des travers avait, primitivement au moins, comme les péages, pour affectation l'entretien des chemins, et c'était l'objet pour lequel les seigneurs avaient été autorisés à les établir. Quelquefois, le travers avait pour synonyme la *chaucié*. Il en était ainsi, notamment dans la banlieue de Paris. Voyez *Livre des Métiers*, deuxième partie (p. 275), qui donne de la chaucié la définition suivante : « chaucié est une coustume assise et establie anciennement seurs chars, seurs charrètes, seurs so-

LE TRAVERS DE CLERMONT.

Toutes denrées, quelles qu'elles soient, menées à brottes (brouettes) ou portées sur col de homme ou de femme ne doivent point de travers.

Toutes personnes qui, en fait de marchandise, mainent ou font mener vin par le travers de Clermont, depuis vendanges

---

miers chargiés asquex li chauciers prendent leur chauciés à l'un plus à l'autre mains. Lesquèles chauciés sont prises et demandées, si comme il est contenu ci-dessus, par la réson de fère apareillier les chauciés, les chemins, les pons et les pasages dedans la banlieue de Paris. » Les travers persistèrent jusqu'en 1789, ainsi que le témoignent le *Dictionnaire de Commerce* de Savary, lequel donne la liste des droits de cette espèce existant au XVIII[e] siècle dans la généralité de Paris, et les arrêts du conseil des 29 août 1724 et 15 août 1779 pour la vérification des titres, en vertu desquels les péages étaient établis et perçus. D'après Beaumanoir (cap. XXV) et la Coutume de 1539 *(Rubriche des diversités, des chemins et mesures)*, il existait dans le comté de Clermont cinq espèces de chemins communs : le *sentier*, de quatre pieds de largeur, par lequel on ne pouvait point mener charrette; — *la carrière*, de huit pieds, sur laquelle les charrettes ne devaient aller que l'une après l'autre, et les bestiaux seulement tenus en cordèle; — la *voye*, de seize pieds, communication ordinaire de château à château, et de village à village, où deux charrettes circulaient de front, et l'on pouvait mener et chasser devant soi, sans s'arrêter, les bestiaux de localité à autre et de marché à marché; — *le chemin*, comportant trente-deux pieds, par lequel toutes charrettes et marchandises pouvaient être menées, et les bestiaux paître en passant et se reposer; c'était sur ces voies, la dernière surtout, que se percevaient les droits de travers. Les routes de la cinquième catégorie portaient le nom de *grand chemin royal;* elles avaient une largeur de soixante-quatre pieds. Beaumanoir les qualifie de voies « que Julien César fit fère.... à droite lingne es liex ou ligne se pooit porter sans empesquement des très grant montaignes de rivières ou de mares, » et il ajoute : « et le cause porquoi il fut fet si large doit estre entendue que toutes cozes terriennes et vivans, dont hom et feme doivent vivre, y puissent être menées et portées et cascuns aler et venir et soi porvoir de toz ses aisemens en le larguece du quemins et aller par quemins et par chastiax porcacier ses besongnes. »

de vin nouveau jusques à la sainct Martin d'yver (1), doivent pour le char huit deniers, et pour la chartée quatre deniers (2).

Item, depuis ladite sainct Martin d'yver, on doit pour le char quatre deniers, et pour la chartée deux deniers.

Chacun marchant menant vin parmi ledit travers, soit devant ladite sainct Martin ou après, doit, pour chacun char ou charète, une foys seullement pour un an pour le char, douze deniers de sizaine, et pour la charetée, six deniers; et doit le traversier mettre en escrypt par devers luy les noms des marchans et quantes voitures ils acquittent pour sizaine.

Chacun marchant menant cuir à poil, en char ou en charete, doit pour le char douze deniers, et pour la charete six deniers.

Chacun marchant menant draps par ledit travers à char ou à charete, soit en gibe (3) ou en fardeauz, doit pour le char deux sous et pour la charete douze deniers.

Chacun marchant menant waide ou warence (4), doit pour le char douze deniers et pour la charete six deniers.

Chacun marchant menant chevaulx chargiez de mercerie (5), quelle que elle soit, passant par le dit travers, doit pour chacun cheval six deniers.

Chacun marchant menant fer doit pour char douze deniers et pour charete six deniers; et se le fer est ouvré, il doit pour char deux sous et pour charete douze deniers.

Chacun marchant menant plomb par ledit travers, doit pour char douze deniers et pour charete six deniers.

---

(1) Saint Martin d'hiver : 11 novembre.

(2) Dans ce tarif et les suivants, on distingue, comme dans *le Livre des métiers*, plusieurs modes de transport : celui à *col* ou charge d'un homme; la *soume*, charge d'un soumier ou bête de somme; la *chartée*, voiture à deux roues : le *char*, probablement à quatre roues.

(3) Ballot.

(4) Waide ou guède : pastel et warance : garance. Ces matières tinctoriales figurent aussi dans *le Livre des métiers* sous le nom de guazde et guarence (del paage de petit pont et rôle de péage de Montlhéry).

(5) La mercerie comprenait alors tout ce qui tenait à l'habillement et à la parure, quelquefois l'épicerie, la droguerie et la quincaillerie. (Voir *Livre des métiers*, p. 192.)

Chacun marchant menant chevaulx chargiez de draps par ledit travers, doit pour chacun cheval six deniers.

Chacun marchant menant chevaulx chargez de laine, doit pour cheval, se elle est blanche, six deniers, et se elle est noire, douze deniers.

Chacun marchant de Beauvaiz, menant laine blanche ou noire par ledit travers, doit pour chacun cheval chargié de laine un denier.

Chacun marchant menant chevaulx chargiez de frommages, doit pour chacun cheval six deniers.

Chacun marchant menant par ledit travers chevaulx chargiez de vollile (1) quelle que elle soit, doit pour chacun cheval six deniers, et se il est chargié de crins, six deniers.

Chacun cheval chargé de sel, de poisson ou de hérenc, passant par ledit travers, doit un denier.

Chacun cheval chargié de cuir tanné doit sept deniers, et de cuir rouge six deniers, et se il est chargé de seurpoins dont les cordouanniers font leurs noyauz, il doit un denier.

Chacun char chargié de fustaille, passant par ledit travers, doit quatre deniers, et la charete deux deniers.

Chacune vache passant par ledit travers doit un denier, et chacun pourcel un denier; chacun cheval à marchant quatre deniers; chacune beste blanche à laine une obole, et la noire un denier.

Chacun cheval chargié de sieu ou de oint (2), passant par ledit travers, doit six deniers, et se il est chargié de grain, un denier.

Toutes denrées descendues en la conté de Clermont ne doivent aucun travers.

Et aussi ne doit oziere (3) ne parchemyn point de travers.

Et est assavoir qui si un marchant amaine denrées en la ville de Clermont, et il les met à estal en halle ou allieurs, et il paye les debites pour ledit estalage, il s'en puet raler sans paier

---

(1) Volaille.

(2) Oint : graisse.

(3) Oseraie.

travers et se lez demeurent en ledite ville plus de huit jours, et on les venet mener hors de la conté, ils doivent travers.

Item, si on amaine chevaulx ou pourchaulx à le foire à Clermont, et il ne sont venduz et les marchans veullent leurs denrées ramener hors de la comté, ils doivent au raler travers.

Item, tous marchans qui ont paie ou acquiter leurs travers à Nointel ou ailleurs ès branches de la conté, ne doivent rien à Clermont.

Item, est assavoir que le travers de Clermont s'estant jusques en la ville (1) de Angy (2) et ès villes de environ, et le lièvé on e cuelle en le manière que on le queuil à Clermont, reservé que les marchans menans marchandises quelles que elle soient, venant par le grant chemyn de Senlis, passans au long d'Angy, et alans le droit chemyn de Beauvais, ou travers que ils doivent Monseigneur le Duc a le tiers, M. de Moy le tiers et l'abbé de Royaulmont (3) le tiers.

Item, quant on maine de ladite ville d'Angy aucunes denrées à Moy (4) ou au-delà, on n'en doit à Monseigneur le Duc aucun travers.

Item, et se on maine de ledite ville d'Angy aucunes denrées, soit vin ou autre chose, à Beauvaiz, le travers en appartient à Monseigneur le duc seul et pour le tout.

Item pareillement des villes de Merart (5), de Boisicourt (6),

---

(1) A cette époque, ville était synonyme de village. Voir *Livre des métiers*, page 432, la nomenclature des bourgs et villages de la banlieue de Paris, soumis à la taille du blé et du vin. Ils sont tous dénommés villes.

(2) Angy : ancienne prévôté royale, actuellement commune du canton de Mouy.

(3) Royaulmont, abbaye célèbre, actuellement dépendant de la commune d'Asnières-sur-Oise (Seine-et-Oise).

(4) Mouy, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Clermont.

(5) Mérart, village faisant partie, dans des temps reculés, de la paroisse d'Angy, actuellement réuni à la commune de Bury, canton de Mouy.

(6) Boisicourt, hameau de la commune de Bury,

d'Ansarcq (1), de Thory (2), de Fillierval (3) et de Houdainville (4), excepté que ceulx de Houdainville dient que quant on charge vins en leur ville pour mener à Beauvaiz, iceulx vins ne les marchans ne doivent point de travers.

Item, tous les habitans de la conté qui mainent leurs vins hors creus en leurs héritages ne doivent point de travers, et aussy ne doivent nobles et clers point de travers se ils ne mainent marchandise.

Item tous marchans qui amainent vins par le montaigne devers S. Leu (5) et ils descendent à le Cauchie de Ramecourt (6), il se puent acquitter à celluy qui a le boeste (7) pour le traversier de Clermont.

—

LE TRAVERS DE NOINTEL (8).

Le travers de Nointel se lève et cuelle en la manière que dívise est à dessus ou travers de Clermont, reservé que de tous les vins que on charge en la dite ville de Nointel et de Autre-

---

(1) Ansacq, commune du canton de Mouy.

(2) Thory : Thury-sous-Clermont, commune du canton de Mouy.

(3) Fillierval : Filerval, indiqué comme paroisse dans les anciens pouillés du diocèse de Beauvais, actuellement dépendance de la commune de Thury.

(4) Hondainville, commune du canton de Mouy.

(5) Saint-Leu-d'Esserent, commune du canton de Creil. Les comtes de Clermont avaient, au XII[e] siècle, par concession des religieux du prieuré conventuel de Saint-Leu, un manoir et la moitié de la justice à Esserent. (Graves : *Précis statistique.)*

(6) Ramecourt, hameau de la commune d'Agnetz, canton de Clermont, s'appelle encore aujourd'hui la Chaussée-de-Ramecourt.

(7) Boeste, suivant Ducange, signifiait un droit ou péage.

(8) Nointel, commune du canton de Liancourt, arrondissement de Clermont, ancien marquisat acquis, dans le XVIII[e] siècle, par le duc de Bourbon, qui le possédait encore en 1789. (Procès-verbal du bailliage de Clermont.)

ville (1) le travers en appartient à M. d'Atechy seul et pour le tout.

Item tous autres vins de quelque lieu que ils viengnent et toutes autres denrées passant par ledit travers de Nointel et de Autreville, le travers en appartient à Monseigneur le Duc la moitié et l'autre moitié à M. d'Atechy, tant sauf que se les vins qui sont chargiez à Liencourt, en decha du ruissel que on dit le ruissel de Boissedon ou au delà, où le travers de Monseigneur se cuelle, et les marchans ont acquittez ledit travers audit Liencourt, ils ne doivent riens à Nointel et se le vin est chargié.

Item toutes personnes portans fardeaux à col ou menanz en brouete parmi ledit travers de Nointel, doivent à Monseigneur le Duc un denier et à M. d'Atechy un denier.

Item toutes denrées, excepté vin, qui sont menées parmi la ville de Castenoy (2) en venant devers Creilg (3) ou Senlis en alant la grant rue devers S. Anthoine, le travers en appartient à Monseigneur le Duc seul, et pour le tout à cause du travers de Nointel et l'appelle on le petit travers.

Item toutes personnes qui ont payé audit Nointel ne doivent riens à Bruelg (4) ne à Clermont.

Le TRAVERS de Baillenval (5)
de Liencourt (6)
de Bruel
se cuellent et lievent par la manière que fait le travers de Clermont.

---

(1) Autreville, hameau de la commune de Breuil-le-Sec, canton de Clermont, formait anciennement une seigneurie particulière, réunie au marquisat de Nointel au XVII[e] siècle.

(2) Castenoy, commune du canton de Liancourt.

(3) Creil, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Senlis.

(4) Bruel ou Breuil-le-Vert, commune du canton de Clermont. Cette seigneurie avait fait partie, originairement, du comté de Clermont, dont, si l'on en croit la tradition, le château-fort avait même été bâti sur son territoire. Renaud II, comte de Clermont, en 1114, la donna en dot à sa fille Marguerite lorsqu'elle épousa le comte de Saint-Pol. Le duc de Bourbon réunit, en 1719, au comté de Clermont, la seigneurie de Breuil-le-Vert, qui y resta jointe jusqu'en 1789.

(5) Baillenval : Bailleval, commune du canton de Liancourt.

(6) Liancourt, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Clermont.

LE TRAVERS DE LONGUYANE (1).

La prévosté de Bruelg et ses appartenances à Monseigneur le Duc, qui se comprant ès choses qui s'ensuit :

Premièrement, au jour de la S. Remy, quarante-huit sous de cenz par la main du maire de Bruelg.

Item, arpant et demy de pré séant en la rue aus asnes, qui est en la main de Monseigneur par faulte d'hommes, qui jadis fut à Arart de Bulles, et demy arpant d'aunoy en ledite rue, qui est du propre de Monseigneur.

Item d'environ troys muys de terre à champart (2).

Item six mynes de terre ou environ.

Item rentes, terrages (3).

Item le travers de toutes denrées qui passent parmi Bruel alanz et venenz.

---

(1) Alias Longeaune (Coutume de Senlis, procès-verbal de 1539), actuellement Longueau, commune de Saint-Martin-Longueau, canton de Liancourt. C'était, suivant M. Graves (*Notice archéologique*, p. 252), le point à partir duquel rayonnaient, au moyen-âge, plusieurs chaussées dans l'étendue de la Picardie. On trouve dans le ms. Gaignières (p. 575) un règlement sur la manière dont se percevait ce travers. Il débute ainsi : « Ensuit l'institution et ordonnance de recevoir le péage et travers de Longueaue, près Pont-Sainte-Maxence, et les mètes où s'estend ledit travers qui sont à la rivière d'Aronde, à la rivière de Bresche, à la fontaine de la porte dudit Pont-Sainte-Maxence, au rû de Roulce et au pont de Ver, et se doit reçevoir et s'estend oultre les rivières de Oise, d'Aronde et de Bresche, et doivent toutes denrées payer se elles ne demeurent an et jour èsdites mètes, fors l'Université de Paris, se ils ne sont marchands et excepté Troussel d'espousée (?). » Ce tarif est curieux. Il comprend, comme quelques autres de la même époque, le juif taxé à quatre deniers et la juive imposée au même taux, sauf les cas où elle était enceinte, et payait alors huit deniers, les ménétriers paient aussi quatre deniers pour chacun instrument « s'ils ne veulent acquitter de leur mestier. »

(2) Champart : redevance en nature prélevée par le seigneur sur la récolte des terres labourables.

(3) Terrage : droit qui consistait en blé et légumes. Il se confondait souvent avec le champart.

LE PRÉVOSTÉ DE GIENCOURT (1).

Les folios suivants contiennent la nomenclature détaillée des domaines et droits utiles appartenant au comte de Clermont dans l'étendue de la seigneurie, savoir :

Vignes du domaine, à la suite desquelles viennent les vinages, ou droits sur le vin récolté, donnés et aumonés à différents seigneurs, monastères et personnages par M. le duc Loys, ayeul de M. le Duc, et par ses successeurs — savoir : le seigneur d'Aufemont, de par sa femme; le seigneur de Socourt; Mre Guitte de la Tournelle; Charles de Campremy, à cause de ses devanciers : les abbés de Saint-Denis, de Bretuelg, de Ressons, comme dons d'aumône; le maire de Clermont, pour cinq muys, — sous réserve pour le comte de Clermont, par tous les vinages dessus dits, de la justice et seigneurie; des amendes de fouler, entonner sans congié, de défaut de cens, de roage (2) emporté, de cens non payé; des saisines des ventes et de tous autres droits de segnorage.

Les pressoirs du comté.

Les prés du seigneur à Clermont.

Le jardin « derrière le chastel et les fossez entour et les hayes qui sont autour et environ, nommez le *Chasteler* (3). »

Le Vivier le Comte, aboutant d'un côté à Mre J. de Sesseval, et de l'autre côté « au pavement qui va à Creilg. »

Les rentes en villenage (4) de tous les héritages tenus à pur du seigneur à Clermont et ès villes voisines, ce sont :

---

(1) Giencourt, village dépendant de la commune de Breuil-le-Vert.

(2) Roage ou rouage : impôt sur le transport et la vente en gros des vins.

(3) Le mot *châtelier* indique les vigies retranchées établies sur les hauteurs pour surveiller les routes. (Graves, *Notice archéologique*, p. 185.)

(4) Villenage : manière de tenir ou posséder des serfs ou vilains à charge de rendre au seigneur certains services ou certaines redevances. « Noz appelons vilenage, dit Beaumanoir, cap. XIV, héritage qui est tenu de seigneur à cens, à rente ou à champart, car de celui qui est tenu en fief, on ne doit rendre nule tele redevance. » Par héritages tenus à *pur* on doit entendre ceux mouvant directement et sans intermédiaire du comte. Voir Glossaire du droit français.

Les cens (1) dus à Clermont chaque année au jour de la saint Denys « qu'on appelle anciennement les cens du hanap le conte. » Le produit de ces droits était très-considérable; en effet, la charte communale, octroyée en 1197 par Louis de Champagne et Catherine, sa femme, avait, en échange de l'affranchissement complet de la taille et de toutes servitudes, imposé, entre autres obligations, aux habitants et manants de la ville l'acquittement d'une taxe annuelle de cinq sous de la monnaie beauvaisine par chaque masure possédée dans son enceinte. Il en résulte que l'énumération fort longue des censitaires fournit en même temps une statistique des plus exactes de Clermont, en 1378. On y trouve notamment l'indication de quelques fiefs particuliers qui existaient dans la ville, de nombreuses maisons appartenant au monastère de Saint-André, au chapitre de Clermont, à l'église Notre-Dame, ainsi qu'aux abbés de Froimont et de Saint-Quentin, des ostels au Signe, au Bar, de la Couronne, des Croissans, des quatre fils Aymon, qui étaient vraisemblablement les hôtelleries, quoique l'un d'eux fut tenu en fief. Une dernière mention rappelle l'état de troubles et d'hostilités continuelles où était alors placé tout le royaume, et dont Clermont, successivement dévasté par les Jacques et par les Anglais, devait, plus qu'aucune autre ville, conserver les traces. Le dénombrement porte pour mémoire des maisons abattues pendant les guerres pour la forteresse et les fossés, les halles aux *tanneurs* et aux *chavatiers* qui comptaient XXIIII étaux, et avaient été également abattues parce qu'elles étaient trop près des fossés.

Les avoines dues, chaque année, sur le territoire tant de Clermont que de Warty (2) et Becquerel, le lendemain de Noel. Ces redevances en nature s'élevaient également à un chiffre impor-

---

(1) Redevance annuelle, seigneuriale, foncière et perpétuelle, dont un héritage roturier était chargé envers le fief, dont il était mouvant, et qui avait été imposée pour la première fois par le seigneur, qui avait fait la concession de l'héritage. (Renauldon, *Traité des droits seigneuriaux.)*

(2) Warty, aujourd'hui Fitz-James, commune du canton de Clermont. Becquerel formait un fief particulier sur le territoire de la même commune.

tant. C'était ainsi, en effet, que s'acquittaient alors plusieurs des droits levés par les seigneurs, à divers titres.

Les pièces de vignes sises à Becquerel, et baillées à rentes de vin et d'argent.

Nous nous bornons à cette énumération très-sommaire pour en venir aux articles suivants, qui demandent à être reproduits textuellement :

La taille (1) de Canectecourt dix-neuf livres tournois.

La taille d'Agnes, six livres tournois.

La taille de Boisicourt, quatre livres tournois.

L'avouerie (2) de Marcelles (3), trente-cinq sous.

---

(1) *La taille*, qui devait être l'impôt territorial le plus considérable de l'ancienne monarchie, et même le seul jusqu'au règne de Louis XIV, fut à l'origine, et n'était encore, à l'époque du dénombrement de 1378, qu'un droit féodal que les seigneurs percevaient sur leurs serfs, en proportion de leurs biens et de leurs revenus; quelquefois elle était *abonnée*, c'est-à-dire que le taux en était fixé annuellement de gré à gré. Indépendamment de la taille ordinaire, il y avait la taille extraordinaire due au seigneur dans les quatre cas que nous avons déjà énoncés (page 246) : lorsqu'il prenait la croix pour aller en terre sainte; — lorsqu'il était prisonnier de guerre; — lorsqu'il mariait sa fille aînée; — lorsque son fils aîné était armé chevalier. On a vu plus haut et par quels motifs la ville de Clermont était exempte de la taille.

(2) Le mot *avouerie*, qui était synonyme de garde et tutelle, désignait la charge ou dignité de certains officiers féodaux, auxquels les évêques et abbés déléguaient le soin d'administrer les intérêts temporels des églises et monastères, de conduire leurs hommes à la guerre, et de rendre la justice en leur nom. Presque toujours à l'avouerie était attaché un fief consistant en une attribution de droits sur les terres du monastère, comme aussi dans une part des profits de certains jugements. Afin de s'assurer une protection efficace, les évêques et abbés avaient soin de ne donner en fief l'avouerie des églises et monastères qu'aux seigneurs les plus puissants de la contrée. (Voir Brussel : *Usage des fiefs*, livre III, cap. VI.)

(3) Marcelles : Marseille-le-Petit, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Beauvais. Avant 1789, son territoire, suivant M. Graves, était divisé en plusieurs fiefs appartenant à l'évêque et au chapitre de Beauvais, à l'engagiste du comté de Clermont, et aux abbayes de Beaupré et de Lannoy.

L'avouerie de Haloi (1), quatre livres tournois.

L'abbé de Corbie (2) doit chacun an à Monseigneur le Duc soixante anguilles à cause de sa maison et heritaige qu'il a à Thory.

Le scel des lettres de baillie (3), et doit-on audit scel de toutes

---

(1) Haloi, commune du canton de Grandvilliers, arrondissement de Beauvais. La seigneurie appartenait pour partie à l'abbaye de Lannoy, dont les comtes de Clermont étaient bienfaiteurs.

(2) Corbie, célèbre abbaye de l'ordre de saint Benoît, diocèse d'Amiens.

(3) Le bailli était un officier féodal établi par le roi ou le seigneur pour rendre la justice en son nom, garder et administrer les villes, faire la recette de tous les droits, tant ordinaires qu'extraordinaires, dans l'étendue d'une certaine circonscription territoriale qui prenait le nom de bailliage ou baillie. Sur ces fonctionnaires, qui commandaient aux prévôts et sergents, voyez Brussel, cap. XXXV : En quel temps il a été premièrement institué des baillis en France, et quels sont les plus anciens bailliages royaux. Voyez aussi *les Coutumes du Beauvaisis*, capitre Ier : de l'Office des baillis. Beaumanoir, qui entre dans de grands détails sur les droits et devoirs de cette charge, dont il a été investi, donne, chapitre XXXV, la nomenclature et la formule des lettres que le bailli devait sceller : « Le vente, dit-il, ou li escanges, ou les detes, ou les convenances (conventions) qui sont fetes entre personnes qui n'ont point de scel (les roturiers n'avaient point de sceau, les gentilshommes en avaient un, au contraire, mais qui ne faisait foi que contre eux-mêmes), ou ils ont seauz, mais il lor plest mix à prenre letre de baillie por ce qu'ele est plus sure et plus isnelement mise à execussion, doivent venir par devant le bailli et recorder le marcié et lor convenences, et puis requerre que lettres lor en soient bailliés selonc le forme que l'on doit fere lettres de baillie. » Dans un autre passage, il insiste sur l'importance de l'attribution dont il s'agit : « parce que li séax de le baillie est autentiques et creus de ce qui est tesmongnié par li en letres, li baillis n'est pas sages qui soigneusement ne le garde si que nule lettre n'en soit scelée qu'il mesme n'ait avant veue et qu'il sace s'ele doit estre scellée ou non... » et il ajoute que pour le scel on prend un sou par livre, au profit du seigneur. L'article 198 de la Coutume de 1539 porte que aucun autre que le comte de Clermont n'a, par toute l'étendue de la comté, scel authentique ni pouvoir de commettre auditeurs ou notaires pour recevoir contrats par foi et serment, pour quelque cause que ce soit. Ce droit exclusif ne lui appartenait pas, toutefois, sans contestation de la part des seigneurs de Conty, de Remy, Gournay et Moyenneville, qui firent toutes réserves dans le procès-verbal de rédaction de la Coutume.

lettres obligatoires qui sont faites de chacune livre une obolle, puisque les obligations passent douze livres.

Et de toutes autres lectres faictes au-dessoulz de douze livres, de procurations, *vidimus* (1), aprobations, certifications soubz ledit et autres telles ou semblables lectres, de chacune six deniers.

Le forage (2) de Becquerel, quant les hostes (3) de Monseigneur vendent vin en détail.

Fressengage (4) à Canectecourt, à le sainct Remy, cinq sols six deniers obolle; à le Pentecoste, cinq sols six deniers obole, et le lendemain de Pasques, trois sols deux deniers.

Plet général (5) à Clermont, vingt-quatre sous par an.

---

(1) On appelait *vidimus* ou chartes vidimées des copies d'anciennes chartes collationnées et revêtues d'un caractère authentique.

(2) Forage : droit perçu sur le vin mis en vente.

(3) Les hostes formaient une classe de fermiers ou locataires de petits domaines, qui ne jouissaient pas de la liberté complète. (Prolégomènes de S. Père de Chartres, §. 17.)

(4) Fressengage : droit sur les animaux de la race porcine. (V. Ducange, v° *Friscengagium.)*

(5) On appelait plet général, au moyen-âge, l'assise tenue par le seigneur féodal pour rendre la justice, avec le concours de ses vassaux. Ce concours, obligatoire, était assuré par des clauses pénales qui se trouvent formulées dans les termes suivants par les articles 199 et 200 de la Coutume de 1539 : « Nul seigneur dudit comté n'a aucune assize ni ressort, sinon le comte dudit Clermont qui a coustume les faire tenir par son baillif d'un an à autre, et à la dicte assize sont tenus comparoir quant ils y sont suffisamment adjournez tous les vassaux tenant en plain fief du chasteau dudit Clermont, lesquels doivent, à leurs périlz et fortunes, faire les jugements és-dictes assizes ensemble en tous autres cas, tant criminel que civil, dont les procès sont faicts par ledict baillif. » Mais si du temps de Beaumanoir, ses écrits en témoignent, les assises de chevaliers, tombées en désuétude déjà dans un grand nombre de provinces, se maintenaient encore en vigueur à Clermont, il n'en était plus de même au XVI^e^ siècle, et les feudataires ne considéraient plus ce droit, dont ils avaient été si jaloux, que comme une servitude onéreuse. Aussi la plupart de ceux qui comparurent à la rédaction de la Coutume protestèrent en déclarant que cette règle était dès longtemps inobservée, et

Plet général à Giencourt, trois sols sept deniers.

Plet général à Canectecourt, quinze sols par an.

Montonnage (1) à Canectecourt.

Montonnage à Ansac, à l'Ascension, trois sols, et à le sainct Remy, trois sols.

L'erbage (2) de Canectecourt.

L'erbage à Lierval (3).

L'erbage à Roteleu.

L'erbage à la Neuve-Rue (4).

L'erbage du Piré (5).

L'erbage à Giencourt.

---

que le roi (dans les mains duquel était alors le comté de Clermont, et qui venait d'y établir un bailliage royal par lettres du mois de février 1531) devait faire faire justice à ses depens par ses officiers, « lesquels ne jugeaient à péril d'amande. » Ce sont ces amendes qui donnaient vraisemblablement lieu à la perception indiquée ci-dessus.

(1) Montonnage : droit sur les troupeaux de moutons et brebis. (Voir Ducange, v° *Moutonnagium.)*

(2) On appelait erbage le droit qu'avait le seigneur de prendre un certain nombre de têtes de bêtes à laine dans les troupeaux qui paissaient sur ses domaines. Ce droit fut souvent converti en redevance pécuniaire. (Glossaire du droit français.)

(3) Lierval, hameau de la commune de Neuilly-sous-Clermont, canton de Mouy.

(4) La Neuve-Rue, hameau de la commune d'Hardivillers ou de celle d'Oursel-Maison, canton de Froissy.

(5) Piré; est-ce le Pré, moulin qui figure dans la carte de Cassini comme situé sur les confins des communes de Bailleval, La Bruyère et Rozoy, arrondissement de Clermont, ou le Pré à Valescourt, déclaré dans le dénombrement comme appartenant à l'abbaye de Saint-Martin-au-Boz.

NOTICE

SUR

UN CIMETIÈRE FRANC

DÉCOUVERT A ANGY (OISE) EN 1868.

DEUXIÈME MÉMOIRE.

Les fouilles ont été reprises vers la fin de septembre 1868, à la suite du terrain visité précédemment, et furent complétement terminées en février 1869. Ces recherches n'ont amené qu'un très-petit nombre d'objets tous fort curieux. Elles fournirent aussi des restes humains d'un haut intérêt, dont la plupart appartenaient à de jeunes sujets. Quelques femmes s'y rencontraient par exception. J'ai vu trois crânes d'hommes adultes. J'avais déjà remarqué que les guerriers étaient réunis vers les bords du chemin creux, direction tout à fait opposée à celle-ci. Dans les sépultures de famille seulement, l'on trouve les sexes et les âges gisant les uns près des autres.

Les tombes en pierre, les vases manquaient, rien n'accompagnait les restes des enfants, excepté la pierre traditionnelle

placée sur la tête ou au-dessous, et parfois de chaque côté. Plusieurs squelettes, de cinq à douze ans, furent obtenus. L'examen des dents, toutefois, indiquait approximativement ce dernier âge sans être en rapport avec la petitesse des os. La tête a la grandeur ordinaire à cette époque de la vie, mais les membres sont grêles. Les épiphyses sont loin d'être soudées. Le bassin est fort petit; il existait une interposition cartilagineuse considérable entre ses diverses pièces. Les os longs ont leurs extrémités friables et sont d'une taille exiguë. Il n'y aurait rien d'étonnant que la dentition, chez cette race, n'eût été plus hâtive. La face présente des mâchoires assez allongées. Au lieu d'avoir le front fuyant, les bosses frontales sont plutôt saillantes. La boîte osseuse est ronde et ne contracte que plus tard la forme dolicocéphale. Un enfant de cinq ans, dont la tête ne semblerait pas appartenir à un Franc tant elle est bien arrondie, a les maxillaires supérieures tellement avancées que l'arcade dentaire empiète démesurément sur celle du bas. Avec des séries d'âges, il est intéressant de suivre les modifications que subit le crâne avant d'arriver à l'obliquité et au dolicocéphalisme complets, conformation très-accentuée chez les femmes particulièrement. La plupart des individus de ce sexe ont l'occipital épais, très-développé, extraordinairement saillant, conique même. La cavité logeait un volumineux cervelet. C'est dans cet endroit que Gall localisait la philogéniture, et, si l'on ajoutait foi au système de ce savant, les compagnes des hommes de cette horde auraient été merveilleusement douées à cet égard. Entre l'occipital et les pariétaux, j'ai souvent rencontré des os Wormiens en plus ou moins grand nombre.

Beaucoup d'adultes (1) (pl. I) ont un singulier développement des arcades surcilières qui forment un relief insolite ainsi que la partie à laquelle s'attachent les os propres du nez. Les

(1) NOTA. J'ai tenté de reproduire les traits d'un Franc (pl. I, n° 2), et pour me rapprocher le plus possible de la vérité, j'ai suivi exactement les contours d'une tête bien caractérisée. Ce n'est donc pas l'imagination seule qui m'a guidé, et si ce dessin n'est pas conforme à l'original, il peut, je le pense, offrir avec lui quelque rapport. J'en fis autant pour les demi-crétins au moyen de leurs frontaux (pl. II).

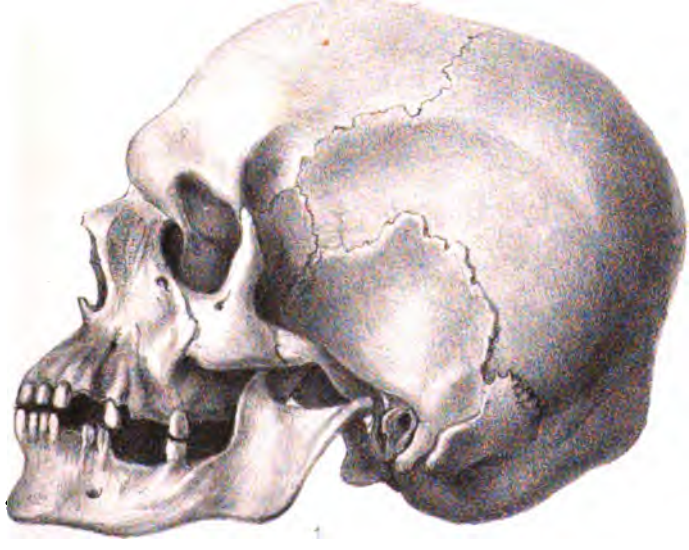

Imp. Lemercier & Cie Paris

1. Tête de Franc des sépultures d'Angy type.
2. Profil de Franc des sépultures d'Angy type copié sur les contours exacts du N° 1

1

Imp. Lemercier & Cie Paris

1 2 Profils de Francs, presque crétins, non microcephales (Sépultures franques d'Augy) figurés d'après les lignes des os de la tête.

1

Imp. Lemercier & Cie Paris

1, 2. Profils de Francs, presque crétins, non microcephales (Sépultures franques d'Angy) Figurés d'après les lignes des os de la tête .

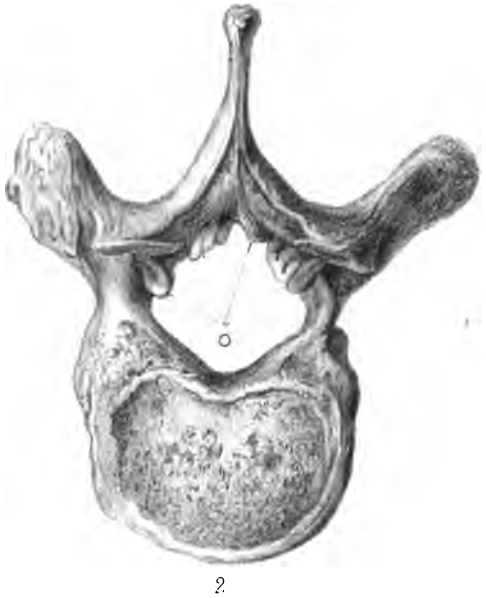

2

Imp Lemercier & Cie Paris

1. Tête de Femme Franque très dolichocéphale et à bosses frontales et nasales très eminentes
2. Vertèbre dorsale. — a Apophyses du canal vertébral

yeux devaient donc paraître très-enfoncés. En outre, les sinus frontaux sont vastes; plusieurs ont la suture sagittale plus élevée que les plans latéraux, et elle proémine en se continuant parfois sur le frontal qu'elle partage alors en deux. J'ai observé que les sutures crâniennes antérieures se soudaient de bonne heure chez la plupart des sujets. Un unique spécimen arrivé à son accroissement complet, à face très-large, à menton très-avancé, sans prognatisme, ne présente pas de réunion intime entre les deux pièces du front.

La tête d'une femme (pl. III, fig. 1) m'offre, au plus haut degré, la conformation dont j'ai parlé tout à l'heure. Une protubérance énorme (bosse nasale) existe en avant, entre les orbites. Elle s'avance tellement que l'on aperçoit à peine l'insertion des os du nez qui forment une concavité antérieure et se relèvent à leur terminaison. Les yeux étaient peu apparents, à cause de l'exubérance des parties qui les surmontaient. Un nez exigu, relevé, écrasé peut-être, s'élevant d'une large face, l'occipital, prolongé en arrière, devait lui donner un ensemble bizarre et un aspect ridicule. Quoique ne paraissant pas d'un âge avancé, son râtelier est dans un état déplorable. Plusieurs alvéoles sont comblées, et le peu de dents qui restent sont irrégulières, taillées en biseau et profondément cariées.

J'ai trouvé deux frontaux déprimés, étroits, que l'on peut rapporter, surtout un, à des demi-crétins. Tous deux ont des bosses surcilières nasales exagérées (pl. II, fig. 1-2). Je m'étends seulement sur le plus remarquable. C'était un sujet encore jeune, comme semble l'indiquer le peu d'épaisseur de l'os. Le milieu est plus élevé dans toute sa longueur; il mesure 10 centimètres d'une apophyse orbitaire externe du frontal à l'autre, et 11 centimètres dans la verticale, depuis le sommet de cet os jusqu'à la racine du nez; il est très-déclive, fuyant en arrière, au point que l'individu paraît n'avoir d'autre front que ses énormes sourcils. Au-dedans existent des enfoncements superficiels, plus nombreux vers la région où se plaçaient les lobes cérébraux antérieurs.

Plusieurs têtes, parfaitement développées, pourvues de vingt-huit dents solides, sont d'une petitesse remarquable et feraient penser au type brachycéphale; mais elles ne sont pas orthognates.

Ayant réuni avec soin une grande quantité d'ossements, il m'a été permis d'étudier plusieurs cas pathologiques résultant, soit d'accidents, soit de maladies, que je vais mentionner.

N° I. — Un homme adulte reçut à la tête, par un adversaire situé en face, une énorme blessure ; elle doit être attribuée à un instrument tranchant, violemment projeté, qui entama latéralement une portion antérieure du pariétal droit, et coupa en biseau les deux tiers au moins du frontal (pl. IV, fig. 2) en faisant subir un écartement de dedans en dehors. La plaie (9 centimètres de long) offre un large sillon de 2 centimètres sur une profondeur de 9 millimètres. Une partie du frontal, dont la table externe a été enlevée, montre une perte de substance irrégulière de 4 centimètres sur 2, qui ne s'est jamais comblée. Ici, les méninges étaient à nu et n'ont été recouvertes ultérieurement que par le cuir chevelu. Les portions lésées se sont reconstituées, ont acquis une épaisseur de 2 millimètres en s'arrondissant sur les bords qui restent saillants par suite de cette exubérance osseuse. L'engrenage des sutures comprises dans la lésion a été rempli complétement par l'accumulation en ce point du tissu osseux ; ainsi, l'individu a subi un accident de première gravité, auquel il n'a pas succombé ; il a dû vivre, même pendant longtemps, avec son crâne incomplet, comme l'indique l'aspect des bords épaissis et cicatrisés. Au reste, un fait à peu près analogue m'est échu, il y a plusieurs années, dans ma pratique médicale, sans que la mort s'en soit suivie.

N° II. — Une tête de femme, très-dolicocéphale et comprimée fortement de chaque côté des régions temporales, a la partie postérieure terminée par un occipital à saillie extrêmement prononcée. Le temporal droit a été brisé, et les fragments chevauchent les uns sur les autres. Il y eut enfoncement, succédant à une fracture. Trois de ces fragments, que j'ai vus en place, se sont détachés sans que j'aie pu les retrouver. Cette blessure est-elle le résultat d'un accident? c'est possible ; mais, sans médire des Francs, l'on peut les soupçonner d'un acte de brutalité à laquelle ils étaient fort enclins, surtout envers les femmes, comme tous les peuples barbares.

N° III. — Le crâne d'un sujet assez âgé m'a montré, dans une étendue de 10 centimètres de large, une altération dénotant l'existence ancienne de l'*osteosarcome*. Des fongosités ont détruit

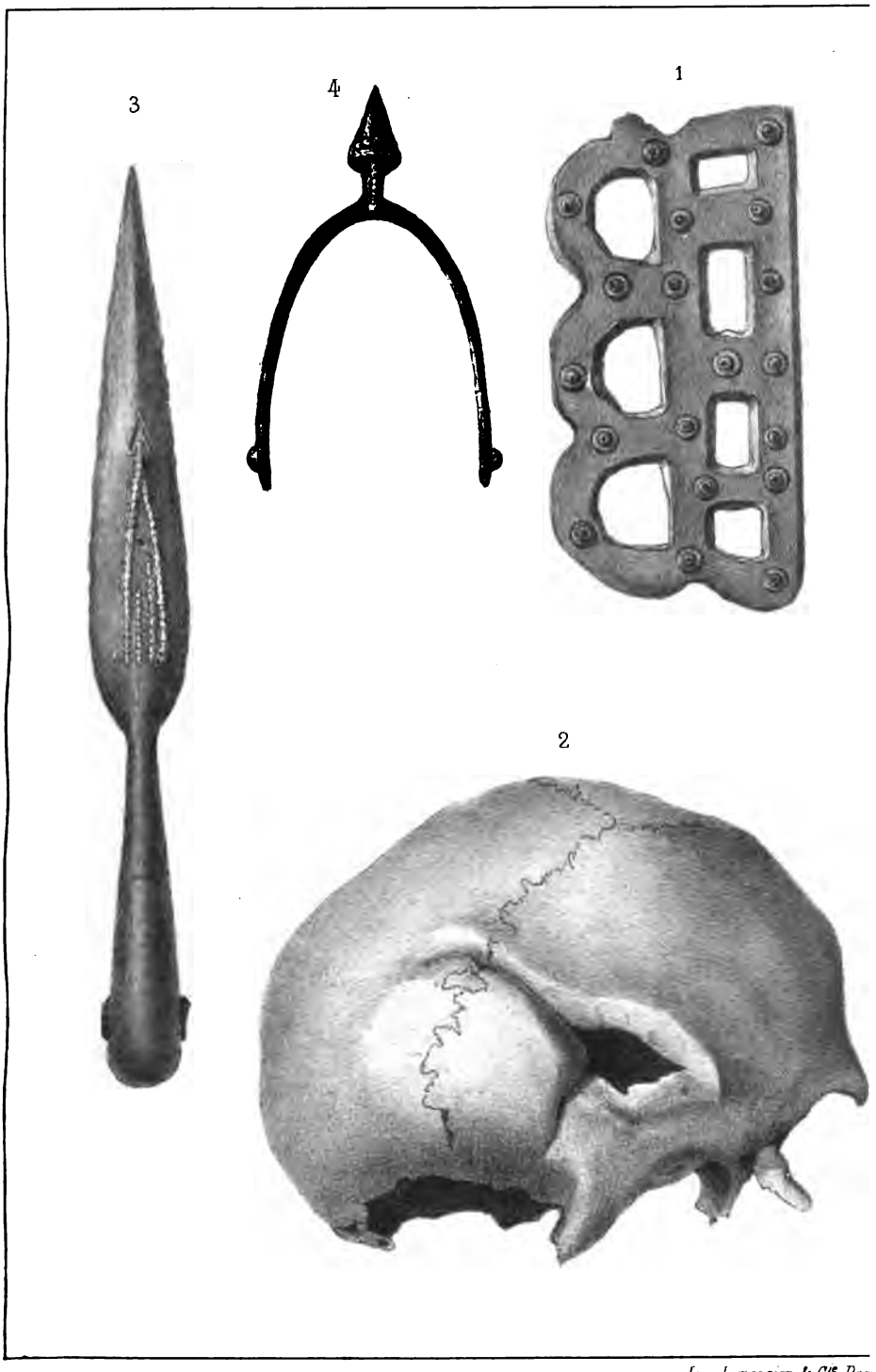

Imp Lemercier & Cie Par

1. Boucle en bronze
2. Crâne montrant une vaste fracture
3. Lance trouvée à St Epin.
4. Eperon en fer trouvé à St Epin.

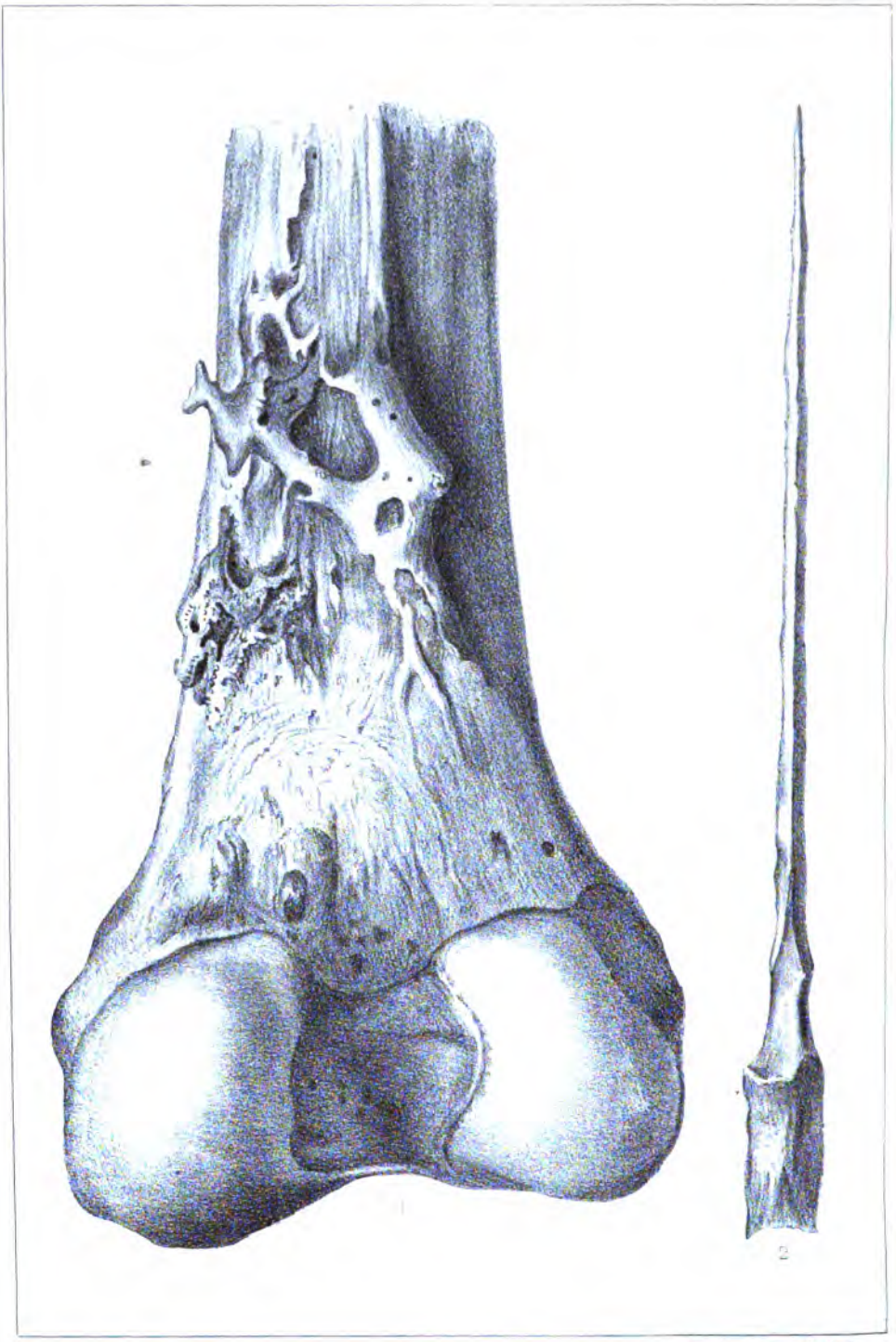

Imp. Lemercier & Cie Paris

Portion inférieure d'un fémur couverte [illegible] de végétations osseuses.

2. Tibia trouvé en 1861 [illegible] en place de terre au fond [illegible] Saint-Claude.

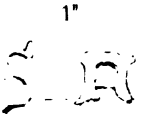

Imp Lemercier & Cie Paris

1. Jeton avec lettres repoussées S FIACRIUS. 1' Grandeur naturelle 1" Lettres très grossies.
2. Monnaie en argent, face _ 2' Revers _ 2" Grandeur naturelle.
3. Boucle en bronze _ 4 Suspensoir en bronze.

par endroits les pariétaux à leur région moyenne et supérieure, substance compacte et diploë. Des portions sont totalement rongées, d'autres ont encore des îlots découpés, à moitié sains, séparés par des sillons irréguliers plus ou moins profonds; des sécrétions morbides baignaient le tissu osseux et le pénétraient en l'altérant, car, aujourd'hui, il est friable; sa consistance est infiniment moindre que celle des parties saines ambiantes. La maladie devait s'étendre jusqu'au frontal, dont j'ai vu seulement quelques restes qui n'ont pas été recueillis à cause de leur fragilité. Cette tête offre une structure assez irrégulière; elle n'est pas symétrique. Je remarque une dépression médiane d'arrière en avant. Le pariétal gauche, boursoufflé, est plus élevé, plus grand que le droit, sur lequel la maladie commence à creuser des galeries sinueuses. L'occipital est gibbeux; il montre des enfoncements, de larges dépressions obliques, de l'aplatissement latéral à droite, une espèce de renflement avec bosselures tout à fait postérieurement. On voit, enfin, que l'ensemble était mal organisé. L'épaisseur des os est inégale; la substance s'en désagrège facilement. Au-dedans, sur le pariétal gauche et sur le côté du frontal, existe une érosion profonde de la table interne et du diploë. Les vaisseaux qui traversaient ont dû être anéantis; il n'en reste que des traces en creux, peu appréciables.

N° IV. — J'ai recueilli un fémur (pl. V) droit, robuste, muni de protubérances fort accentuées, ayant la *ligne âpre* couverte d'aspérités, raboteuse dans toute sa longueur. Au-dessous de la surface où cette ligne âpre se bifurque, l'on voit un espace triangulaire qui loge les vaisseaux poplités. Ici, l'on trouve un épaississement manifeste, une augmentation dans le diamètre de l'os, et au-dessous de l'angle de bifurcation, existent des végétations, des branches osseuses lamellaires anastomosées, déchiquetées, perforées irrégulièrement. L'on dirait des coulées déposées et se détachant par places. De ces cordons aplatis naissent des ramuscules qui se perdent dans le corps du fémur; d'autres se projettent plus loin, deviennent saillants et libres au point de simuler des apophyses. Plus bas, on remarque une série de petites granulations disposées en grappe. La présence de ces productions en relief, dirigées en divers sens, devait gêner les muscles qui s'attachaient en ce point. Les empreintes musculaires de ce sujet ont une vigueur inaccoutumée, et ces restes

devaient appartenir à un Franc des mieux constitués. Néanmoins, la production dont nous avons parlé est tout à fait anormale.

N° V. — J'ai découvert sur des vertèbres dorsales (pl. III, fig. 2) de quelques squelettes un développement apophysaire que je n'ai vu sur aucun autre de nos jours. Derrière les lames de l'apophyse épineuse, à l'intérieur du canal médullaire, au-dessus et au niveau des facettes articulaires inférieures, il y a deux ou quatre prolongements osseux comprimés, aigus ou tranchants, à l'extrémité libre et parfaitement détachés de la surface. Toute la portion interne appartenant à l'apophyse épineuse est rugueuse et parsemée de diverses éminences. Je ne puis m'expliquer l'utilité de ce surcroît d'os dirigés d'arrière en avant, de dehors en dedans, qui ne pouvaient servir à aucun usage.

N° VI. — Un os long (probablement un peroné), dont j'ai conservé une portion, est complétement recourbé en crosse à l'une de ses extrémités, et cette difformité me paraît être le résultat du rachitisme. Le mauvais état du fragment m'empêche d'en déterminer exactement l'espèce.

Je vais décrire, maintenant, les divers objets recueillis dans ces dernières fouilles.

JETON & MONNAIES.

1° (pl. VI, fig. 1). Un cuivre repoussé, de 14 millimètres de diamètre, tellement mince qu'une petite portion s'en détacha, représente un saint en pied, grossièrement posé de face. De la main droite, il tient une bêche. Au côté droit de la figure existe la lettre S, de l'autre un R. Un cordonnet assez fin limite le cercle au milieu duquel il est placé; puis vient après une large bande ornée de perles saillantes, et, enfin, une ligne en relief tout autour de cette pièce. Etant fort peu expérimenté en matière de numismatique, j'eus recours à mon ami M. F. Lenoir, l'un de ces savants modestes et consciencieux qui ne livrent aucun renseignement sans avoir complétement étudié le sujet. Je reproduis sa réponse : « Le cuivre repoussé, que j'attribuais à « *saint Fiacre*, est bien déterminé. C'était probablement un je- « ton de présence donné aux moines assistant aux réunions. Il « est de Meaux. Au reste, la question a été soumise au comité

« du Louvre, qui est arrivé aux mêmes conclusions. Puis, j'ai « consulté mes archives concernant les modifications apportées « aux lettres de l'alphabet à différentes époques. Il ne me reste « plus le moindre doute : l'*R* n'est qu'un *F* altéré par l'igno- « rance du graveur. C'est donc *Sanctus Fiacrius*, irlandais qui « vint en France en l'an 620. Il fonda un monastère à Breuil, « près Meaux. Il naquit en 600 et mourut en 670. » Il est évident que ce jeton est très-postérieur aux Francs, et ne s'est trouvé là qu'accidentellement.

2° (pl. VI, fig. 2). Monnaie en argent. — Sa courbe est peu régulière. Elle est solide, quoique peu épaisse, de 1 centimètre de diamètre, en argent très-pur. La face représente un animal à queue longue, épaisse et relevée. Sa pose laisse croire qu'il va s'élancer. Des lignes, des saillies, qui n'ont pas de disposition fort précise, accompagnent cet animal d'une détermination difficile, car, ici, l'imagination peut lui trouver des ressemblances avec un écureuil, un renard ou tout autre. Le revers porte des bandes en croix, de chaque côté desquelles sont divers dessins. C'est encore une pièce appartenant à une autre époque.

3° Bronze romain tellement fruste qu'il est absolument impossible de découvrir sa véritable espèce.

BRONZES.

1° Une boucle de ceinturon avec sa plaque ornée de gravures en creux, presque semblable à celle qui fut décrite dans la précédente notice, a été recueillie à un mètre au moins de profondeur. Sa conservation est complète. Les os du squelette sur lequel elle reposait étaient entièrement décomposés, l'individu ayant été inhumé dans une terre argileuse.

2° (pl. IV, fig. 1). Une autre boucle de ceinturon, en bronze, semble s'éloigner un peu du type franc. C'est une plaque découpée à jour, de 13 centimètres de long sur 3 centimètres 1/2 de large, divisée en deux parties continues. Celle qui laissait passer le cuir est percée de quatre ouvertures quadrilatères, inégales; l'autre est trilobée. Les lobes sont les uns au-dessus des autres, et présentent trois ouvertures arrondies. Cette portion se fixait au-dessous, à la ceinture, par des petites tiges faisant corps avec la plaque. Des cercles décorés d'un point cen-

tral sont disséminés assez régulièrement sur la face externe.

3° (pl. VI, fig. 3). Une boucle simple, très-belle, de bon goût, très-épaisse, un peu aplatie au-dessous, munie de son ardillon en fer, de 4 centimètres dans son grand diamètre, nous offre encore une troisième forme, entièrement différente des autres.

4° Suspensoir. (Pl. VI, fig. 4.) Cette lame de bronze, avec renflement au milieu, était fixée au fourreau par des clous latéraux, et, en passant une lanière dans son ouverture, ce fourreau était retenu au ceinturon. Des lignes simples, parallèles, ornent chaque extrémité de la partie convexe.

5° J'ai trouvé aussi quelques plaques étroites avec une tête de clou sur l'une d'elles. Aucune n'est entière. Il m'est impossible de leur donner une destination.

RÉSUMÉ.

D'après les observations anatomiques qui précèdent, il résulte que les Francs d'Angy ont quatre caractères spéciaux. Ils sont *dolicocéphales*, *prognates*, pourvus de protubérances *surciliéres*, *nasales* et de *sinus frontaux* développés. Dans le jeune âge, et jusqu'à dix-huit ou vingt ans, ces conformations étaient peu marquées et ne se prononçaient qu'ultérieurement. Les sutures antérieures du frontal se soudaient de bonne heure, et c'est par exception que cet os, sur un seul adulte, ne présente pas une fusion intime entre ses deux parties. Ces hommes, d'une stature moyenne, étaient vigoureux, énergiques, comme l'indiquent l'amplitude des sinus frontaux, la force des apophyses et l'accentuation des empreintes musculaires. Le front de l'adulte est oblique, assez déprimé, et, chez la femme surtout, l'occipital fait une saillie considérable. Ordinairement, la ligne médiane du crâne est légèrement plus élevée que les surfaces latérales. Les restes des vieillards étaient très-rares dans cette localité.

Leur existence sauvage se partageait entre la chasse et la guerre. Les armes nationales se composaient de la lance (framée), du couteau et de la hache (francisque) parfois modifiée. Ils s'introduisirent dans la Gaule du nord par petites bandes séparées, s'arrêtant là où le pays leur paraissait convenable; ils y séjournèrent plusieurs années, rançonnant les Gallo-

Romains démoralisés qui ne leur opposaient aucune résistance; puis, entraînés par leur humeur versatile, ils allaient s'établir ailleurs jusqu'à ce qu'un nouveau caprice les poussât plus avant, sans direction précise. Lorsque Clovis envahit le pays, leur position prit une certaine stabilité; ils s'implantèrent mieux sur notre sol. En se fondant avec la race gauloise, ils formèrent des villages et devinrent insensiblement Gallo-Francs. Souvent, plusieurs bandes vivaient à peu de distance les unes des autres, ou bien de nouvelles hordes succédaient aux plus anciennes. Ce fait nous est prouvé par le rapprochement de leurs divers endroits d'inhumation dans nos contrées. Il est rationnel d'assigner le v^e^ ou le vi^e^ siècle comme époque de la présence de ces Francs à Angy. Ils précédèrent ou accompagnèrent Clovis. Leurs armes grossières, le petit nombre d'objets et leur ornementation primitive ne dénotent pas une civilisation en voie de progrès. C'est seulement dans les siècles suivants que l'art commence à apparaître. Cependant l'on remarque dans quelques poteries, rares il est vrai, une plus grande habileté. Le jeton en cuivre repoussé, représentant saint Fiacre, paraît beaucoup moins ancien et n'a pas de rapport avec les restes qui ont été mentionnés.

Ayant obtenu l'autorisation d'explorer le terrain voisin, j'ai fait pratiquer des fouilles qui n'amenèrent la découverte d'aucun os, d'aucun objet : le sol n'avait jamais été manié. Ainsi, ce cimetière était limité à l'espace exigu que j'ai examiné partout soigneusement, et, plus l'on s'éloignait du point de départ, plus les squelettes devenaient rares. Il ne renfermait pas au-delà de cent cinquante corps au maximum. Il est probable que l'on découvrira d'autres gisements de la même époque à peu de distance de celui-ci. Je m'efforcerai alors, s'il m'est possible, de l'exploiter avec la même attention.

DESCRIPTION D'UN PILUM ROMAIN.

En 1868, en labourant une pièce de terre située près du *Fond-d'Enfer*, à Dury-Saint-Claude (Oise), M. Carballet trouva une arme que j'attribue au pilum romain. Ce n'est pas, assurément, le pilum des chefs qui est représenté dans les sculptures du temps, mais c'est l'espèce de pique sans ornements, légère, commode, dont se servait le simple soldat. La charrue avait découvert antérieurement plusieurs autres objets anciens sur lesquels je n'ai eu aucun détail.

(Longueur totale : 48 centimètres : 42 centimètres de fer, 6 centimètres de douille.) Le fer ressemble à un gros fleuret (pl. V, fig. 2) quadrangulaire, inflexible, s'effilant insensiblement de la base à la pointe. Celle-ci a-t-elle été affutée de façon à détruire des barbelures? Je ne le pense pas, car sa terminaison n'est pas brusque, la diminution est progressive à partir de son origine, et, en tout cas, il n'existe pas la moindre trace d'une aspérité ancienne. Arrivés vers le bas, dont quelques portions sont à peine endommagées, les tranchants angulaires s'élargissent et forment à leur tour des faces qui se courbent, s'étalent et deviennent les limites d'un renflement cylindrique, creux, dans lequel on emmanchait solidement un long bois avec de forts clous. Dans cette partie, mon exemplaire n'est pas tout à fait complet. Le fer, cependant, d'une excellente qualité, a résisté de telle sorte à la rouille que la forme élégante de l'arme n'est nullement altérée.

On ne peut confondre ce pilum, dont je ne connais pas de semblable, avec l'*ançon (angon)*, qui avait de la ressemblance avec la francisque et qui était une arme essentiellement franque. Je lis dans Claude Fauchet (*Les Antiq. et Hist. gauloises*, 1611, page 103), dont l'autorité n'est pas à dédaigner : « L'ançon est « une espèce de francisque, une façon de hache longuette qu'ils « lançaient (les Francs) au joindre de leurs ennemis pour fendre « leurs écus et les désarmer, s'il advenait que ces francisques « tinssent aux écus. »

Fauchet s'appuyait sur des auteurs anciens qu'il cite.

Page 103, plus loin, alinéa suivant : « Comme encore, en « Bourbonnois, on appelle *achon* une hache assez longuette. »

Il me semble évident que cette tige, longue, effilée, n'offre aucun rapport avec une hache longuette, et que le mode de combat précité eût été d'une exécution difficile avec notre pilum.

LANCE ET ÉPERON ATTRIBUÉS A L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE.

Monsieur Poiret, en 1868, fit construire de nouveaux bâtiments faisant suite à son usine de Saint-Epin. En creusant vers les bords du Thérain, on pénétra, à 70 ou 80 centimètres, dans le gravier, et l'on recueillit une tête de sanglier encore jeune (*sus scropha*), des dents d'un cerf (*cervus elaphus*) d'un âge peu avancé, une lance et un éperon en fer. M. Poiret fils m'abandonna généreusement ces deux derniers objets, qui me semblent avoir appartenu à un chef.

(Pl. IV, fig. 3). La lance (30 centimètres de longueur totale) a été forgée par un ouvrier fort habile. Concave antérieurement, convexe en arrière, sa courbe est régulière, gracieuse, et l'on ne ferait pas mieux de nos jours. Cette belle arme se compose d'une lance de 17 centimètres, dilatée dans son milieu, rétrécie à sa terminaison avec une arête médiane. La douille, de 13 centimètres, creuse, ronde, étroite à son origine, s'élargit insensiblement. Deux clous la traversaient à la base pour la fixer au bois.

Vers la moitié inférieure et moyenne de la lame, et à chaque face, existent des ornements en or de 75 millimètres, incrustés dans le fer. Ce sont quatre bandes d'*un* millimètre au moins de large, grossières, crénelées; les deux extérieures, écartées l'une de l'autre, forment, par leur rencontre, un angle aigu. L'une d'elles se continue, et porte à l'extrémité un triangle dont l'or s'est détaché.

(Pl. IV, fig. 4). L'éperon (14 centimètres de long) en fer se compose de deux branches dont l'écartement a 10 centimètres. De leur milieu s'élève une tige courte et forte qui supporte un cône aigu à l'extrémité. Il est décoré de quelques ornements en bronze jaune, consistant en une série de petits renflements continus,

terminés par un rond plus grand. La portion conique, qui piquait le cheval, a deux lignes parallèles, festonnées, entre lesquelles se montre une large bande à saillies circulaires. Le tout est assez grossier. A chaque extrémité des branches et au dehors, il y a deux boutons en bronze, hémisphériques, pleins, rivés en dedans, destinés à retenir l'éperon à la chaussure au moyen d'une courroie qui s'y attachait.

La lance, par sa forme, s'éloigne de la framée; elle est d'une élégance qui indique une certaine civilisation. L'éperon, d'une seule pièce, sans molette, à grosse pointe conique, se trouve déjà, au moment des invasions franques, soit arrondi à son pourtour, soit à facettes (tri et quadrangulaire); mais il faut tenir compte de la continuation des mêmes usages qui ont été suivis pendant longues années par les peuples de même origine. Bref, ces objets ont sans doute quelque rapport avec ceux de la période mérovingienne, mais ils doivent appartenir à une époque postérieure, comme l'indique la nature de l'ornementation, et je pense qu'ils sont plutôt carolingiens.

A. BAUDON,

Docteur Médecin.

Mouy (Oise), 6 avril 1869.

LES

MAISONS CANONIALES

DU CHAPITRE DE BEAUVAIS

ET

LEURS POSSESSEURS.

Il y a quelque temps l'honorable M. Le Caron de Troussures donnait communication d'un Mémoire extrait de sa bibliothèque, si riche en documents inédits sur le Beauvaisis, et intitulé : *Maisons canoniales et leurs possesseurs en* 1756. Ce manuscrit, œuvre de Me de Nully, chanoine, intéressait par les curieux renseignements qu'il contenait, sur les membres du puissant chapitre de Beauvais et sur la topographie ancienne de notre vieille cité, et il parut utile de le faire imprimer avec une introduction et des notes explicatives du texte. Je me suis chargé de ce travail, et à l'aide des nouvelles et obligeantes communications de M. de Troussures, des documents de la bibliothèque de M. Borel de Bretizel et des recherches faites aux archives de

l'Oise et ailleurs, j'ai pu composer ces quelques pages; puissent-elles intéresser, jeter un jour suffisant sur un état de choses qui n'est plus, et répondre à l'espérance que l'on a pu concevoir.

Au VIIIe siècle, le collége de prêtres et de diacres, qui formait le conseil de l'évêque de Beauvais, vivait en communauté régulière sous la direction de son pasteur. L'évêque André, qui siégeait, en 755, au concile assemblé à Verneuil-sur-Oise (1), par ordre de Pépin-le-Bref, avait tenu à mettre à exécution les prescriptions de ce concile au sujet des chapitres, et ses prêtres s'étaient soumis à cette mesure inspirée par la sagesse pour mettre fin à de nombreux abus. Ils adoptèrent la règle que saint Chrodegang, évêque de Metz, rédigea, en 760, et qui fut depuis modifiée et complétée par le concile d'Aix-la-Chapelle, en 817 (2); ils vécurent dans un même logement, partageant la même table et se réunissant en commun pour la célébration des offices ecclésiastiques. L'évêque, pour subvenir à leurs besoins, leur distribuait une partie des revenus des biens qui avaient été légués à son église (3). Quand il s'absentait, et souvent les nécessités de son ministère l'obligeaient à le faire, il désignait un ecclésiastique pour le remplacer auprès de la communauté; mais cette autorité déléguée, dit M. Delettre (4), ne trouvait pas toujours la soumission désirable et peut-être aussi donnait-elle lieu à de justes plaintes. Et qui sait si ces prêtres, si ce chapitre qui concourait à l'élection de l'évêque, n'eut pas aussi à cœur de choisir lui-même celui qui devait le diriger en l'absence du prélat. Toujours est-il qu'au IXe siècle, il se lassa de la communauté de biens avec l'évêque et demanda que les biens de l'eglise de Beauvais fussent divisés en deux parts, dont l'une serait laissée à l'évêque et l'autre serait abandonnée au chapitre, pour qu'il en usât et l'admi-

---

(1) Labbe : t. VI, p. 1,665.

(2) Fleury : *Hist. eccl.*, l. XLIII.

(3) Les prêtres qui composaient ces réunions reçurent la dénomination de *Canonici (Chanoines)*, du grec κανὼν, règle, ou liste, et leur collége fut appelé *Chapitre (Capitulum)*, de l'habitude où ils étaient de lire un chapitre de l'Ecriture sainte ou de leur règle lorsqu'ils se réunissaient.

(4) Delettre : *Hist. du diocèse de Beauvais*, t. I, p. 362.

nistrât librement et à son gré, en suivant toutefois les canons de l'église.

La demande était grave, et Odon I, qui occupait alors le siége épiscopal de Beauvais, ne voulut rien statuer avant d'avoir consulté les évêques de la province, ses collègues. L'on demandait une dérogation à un usage ancien, à une règle sanctionnée par les conciles, et il fallait que les solliciteurs eussent des motifs sérieux pour le faire. Le métropolitain, Hincmar de Reims, ses suffragants et le roi Charles-le-Chauve lui-même furent d'avis qu'il convenait de faire droit à leur requête. Odon y obtempéra et par un acte authentique (1) il fit le partage et détermina les biens qui désormais appartiendraient au chapitre. En même temps il fixa le nombre des chanoines à cinquante, défendant d'en admettre davantage, à moins que les revenus canoniaux ne vinssent à s'accroître. Cette ordonnance, approuvée par le concile provincial (2) et sanctionnée par l'autorité du roi, rendait le chapitre propriétaire exclusif et indépendant de ses biens, et lui donnait une existence civile qu'il n'avait pas encore eue jusqu'à lors.

Pour subvenir à leurs besoins, les chanoines divisèrent les revenus des biens qui avaient été donnés à leur corporation, en affectèrent une partie à l'entretien de leur église et de ses charges, et réservèrent l'autre pour être distribuée entre eux à proportion de leurs services. Ces parts ou prébendes ne dépassèrent pas d'abord le nombre des chanoines qui ne pouvaient être que cinquante, mais dans la suite elles furent portées à cinquante-trois, formant quarante-cinq prébendes pleines et huit demi-prébendes (3).

---

(1) Louvet : t. II, p. 152.

(2) Labbe : t. IX, p. 278.

(3) La *prébende pleine* recevait, au XVI^e^ siècle, 8 muids 3 mines (29 hectol. 73 litres 45 cent.) de blé par an, que l'on répartissait en distribution journalière de 6 pains ou leur valeur.

La *demi-prébende* recevait annuellement 7 muids 7 mines (27 hectol. 33 litres 15 cent.) de blé, ce qui faisait 5 pains et demi par jour. De plus, à la distribution générale du blé, qui se faisait quand toutes les charges et prébendes étaient fournies, la demi-prébende n'avait que les deux tiers de la prébende pleine.

En 1789, d'après la déclaration du chapitre, la *prébende pleine* valait 4,683 l. 18 s. 3 d., et la *demi-prébende* 3,259 l. 18 s. 10 d.

La vie claustrale et la régularité n'eurent pas d'abord à souffrir de cette séparation ; mais peu à peu, le partage des biens et la fixation des prébendes, aidés par les invasions normandes et par les troubles politiques qui les suivirent, les ébranlèrent profondément; aussi voit-on que dès le XI[e] siècle la vie commune avait cessé. Les membres du chapitre s'étaient retirés dans des maisons particulières où ils vivaient à leur guise, ne se réunissant que pour les offices canoniaux.

Il y avait dans le chapitre sept dignités, trois charges ou offices, quarante-un chanoines, quatre grands vicaires, deux petits vicaires, trente-huit chapelains et quatre marguilliers.

Les sept dignitaires étaient le *Doyen*, l'*Archidiacre de Bray*, le *Trésorier*, l'*Archidiacre de Beauvais*, le *Chantre*, l'*Archidiacre de Beauvaisis*, et le *Sous-Chantre*.

Le *Doyen* était élu par le chapitre et le présidait. Investi d'un droit de surveillance et de correction sur les chanoines, il était plus spécialement chargé de la discipline. Les circonstances firent réunir à sa dignité celle d'archidiacre de Bray. En l'an 1100, l'évêque Ansel avait accordé au chapitre le pouvoir d'excommunier ceux qui lui porteraient préjudice et qui refuseraient de reconnaître et de réparer leurs torts. Il devint alors nécessaire, pour que cette corporation pût user de son droit, que son doyen eût juridiction sur la ville et sur ses faubourgs, autrement il n'aurait pu ni publier ses monitoires, ni afficher publiquement ses jugements, et précisément cette juridiction ne lui appartenait pas, mais était à l'archidiacre de Bray. L'évêque, pour remédier à cet inconvénient, réunit au doyenné l'archidiaconat de Bray, et alors le doyen, en sa qualité d'archidiacre de Bray, ayant juridiction sur toutes les églises des doyennés de Beauvais, de la ville par conséquent, de Bray et de Montagne, pouvait exercer le pouvoir redoutable confié au chapitre.

L'*Archidiacre de Bray*, qui était à la nomination de l'évêque, avait juridiction sur les trois doyennés de Beauvais, de Bray et de Montagne et visitait leurs églises, où il connaissait des plaintes, prononçait des sentences, confirmait de son autorité les actes de donation, vente, etc., et faisait des ordonnances sur ce qui regardait les vases sacrés, le service divin, etc. Il mettait aussi en possession de leurs abbayes les abbés de Saint-Lucien, de

Saint-Germer, et plus tard ceux de Saint-Quentin, de Beaupré, de Lannoy et l'abbesse de Saint-Paul. Cette dignité fut réunie au Doyenné, comme nous venons de le dire, en 1100.

Le *Trésorier*, à la nomination de l'évêque, était chargé de la garde des vases sacrés, des ornements sacerdotaux et des autres objets précieux consacrés au culte. Cette dignité fut supprimée en 1673 et ses revenus unis à la mense du séminaire diocésain établi dans les bâtiments claustraux de Saint Symphorien.

L'*Archidiacre de Beauvais*, ou *Grand Archidiacre*, autrefois nommé *Archidiacre de Clermont*, exerçait sa juridiction sur les églises des doyennés de Beaumont, de Monchy et de Clermont, et mettait en possession de leurs monastères les abbés de Royaumont, de Froidmont et de Saint-Symphorien et l'abbesse de Penthemont.

Le *Chantre*, aussi appelé Primicier, avait la direction du chœur et du chant à tous les offices canoniaux et à toutes les cérémonies faites en la cathédrale, aux ordinations, à la consécration des saintes huiles le jeudi-saint, à la bénédiction des abbés, le premier jour du synode, et composait le tablet qui fixait l'office de chaque jour.

L'*Archidiacre de Beauvaisis*, ou *Petit Archidiacre*, autrefois nommé *Archidiacre de Breteuil*, étendait sa juridiction sur les doyennés de Pont, de Coudun, de Ressons et de Breteuil, et mettait en possession de leurs monastères les abbés de Breteuil, de Saint-Martin-aux-Bois, de Saint-Just et l'abbesse du Moncel.

Le *Sous-Chantre* exerçait les mêmes fonctions que le Chantre et à son défaut.

Les trois offices ou charges étaient celles du *Pénitencier*, du *Chancelier* et du *Théologal*.

Le *Pénitencier* qui était autrefois un dignitaire, ainsi que l'atteste un charte de Philippe de Dreux, de l'an 1200 (1), portait aussi anciennement le nom de *Chapelain de l'évêque*. (*Capellanus episcopi*. Il jugeait des doutes qu'on pouvait avoir au tribunal de la pénitence, avait le droit de relâcher ou de changer les pénitences imposées par d'autres confesseurs, et pouvait absoudre, au lieu de l'évêque, des cas à lui réservés.

---

(1) Louvet : t. I, p. 45.

Le *Chancelier* était chargé d'écrire et d'expédier les lettres, ordonnances et mandements du chapitre et prenait soin de la bibliothèque. Il portait en même temps le nom d'*Ecolâtre* ou *Maître des écoles*, et devait, en cette qualité, veiller à l'instruction des jeunes clercs et des enfants de chœur.

Le *Théologal* était tenu de prêcher ou de faire prêcher tous les dimanches et fêtes dans l'église cathédrale et de donner trois fois la semaine une leçon d'Ecriture sainte et de théologie.

Parmi les quarante-un autres chanoines qui composaient le chapitre capitulant, quatre appartenaient à d'autres congrégations. L'un faisait partie du chapitre de Saint-Michel, le second du chapitre de Saint-Barthélemy, par fondation en 1037 d'un chevalier nommé Heilon, que l'on croit avoir été châtelain de Beauvais, et le troisième du chapitre de Saint-Nicolas par institution de l'évêque Guy. Une quatrième prébende avait été donnée par le même évêque au monastère de Saint-Quentin, qui la faisait desservir par deux de ses religieux. L'un portait le nom de *Prieur de la Chambre* (*Prior de Camerâ*), et l'autre de *Sous-Prieur de la Chambre*.

Telle était ou à peu près l'organisation du Chapitre cathédral de Beauvais quand il se sécularisa, quand ses membres abandonnèrent la vie commune et régulière pour vivre chacun en leur particulier.

Les chanoines ne vivant plus en commun, mais étant obligés à la résidence à raison de leur titre canonial, durent se procurer des habitations dans la ville, et ce ne fut pas toujours chose facile. Le moment vint où l'on regretta que le chapitre n'eût pas de maisons à lui appartenant pour en pourvoir ceux qui en manqueraient. Le besoin s'en était déjà assez fait sentir pour qu'en 1015, l'évêque Roger de Champagne, prenant possession du comté et de l'hôtel des comtes de Beauvais, abandonnât son ancienne habitation épiscopale au chapitre pour en faire des maisons canoniales. Le défaut de logement faisait que souvent les chanoines ne résidaient pas dans la ville, et ne remplissaient aucunes des fonctions attachées à leur bénéfice, et quelques-uns se trouvaient heureux d'avoir cette excuse pour justifier leur violation des règles de l'église à ce sujet. Les évêques et les ecclésiastiques attachés à leurs devoirs en gémissaient, aussi vit-on plus d'un chanoine léguer en mourant sa maison au chapitre pour remé-

dier au mal qui allait toujours s'aggravant. Au XII[e] siècle, un chancelier de l'église de Beauvais nommé Déodat, partant en pélerinage aux Saints-Lieux, donnait au chapitre les maisons qu'il avait dans la ville, à condition que ces maisons ne seraient possédées que par des chanoines et des chanoines résidents (1). En 1043, l'évêque Drogon avait donné les maisons qui avaient appartenu à un chevalier nommé Bernier. Cet exemple fut suivi par d'autres personnages et le chapitre se trouva ainsi en possession d'un certain nombre de maisons qu'il put céder, moyennant indemnité au profit du corps, aux chanoines qui en avaient besoin. Telle est l'origine des maisons canoniales. Leur nombre alla toujours en augmentant et il était de vingt-sept en 1756, comme nous le verrons dans le mémoire que nous allons publier.

Auparavant disons encore un mot des usages ou des statuts qui régissaient ces propriétés.

Les maisons canoniales appartenaient en toute propriété au chapitre, qui en disposait à son gré. C'était à lui qu'incombait la charge de les faire visiter de temps à autre, et spécialement à chaque changement de possesseur, pour s'assurer de l'état des constructions et constater les réparations à faire. Il en cédait la jouissance moyennant une somme d'argent, déterminée par voie d'enchère, en une assemblée capitulaire, aux chanoines plus offrants et derniers enchérisseurs; mais il s'en réservait toujours la nue-propriété. Il ne devait les céder qu'à des chanoines, et il n'était pas permis de les vendre, de les donner, ni de les louer à un laïque. Quelques-unes mêmes, suivant l'intention des donateurs, ne pouvaient être remises qu'à des chanoines qui prendraient l'engagement de résider continuellement. De ce nombre étaient celles qu'avaient léguées l'archidiacre Jean, le chancelier Déodat, Henri de Ons, messire Etienne et Raoul (2) de Clermont. C'était une grave condition au XIII[e] siècle, car on sait qu'alors la résidence canoniale laissait beaucoup à désirer. Les plaintes d'Ives de Chartres, les fondations de monastères de chanoines réguliers, qui devaient servir d'exemples, n'avaient pu y remédier. Aussi qu'arriva-t-il? Ces maisons ne trouvèrent plus d'ac-

(1) Arch. de l'Oise : chap. de Beauv., G. 683.

(2) Le statut révoquant l'obligation de la résidence l'appelle Jean.

quéreurs et restèrent inhabitées. Le chapitre s'en émut, la clause lui causait un grave préjudice, et la vénérable assemblée décida au mois de décembre 1219 : « Qu'attendu que cette condition était également onéreuse et nuisible aux intérêts de son église, à ceux des donateurs dont les anniversaires étaient célébrés à l'aide du prix provenant de ces cessions, à la bonne conservation des maisons, puisque cette condition empêchait qu'elles ne trouvassent des acheteurs, et que le temps viendrait où, contrairement à l'intention des défunts, elles se détérioreraient et tomberaient en ruine, d'un commun accord elle révoquait l'obligation de la résidence, les libérait de cette charge et les assimilait à ses autres maisons. »

Voici du reste la teneur de cette importante délibération :

« *G.* (1) *decanus et capitulum Belvacense, omnibus Christi fidelibus presentium noticiam habituris salutem in Domino. Noverint universi quod cum onus residentie quibusdam domibus nostris, videlicet domui que fuit Deodati quondam cancellarii et domui que fuit Johannis de Claromonte canonico Belvacensi et quibusdam aliis, de voluntate ipsorum donatorum pro tempore et causa fuisset annexum, videlicet ut nullus canonicus aliquam earum haberet, nisi residens esset; nos attendentes hujusmodi conditionem onerosam pariter et dampnosam existere ecclesie nostre, et defunctis donatoribus, qui ex precio domorum, cum venderentur, redditus ad opus anniversariorum suorum ordinaverunt institui et augeri, et domos in bono statu conservari, cum nulli vel pauci sub hujusmodi conditione invenirentur emptores, et sic processu temporis, contra voluntatem defunctorum, dicte domus possent deteriorationem pati vel lapsum, de communi consensu dictum onus conditionis revocamus, volentes ipsas dicte conditionis onere penitus liberatas, aliarum domorum nostrarum, que libere sunt, sequi legem. Actum anno gratie m° cc° nonodecimo. Mense decembri* (2). »

La vente que le chapitre faisait à un chanoine de la jouissance d'une maison, était pour toute la vie canoniale du chanoine, mais n'avait d'effet que pour sa vie canoniale seulement, c'est-à-dire pour tout le temps qu'il possédait une prébende canoniale

(1) Godefroy de Clermont de Nesle.

(2) Arch. de l'Oise : Fonds du chapitre de Beauv., G. 684.

dans l'église cathédrale. S'il venait à cesser d'être chanoine pour une cause ou pour une autre, alors la jouissance de la maison cessait aussi de lui appartenir et faisait retour au chapitre qui la remettait aux enchères.

Le prix provenant de la vente était employé à acheter des biens ou des rentes suffisantes pour faire acquitter les fondations, obits ou anniversaires stipulés dans l'acte de donation de ces maisons au chapitre, quand les donations contenaient cette condition, comme cela était pour les maisons de l'archidiacre Jean, de Déodat, d'Henri de Ons, d'Etienne et de Raoul de Clermont. Si les maisons n'étaient grévées d'aucune charge, alors le prix était divisé en deux parts, dont l'une était destinée à l'augmentation des biens du chapitre et l'autre laissée à la libre disposition du corps canonial. Telles étaient du moins les prescriptions du statut de 1178 (1), prescriptions qui dans la suite furent modifiées.

Un mémoire rempli de détails intéressants sur le sujet qui nous occupe et produit en 1534 dans un procès intenté par le chapitre contre Bertin de Mornay son doyen, nous apprend que les chanoines étaient souvent loin de trouver en parfait état de conservation les maisons canoniales qu'ils achetaient. La plupart

---

(1) Ce statut était ainsi conçu :

« *De domibus que ecclesie erant tempore quo prescripta institutio facta est constitutum est ita : quinque earum, videlicet domus Johannis archidiaconi, Deodati cancellarii, Henrici de Ons, magistri Stephani, Radulphi de Claromonte hac lege tenentur : cum aliqua earum, mutato habitatore, in manum capituli redierit, qui, pro ea habenda plus aliis canonicis* XX *solidos dare voluerit eam habebit. De precio autem redditus ementur, donec in anniversariis eorum convenienter et honeste stationes possint fieri. Ex tunc vero precium pro eis habitum in dispositione erit capituli, nec eas nisi stationarius habere poterit. De aliis domibus statutum est quod cum aliqua earum, mutato similiter possessore, in manum capituli venerit, illi cedet canonico, qui, sicut dictum est,* XX *solidos plus aliis dare voluerit. De medietate vero precii redditus ecclesie bona fide ementur; reliqua autem medietas, pro arbitrio capituli, expendetur. Si aliqua vero vel alique domus nobis relinquentur, nisi ab eis, qui eas, relinquent, mutatum fuerit, huic legi subjacebunt. Actum anno Verbi Incarnati m° c° lxx° viij°.* » (Archives de l'Oise : *ibid.*)

du temps, malgré les visites que le chapitre ordonnait, elles étaient si délabrées que les possesseurs entrant étaient obligés pour s'y loger, « les ungs faire bastir quasi tout de neuf, les « autres à faire réparacions grandes, monstans à grandes sommes « de deniers, au grant détryment' et dyminucion de leur « bien, tellement que aulcuns d'iceulx chanoines demorent rede- « vables envers plusieurs marchans, auxquels ne poevent faire « payement de leurs debtes, ne eulx subvenir honnestement « selon l'estat ecclésiastique; ains aulcuns ont été contraints par « les créditeurs par censures ecclésiastiques ou excommunica- « tions de payer, qui estoit notoire scandale ausdits chanoines « et estat ecclésiastique. » Pour remédier à ces inconvénients, le chapitre décida qu'à l'avenir, au lieu que ce fut toujours lui qui donnât ces maisons à nouveau possesseur, il serait loisible aux chanoines en possédant, de les vendre avant leur mort à un autre chanoine et d'en garder le prix, pour s'indemniser des dépenses qu'ils auraient pu faire, sauf toutefois l'assentiment du corps canonial comme propriétaire. Ce statut, en même temps qu'il libérait la corporation des réparations à faire, était un excellent moyen d'exciter les chanoines à tenir leurs maisons dans le meilleur état possible, à les embellir même, afin qu'elles eussent plus de valeur. Néanmoins le cas fut prévu, où il se rencontrerait des chanoines assez négligents de leurs intérêts et de ceux du chapitre, pour ne faire aucuns travaux et laisser les maisons tomber en ruine, et l'on statua que de temps à autre, et surtout à la mort de chaque possesseur, le chapitre ferait visiter la maison par des experts et que les réparations seraient à la charge de la succession.

Il fut bien aussi spécifié que la transmission ne pourrait se faire que par vente ou contrat onéreux et non d'aucune autre manière ni par aucun autre contrat. En 1534, Bernardin de Vauldray qui venait de résigner sa dignité de Doyen du chapitre en faveur de Berlin de Mornay, son neveu, lui ayant cédé par donation sa maison canoniale, le chapitre réclama contre cette violation des statuts et fit évincer messire de Mornay jusqu'à ce qu'il eut payé un prix convenable.

Pour éviter toute ruse et toute convention préjudiciable aux intérêts communs, un statut de 1527 défendait de reconnaître comme valable aucun contrat de vente, fût-il même notarié et

quelque fut l'acquéreur qui le présentât, avant que le chapitre n'eût une réponse orale reçue par deux de ces membres, députés auprès du chanoine moribond pour savoir s'il consentait toujours à cette vente. Si le malade ne pouvait ratifier ce contrat de vive voix, la vente était annulée et le chapitre disposait de la maison. Cette prescription était rigoureuse et sujette à bien des inconvénients. Il pouvait se faire, et cela arriva plus d'une fois, que le chanoine vendeur fût privé de l'usage de la parole quand les députés se présentaient, et que l'on ne pût en tirer aucun consentement avant sa mort. On modifia cet usage et le chapitre général de la Saint-Arnoult de l'an 1623, statua qu'à l'avenir on admettrait tout contrat de vente notarié, sans qu'il fût besoin que le vendeur le ratifiât de vive voix devant témoins, pourvu toutefois que l'acquéreur déposât son contrat au chapitre avant la mort du vendeur.

Si le chanoine possesseur d'une maison canoniale venait à mourir avant d'en avoir disposé, le chapitre la faisait vendre et disposait du prix souvent à son profit, ainsi que l'autorisait du reste le statut de 1178 que nous avons cité plus haut; mais cet emploi des fonds éprouva des changements. Le mémoire de 1534 dit que depuis longtemps déjà, c'était l'usage d'employer la moitié de la somme à fonder des prières pour le repos de l'âme du défunt et l'autre moitié à subvenir aux besoins de la cathédrale, aux réparations des propriétés canoniales. La maison ainsi vendue par le chapitre était dite tombée en aubaine. Le chapitre général du 24 juillet 1631, décida que dorénavant les chanoines pourraient empêcher leurs maisons de tomber en aubaine, sans être obligés de les vendre avant leur mort, s'ils donnaient trois cents livres de leur vivant à la fabrique de la cathédrale. Par ce moyen leurs héritiers pourraient en disposer à leur profit et l'aliéner, mais ils étaient tenus de la vendre dans l'espace d'un an, à un chanoine et non à une autre personne, et aux enchères publiques faites en une assemblée capitulaire, selon la forme accoutumée. Faute par eux de se conformer à ces prescriptions, la maison revenait en aubaine et le chapitre en disposait.

En outre du prix principal, l'acquéreur était obligé de payer un droit seigneurial appelé *droit de cire*. Ce droit était fixé à trois sols pour livre, ou quinze livres pour cent du prix d'acquisition, et la somme en provenant était répartie entre tous les chanoines

possesseurs de maisons canoniales, au moins depuis l'acte capitulaire du 23 juillet 1423. La répartition se faisait au prorata de la prébende dont on jouissait, de sorte que le demi-prébendé ne recevait que la moitié de la part du chanoine ayant prébende pleine. Cela leur était accordé pour les aider à faire aux maisons les réparations nécessaires; et le chapitre faisait plus encore, il leur distribuait tous les ans, pour la même fin, une certaine quantité d'avoine dont ils pouvaient disposer pour s'indemniser.

Tout en règlementant ainsi la vente de ses maisons, la vénérable assemblée n'oubliait pas l'obligation de la résidence, de ce devoir imposé par tous les conciles aux bénéficiers et que l'on négligeait si souvent; elle se servit même de cette faculté de vendre, laissée à ses membres pour la faire observer plus fidèlement. Ainsi il fut statué, en 1623, que si un chanoine résidant régulièrement venait à mourir subitement sans avoir pu vendre sa maison, le chapitre la ferait vendre, emploierait la moitié du prix à fonder des prières pour le repos de son âme, et quant à l'autre moitié au lieu d'en disposer pour le bien du corps canonial, il l'abandonnerait aux héritiers du défunt comme une récompense de la résidence.

Le chapitre attachait une telle importance à l'observation des statuts concernant la vente des maisons canoniales qu'il en faisait une des clauses du serment que tout chanoine devait prêter à sa réception dans le corps (1).

On comprendra facilement qu'une semblable règlementation dût nuire à l'acquisition des maisons canoniales, et que plus d'un chanoine eût préféré aeheter un logement libre de toutes ces prescriptions; mais cet inconvénient fut prévu, et le fol. XIX

---

(1) Ce serment était ainsi conçu : « *Ego N. canonicus præbendatus hujus venerabilis ecclesiæ Belvacensis juro quod sum de ventre libero et ex legitimo matrimonio natus et procreatus, prout nuptiæ demonstrarunt. Juro etiam secreta capituli ecclesiæ Belvacensis prædictæ, tenere, custodire, celare et non revelare; statuta, jura, libertates et consuetudines honestas et approbatas ejusdem ecclesiæ, etiam consuetudines de domibus canonialibus vendendis tenere et observare; quodque non ero contra exemptiones, jura, libertates, statuta, privilegia consuetudines et franchisias alicujus ecclesiarum hujus provinciæ Remensis. Sic me Deus adjuvet et hæc sancta Dei Evangelia.*

du livre des *Statuts du chapitre de l'insigne église de Beauvais* (1), nous fait connaître qu'il était expressément défendu d'admettre au partage du pain et du vin et aux distributions manuelles tout chanoine qui n'habitait pas une maison canoniale alors qu'il y en aurait des vacantes, et qui refusait d'en acheter une. « *Statuimus inviolabiliter observandum quod a cetero nullus canonicus Belvacensis Ecclesie carens domo canonali, lucrari valeat panem capituli, vinum presentatum nec distributiones manuales chori nostri, per tempus quo domus aliqua canonalis sufficienter reparata, post justum pretium venditionis per deliberationem capituli rite conclusum et notificatum canonicis nullas domos tenentibus, vacua remanebit possessore, sed eosdem decernimus emolumentis prefatis realiter esse privatos; penas alias contentas in statutis prioribus super eadem materia nolumus cum presentibus concurrere, sed easdem relaxamus.* » Il paraîtrait, d'après cette dernière clause, que les règlements étaient encore plus sévères avant le XIV^e^ siècle, époque de ce statut, puisqu'ils infligeaient des peines aux récalcitrants.

Au XVI^e^ siècle, on eut recours à un autre moyen qui ne fut pas sans efficacité; on savait que chacun tenait à avoir de temps à autre des petites vacances pour s'occuper de ses affaires et pour voyager; on profita de ce désir, bien légitime du reste, pour décider que tout chanoine ayant maison canoniale, après avoir fait une continuelle résidence pendant vingt-six semaines dans l'année et avant le chapitre général de la Saint-Arnoult, en juillet, aurait cinq jours par mois de vacance à son choix. L'expédient était bon; aussi, dit le mémoire auquel nous empruntons cette décision : « au moyen duquel droit et privilége chacun chanoine « prend peine et solicitude de avoir et acheter maison cano- « niale, icelle entretenir sa vie durante en réparacions suffi- « santes. »

Tout chanoine possédant maison canoniale, avait dans sa maison juridiction spirituelle et droit de haute, moyenne et basse justice. Pour exercer ce droit il avait bailli, procureur fiscal et greffier, et c'était lui qui leur donnait la provision de leur charge. Tout acte de justice concernant les habitants de la mai-

(1) Biblioth. de M. Borel de Brétizel.

son était du ressort de ces officiers et aucun autre ne pouvait s'immiscer dans leurs affaires à moins d'appel au Parlement. Aussi un jour, c'était je crois en 1624, le lieutenant-criminel de la comté-pairie ayant fait arrêter la domestique d'un chanoine qui avait commis un délit dans la maison canoniale de son maître, le chanoine s'opposa à l'arrestation, en appela au Parlement et le lieutenant-criminel fut condamné à remettre la délinquante aux mains du bailli du chanoine, et à l'amende pour abus de pouvoir. Le chapitre tenait tant à cette immunité qu'il fit de très-sérieuses remontrances à un chanoine nommé Noël Gendret, qui, au lieu d'exercer par ses officiers son droit de justice sur sa maison canoniale, avait fait arrêter par les officiers de la justice de l'évêque deux malfaiteurs qui s'étaient introduits dans sa maison (1).

L'institution des maisons canoniales tenait donc une place très-importante dans l'organisation capitulaire de la cathédrale de Beauvais, et on s'en convainc facilement à voir la multiplicité des statuts qui règlaient la matière et dont nous n'avons donné que des extraits sommaires. Voyons maintenant quelles étaient ces maisons et leurs origines, et en même temps nous ferons connaître quels ont été leurs possesseurs successifs. Le manuscrit de M. de Troussures va nous servir de guide, et le plus souvent de texte.

« La première, joignant à l'hôtel épiscopal et vis-à-vis la grande porte de l'église de Notre-Dame du Châtel, était appelée l'hôtel de Torcy (2) » — parce qu'elle avait jadis appartenu au chanoine David de Torcy (3). C'est une ancienne maison canoniale dont on ignore l'origine, peut-être le chapitre la doit-il à la libéralité du chanoine de Torcy. Au XVI^e^ siècle, quand le pape Grégoire XIII autorisa Charles IX à faire vendre au profit du trésor une portion

---

(1) Arch. de l'Oise : Fonds du chap. cath. de Beauvais, G. 687.

(2) Le texte entre guillemets appartient au manuscrit de M. de Troussures.

(3) David de Torcy, chanoine, mort en 1569, était fils d'Antoine de Torcy, seigneur de Reuil-sur-Brêche, et de Jeanne Roussel. Il portait pour armes : *de sable à la bande d'or.*

EST

NORD

OUEST.

PLAN INDIQUANT LA SITUATION DES MAISONS

DU CHAPITRE DE BEAUVAIS.

Les Numéros Correspondent aux Numéros du te

des propriétés ecclésiastiques équivalente à 50,000 écus de rente, le chapitre de Beauvais, pour fournir la cote-part à laquelle il avait été taxé, fut obligé d'aliéner plusieurs de ses immeubles et de ce nombre fut l'hôtel de Torcy. Il le vendit, par acte du 10 juillet 1577, à Mgr Fumée, évêque de Beauvais, aux conditions qu'il ne serait jamais réuni à l'hôtel épiscopal, qu'il serait tenu en fief du chapitre et qu'il relèverait de la justice de la comté-pairie. Après la mort de Mgr Fumée, cette maison fut vendue par décret à la requête de Louis Fumée, écuyer, héritier de l'évêque, en la justice du chapitre, le 15 mai 1596, à Antoine Du Fay, marchand, bourgeois de Beauvais, moyennant 333 écus un tiers, à la charge du quint et requint.

Pierre Toullifaut, trésorier du chapitre, l'avait habitée en 1481; Jean de Bar, évêque, y était décédé, le 15 mars 1488, chez ce même trésorier. Bernardin de Vauldray, qui fut depuis doyen (1528-1534), y demeurait en 1506. « Depuis que cette maison a cessé d'être canoniale, on a fermé les deux côtés de rue autour de Notre-Dame-du-Châtel, qui y conduisaient, d'un côté par une porte de bois qui joint d'un côté à cette église et de l'autre à l'évêché, et de l'autre côté par un mur, qui joint à la même église et à la maison canoniale ci-après. Le terrain qui était entre cet hôtel de Torcy et Notre-Dame a été donné peu après 1720, par Mgr de Saint-Aignan, à la paroisse de la Basse-Œuvre pour en faire un cimetière. »

Les héritiers d'Antoine Du Fay louèrent cet hôtel à Jacques de Nully, curé de Cauvigny, et Charles Maine, curé de Saint-Martin; mais en 1638, Nicolas Vaillant, procureur fiscal de l'évêché et Marguerite Du Fay, sa femme, le vendirent à Mgr Augustin Potier, évêque. Celui-ci, par son testament olographe du 27 novembre 1647, le légua à l'évêché pour servir de lieu de retraite aux ordinands. Il eut cette destination jusqu'en 1668, où Mgr de Buzenval le convertit en séminaire. Alors on le joignit à la maison canoniale dont nous allons parler tout à l'heure par des portes de communication et l'on perça des fenêtres. Après l'avoir habité vingt-six ans, l'administration du séminaire trouvant le local incommode, trop resserré, et dans un état auquel on ne pouvait facilement remédier à cause de la vétusté et de l'irrégularité des bâtiments, obtint du pape l'autorisation de transférer son établissement dans l'abbaye de Saint-Symphorien (1694). Ce ne fut

toutefois qu'au mois d'octobre 1702 que ce transfert eut lieu.

L'évêché rentra aussitôt dans la jouissance de l'hôtel de Torcy, mais l'état de délabrement dans lequel il se trouvait ne lui permit pas d'en tirer un parti bien utile. Monseigneur de Beauvilliers de Saint-Aignan pensa un moment à le transformer en une maison de retraite pour les pauvres curés du diocèse, et dut renoncer à son projet devant la grande dépense des travaux à exécuter pour en faire un logement convenable. Enfin, son successeur, Mgr René Potier de Gesvres, le voyant menacer ruine, obtint du Parlement, après enquête, l'autorisation de le faire démolir (1741) (1). Les bâtiments qui restaient de cet hôtel ont longtemps servi de magasins à M. Garceau, marchand de bois.

« La seconde maison canoniale (2), qui est joignante à celle ci-dessus, n'en est séparée que par un mur où était percée une porte prenant justement au défaut d'un corps de logis qui répond à la grande entrée de Notre-Dame. Elle joint d'autre côté à la rue qui descend de Notre-Dame à la rivière de Merdançon, d'un bout aux petites maisons qui dépendent de la chapelle de Saint-Denis que tenait M. Cofinctin, et d'autre bout aux remparts.

Elle était possédée, en 1690, sous le nom de Me Pierre Le Barbier, chanoine, par les missionnaires directeurs du séminaire (3), qui ont donné reconnaissance signée de M. Edme Jolly, leur supérieur général, pardevant notaires à Paris, que cette maison appartient au chapitre.

« Me Firmart, chanoine, y demeurait en novembre 1506; Me Paul Macquerel, en 1596; Me Nicolas Le Maire, en 1597.

« Le 19 octobre 1647, y mourut Me Jacques Messier, chantre et chanoine. Le 20 décembre suivant Me Eustache Flouret acheta

---

(1) Arch. de l'Oise : Fonds du chapitre de Beauvais, G. 31.

(2) Cet état des lieux des maisons canoniales, emprunté au mss. de M. de Troussures, est de 1756.

(3) Mgr de Buzenval, en fondant le séminaire, en avait donné la direction à des prêtres séculiers de son diocèse; mais le cardinal de Forbin-Janson la remit aux mains des prêtres de la congrégation de la Mission, instituée par saint Vincent-de-Paul, qui la conservèrent jusqu'à la révolution de 1790.

cette maison en chapitre, moyennant 1,400 livres et à la charge des réparations. Il eut recours contre les héritiers de Me Messier qui lui payèrent une somme considérable. Me Flouret revendit cette maison aux mêmes charges et droits de cire à M. Nicolas Lévêque, sous-chantre, pour 2,500 livres, et en acheta une autre de Me Gavois devant Saint-Pierre, en janvier 1656. Me Lévêque en céda l'usage au séminaire établi par Mgr de Buzenval. Lorsque les missionnaires se furent établis avec le séminaire dans l'abbaye de Saint-Symphorien, cette maison, dégradée et tout en ruine, fut vendue, en 1704, à Me Etienne Villain, moyennant 600 livres. Après la mort de ce chanoine, en avril 1722, elle fut vendue 3,100 livres à Me Antoine Gallopin. Les administrateurs du Bureau des Pauvres, légataires universels de M. Gallopin, la vendirent, en novembre 1728, à Me Toussaint-Louis Lenglet de Rothois, 3,000 livres. Après sa mort arrivée le 4 août 1741, elle fut vendue à Me Jacques De La Rue, de Gerberoy, chanoine et principal du collége de Beauvais, moyennant 4,400 livres. » — En 1763, Me Pierre Hermant l'acquit et la conserva jusqu'à la Révolution. Elle vint depuis à Mme Michel Demazières.

« La troisième, d'un côté, est joignante à la rue qui descend de Notre-Dame-du-Châtel à la rivière de Merdançon, d'autre côté à la maison ci-après, d'un bout à la rue qui commence le cloître, d'autre bout à la rivière. A quatre ou cinq pieds de la grande porte, dans la rue, est une borne de grès excédant de terre environ un pied, joignant le mur de ladite maison, remarquée dans les registres comme faisant la séparation de la justice des voiries entre l'évêque et le chapitre, et surtout en un accord de l'an 1348. En ce temps, Barthélemi de Celamandre, chanoine et archidiacre de Liège, possédait cette maison. Après son décès, le dernier juillet 1348, elle fut vendue à Arnaud de *Amelio* (1). Après le décès d'*Amelio*, le 9 juillet 1370, elle fut vendue à Me Jean

(1) Cet Arnaud de Amelio, peut-être le même que Renaud d'Auneuil, acquit en 1350, de Pierre d'Hanvoiles, écuyer, et Regnault, son fils, un jardin sis entre la maison dudit seigneur et la maison canoniale de Gautier de Néry, chanoine, pour agrandir sa propriété. (Arch. de l'Oise, *ibid.*, G. 683.)

d'Argenlieu, chanoine (1). Il paraît que ce dernier la chargea d'un demi-setier de vin distribuable le jour de Saint-Martin d'hiver à chaque chanoine. Ce Jean d'Argenlieu avait pour frère Pierre d'Argenlieu, écuyer, qui, un vendredi, 2 janvier 1376, prit à son compte les réparations à faire à cette maison.

« En 1450, le 11 novembre, Me Jacques Davesnes (2) possédait cette maison, à la charge d'un demi-sétier de vin envers chaque chanoine : les deux pots de vin appréciés à 16 deniers parisis.

« Me Guy Cossart (3) y demeurait en 1491.

« Elle était possédée, en 1494, par Me Jean Coqu, chanoine, à charge d'une censive, et elle fut vendue à charge qu'on entreprendrait sur ladite maison pour aggrandir la rue. » (Voir le registre de cette même année.) Il y a tout lieu de croire que cette maison était à Guillaume d'Auneuil, sous-chantre en 1188 (4), suivant l'acte rapporté ci-devant, à cause du terrain relevant de l'évêque, contigu à la maison dudit Guillaume ou d'Hervé, son frère, ce qui paraît convenir à cette maison eu égard à la borne dont est parlé ci-dessus.

« Cette maison se trouve chargée de deux sétiers de vin au jour de Saint-Martin, envers chaque chanoine, évalués à chacun 2 carolus (5), jusqu'en 1614, que Me Denis Carré, archidiacre (6),

---

(1) Jean d'Argenlieu, issu des seigneurs d'Argenlieu et Ansacq, portait : *d'or, à cinq tournelles d'azur, au lambel de gueules.*

(2) Jacques Davesnes, chanoine de Beauvais, fils de Jean Davesnes, écuyer, seigneur de Rotangy, et de Jeanne Legoix, était seigneur de Rotangy, L'Epine et Parisifontaine.

(3) Guy Cossart, fils de Jean Cossart et de Catherine de Villepoix, dame d'Omécourt, Saint-Deniscourt et autres lieux, portait : *de gueules, à la croix d'or chargée de 5 ancres de même.*

(4) Vers 1178, Guillaume d'Auneuil, sous-chantre, acheta de Pierre de Goincourt, son neveu, qui partait pour la croisade, un coin de terre en la mouvance de l'évêché, attenant à la maison d'Hervé d'Auneuil, son frère. (Arch. de l'Oise, *ibid.*, G. 683.) Peu après, sous le décanat de Lancelin de l'Isle-Adam, Guillaume et Hervé d'Auneuil vendirent la maison d'Hervé à Ives, leur neveu, aussi chanoine. *(Ibidem.)*

(5) Le *carolus* était une ancienne monnaie de billon, frappée sous Charles VIII, et valant 10 deniers ou la vingt-quatrième partie d'une livre.

(6) Archidiacre de Beauvais.

racheta, cette année, en payant 50 livres à la fabrique. De Denis Carré, cette maison a passé à Germain Carré, son neveu. Ces Carré étaient venus de Bourges, comme on voit par l'épitaphe en marbre noir qui est derrière le chœur. De Germain Carré, elle a passé à Me Rufflin ou Ruffay, puis à Me Guillaume Cardinal, qui l'avait achetée du chapitre, et la posséda depuis 1622 jusqu'en 1664.

« Me Claude Macaire la posséda en 1665; mais peu de jours ensuite elle passa à Me Pierre Languest, de lui à Me Claude Duval, chanoine et sous-chantre, qui la possédait en 1679. Après lui, elle fut vendue à Me Claude Danse (1), chanoine et sous-chantre, et après sa mort, arrivée en 1713, le 13 mai, elle passa à Me Jacques-Nicolas Danse, son frère, après la mort duquel elle fut vendue, au mois de décembre 1742, moyennant 6,400 livres, à Me François-Honorat-Antoine Regnard, chanoine et secrétaire de Mgr l'évêque (2). » — Après sa mort, elle fut vendue, le 11 décembre 1775, à Me Jacques-Louis-Ferdinand Regnard, frère du défunt, qui la conserva jusqu'à la Révolution. Elle vint en la possession de M. Gibert père, vers 1801, puis en celle de son fils, le receveur général des finances pour le département de l'Oise. Aujourd'hui, elle est occupée par des religieuses de Saint-Vincent-de-Paul, qui y ont établi un ouvroir.

« La quatrième, tenant à la précédente, fut anciennement possédée par Me J. Ollivier, chanoine, après la mort duquel elle passa, le 4 mai 1491, à Me Pierre d'Argillières (3), depuis sous-

---

(1) Claude et Jacques-Nicolas Danse étaient fils de Claude Danse, échevin de Beauvais, et de Suzanne Ticquet. Leurs armes étaient : *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de 2 épis de blé, et en pointe d'une grappe de raisin du même.*

(2) Sous-chantre (1770-1771), chantre de 1771 à 1775 et secrétaire du cardinal de Gesvres.

(3) Pierre d'Argillières était le premier fils de Pierre d'Argillières, seigneur de Breuil-le-Vert et du fief des Plantes, à Abbecourt, et d'Isabeau de Chassepoule, dame de Breuil-le-Vert. Il fut chanoine de Clermont en 1467, puis de Beauvais en 1498, et laissa, en mourant, sa seigneurie de Breuil-le-Vert et celle de Valescourt, qu'il avait achetée, vers 1496, de Gilles d'Amerval, à Jean d'Argillières, son frère cadet. Ses armes étaient : *d'or, à la fasce de gueules accompagnée de trois trèfles de même.*

chantre, qui étant décédé en 1517, elle fut vendue à Robert Le Vezier en septembre 1517. Ses armes se voient encore aux vitres de la salle de cette maison (1). Après Robert Le Vezier, elle fut possédée par Me Jean Hariel, ensuite par Eustache Roussel l'aîné, duquel, en 1622, elle passa à Me Pierre Manguelin, ensuite à Me Henri de Creil, après le décès duquel elle fut achetée par Me Antoine-Roger de Bridieu (2), chanoine et archidiacre de Beauvais. Après sa mort, en 1709, sa maison fut vendue à M. l'abbé de Boufflers-Remiencourt (3), chanoine, dont les héritiers la vendirent, en 1721, 5,000 livres à Me Etienne Milanges, de Riom, en Auvergne, chanoine et archidiacre de Beauvais, dont le neveu, Me Jean-Baptiste Milanges, résignataire de son canonicat, la posséda jusqu'à sa mort, arrivée en 1783. » — Au mois de décembre de cette même année, elle fut vendue à Me Jean Foucauld, qui en jouit jusqu'à la Révolution. Plus tard, M. Gibert l'acquit et la fit rebâtir. Aujourd'hui, elle est habitée par M. l'abbé Lefèvre, ancien vicaire de la cathédrale et aumônier des Dames de Saint-Joseph.

« La cinquième, qui est la suivante et qui y joint d'un côté, et d'autre côté à celle du prieur de la Chambre, a dans sa dépendance un grand jardin avec quelques maisons y joignantes, qui sont de la terre du chapitre et doivent censives au propriétaire (4). Ces jardin et maisons sont par-derrière et au-delà de la rivière; on y va par une galerie ou allée couverte, pour laquelle est stipulé en un accord de 1392 avec Guillaume Bertrand, évêque,

---

(1) Le Vezier : *d'azur à trois flèches d'or.*

(2) Ant. Roger de Bridieu, d'une famille originaire du Limousin et établie en Touraine, portait : *d'azur à une macle d'argent, cramponée par le bas et accompagnée de 3 étoiles d'or, posées 2 en chef et 1 en pointe.*

(3) René de Boufflers, prieur commendataire du château de l'Hermitage, au diocèse du Mans, chanoine de Beauvais, et de Tournay, second fils de René de Boufflers, chevalier, seigneur de Remiencourt, et de Louise de Gaudechart. Ses armes étaient : *d'argent à 9 croix recroisettées de gueules : 3, 3 et 3, et trois molettes aussi de gueules, 2 et 1.*

(4) Ces maisons, avec le jardin et l'allée qui y conduit, ont été léguées au chapitre, en 1320, par Jean de Barisseuse *(de Barisilva)*.

qu'à cause de cette allée il lui est dû 12 deniers parisis de cens.

« Cette maison fut vendue le mercredi en l'octave de Saint-Martin d'hiver 1350, après la mort de Me Jean Allegrin, à Me Guillaume de Néry.

« Elle a appartenu à Me Du Pré, chanoine; après lui, elle fut vendue à Me Cabourdel, chanoine, qui, le 18 février 1485, la vendit à Me *de Aqua* ou de l'Eau, moyennant 120 écus d'or, avec la réserve d'une chambre pour y loger quand il voudrait. Ce *de Aqua* y demeurait encore en 1491. Le 11 février 1492, elle fut vendue à Me Germain de Ganay (1), doyen, moyennant six-vingts livres parisis, payables en deux ans et à charge d'en faire les réparations montant à 42 l. 17 s. 4 d.

« Il parait néanmoins que cette maison avait appartenu à Me Pierre Le Découpeur, qui la voulait céder à Me Jean Standone (2) pour y établir des Capettes, qu'il établit à Paris au collége de Montaigu, puis la voulut céder pour y loger les enfants de chœur,

---

(1) Germain de Ganay, issu d'une famille originaire du Nivernais, fait conseiller-clerc au Parlement et chanoine de Notre-Dame de Paris, élu doyen du chapitre de Beauvais le 24 décembre 1492, abandonna cette dignité pour être évêque de Cahors de 1510 à 1514, puis évêque d'Orléans du 10 août 1514 au 8 mars 1521. Il était frère de Jean de Ganay, seigneur de Persan, premier-président au Parlement de Paris, garde-des-sceaux en 1494, et chancelier de France en 1507. Ses armes étaient : *d'argent, à la fasce de gueules chargée de trois roses d'or, 2 et 1, accostées de deux coquilles aussi d'or.*

(2) Jean Standone, natif de Malines, docteur en la Faculté de Paris et chanoine de Beauvais, aidé par les libéralités de l'amiral de Graville, avait rebâti le collége de Montaigu, à Paris, dont il était principal, et y avait établi une congrégation d'écoliers, connus alors en France sous le nom de *Capettes*, et nommés *Standoniciens* dans l'Université de Louvain. Il proposa, en 1498, au chapitre de Beauvais, de fonder un semblable établissement dans la ville pour y instruire les jeunes gens pauvres qui avaient des dispositions à l'étude, et offrait d'affecter à cette œuvre les revenus de sa prébende, pourvu que le chapitre mît à sa disposition quelques appartements dans la maison de Saint-Thomas-des-Pauvres-Clercs. Le chapitre promit d'y réfléchir; mais on ne voit nulle part qu'il ait donné suite à ce projet. Nicolas Pastour le reprit en 1545, et réussit à fonder le collége de Beauvais.

le 23 juillet 1484. Après Me Le Découpeur, elle passa à Me Jean d'Ypres. (Ne serait-ce pas le Du Pré ci-dessus?)

« Le mercredi 23 octobre 1527, cette maison fut vèndue, par Me Gilles Seguin, à Me Isnard d'Astoing (1), grand archidiacre, ensuite à Me Jacques Du Chemin (2), aussi grand archidiacre et seigneur du Quesnel, en 1545, puis à Me Claude Dadu, à Me Jacques Aucher, à Me Joly (3), et après lui à Me Claude Pasquier (4), son neveu.

« Me Léonore Vacquerie, depuis nommé de La Vacquerie (5), succéda, en 1706, à Me Pasquier, son oncle, en son canonicat et en sa maison. Il vendit la maison, de son vivant, à Me Charles-Dominique-Geoffroy de Bragelongne (6), doyen, moyennant

---

(1) Isnard d'Astoing fut vicaire-général de l'évêque Antoine Lascaris de Tende et administra le diocèse pendant tout son épiscopat, l'évêque étant continuellement absent pour missions diplomatiques. Il était d'une famille noble du comtat vénaissin, qui portait : *d'or, au sautoir de gueules, cantonné de 4 molettes d'éperon d'azur.*

(2) Jacques Du Chemin était issu d'une famille originaire de Normandie et sortie d'un Thomas Du Chemin, seigneur d'Eschallou et du Mesnil ; il était abbé commendataire de Saint-Acheul et seigneur du Mesnil et du Quesnel-Aubry. Ses armes étaient : *de gueules, à la fasce d'or chargée d'un duc de sable.*

(3) Joly (Claude), ancien avocat au Parlement, chanoine de Paris et de Beauvais, était fils de Claude Joly, lieutenant général en la connétablie, et de N. Loisel, et petit-fils du célèbre Ant. Loisel, dont il écrivit la vie et publia plusieurs manuscrits, entre autres ses *Opuscules*, in-4° ; 1652.

(4) Claude Pasquier était fils de François Pasquier, seigneur de Verdanche, conseiller du roi et élu en l'élection de Beauvais, et d'Anne Jolly. Ses armes étaient : *d'azur à un arbre arraché d'or et une fasce en devise de gueules brochant sur le tout, chargée de 3 étoiles d'argent.*

(5) Léonore Vacquerie, troisième fils d'Augustin Vacquerie, seigneur de Bruneval, Flambermont et Senéfontaine, conseiller-secrétaire du roi, et de Barbe Pasquier de Verdanche, portait : *d'argent, à la vache de sable clarinée d'or.*

(6) Charles-Dominique-Geoffroy de Bragelongne, fils de Pierre de Bragelongne, chevalier, seigneur de Launay, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, et de Marie-Geneviève Boucher, portait : *de gueules à la fasce d'argent chargée d'une coquille de sable et accompagnée de 3 molettes d'éperon d'or, 2 en chef et 1 en pointe.*

6,000 livres, lequel, en quittant son canonicat et son doyenné, la vendit, en 1754, à Me Louis-Philippe de Lancry de Pronleroy (1), grand archidiacre. Celui-ci la céda peu de temps après à Me Gabriel-Claude Danse, chanoine, pour le même prix qu'il l'avait achetée, de 6,000 livres (2). » — Il la conserva jusqu'au 10 septembre 1806, époque de sa mort. Elle vint ensuite à M. Bailly-Demoyencourt, puis à M. Pisier. Elle a été achetée par la ville, en 1867, et aussitôt démolie pour dégager le portail septentrional de la cathédrale et lui donner un accès plus facile et plus convenable. Son emplacement, disposé en square, offre un aspect plus riant à ce quartier, autrefois si sombre et si triste.

« La maison du Prieur de la Chambre n'est point canoniale; mais elle est du nombre de celles des chapelains, comme il appert par la déclaration du temporel au roi, en 1392. Elle est pourtant sujette à la visite du chapitre (25 février 1617), quoique l'abbaye de Saint-Quentin en soit propriétaire; mais c'est notre église qui leur a donné une masure, sur laquelle ils ont bâti. Derrière la maison du Prieur était celle du Sous-Prieur, au-delà

---

(1) M. de Lancry de Pronleroy fut grand archidiacre de 1752 à 1767, et doyen de 1767 à 1790. Ce fut le dernier doyen du chapitre avant la grande révolution. Il était issu, comme son nom l'indique, de M. de Lancry, seigneur de Pronleroy, et portait pour armes : *d'or à 3 ancres de sable.*

(2) Danse (Gabriel-Claude), né à Beauvais, le 22 août 1725, de Claude Danse, écuyer, seigneur de Boulaine, conseiller du roi en sa cour des monnaies de Paris, et de Marguerite de Bailleul, dame de Boulaine, chanoine de la cathédrale en 1751, était le petit neveu du célèbre historien Dubos. Il s'occupait beaucoup d'histoire et surtout d'étymologie. Il s'associa avec MM. Borel et Buquet pour composer une *Histoire du Beauvaisis, avec notes critiques et historiques*, à l'aide des documents contemporains et locaux qu'ils réunirent en très-grand nombre. Leur œuvre bénédictine étonne par l'immensité des matériaux accumulés et par la sagacité de leurs inductions et la sûreté de leurs jugements. Le remarquable manuscrit de cette grande et sérieuse histoire, resté à l'abbé Danse, le dernier vivant des trois collaborateurs, est conservé dans la bibliothèque de M. Le Caron de Troussures. (Voir les *Mélanges historiques, archéologiques et littéraires* de M. Dupont-White, pages CIX à CXXV, et les *Mémoires de la Société Académique de l'Oise*, t. I, p. 43-50.)

de la rivière, avec un jardin qui doit 18 sols parisis de cens dont est parlé au registre, 18 avril 1493, sous le nom de Rocalu. »

Cette maison était possédée, en 1830, par l'abbé Dangicourt (Jean-Pierre-Michel).

« La sixième joint d'un côté à la maison du Prieur de la Chambre, d'autre côté à celle ci-après, d'un bout par-devant sur la rue du Cloître, d'autre bout par-derrière sur le Merdançon. Elle appartenait anciennement à Me Nicole de Sommereux, duquel ou des héritiers duquel Me Pierre d'Argilières l'acheta le 9 mai 1471. Me Pierre Le Découpeur l'acheta le 26 novembre 1488 de Me Pierre d'Argillières. Me Louis Humel, archidiacre, la posséda ensuite; mais étant décédé intestat, Me Anselme Lespart, chantre, l'acheta, le dernier août 1568, moyennant 1,060 livres parisis. Me Martin Goullet, chantre, la posséda ensuite, puis Me Jean Hainques, après lequel elle passa à son neveu du même nom. Me Jean Pasquier (1) l'acheta après Me Hainques neveu. Me François Le Maire, chantre, l'acheta en 1690 des héritiers de Me Pasquier. M. Le Maire étant mort en 1705, et ayant laissé sa maison, ou le prix d'icelle, pour loger les chantres ses successeurs, elle fut vendue par le chapitre, en août 1705, à Me Gabriel Bernardet moyennant 1,500 livres, très-grand marché, et après lui elle a passé, en 1730, à Me Claude-François Bernardet, son neveu et résignataire, qui l'occupa jusqu'à la Révolution. » — M. Lefebvre-Senet Jacquet la possédait en 1830, et M. l'abbé Gellée, curé de la cathédrale, l'acquit et l'habita jusqu'à l'époque de sa mort (11 mars 1854).

« La septième, étant ensuite de la précédente, a appartenu, sur la fin de 1400, à Me Jean Danse, en août 1568 à Me Etienne Le Roy, puis à Me Jean Boullenois, à Me Guy Loisel (1584) (2), après lequel elle fut vendue, le 30 janvier 1604, à Me Léonore Le Bou-

---

(1) Jean Pasquier était frère puîné de Claude, ci-dessus.

(2) Loisel (Guy), chantre en 1596, était fils du célèbre Antoine Loisel, historien et jurisconsulte, et de Marie Goulas, et fut conseiller en la grande Chambre, chanoine de Notre-Dame de Paris et prieur de La Chaise. Il portait : *d'argent, à trois merlettes de sable.*

cher (1). Me Louis Foy, clerc, l'acheta en 1622; de lui elle passa à Me Pierre Desconia, duquel Me Léonore Foy de Saint-Hilaire (2) l'acheta. Les 8 et 13 novembre 1658, permission à Me Léonore Foy d'avancer le mur de sa maison canoniale, par-derrière, jusque sur le bord de la rivière, et de le fermer des deux côtés. Me François Fourdaine l'acheta, en 1701, des héritiers de M. de Saint-Hilaire, 2,000 livres, et la revendit 5,000 à Me Pierre Bréviaire, son résignataire (1745). » — Après sa mort, elle fut vendue, le 19 juin 1765, à Me Jean-Antoine Robichon de la Guérinière, et après lui, le 27 février 1789, à Me Antoine Denis, qui l'habita jusqu'à la Révolution, et la vendit à M. Charles Dumoulin, receveur général du département. M. l'abbé Pignon, ancien prieur et curé de Saint-Quentin, et vicaire général de l'évêque constitutionnel Massieu, y établit une pension qui dura sous tout l'Empire. Cette maison appartenait, en 1830, à M. Grève (Georges-Henri), et c'est aujourd'hui la chambre des notaires.

« La huitième suit la précédente; elle est appelée la Maison du Chantre dans les registres du chapitre, et notamment en celui de 1468, 25 février, et où il est dit que Me Jean Mortis, chantre, y demeurait. Après lui, elle fut vendue, le 25 août 1497, à Me Gilles de Bertheaucourt (3), puis elle appartint à Me Jean Regnault l'aîné (4), appelé le seigneur de Rémérangles, *ad distinctionem nepotis sui*, Me Jean Regnault le jeune. Le 27 juillet 1502,

---

(1) Léonore Le Boucher était le cinquième fils de Georges Ier Le Boucher, seigneur de Grumesnil, Warluis, Provinlieu, et maire de Beauvais en 1587, et de Catherine Loisel. Il fut prieur de Conti. Ses armes étaient : *de gueules à deux lions affrontés d'or.*

(2) Léonore Foy était le fils aîné de Jean Ier Foy, maître des croisettes, conseiller au présidial, maire de Beauvais en 1651, et de Catherine Le Boucher, de Warluis. Il fut abbé commendataire de Saint-Hilaire. Ses armes étaient : *d'azur à une foi d'argent mise en fasce.*

(3) Gilles de Bertheaucourt, chantre, fut l'un des chanoines opposants les plus acharnés contre la nomination d'Ant. Dubois à l'évêché de Beauvais, et soutint l'élection de Louis de Villiers de l'Isle-Adam.

(4) Jean Regnault, chanoine, acquit, en 1478, la seigneurie de Rémérangles de Charles de Rouvroy et la donna au chapitre de Beauvais en 1484.

cette maison fut vendue à Me Blanchet Le Tellier, stipulant par Me Quentin Chevalier, son procureur, et, le 5 mars 1540, le même Le Tellier, toujours par Me Chevalier, son procureur, la changea avec Me Nicolas d'Argillières (1), qui lui donna 300 livres comptant et 50 livres payables deux ans après. Il n'est pas dit dans le registre quelle maison d'Argillières donna en contre-échange; il paraît que la maison fut seulement changée contre 350 livres, ce qui aurait été une vente déguisée pour Nicolas d'Argillières, sous-chantre. Cette maison passa à Me de La Fontaine, puis, en 1565, à Me Antoine de Piennes (2), ensuite, en 1584, à Me Florent Vast, et après lui, le 5 décembre 1600, à Me François Forget, chanoine et chancelier, et en 1627 à Me Etienne Tiersonnier (3), chanoine et chancelier, son neveu. En 1635, elle fut acquise par Me Maurice Tiersonnier, dont l'héritier la vendit à Me Nicolas Gimart, sous-chantre; après la mort duquel elle fut vendue à Me François Foy (4) de Friancourt, chanoine et conseiller clerc au présidial de Beauvais. Après sa mort, n'ayant pas été vendue dans l'année, pour l'empêcher d'être perdue pour les héritiers,

---

(1) Nicolas d'Argillières, neveu de Pierre, dont nous avons parlé ci-dessus, était le fils aîné de Jean d'Argillières, écuyer, seigneur de Breuil-le-Vert, Saint-Rimault, Valescourt et Abbecourt en partie, et de Louise de La Bretonnière, dame de Litz en partie. Il avait été chanoine de Clermont en 1490. Il donna sa terre de Breuil-le-Vert, en 1525, à Charles d'Argillières, son frère puîné.

(2) Antoine de Piennes était le second fils de Philippe de Piennes et le petit-fils de Louis de Piennes, gouverneur de Clermont. Ses armes étaient: *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de 6 billettes de même, 3 en chef et 3 en pointe.*

(3) Etienne et Maurice Tiersonnier étaient fils de Pierre Tiersonnier, marchand bourgeois de Beauvais, et de Marguerite Forget; le premier mourut en 1668, et le second le 31 août 1686, après avoir été soixante-douze ans chanoine. Leurs armes étaient: *d'azur, au cœur d'or, surmonté d'une étoile de même et soutenu d'un croissant d'argent.*

(4) François Foy, chanoine et seigneur de Friancourt, Villers, et conseiller-clerc au présidial de Beauvais, était le second fils de Louis Foy, seigneur de Bracheux et secrétaire du roi, et de Marie Foy de Friancourt.

Me Jean Motte (1), chanoine, la prit sous son nom et la vendit pour eux, le 30 avril 1708, à Me Adrien Des Champs dit Morel, de Crécy (2), diacre, abbé de Saint-Ferme, au diocèse de Bazas, et prieur du château de l'Hermitage, dans le Maine, 2,500 livres. Celui-ci la rebâtit en partie et démolit toute l'ancienne devanture; il fit aussi fermer de murs et joignit à sa maison le terrain qui était derrière, entre sa maison et la rivière de Merdançon. Après sa mort, arrivée le 14 avril 1745, cette maison fut vendue par Mlle de Verny, sa parente et légataire universelle, à Me Claude-Joseph de Verny (3), son frère, chanoine depuis 1734, et qui y demeurait avec M. de Crécy et elle. » — Après sa mort, Mlle de Verny la revendit le 2 mars 1773, moyennant 3,000 livres, à Me Jean-Antoine de Clermetz; mais celui-ci n'ayant pu la payer, il en abandonna la jouissance à la venderesse, qui la fit revendre pour s'indemniser, le 5 mars 1788, moyennant 9,000 livres, à M. Gabriel-Louis Motte, chanoine théologal, qui la posséda jusqu'à la Révolution. Il la laissa à sa famille : M. Motte-Garnier (Pierre-Louis) en était possesseur en 1830, et aujourd'hui elle appartient à M. Capronnier père, ancien distillateur.

« La neuvième, dite de la Belle-Image, à cause d'une image de la Vierge en relief, qui est au-dessus de la porte, était anciennement possédée par Me Jean Blarie, sous-chantre. Après sa

---

(1) Jean Motte était fils aîné de Lucien Motte, marchand et maire de Beauvais en 1676, et de Philippe Lucas, et portait : *d'azur, à l'agneau pascal d'argent sur une terrasse de sinople.*

(2) Adrien Des Champs dit Morel, chanoine, le dernier survivant du nom de sa maison, abbé commendataire du monastère de Saint-Ferme, près Libourne (Gironde), était le second fils de Louis Des Champs dit Morel seigneur de Crécy, Saint-Sulpice, Hodenc-l'Evêque, Troussencourt, le Val-de-l'Eau, La Neuville-sur-Auneuil, etc., capitaine des gardes du maréchal de Boufflers, et d'Antoinette-Marie-Anne de Verny. Ses armes étaient *d'azur, à la fasce d'argent, chargée de 3 roses de gueules et accompagné de 3 molettes d'éperon d'or.*

(3) Claude-Joseph-Aloph de Verny était le premier des trois enfants de Claude-Joseph de Verny, de Grandvilliers-au-Bois, chevalier, capitaine de cavalerie, et d'Anne de Villers-Masbourg. Ses armes étaient : *d'azur, au lion d'argent armé et lampassé d'or.*

mort, arrivée en 1400, Me Mathieu de Longueil (1) l'acheta. Elle appartint depuis à Me Jacques Lescuyer (2), duquel elle passa, en 1484, à Me Raoul Tristan (3), qui était devenu chanoine par permutation pour une cure avec Mathias Bertout. Après Me Tristan, elle vint à Me Gobert de Thory (4), doyen; à Jean Bourgeois, mort en 1570; à Simon de Bullandre (5), archidiacre de Beauvaisis, mort en 1614; à Isaac de Bullandre (6) son neveu, puis doyen; à

---

(1) Mathieu de Longueil, issu d'une famille noble de Normandie, était le quatrième fils de Geoffroy-Marcel de Longueil, chevalier, seigneur de Longueil, Varengeville, etc., et d'Isabelle, vicomtesse d'Auge. Ses armes étaient : *d'azur, à 5 roses d'argent, au chef d'or chargé de 3 roses de gueules.*

(2) Jacques Lescuyer, issu d'une famille de la bourgeoisie de Beauvais, portait pour armes : *de gueules, à une tête de cheval d'argent.*

(3) Raoul Tristan était issu d'une famille bourgeoise de Beauvais, dont l'un des membres, Jean Tristan, devint seigneur de Houssoye-le-Farcy, près Troissereux, par son mariage, en 1499, avec Françoise de Hédouville, dame dudit Houssoye.

(4) Gobert de Thory, chanoine et doyen du chapitre en 1556, docteur en médecine, seigneur de Vendeuil et Troussencourt, fonda, en 1569, une chapelle à Eruisseaux, près Vendeuil, sous le titre de Sainte-Radégonde. Il portait : *de gueules à trois fasces d'or, au franc quartier de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

(5) Simon de Bullandre, chanoine, archidiacre de Beauvais et prieur de Milly, était fils de Victor de Bullandre, seigneur de Molagnies, verdier et juge ordinaire des eaux et forêts de l'évêché. Il s'adonnait à la poésie et fut l'ami de Ronsard et de Jean de Boufflers. On a de lui le *Lièvre*, le *Discours de la cheute et réparation de l'église de Saint-Pierre de Beauvais* et diverses autres poésies, qui montrent avec quelle verve le chanoine-poëte chantait les beautés du site de son prieuré de Milly et les faits de l'histoire locale et contemporaine. Ses armes étaient : *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois étoiles et en pointe d'une crosse posée en pal, aussi d'or.*

(6) Isaac de Bullandre, chanoine et doyen du chapitre de 1613 à 1641, prieur aussi de Milly, après son oncle, n'avait pas moins de goût que lui pour la poésie, et Louvet cite plus d'une fois de ses vers. Il était fils d'Isaac de Bullandre, conseiller du roi élu en l'élection de Beauvais, et de Françoise de Bonnières. Ses armes étaient les mêmes que celles de son oncle.

Eustache Roussel, à Pierre Aubert (1), à Henri Aubert, son frère, qui la vendit à Me Toussaint Leullier (2) 3,600 livres; à Augustin Lecat (3), son neveu. Elle fut vendue, en 1730, 4,000 livres à Me Toussaint Leullier (4), qui la vendit, en 1737, 5,000 livres à Me Jean-Baptiste de Belloy (5), grand archidiacre, puis évêque de Glandève en 1751, et de Marseille en 1755. Il vendit sa maison, en 1751, à Me Joseph Bernard, chanoine, » — après la mort duquel elle fut vendue en 1769, moyennant 5,000 livres, à Me Marc-Antoine Henry, qui la céda, le 13 août 1776, à Me Antoine-Louis Bourrée de Corberon (6). Après lui, Me Claude-Michel Cornu en

---

(1) Pierre Aubert, chanoine de Gerberoy, puis de la cathédrale, quitta sa prébende canoniale pour entrer chez les Bénédictins et ensuite chez les Trappistes. Son frère, Louis Aubert, né le 5 juin 1638, mourut en odeur de sainteté le 27 janvier 1712. Ils étaient fils de Pierre III Aubert, écuyer, seigneur de Rochy, et de Marié Ricard, et portaient pour armes : *d'azur, à trois trèfles d'or.*

(2) Toussaint Leullier, né le 19 octobre 1628 et mort en 1683, était le sixième enfant de Toussaint Leullier, avocat en Parlement, lieutenant civil et criminel de la comté-pairie de Beauvais, et d'Elisabeth Aubert. Ses armes étaient : *d'azur, à trois étoiles d'or, 2 et 1, celle de la pointe surmontant un croissant d'argent.*

(3) Le Cat (Augustin), né en 1648 et mort en 1720, était le fils aîné de Nicolas Le Cat, avocat, procureur fiscal du comté, bailli de Gerberoy, et de Catherine Leullier, et portait : *d'argent, à trois tourteaux de sable.*

(4) Leullier (Toussaint), neveu de l'autre Toussaint Leullier, chanoine, était né, le 16 novembre 1672, de Bernard Leullier, marchand bourgeois de Paris, et de Marie Bertrand, et mourut en 1744. Mêmes armes que son oncle.

(5) Belloy (Jean-Baptiste de) fut chanoine, grand archidiacre de Beauvais (1745-1751), abbé commendataire de Saint-André de Villeneuve d'Avignon, évêque de Glandève en 1751, de Marseille de 1755 à 1790, archevêque de Paris (1802-1808), créé cardinal en 1803. C'était un prélat d'une douceur et d'une aménité de caractère qui lui attirèrent l'estime et l'affection de tous et la confiance de l'Empereur Napoléon Ier. Il naquit le 9 octobre 1709, à Morangles (Oise), de Philippe-Sébastien de Belloy, marquis de Morangles, et de Jeanne Courtois, sa seconde femme, et mourut le 10 juin 1808. Ses armes étaient : *de gueules à 7 losanges d'or, 3, 3 et 1.*

(6) Bourrée de Corberon (Ant.-Louis) était fils de Pierre-Daniel Bourrée

devint propriétaire, ainsi que de la suivante, et la vendit, en 1791, à M. Charles-Louis Des Courtils de Merlemont, qui la vendit à son tour, en 1820, à M. Daniel.

« La dixième, faisant le coin, joint d'un côté à la maison de la Belle-Image ci-dessus, d'autre bout par-derrière sur Merdançon. Elle a des granges autrefois de la dépendance de ladite maison, et qui y sont sujettes à plusieurs servitudes.

« Me Guy Du Tertre, sous-chantre, la possédait en 1378. Jean Porchel la vendit, en 1483, à Jacques Du Quesnel (2). Elle était à Jean Dubois (3), chancelier, en 1495; après lui, elle fut vendue à Me Bernardi, puis à Evrard Vualon (4), à Joachim De La Porte, à Nicolas Desloges, à Louis Moinet, à André Gérard, son neveu, à Isaac de Bullandre, à Nicolas Lancelot (5), mort en 1643, à Me Etienne Le Roy (6), à Gabriel Le Roy, son neveu, pour 5,000 livres, qui la possédait encore en 1690. Elle vint ensuite à Me Anselme Gérard, à Antoine Gallopin (7) pour 5,500 livres, et ce der-

---

de Corberon, seigneur de Mimande, Corberon, puis Troissereux, président au Parlement de Paris, et d'Ursule-Jacqueline Thiroux de Gerseuil. Ses armes étaient : *d'azur, à trois gerbes d'or.*

(1) Jacques Du Quesnel, issu de la famille des seigneurs Du Quesnel-Aubry, portait pour armes : *de..... à la fasce de..... accompagnée en chef de 4 merlettes de sable et 3 en pointe, posées 2 et 1.*

(2) Jean Du Bois était fils de Philippe Du Bois, seigneur de Saint-Remi-en-l'Eau et du Quesnel-Aubry, et d'Isabeau de La Viefville, et portait pour armes : *d'argent au lion de sable.*

(3) Evrard Walon portait : *de gueules au centaure d'argent, tirant d'un arc encoché d'or.*

(4) Nicolas Lancelot, mort le 9 septembre 1643, cultivait la poésie facétieuse avec un certain succès, et son *Clocheteux de Beauvais* montre assez bien ce qu'était sa muse en veine.

(5) Etienne Le Roy était maître de la musique du roi Charles IX en 1567 et portait pour armes : *de sinople, à 6 fleurs de lis d'argent au pied coupé.*

(6) Antoine Gallopin, chanoine théologal et vicaire général de Mgr de Beauvilliers de Saint-Aignan, mort le 1er juillet 1728, était fils d'Antoine Gallopin, marchand apothicaire à Beauvais, et d'Angadrême Chofflart. Il testa en faveur du Bureau des Pauvres. Ses armes étaient : *d'argent, au chevron de gueules accompagné de trois pommes de pin de sable.*

nier la vendit, en 1708, à Me Jean Motte; elle fut, après lui, à Nicolas Motte, son frère, et après la mort de celui-ci, elle fut vendue, en 1734, à Me André Le Boullenger du Tilleul (1) pour 6,000 livres. Me du Tilleul la vendit 7,000 livres, en 1745, à Me Louis-Charles de Lagrenée de La Motte (2), chanoine, et doyen en 1755. » — Celui-ci étant mort le 22 août 1767, sa maison fut vendue le 7 septembre suivant, moyennant 8,000 livres, à Me Claude-Michel Cornu, qui l'habita jusqu'après la Révolution. Elle vint ensuite à la famille Evrard, puis à Mme Delacour (Germer) et à M. Delacour (Charles), son fils, propriétaire actuel.

« La onzième, dont la principale porte est dans la rue du Cloître, de l'autre rang et du côté de l'église, joint d'un côté à la courtille ou plomberie, d'autre côté à Me Du Bout et Me Yègre, et d'un bout à la rue du Plaidoyer ou Auditoire. Elle appartint à Me Etienne Pajot (3), puis à Gilles Passart (4), qui la vendit, en 1597, à Me Jean Groult, aliàs de Saint-Germain, puis à Pierre Roger, à Robert Le Roy, à François Langlois pour 100 écus d'or, à Pierre Guillet, puis à Me François Touzard, qui l'acheta, en 1621, à François Nolland, neveu dudit Touzard, à François Nolland, neveu dudit Nolland, à Me François Maille, son neveu, » — le 6 novembre 1770 à Me André Maille, neveu de François, et le 17 décembre 1787 à Me Jacques-Fiacre de Blois (5), qui fut sous-chantre de 1788 à 1791, et conserva sa maison jusqu'à la Révolution. En 1797, elle était possédée par Mme Jacqueline de Vion de

---

(1) André Le Boullenger du Tilleul portait : *d'or, à trois palmes de sinople contournées, accompagnées en chef d'une étoile de gueules.*

(2) M. de Lagrenée, de la maison des Lagrenée, seigneurs de La Motte, originaires de Picardie, portait : *de gueules, au chevron d'or accollé et enlacé d'un autre chevron renversé, mouvant du chef, d'argent.*

(3) Etienne Pajot, fils de Jean Pajot dit l'Aîné, seigneur du Plouy-Louvet et de l'Equipée, marchand mercier à la Corne-de-Cerf, et de Nicolle Le Scellier, sa seconde femme, portait : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 roses de même, 2 et 1.*

(4) Passart : *d'argent, à 3 merlettes de sable, 2 et 1.*

(5) De Blois : *d'argent à deux fasces de gueules, chargées chacune de trois anneaux d'or.*

Gaillon, veuve de M. René-Louis de Gaudechart; elle fut occupée après elle, vers 1803, par M. Antoine Poileu, secrétaire général, puis conseiller de préfecture; puis par M. Fouquier. M. Jourdain-d'Héricourt en était propriétaire en 1817, et elle est aujourd'hui à Mme Dupont-Guibet.

« La douzième joint à la maison ci-dessus, d'autre côté à Me Yègre et à la rue qui descend de la Belle-Image au carrefour de Saint-Barthélemy. Me Pierre Darie (1), mort en 1567, la possédait; après lui Louis Pajot (2), Arthus, mort de peste en 1582, Me Etienne Pajot, Léonore Le Boucher, en 1616, chantre et official; Jacques Aucher. Claude Tristan (3), grand archidiacre, l'acheta en 1637; Nicolas Tristan (4), de Juvignies, son neveu, la vendit en 1727, 7,000 livres, à Me Jean-Baptiste Dubos (5), abbé

---

(1) Pierre Darie portait : *d'or, au globe ailé de gueules.*

(2) Louis Pajot était fils d'André Pajot, seigneur de l'Equipée, marchand mercier à l'enseigne du Grand-Chat, maire de Beauvais en 1519. et de Jeanne Le Vezier, et oncle d'Etienne Pajot, aussi chanoine, cité plus haut.

(3) Tristan (Claude), grand archidiacre et vicaire général de l'évêque, était fils de Nicolas Tristan, seigneur d'Houssoye-le-Farcy et de Goincourt, avocat, lieutenant civil du comté, conseiller du roi et élu en l'élection de Beauvais, et de Suzanne Le Boucher de Grumesnil. Il portait : *de gueules à la tour d'argent.*

(4) Tristan (Nicolas), seigneur de Juvignies et chanoine, était fils de Nicolas III Tristan, seigneur de Houssoye, Goincourt, Verderel, Juvignies, bailli du comté, président en l'élection, conseiller et secrétaire de la reine, et de Marie-Agnès Langlès. Il portait, comme son frère : *d'azur, à la bande d'or.*

(5) Dubos (Jean-Baptiste), le célèbre historien et critique, naquit, le 22 décembre 1670, de Claude Dubos, marchand à Beauvais, et de Marguerite Foy. Entré de bonne heure dans les bureaux du ministère des affaires étrangères, il fut chargé par Louis XIV de plusieurs missions importantes auprès des cours d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie et d'Angleterre, et y négocia toujours avec finesse et succès. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages d'histoire et de critique, parmi lesquels on peut citer : *Histoire des quatre Gordiens, prouvée et illustrée par les médailles;* Paris, 1695. — *Vindiciæ pro quatuor Gordianorum historia.* — *Les intérêts de l'Angleterre mal entendus dans la guerre présente;* Amsterdam, 1704. — *Le manifeste de Maximilien, électeur de Bavière, contre Léopold, empereur*

de Ressons, de l'Académie française; elle fut vendue de nouveau, en 1742, 8,000 livres à Me Nicolas Dubout, chanoine. » — Après sa mort, arrivée en 1761, elle fut vendue, cette même année, à Me François-Paul Le Hérat (1). Il mourut le 5 avril 1768, et sa maison fut vendue le 2 mai suivant, moyennant 8,000 livres, à Me Jean-Pierre Uchard, qui l'échangea avec celle de M. Yègre. Après la mort de M. Yègre, le Bureau des Pauvres, qui était son légataire universel, la vendit, le 18 novembre 1776, à M. Henri de Maussac de Salvaniac (2), qui l'occupa jusqu'à la Révolution. En 1830, elle était à M. Dupont-Guibet (Pierre Frédéric); elle est aujourd'hui occupée par Mme Dupont-White.

« La treizième joint d'un côté et d'un bout à celle ci-dessus. Me Porchet la possédait anciennement, puis Jacques du Quesnel, qui la vendit, en 1405, à Me Jean Bernardi; elle vint ensuite à Me Thourin, Me Raoul Lallemand, Me Martin, Me Etienne Guérin, chanoine et pénitencier; Me Guillaume Luquin (3), théologal du temps de la ligue; Me Augustin Potier (4), sous-chantre; Me Jean

---

d'Allemagne. — Histoire de la ligue de Cambray contre la république de Venise; 1709. — Et surtout comme son plus remarquable ouvrage : *Histoire critique de l'établissement de la Monarchie française dans les Gaules;* 1734. — Il fut reçu à l'Académie française en 1710, nommé son secrétaire perpétuel en 1722, et mourut à Paris le 23 mars 1742. Il portait pour armes : *d'argent au buisson de sinople.* (Voir les Notices consacrées à l'abbé Dubos, par M. Dupont-White, dans les *Mémoires de la Société,* t. 1, p. 36, 37; — par M. Auguste Morel, dans les *Mémoires de l'Athénée du Beauvaisis;* — par M. Brainne, *Les Hommes illustres du département de l'Oise,* t. 1, p. 257.

(1) M. Le Hérat, chanoine et vicaire général du cardinal de Gesvres, était issu d'une famille noble du diocèse de Tulle, et mourut le 3 avril 1768.

(2) Maussac de Salvaniac (Henri de) était fils de Jean de Maussac, chevalier, seigneur dudit lieu, de Sauvagniac et de Fourmagnac, et de Louise-Michelle de Leyrac. Il portait : *d'or, au chevron de gueules accompagné de 3 étoiles d'argent, 2 et 1.*

(3) Luquin (Guillaume), fougueux ligueur, qui prit une part très-active dans les troubles de cette époque.

(4) Augustin Potier fut nommé évêque de Beauvais en 1617 et avait pour armes : *d'azur, à deux mains dextres d'or, au franc quartier échiqueté d'argent et d'azur.*

Le Roy, Me Etienne Le Roy, son neveu; Me Jacques Tirement, Me Isaac Adrien, théologal; Me Yves Auxcousteaux (1), Me Claude Auxcousteaux (2). En 1704, elle fut vendue à Me Romain Brocard (3), puis en 1733, 1,550 livres, à Me Pierre-François Yègre, » — qui l'échangea contre la précédente avec Me Uchard. Celui-ci la vendit, le 2 août 1776, à Me Louis-Philippe de Lancry de Pronleroy, doyen du chapitre, qui l'habita jusqu'à la Révolution. Elle fut ensuite occupée par M. de L'Espine, commissaire des guerres, par M. d'Ivery (Alphonse), qui en était propriétaire en 1830, par Mme Jourdain de L'Eloge, puis par M. Devimeux, qui l'a vendue à M. Doucet, épicier.

« La quatorzième joint d'un côté à la rue de la Belle-Image, d'un bout à la grande rue Saint-Pierre, et d'autre bout à la rue des Prisons-du-Chapitre. En 1279, elle était possédée par Me Guillaume de Bourges, chanoine. Elle a appartenu depuis à Me Jean Isambart, en 1551; Me Louis Lizart, en 1563; Me Adrien Paillart, Me Nicolas Darie (4), Me Jacques Le Mareschal (5), qui ne l'eut que comme par intérim; Me Jean Chevalot, en 1596; Me Pierre Trucquet, Me André Gérard, Me Nicolas Lévesque, sous-chantre (6),

---

(1) Auxcousteaux (Yves) était fils de Jacques Auxcousteaux, seigneur de Vendeuil et Pisseleu, bailli et procureur fiscal de Saint-Lucien, et de Nicolle Lecat, et mourut le 4 mars 1667. Il portait : *d'azur, à trois couteaux d'argent emmanchés d'or, mis en pal, 2 et 1.*

(2) Auxcousteaux (Claude), né en 1620 et mort en 1670, était fils de Claude Auxcousteaux, seigneur de Pisseleu, avocat et bailli de Saint-Lucien et du chapitre, et de Marie Bourrée.

(3) Brocard (Romain), né en 1663, mort en 1733, était fils de François Brocard, conseiller du roi, élu en l'élection de Beauvais, et de Louise-Romaine Flouret de Forestel. Ses armes étaient : *d'azur, à trois trèfles d'or, celui de la pointe soutenu par un croissant d'argent.*

(4) Darie (Nicolas) était official de Beauvais en 1585.

(5) Le Mareschal (Jacques), issu d'une famille bourgeoise de Beauvais, portait : *d'azur, au croissant d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.*

(6) Il fut le dernier trésorier du chapitre; ce fut sous lui et de son consentement que Mgr de Buzenval supprima cette dignité (1673) et réunit ses revenus au séminaire diocésain.

Me Godefroy Hermant (1) l'eut en 1654 et la vendit à Me Nicolas Hocquet; puis elle fut à Me Isaac Hocquet, neveu, pour 2,500 livres; vendue après sa mort, en 1701, à Me François Le Maître, 3,000 livres; elle le fut de nouveau, en 1727, 4,000 livres à Me Nicolas d'Ivery (2), qui, en 1733, la revendit 4,600 livres à Me Nicolas Danse, chanoine et archidiacre de Beauvaisis. » — Après sa mort, elle fut vendue par ses héritiers, le 21 octobre 1765, moyennant 4,600 livres, à Me Joseph Lemoine, qui la revendit le 31 juillet 1772, moyennant 7,000 livres, à Me Pierre-Alexis Le Vasseur de Neuilly (3). Après lui elle vint, vers 1773, à Me Louis-Yves Leclère, qui la céda, le 9 juin 1780, à Me Dominique Judey. Ce dernier étant mort, elle fut vendue, le 4 juillet 1788, à Me Jean-François

---

(1) Hermant (Godefroy), théologien, docteur en Sorbonne, recteur de l'Université de Paris, né, en 1617, de Pierre Hermant, chirurgien, et de N. Leullier, fut un des plus savants écrivains du XVIIe siècle. Historien, critique, grammairien, controversiste, traducteur, prédicateur fort estimé, il fut un des plus fervents adeptes du Jansénisme. On a de lui, entre autres ouvrages : la *Vie de saint Jean Chrysostôme*, in-4°, 1664; — les *Vies de saint Athanase, patriarche d'Alexandrie, de saint Eustache d'Antioche, de saint Paul de Constantinople, d'Osius de Cordoue, de saint Hilaire de Poitiers, de saint Eusèbe de Verceil, des papes Jules et Libère, de saint Basile-le-Grand, de saint Ambroise, de saint Grégoire de Nazianze; — Fraude des Calvinistes;* — une traduction des *Ascétiques ou Œuvres spirituelles de saint Basile; — Histoire ecclésiastique et civile de la ville de Beauvais*, manuscrite, à la Bibliothèque Impériale; — *Histoire ecclésiastique du XVIIe siècle*, manuscrite. — Il mourut à Paris le 11 juillet 1690.

(2) D'Ivery (Nicolas), docteur de Sorbonne, vicaire général du cardinal de Gesvres, né le 27 mars 1689, mort le 31 octobre 1747, était fils de Louis d'Ivery, conseiller du roi au présidial de Beauvais, et d'Anne de Regnonval. Ses armes étaient : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon du même.*

(3) Le Vasseur de Neuilly (Pierre-Alexis), issu de la famille des Le Vasseur, seigneurs de Neuilly-le-Dieu-en-Ponthieu, portait pour armes : *d'argent, à la fasce de sable, surmontée d'un lion naissant de même, et accompagnée en pointe de trois croissants du second émail* (Maintenue de Bignon, du 3 janvier 1699). — Haudiquer de Blancourt et de Courcelles lui font porter : *de sable à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'un lion naissant de même, et en pointe de trois croissants aussi d'argent.*

Lefèvre, qui l'habita jusqu'à la Révolution. Elle était, en 1799, à M. Lebesgue (Théodore), du Quesnel-Aubry ; aujourd'hui, elle est à M. Blanchet-Chary.

« La quinzième est à l'entrée de la rue du Doyen, joignant d'un côté à la maison aujourd'hui de Me Auxcousteaux, autrefois M. Driot, d'autre côté à la maison canoniale ci-après, d'un bout par-devant sur la rue, d'autre bout par-derrière à l'ancien hôtel de la châtellenie.

« Me Guillaume Fremin, mort en 1561, avait vendu cette maison en 1560 à Me François Clément. Elle appartint ensuite à Me Sébastien De Fasquelles, puis à Me Robert Le Roy, à Me François Forget qui l'acheta en 1595 ; à Me Charles De Ladreue (1601), à Me Michel Godefroy, à Jean Godefroy, son neveu, à Me Claude Macaire, en 1643, à Me Jean Bailly, à Me Charles Papin (1), pour 2,000 livres, à Me Michel Henault (1690), à Me François Henault son neveu, pour 2,000 livres, en 1746 à Me Jean Gallopin, 4,500 livres. Elle fut vendue en 1752 à Me François-Romain Brocard (2), chanoine et conseiller au présidial, » — et le 27 avril 1772, moyennant 5,700 livres, à Me Julien de Launay, archidiacre de Beauvaisis, qui la céda, le 18 janvier 1777, à Me Jean-Alexandre de La Roche-Lambert-de-la-Boissière (3), chantre. Celui-ci la vendit, le 30 décembre 1782, à Me Thomas Fertel qui l'habita jusqu'à la Révolution. Cette maison était occupée en 1830 par Mme Lalane, et le fut successivement depuis par les chanoines Pillon et Guiblin.

« La seizième joint d'un côté à celle ci-dessus, d'autre côté à M. Pulleu, d'un bout par-devant sur la rue du Doyen, d'autre bout par-derrière à la rue Saint-Pantaléon et à deux petites maisons.

---

(1) Papin (Charles), chanoine et seigneur de Fresnel, portait pour armes : *d'azur, à trois pommes de pin d'or.*

(2) Brocard (François-Romain) était fils de Jean Brocard, capitaine d'infanterie, et de Françoise-Marguerite Walon.

(3) M. de La Roche-Lambert portait : *d'argent, au chevron d'azur, au chef de gueules.*

« Elle fut vendue, après le décès de Me Pierre Aubert, à Me Jean *de Quercubus* ou d'Esquennes (1) en 1362. Cette maison a appartenu en 1533 à Me Antoine Pillan, puis à Me Pierre Mouret, à Me Etienne Guérin, à Me Mollet, après lequel Me Isaac de Bullandre, doyen, l'acheta en 1622. Elle appartint après lui à Me Jean de Malinguehen (2), puis à Me Pierre de Malinguehen (3), son neveu, à Me Claude Macaire en 1665, lequel la posséda peu de jours et la donna en échange de la troisième ci-dessus à Me Pierre Languest, après lequel elle fut achetée par Me Lefebvre d'Ormesson, doyen (4), puis vendue en 1707 à Me Louis François, mort en 1714, à Me Jean-Ange Goujon, chantre, pour 6,800 livres, mort en 1745; à Me Nicolas D'Ivery, et après sa mort, en 1747, elle passa à Me Louis-Claude Le Mareschal (5), son neveu, moyennant 7,800 livres. » — Ce dernier étant mort à son tour, la maison fut vendue, le 9 juillet 1760, à Me Joseph-François de Regnonval de Courcelles (6), qui la posséda jusqu'à la Révolution.

---

(1) Jean d'Esquennes portait : *d'argent, à la croix de gueules frettée d'or.*

(2) Jean de Malinguehen, mort en septembre 1682, était fils de Pierre de Malinguehen, seigneur de Douy, lieutenant général au présidial de Beauvais, et de Jeanne Lefebvre. Il portait : *d'azur, au fer de moulin d'argent.*

(3) Pierre de Malinguehen, né en 1640 et mort en 1708, était fils de Pierre de Malinguehen, seigneur de Douy, conseiller du roi, lieutenant général et président au siége présidial de Beauvais, et de Jeanne Darie. Il adopta pour armes celles que son père venait de prendre et qui étaient : *de gueules, à trois fers de moulin d'or.*

(4) Le Febvre d Ormesson (Claude-François de Paule), qui, de sa dignité de doyen, donna le nom à la rue qu'il habitait, et fut vicaire général du cardinal de Forbin-Janson, était fils d'Olivier Le Febvre d'Ormesson, maître des requêtes, et de Marie de Fourcy. Ses armes étaient : *d'azur, à trois lis de jardin d'argent fleuris d'or, tigés et feuillés de sinople.*

(5) Le Mareschal (Louis-Claude), chanoine et conseiller clerc au présidial, mort en 1760, était fils de Claude Le Mareschal, conseiller du roi, élu en l'élection de Beauvais, et de Marie-Anne d'Ivery. Ses armes étaient : *d'argent, au chevron d'azur, surmonté d'un trèfle de sinople et accompagné en chef de deux étoiles d'azur et en pointe d'une ancre de sable.*

(6) Regnonval de Courcelles (Joseph-François) naquit, en 1738, de Germer

Il la laissa à M. Auguste-Pierre de Regnonval de Courcelles, son parent, qui la vendit à l'Etat en 1842, pour en faire les logements des vicaires généraux et le secrétariat de l'Evêché.

« La dix-septième est dans la même rue, mais de l'autre côté et vis-à-vis la précédente, joignant d'un côté à l'hôtel de Saint-Germer (1) possédé en partie par M. Le Caron de Troussures, d'autre côté les héritiers de M. Le Scellier, par-devant sur ladite rue du Doyen, par-derrière la rue du Prévost, anciennement dite la grande rue Saint-Pierre.

« Le sous-chantre Yves Guédier demeurait dans cette maison en 1486. Elle a autrefois appartenu à Me Louis Pajot, ensuite à Me Louis Boutillier (2), vicaire général du cardinal de Châtillon, puis à Me Claude Godin (3) qui l'acquit en 1572, ensuite à Me Denis Duchaigne, après lui à Me Raffelin, à Me Claude Dadu, à Me Foy, à Me Pierre de Bray. Me Yves Gavois l'acheta en 1656, Me Pierre Chapelle vers 1675; Me Lucien Leullier (4) pour 3,000 livres en 1693; après lui, elle fut vendue 4,000 livres en 1748 à Me Louis Le Roy, ». — puis le 10 avril 1776 moyennant 7,000 livres, à

---

de Regnonval, écuyer, seigneur de Courcelles, et de Catherine-Françoise Foy de Mons. Il portait : *d'azur, à trois croissants d'argent, 2 et 1, celui de la pointe surmonté d'un trèfle d'or.*

(1) L'hôtel de Saint-Germer a été aliéné, en 1575, au profit de M. Du Caurroy, médecin.

(2) Boutillier (Louis), ancien curé d'Ons-en-Bray, abbé commendataire de Rely, au diocèse de Léon; du Rocher, au diocèse de Paris; prieur de Sainte-Geneviève, au diocèse de Beauvais; pénitencier, vicaire général du cardinal de Chatillon et le confident de son apostasie, était un de ces esprits disputeurs et faux qui se déclarent toujours partisans de toutes les doctrines hardies et nouvelles. Il s'attacha à l'école de Calvin et tomba dans l'hérésie.

(3) Godin (Claude), fils de Claude Godin et frère du célèbre maire Nicolas Godin, qui prit une part si active dans les troubles de la ligue, portait pour armes : *d'argent, à trois têtes de Maures de sable bandées du champ.*

(4) Leullier (Lucien), né en 1662 et mort le 9 juin 1748, était fils de Lucien Leullier, lieutenant civil du comté et bailli de Gerberoy, et de Marie Dubuisson.

Me Claude-Maximilien Bompart, qui la céda, le 3 octobre 1780, à Me Louis-Yves Leclerc, qui en resta possesseur jusqu'à la Révolution. Elle fut ensuite possédée par Mme de Sarcus, née Irène-Albertine Le Cat de Molagny, morte en 1842, et veuve de M. Charles-Louis-Philippe de Sarcus, vicomte d'Hannaches. Elle est aujourd'hui à M. Péters, et habitée en partie par Me Mercier, avoué.

« La dix-huitième est située devant l'église et joint d'un côté à l'hôtel de la Clef, dépendant du fief de la Verge, relevant du Comté, lequel hôtel est incorporé dans la maison de M. Le Scellier; d'autre côté à la maison canoniale ci-après. Cette maison n'en faisait autrefois qu'une avec la suivante; mais Me de Gromesnil, archidiacre de Beauvais, qui la possédait, en détacha une portion dont il composa cette maison, qu'il vendit en 1469 à Me Jean Du Pont. Elle vint ensuite à Me Nicolas de Monstrelet (1478), à Me Henri Bochart (1505) (1); à Me De Hasta, à Me Jacques Langlois, après lequel elle fut vendue à Me François de Canonne (2), puis à Me De la Couture, aliàs Des Fossés, à Me Le Riche, à Me Jean Le Riche, son neveu, à Me Nicolas de Nully (3), à Me Mathieu Mercerie, à Me Yves Gavois, à Me Eustache Flouret (4),

---

(1) Bochart (Henri), fils de Guillaume Bochart, seigneur de Noroy, et de Catherine Flamier, portait : *d'azur, au croissant d'or soutenant une étoile du même.*

(2) De Canonne (François), fils de Claude de Canonne, écuyer, seigneur de Malheuze et des Marêts, maître des eaux et forêts de Clermont, président en l'élection, et d'Anne Loisel, portait : *d'argent, à la bande de sable et deux autres demi-bandes retraites, celle qui tend vers le chef mouvante de senestre, l'autre mouvante de dextre, accompagnée de deux merlettes de même, l'une en chef et l'autre en pointe.*

(3) Nully (Nicolas de) était fils de Pierre de Nully, médecin ordinaire du duc d'Anjou, et de Marie Patin. Il portait : *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois étoiles d'or, celle de la pointe surmontant un croissant d'argent.*

(4) Flouret (Eustache), fils d'Eustache Flouret, notaire à Gerberoy, portait : *d'azur, au chevron abaissé d'or, le long duquel rampent deux lions affrontés de gueules, accollés d'argent, surmonté en chef d'une fleur de lis d'or à dextre et d'un lion léopardé de même à senestre.*

à Me Charles Papin moyennant 3,000 livres, à Me Jean-Baptiste Michel. Après sa mort, elle fut vendue à Me Charles Vignier, puis en 1719 à Me René Loppé, moyennant 2,700 livres; en 1724 à Me Henri-François de Malinguehen (1) pour 3,250 livres; étant mort en 1751, elle fut vendue à Me de Grasse (2), évêque de Vence en 1754, qui la revendit 4,500 livres à Me François-Paul Le Hérat, chanoine et vicaire général. »

Elle passa ensuite, (12 déc. 1757) à Me Joseph Barrier; (29 janvier 1763) à Me Blaise Messier, et le 21 déc. 1776, après la mort de Me Messier, à Me Gabriel Martin qui l'habita jusqu'à la Révolution. Cette maison, située sur la place Saint-Pierre, était en 1830 à M. Michel Boislisle et fut depuis vendue à M. Prevôtel-Thiberge, dont la famille l'habite encore.

« La dix-neuvième, qui joint à la précédente, a sa grande porte dans la rue du Prévost dont elle fait le coin. Me Thomas Mortelet la possédait en 1447; Me Guillaume de Grosmesnil, grand archidiacre, en sépara la maison voisine en 1469. Elle a autrefois appartenu à Me Mesnard, puis à Me Cauchin, après lequel elle fut vendue à Me Jacques Gougnon, doyen et prieur de Saint-Maxien, puis à Me Claude Gougnon, son neveu, à Me Denis Duchaigne, neveu dudit Gougnon, à Me Jean Duchaigne, neveu de Denis, à Me Georges de Nully (3), chantre, moyennant 2,700 livres, à Me Etienne de Nully (4) (1679); en 1698, à Me Jean Baptiste de

---

(1) Malinguehen (Henri-François de) était fils de Pierre de Malinguehen, seigneur de Douy, conseiller du roi au Parlement de Paris, et de Marie Baillet. Il s'est beaucoup occupé de l'histoire du Beauvaisis, et a fait un abrégé, resté manuscrit, de l'*Histoire civile et ecclésiastique de la ville et du diocèse de Beauvais*, par Godefroy Hermant.

(2) De Grasse (Jacques), évêque de Vence de 1755 à 1758, portait pour armes : *d'or, au lion de sable couronné, lampassé et vilené de gueules.*

(3) De Nully (Georges), chanoine et prieur de Sainte-Madeleine de Bornel, naquit en 1604 de Georges de Nully, conseiller au présidial, et de Catherine Bourée, et mourut le 30 avril 1711.

(4) De Nully (Etienne), né le 12 septembre 1641, chanoine de Saint-Barthélemy en 1670, et de la cathédrale en 1675, mourut le 19 avril 1699. Il était fils de Georges de Nully, marchand mercier à Beauvais, et d'Anne

Nully (1) son frère, mort en 1708, à Me François-Georges Fombert (2), chanoine et depuis archidiacre du Beauvaisis, moyennant 5,000 livres. Après sa mort en 1746, arrivée le 1er février, elle fut vendue le 2 mai suivant 6,200 livres à Me Jean-Baptiste Dauchel, qui la revendit en 1755 à Me Claude-François Le Marchand, son neveu, » — qui la conserva jusqu'à la Révolution. Elle fut ensuite vendue à Mlle Gravet, puis à M. Charles de Fontanges, ancien directeur des contributions indirectes, ensuite à Mme veuve Evrard de Vadancourt, dont la fille en est encore propriétaire.

« La vingtième joint d'un côté à l'hôtel Saint-Germer, rue du Prévost, aujourd'hui (1756) M. Borel, lientenant-général ; d'autre côté M. Tiersonnier, aujourd'hui M. Lescuyer, par devant sur la rue du Prévost, par derrière à la rue du Doyen.

« On lit que Me Barthelémy Du Puis la possédait en mai 1584, après M. de Canonne, et qu'il donna son récépissé de la figure de M. Louis de Villers dit Col Tortu, qui est aujourd'hui en la Bibliothèque de l'évêché ; cela ne revient cependant pas avec la suite des propriétaires ci-après.

« Me Jean Maubert, chantre, avait cette maison en 1529, puis elle passa à Me Blanchet Le Tellier dit *Candidus Textor*, ensuite à Me Guy Le Tellier, de lui à Me Rougegre, à Me Raoul Lallemant, à Me Antoine Blicot qui la possédait en 1574, à Me Lhéritier, à

Gallopin. Savant laborieux, il a laissé un grand nombre de Mémoires sur l'histoire du Beauvaisis. Celui que nous publions ici en est un. La plupart de ces volumineux manuscrits sont conservés dans la bibliothèque de M. Borel de Brétizel, à Bachivillers, ainsi que toute la correspondance si étendue de leur auteur avec Mabillon, Ruinart, Montfaucon, Baluze et d'autres savants contemporains. La bibliothèque de M. Le Caron de Troussures en possède aussi quelques-uns.

(1) De Nully (Jean-Baptiste), frère d'Etienne, naquit en 1649 du second mariage de Georges de Nully avec Madeleine Danse, fut chanoine de Notre-Dame-du-Châtel en 1678, de la cathédrale en 1698, et mourut le 17 novembre 1708.

(2) Fombert (François-Georges) naquit le 26 janvier 1676 de Louis Fombert, avocat et lieutenant criminel du comté, et de Jeanne Le Cat, sa seconde femme.

Me Charles Garnier, à Me François de Canonne, à Me Jean Gauldé, à Me Louis Borel (1), grand archidiacre, qui, en 1711, la vendit 5,000 livres à Me Jean Du Pré, pénitencier. Après sa mort, elle fut vendue le même prix en 1725 à Me André de Tende, de Sisteron. Après la mort de celui-ci, le Bureau des Pauvres, son légataire universel, la vendit le même prix en 1780 à Me Jacques de Tende, son frère, et au mois d'avril 1735, ses héritiers la vendirent 6,000 livres à Me Joseph Vaslin, chantre. » — Celui-ci étant mort le 15 mai 1771, elle fut vendue, le 5 juillet suivant, moyennant 4,000 livres, à Me Jean-Baptiste Godefroy, et après sa mort, le 27 septembre 1776, à Me Marc-Antoine Henry, qui l'habita jusqu'à la Révolution. Après sa mort, M. François-Marie-Augustin Lescuyer, Mlle Victoire Lescuyer et Mme veuve Lescuyer leur mère, ses légataires universels, la vendirent le 1er nivose an 13 à M. Louis Motel, avoué à Beauvais, qui la laissa à Mme Virginie-Julie Motel, épouse de M. Danjou, président honoraire du tribunal de première instance de Beauvais, possesseur actuel.

« La vingt-unième est dans la même rue du Prévost, mais de l'autre côté; elle joint d'un côté à l'hôtel de Saint-Lucien, à présent partagé en trois maisons; d'un bout sur ladite rue du Prévost, d'autre bout par-derrière sur la petite rue Saint-Pierre ou de Sainte-Véronique.

« Elle a appartenu autrefois à Me Pierre Legendre (2), dont les armes, qui sont trois pucelles, sont ou étaient sur la porte, ensuite à Me Jacques Lizart, à Me Marin Vast, à Me François Forget, après lequel Me François Passart l'acheta en 1594, à Me Jean Chérou, théologal, à Me Antoine Froissart, chantre, à Me Antoine Dauchel,

---

(1) Borel (Louis) naquit en 1656 de Jean Borel, chef de panneterie chez le roi, et de Marguerite Pocquelin, et portait : *d'or, à 5 burelles d'azur.* Il consacra toute sa vie au soulagement des malheureux, et porta une affection toute particulière au Bureau des Pauvres, où il voulut qu'après sa mort son cœur fut déposé.

(2) Legendre (Pierre), conseiller au Parlement de Paris, chanoine de Paris et de Beauvais, seigneur de Frémainville et Beaumarchais, mort le 20 octobre 1528, portait : *d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois têtes de pucelles au naturel, aux cheveux épars d'or.*

son neveu, à Mᵉ François Le Febvre (1), son neveu, à Mᵉ François II Le Febvre, son neveu, en 1714, qui la vendit en 1717 à Mᵉ Pierre-Louis de Crouy, moyennant 5,200 livres, prix qui paraissait alors exhorbitant; après M. de Crouy en 1729 à Mᵉ Antoine Michel, 4,500 livres, puis à Mᵉ Etienne Michel, son frère, en 1733. Après sa mort en 1738 elle fut vendue à Mᵉ Jean Tondu, prieur de Gourgé, chanoine, moyennant 5,200 livres; » — puis le 2 janvier 1776 à Mᵉ Jean-Antoine de Clermetz, qui en resta possesseur jusqu'à la Révolution. Elle vint plus tard à M. Le Vaillant de Bovent (Adrien-Louis-Mathieu), ancien chef d'escadron de l'artillerie de la garde impériale et député de l'Oise de 1827 à 1831. Elle appartient aujourd'hui à M. Gaillard de Saint-Germain.

« La vingt-deuxième est dans la même rue et joint d'un côté à M. de Fabry, d'autre côté à la maison canoniale de M. Nolland, d'un bout par-devant sur ladite rue du Prévost, d'autre bout par-derrière à Mᵐᵉ veuve Michel.

« En 1327 cette maison est dite appartenir à Mᵉ Guillaume de Beaujeu ou Oudart de Hardencourt. Mᵉ Henri Bochart la posséda autrefois. Ses armes, qui sont *un croissant surmonté d'une étoile*, s'y voient encore en pierre au-dessus de la croisée de la grande salle, en dehors du côté de la porte cochère. Mᵉ Jean *de Ponte* ou Du Pont la possédait en 1478, en 1479 Mᵉ Jean Bernard, théologal, Mᵉ Jean d'Achy, Mᵉ Quentin Jolly, sous-chantre, moyennant 200 écus d'or, Mᵉ Augustin Potier, son neveu, en 1601, Mᵉ François Pinguet, son neveu, en 1624, Mᵉ Pierre Le Magnier, moyennant 4,500 livres, Mᵉ Louis Gavois, son neveu, en 1718. Après son décès, elle fut vendue en 1723 à Mᵉ Nicolas Borel, moyennant 6,000 livres. Celui-ci étant mort en 1743, ses héritiers la vendirent à Mᵉ Nicolas d'Ivery qui peu après la recéda, pour le même prix de 6,500 livres qu'il l'avait achetée, à Mᵉ Denis Boicervoise (2). » — Ce dernier la vendit, le 7 août 1767, moyennant

(1) Le Febvre (François) portait : *d'azur, au chevron d'or, surmonté d'une étoile de même accompagnée en chef de deux trèfles d'argent et en pointe d'une hure de sanglier du même.*

(2) Boicervoise (Denis), chanoine et curé de la Basse-Œuvre, fils de François Boicervoise, marchand à Beauvais, et de Marguerite Du Bos, portait : *de gueules, à trois coquilles d'or.*

8,500 livres, à Me Jean-Louis Auxcousteaux de Couvreuil (1), qui la conserva jusqu'à la Révolution et la laissa à sa famille. Cette maison fut depuis divisée en deux logements, dont l'un, ouvrant sur la rue du Prévôt, est aujourd'hui affecté au service de la Caisse d'Epargne de Beauvais, et a été précédemment occupé par M. Ledoux-Beaumesnil, et l'autre, ouvrant à l'encoignure de la rue Sainte-Véronique, a été occupée par M. Villain-Lebesgue et appartient aujourd'hui à Mme N. Villain, épouse de M. Auxcousteaux, architecte.

« La vingt-troisième joint d'un côté à la précédente, d'autre côté à la rue Saint-Paul, d'un bout par-devant sur la rue Sainte-Véronique, anciennement la petite rue Saint-Pierre, d'autre bout par-derrière à la maison de M. Camel, autrefois dite des Boquillonnes. Les Boquillonnes étaient une communauté de filles pour l'instruction de la jeunesse établie par M. Boquillon, chanoine de la cathédrale et qui s'éteignit vers 1740, n'ayant pas pu obtenir de lettres-patentes.

« A l'escalier de la salle, qui est de pierre, sont les armes des Lebesgue (2), chanoines; dans la salle sont les armes de France et de Bretagne, avec celles de Charles de Bourbon, fils d'un Vendôme, qui porte : *de gueules, à trois lions d'argent*, et d'une de Roye, qui porte : *d'argent, à deux lions de sable.*

« Me Jean Croquemure possédait cette maison en 1497, ensuite Me Billecocq, Me Jean Pillon; Me Jean Lebesgue, Me Lebesgue son neveu, Me Robert Le Roy, Me Laurent, Me Aucher; Me Isaac de Bullandre, Mc Pierre d'Ouelle, trésorier, Me Charles De la Dreue, en 1616, Me Antoine Le Tailleur, son neveu, en 1652, Me Jean Jouan, théologal, après lequel elle appartint à trois Messieurs Thirement. Elle fut possédée ensuite par Me Joseph Thirement leur frère, après la mort duquel elle fut vendue en sep-

(1) Auxcousteaux de Couvreuil (Jean-Louis) naquit en 1744 de Jean-Baptiste Auxcousteaux, seigneur de Couvreuil, et de Catherine Boicervoise.

(2) Le Besgue : *d'argent, aux pampres de sinople supportant un épervier essorant et la tête contournée de sable, au chef d'azur, chargé de deux croissants d'argent.*

tembre 1713 à Me Jean Pellicier, lequel étant décédé, elle fut vendue en janvier 1724 à Me François Le Fèvre, moyennant 5,600 livres. Celui-ci la revendit en 1731 à Me Martial Du Four, 6,000 livres, qui, au mois de décembre de la même année, la vendit à son tour le même prix à Me Jean de Jussieu. Jean de Jussieu étant mort en 1750, sa maison fut vendue encore 6,000 livres à Me François Nolland, » — qui la vendit le 21 septembre 1767 à Me Jean Escouvette, chanoine et principal du collège. Ce dernier étant mort en 1772, ses héritiers vendirent sa maison, moyennant 7,000 livres, à Me Louis Escouvette qui la conserva jusqu'à la Révolution. Cette maison appartient aujourd'hui à Mme de Canecaude.

« La vingt-quatrième est dans la rue Sainte-Véronique et joint d'un côté à la rue Saint-Paul, d'autre côté à la maison ci-après, d'un bout par-devant sur ladite rue, d'autre bout par-derrière à un terrain dépendant de Saint-Nicolas et appelé la Courtille de Saint-Nicolas.

« Cette maison a autrefois appartenu à Me Jean Des Friches (1), après la mort duquel elle fut achetée le 10 septembre 1505 par Me Jean Sommereux. En ce temps il y avait une chapelle. Ce Sommereux a été depuis chantre et fort attaché à M. de Tende, évêque; il est mort vers 1528. Elle appartint ensuite à Me Jean Lascaris de Tende (2), archidiacre, et neveu de M. Lascaris de

---

(1) Des Friches (Jean), fils d'Arnault Des Friches, avocat au Parlement, portait : *d'azur, à la bande d'argent chargée de trois défenses de sanglier de sable, et accompagnée de deux croix d'argent entourées d'un cercle du même*, aliàs : *accompagnée en chef et en pointe de trois roues traversées d'or.*

(2) De Tende (Jean-Antoine-Lascaris), fils de Thomas-Lascaris de Tende, seigneur de Châteauneuf, et de Simonnette Adorno, fut d'abord marié à Catherine de Castellane; étant devenu veuf, il se fit d'église : fut archidiacre de Riez en 1523, puis de Beauvais. Ses armes étaient : *écartelé au 1 et 4 de gueules, à l'aigle éployé d'or, au 2 et 3 de gueules au chef d'or*, d'après le P. Anselme; suivant un manuscrit de la bibliothèque de M. Le Caron de Troussures, les armes de l'évêque de Beauvais auraient été : *écartelé aux 1 et 4 d'or, à l'aigle éployé de sable, couronné du même; aux 2 et 3 de gueules au chef d'or.*

Tende, évêque, dont les armes sont sur la porte et aux vitres. Elle passa ensuite à Me Isnard d'Astoing, secrétaire de Mgr de Tende, puis archidiacre par permutation avec Me de Lascaris, ensuite à Me Guillaume Thibault (1), archidiacre. Ses armes étaient : *d'azur, à trois tours d'argent, fenestrées et maçonnées de sable.* Cette maison appartint ensuite à Me Jean Levasseur, théologal, qui portait : *de gueules, au cep de vigne d'or, chargé de son fruit au naturel, accosté de deux épis d'or posés en pal*, puis à Me Guillaume Clément, à Me François Gagel, après le décès duquel, en 1596, elle passa à Me Eustache Roussel, qui ne l'occupa pas et la vendit à Me Jacques Le Mareschal, qui portait : *d'azur, à trois étoiles d'argent, 2 en chef, 1 en pointe, à un croissant d'argent en cœur.* Elle fut ensuite à Me Fauvel, neveu de M. Le Mareschal, puis à Me Jacques Le Mareschal le jeune, à Me Claude Foy (2), à Me Raoul Foy (3), neveu, moyennant 2,000 livres ; puis à Me Antoine Pasquier, qui l'acheta en 1691. Après sa mort elle fut vendue en 1701 à Me Louis Borel, grand archidiacre, qui la revendit en 1704 à Me Claude Auxcousteaux, après la mort duquel elle passa à Me Yves Auxcousteaux (4), son neveu, lequel étant mort en 1750, elle fut vendue à Me Charles-François de Cache-

---

(1) Thibault (Guillaume), archidiacre de Beauvais par permutation avec Claude Despence, contre le prieuré de Breuil-le-Sec, abbé commendataire de Saint-Vincent de Senlis, après Jean Thibault, son oncle, vicaire capitulaire pendant la vacance du siége épiscopal de Beauvais (12 janv. 1569), était fils de Tassin Thibault, de Neuilly-en-Thelle, et de Perrette Le Bel. Il mourut le 2 septembre 1572.

(2) Foy (Claude), chanoine et administrateur du Bureau des Pauvres, était fils de Raoul Foy, seigneur de La Place, conseiller au présidial, et de Marguerite Tristan de Houssoy, et portait : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'une foi d'argent mise en fasce.*

(3) Foy (Raoul) était fils de Raoul II Foy, seigneur de La Place et de Théribus, conseiller au présidial et secrétaire de la reine, et de Suzanne Vacquerie d'Evosseaux.

(4) Auxcousteaux (Antoine-Yves), né le 17 août 1695, était fils d'Yves Auxcousteaux, seigneur de Pisseleu, bailli de Saint-Paul et de Saint-Lucien, et procureur du roi en la ville de Beauvais, et de Madeleine Pécout.

leu (1). » — Après sa mort, elle fut vendue, en 1773, à Me Pierre-Alexis Le Vasseur de Neuilly, puis le 3 décembre 1780, à Me Henri-Louis Le Vasseur de Neuilly qui en resta propriétaire jusqu'en 1831. Pendant la révolution de 1790 elle fut louée à M. Guesdon, receveur et payeur général. Il fit venir habiter avec lui le célèbre acteur Préville, son beau-père, devenu aveugle et qui y mourut. M. Le Vasseur de Neuilly, décédé le 6 octobre 1831, légua sa maison au chapitre et à la fabrique de la cathédrale, qui la vendirent, le 11 avril 1843, à Mlle Lucie Letellier. A sa mort, Mme veuve Letellier, sa mère et M. Ernest-Fursy Letellier, son frère, en héritèrent et la laissèrent à M. Gustave Letellier, leur fils et petit-fils. celui-ci la vendit le 12 mai 1868 à M. l'abbé Millière, vicaire général et curé de la cathédrale.

« La vingt-cinquième joint d'un côté à la précédente, d'autre côté à la petite rue Sainte-Véronique ou Saint-Maurice, d'un bout sur la rue, d'autre bout par-derrière à la Courtille ou rue conduisant à Saint-Nicolas.

« Elle appartenait en 1505 à Me Robert Vezier, après lui à Me Pierre De la Vacquerie, ensuite à Me Jean Bourrien, à Me Thibault Oudet, à Me Roland De la Porte, à Me Le Chevalier, à Me Jean Bocquet, à Me Noël Cailleu, à Me Jean de Nully (2), chanoine et pénitencier, à Me Godefroy Hermant, et après sa mort en 1690, elle fut vendue en 1733 à Me François Le Fèvre, 1,800 livres, lequel la revendit quelques années après à Me Jean Denis. Après la mort de ce dernier, elle fut vendue en 1749 ou 1750 à Me François Fournier. » — Après sa mort, elle fut vendue, le 21 déc. 1776, à Me Charles-Thomas Serpe (3), qui la

---

(1) Cacheleu (Charles-François) était fils de Charles de Cacheleu, seigneur de Bouillencourt, et de Jeanne-Henriette de Louvencourt. Ses armes étaient : *d'azur, à trois pattes de loup d'or.*

(2) De Nully (Jean), né le 11 octobre 1600, mort le 4 février 1654, gît à Saint-Pierre devant le crucifix. Il était fils de Maurice de Nully, marchand à Beauvais, et de Marie Béguin.

(3) Serpe (Charles-Thomas), docteur en Sorbonne, doyen de la Faculté de théologie de Paris, proviseur de la Société royale de Navarre, chanoine et curé de Saint-Pierre de Beauvais, naquit en 1719 et mourut en 1809. Il portait : *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois serpettes d'argent.*

conserva jusqu'à sa mort (1809). Elle vint ensuite à M. Igouf (Pierre-Paul), receveur des domaines. Elle appartient aujourd'hui à Mme Fabignon.

« La vingt-sixième joint d'un côté aux anciens hôtels de Wariville et de Saint-Quentin, le premier occupé à présent (1756), par M. Le Mareschal; d'autre côté à la rue qui mène à la porte du Limaçon, d'un bout par-devant sur la petite rue Saint-Pierre, d'autre bout par-derrière à la rue de l'Ecole-de-Chant.

« En 1240 Me Adam d'Auneuil (1), *de Annolio*, doyen, la possédait, et il s'est accommodé pour la maison voisine avec les dames de Wariville, la tenant d'elles à louage. C'est de cette maison dont il est parlé dans le testament de Philippe-de-Dreux, qui appartint aux enfants du vidame de Gerberoy, pour lors chanoines, et les vidames en donnèrent partie à Wariville avec la chapelle, partie au chapitre. Au registre de 1347, elle est dite joindre à Me Christophe de Morvillier, chanoine de Saint-Michel, et à l'hôtel de Saint-Quentin. Me Pierre Potin la vendit le 19 septembre 1373 à Me Arnaud de Corbie (2), ensuite premier président et chancelier. Me Arnaud de Corbie la vendit le 12 septembre 1381 à Jean de Blarie; celui-ci la vendit le 12 décembre 1384 à Me Guillaume Le Tor (*Taurt*), lequel la vendit le 15 novembre 1391 à Me Jean Du Verdier. Après lui, elle fut vendue par le chapitre à Me Etienne Turquet, le 5 octobre 1595, et passa ensuite à Me Henri de La Bruyère (*de Brueria*) le 11 décembre 1420, et le 20

---

(1) Adam d'Auneuil était fils du puissant chevalier Hugues Ier d'Auneuil, qui fonda le prieuré de Grammontains, de ce lieu.

(2) Arnaud de Corbie, chanoine, seigneur de Joigny, Auneuil, Lihus et du Becquet-Saint-Paul, l'un des plus grands hommes de son temps, né à Beauvais en 1325, fut successivement conseiller-clerc au Parlement, premier président du Parlement de Paris (1373) et chancelier de France en 1388. Sa prudence et son intégrité lui valurent l'estime et la confiance des rois Charles V et Charles VI, et l'on peut dire aussi qu'il prit une part très-active aux affaires du royaume, et préserva la France de bien des misères au milieu des factions rivales et de l'anarchie qui tentaient de tout briser autour du faible et insensé Charles VI. Ses armes étaient : *d'or, à trois corbeaux de sable membrés et becqués de gueules posés 2 et 1.*

juillet 1423, elle fut vendue à Me Pierre Le Bastier (1), puis à Me Hugues Rogier en 1456, en 1483 à Me Guillaume de Cambray, doyen, archevêque de Bourges en 1492, qui la vendit à Me Thibault Le Bastier (2), archidiacre de Beauvaisis. Elle fut ensuite à Me Jean de Bresche en 1524, à Me Bernardin de Vauldray (3), doyen et abbé de Saint-Symphorien, en 1535, à Me Bertin de Mornay (4), son neveu, doyen; en 1556 à Me Jacques

---

(1) Le Bastier (Pierre), nommé chanoine de Reims et de Beauvais à la recommandation de la duchesse de Bourbon, seigneur d'Auxmarais, de Belloy, de Goincourt en partie et de Laversines, était fils de Pierre Le Bastier, marchand bourgeois et changeur à Beauvais, seigneur d'Auxmarais et de Goincourt en partie, et d'Alix de Normandie. Les anciens comptes du chapitre nous apprennent qu'en 1415 il reçut 59 livres 4 sols pour un jouel (mystère ou espèce de pièce théâtrale) qu'il avait donné à Monsieur de Beauvais et pour le plaisir qu'il avait fait à la ville. En 1438, ce chanoine, excessivement riche, donna au chapitre la moitié de ses fiefs d'Auxmarais, de Belloy et de La Mare-Tacon. Il mourut au mois de février 1456. Il portait : *d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois roses de gueules boutonnées d'or.*

(2) Le Bastier (Thibault), chanoine, curé de Saint-Sauveur, official et chancelier de l'église de Beauvais, archidiacre de Beauvaisis, vicaire général de l'évêque Louis de Villiers de l'Isle-Adam, doyen de Gerberoy, seigneur de Goincourt, Belloy, Escames, Wambez, du Quesnoy, de La Havotière, était fils de Jean Le Bastier, marchand bourgeois de Beauvais, seigneur de Goincourt et autres lieux, et de Marguerite de Caigneux. Ses grands biens lui permirent de faire de nombreuses donations au chapitre et aux églises : ainsi il confirma au chapitre la donation du bois de Belloy, près Goincourt, et lui donna 1,800 livres écus et l'image d'argent de saint Sébastien, et à la collégiale de Gerberoy, les tapisseries dont était tapissé le chœur et où il était représenté, au pied du crucifix, avec le surplis à manches fermées, l'aumusse et la robe de couleur rouge. Il mourut le 30 mai 1524 et fut inhumé dans la cathédrale, en la chapelle de Saint-Nicolas, qu'il avait fait décorer de son vivant.

(3) Vauldray (Bernardin), chanoine et seigneur de Mouy, abbé de Saint-Symphorien, aumônier de Louis XII, était fils d'Arthus de Vauldray, seigneur de Mouy et de Montboson, et de Claude de Montot, dame de Saint-Phal. Ses armes étaient : *de gueules, émanché d'argent de deux pièces.*

(4) Mornay (Bertin de) était fils de Philippe de Mornay, seigneur de Buhy, Boisemont et autres lieux, et de Blanche de Vauldray. Il portait : *fascé de*

Des Gorges dit Racault ; en 1572 à Me Antoine Le Roux ; en 1578 à Me Pierre Roger ; en 1605, à Me Jean de Chambly (1), son neveu ; en 1640 à Me Pierre Guillet ; en 1642 à Me Charles Le Bel (2), moyennant 5,000 livres ; à Me Robert Pocquelin (3), mort le dernier décembre 1714, âgé de 86 ans, le plus ancien des chanoines, doyen des docteurs de la faculté de Paris. Après lui sa maison a été vendue en 1715 à Me Louis Borel, grand archidiacre, son neveu, moyennant 2,400 livres, lequel, avec Me Antoine Borel, chancelier et depuis chanoine, son frère, y ont fait de très-grandes réparations, démoli un corps de bâtiment entre la cour et le jardin, bâti de bois avec parois de plâtre par un chancelier Le Bastier, et construit sur la rue le bâtiment en pierre le long de la rue qui va à la porte du Limaçon. Après la mort de Me Antoine Borel en 1742, cette maison fut vendue moyennant 7,300 livres à Me François Le Fèvre. » — Il mourut le 4 février 1766, et sa maison fut vendue le 25 août suivant, moyennant 7,600 livres, à Me Charles-Louis Havart de Sesseval qui la posséda jusqu'à la Révolution. Elle vint ensuite à M. Gravet, puis à M. de Songeons, dont les enfants la vendirent à la Congrégation des religieuses de Saint-Joseph de Cluny, pour en faire un externat de jeunes personnes. Elle fut alors reconstruite pour être disposée selon les exigences de cette nouvelle destination.

« La vingt-septième est joignant d'un côté à la rue du Prévost, autrefois le grande rue Saint-Pierre, d'autre côté à la maison qui avait pour enseigne l'Audience, et à la maison du chapelain de Saint-Pierre, vis-à-vis les tours de l'évêché.

---

8 pièces d'argent et de gueules, au lion morné de sable, couronné d'or, brochant sur le tout.

(1) Chambly (Jean de) portait : *d'argent, à la croix dentelée d'azur, chargée de cinq fleurs de lys d'or, au franc-canton de gueules à trois coquilles d'or.*

(2) Le Bel (Charles), des seigneurs de Fresnoy-en-Thelle et de Boutavent, portait : *de sinople à la fasce d'argent.*

(3) Pocquelin (Robert) était fils de Louis Pocquelin, officier du duc d'Orléans, et de Françoise Brocard, et portait : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné en pointe d'une montagne du même*

« Elle appartenait autrefois à Mᵉ Quentin d'Estrées, grand archidiacre, après lequel le 23 février 1424 elle fut à Mᵉ Jean Chérou qui y fit entrer une petite maison dépendante d'une des chapelles du Saint-Sépulcre, à quoi consentit le chapitre et le chapelain auquel il est dû sur ladite maison 4 sols parisis. La ratification s'en fit par le chapelain le 21 mai 1432. Après Mᵉ Chérou, mort chanoine et pénitencier en 1449, elle fut à Mᵉ Jean Le Bail, trésorier, mort en 1486, à Mᵉ Belin, à Mᵉ Jean Jobin, à Mᵉ Guillaume Marcel, en 1537 à Mᵉ Pierre Noël; à Mᵉ Claude Gouine (1), doyen, en 1572; à Mᵉ Robert Le Roy, son neveu et son successeur au doyenné, à Mᵉ Lucien Laurent, son neveu, à Mᵉ Burel, à Mᵉ Henri Bosquillon, moyennant 2,600 livres; en 1699 à Mᵉ André de Tende, moyennant 4,000 livres; et Mᵉ Mathias Leclerc, sous-chantre, l'acheta de lui le 4 mars 1717 pour le prix exorbitant de 6,200 livres. En 1735, Mᵉ Leclerc la vendit à Mᵉ Nicolas d'Ivery, 6,600 livres, mais Mᵉ d'Ivery la lui rendit en 1736, moyennant la même somme. » — Après M. Leclerc, elle fut vendue le 28 novembre 1763, à Mᵉ Jean-Antoine de Crousillac (2), et après sa mort, revendue le 15 décembre 1769, moyennant 7,250 livres, à Mᵉ Nicolas-Laurent Dubout, qui la vendit à son tour, le 29 mai 1776, à Mᵉ David-Victorien Delpuech de Comeiras (3), grand archidiacre. Il l'occupa jusqu'à la Révolution et la vendit à MM. Dupré frères. En 1830 elle appartenait à M. Ranson-Pigory, dont la veuve la vendit à la congrégation des religieuses de Saint-Joseph de Cluny, pour y établir leur pensionnat, où il existe encore aujourd'hui.

---

(1) Gouine (Claude), doyen du chapitre et vicaire général de l'évêque Fumée, fut, comme ce prélat, victime des violences exercées par les ligueurs. Il mourut en 1607, laissant des poésies latines estimées de ses contemporains et un poëme en vers latin sur la chute du clocher de la cathédrale en 1573.

(2) Crousillac (de) : *d'argent, au chevron d'azur, chargé de deux épées de champ garnies d'or et accompagné de trois croisettes tréflées de gueules.*

(3) Delpuech de Comeiras : *de gueules à un château d'argent, donjonné de trois tours de même, maçonnées de sable.*

Quand la Révolution de 1789 éclata, ces maisons canoniales ne furent pas vendues par la nation, comme les autres biens du chapitre. On fit une exception pour elles, et l'article 27 de la loi du 24 juillet 1790 statua que les chanoines possesseurs de ces maisons en seraient désormais propriétaires incommutables, avec la faculté d'en disposer librement soit par eux-mêmes, soit par leurs héritiers, à la charge toutefois de payer au gouvernement le sixième de leur valeur d'après l'estimation qui en serait faite. Le chapitre perdait ainsi tout droit de propriété sur elles. Aujourd'hui elles appartiennent à des particuliers et aucune d'elles n'a fait retour au chapitre.

Elles présentaient la plupart des caractères architectoniques assez remarquables et une ornementation remplie d'intérêt. Les reconstructions et les réparations maladroites ont presque fait disparaître tous les vestiges de cet art de bâtir du moyen-âge, qui ouvrageait si bien tout ce qu'il touchait. Les gâcheurs de plâtre d'à présent ne savent pas respecter ces belles choses et ils s'y entendent encore moins à les réparer. Pourtant quelques rares débris ont pu échapper à leur pioche ou à leur ciseau et n'ont pas été empâtés sous une trop épaisse couche de crépi. Nous avons même trouvé des propriétaires intelligents qui ne se sont pas contentés de respecter ce qui était encore debout, mais qui ont fait restaurer avec un goût éclairé ces derniers restes de l'architecture d'un autre âge.

Les dix premières maisons s'appuient sur les vieux murs gallo-romains de l'ancienne cité des Bellovaques, et l'on reconnaît aisément ces murs à leur mode de construction, à leur épaisseur extraordinaire et aux revêtements de pastoureaux que l'on remarque presque à chaque pas. Pourtant, les remaniements n'ont pas été épargnés. Les caves sont des plus curieuses et paraissent avoir été faites à l'aide des souterrains de la forteresse. Nous ne nous arrêterons pas à les décrire, persuadés que nous ne donnerions pas de descriptions plus complètes que celles faites par M. le docteur Daniel, et publiées dans son ouvrage *De l'ancienne cité de Beauvais (Mémoires de la Société Académique de l'Oise*, t. II, p. 9, 377 et 507). Mentionnons-les seulement en même temps que nous indiquerons les traits caractéristiques et intéressants des constructions de la plupart de ces maisons.

La première, qui avoisine l'ancien évêché, aujourd'hui Palais

de Justice, est un chantier de marchand de bois avec habitation toute moderne, sans caractère.

La seconde, qui est à Mme de Mazière, a des caves très-remarquables et un petit pavillon remanié, mais d'origine antique, situé à la face occidentale du corps de logis, aussi moderne.

La troisième, qui fut à M. Gibert (1), a aussi des caves extrêmement curieuses; mais les bâtiments sont un composé de constructions du XVe, du XVIe et du XVIIIe siècles.

La quatrième (2) et la cinquième maisons ont des caves qui paraissent appartenir à un vaste souterrain, dont l'on remarque une partie dans la maison de M. Gibert, et qui va en se continuant vers l'est et en longeant les murs de la vieille forteresse. La cinquième est démolie, et la quatrième est toute moderne. Ainsi en est-il de la maison du prieur de la chambre, de la sixième et de la septième, qui est aujourd'hui la Chambre des Notaires. Pourtant, cette dernière a conservé une tour gallo-romaine découronnée, mais fort curieuse, qui repose encore sur une courtine de même origine.

La huitième n'est pas moins intéressante. Cette maison, que M. Capronnier, propriétaire actuel, a si bien fait restaurer, pré-

---

(1) Cette maison appartenait en commun, en 1789, à trois chanoines, MMes Regnard, Chanony et Clément, avec reversion de jouissance au profit du dernier survivant des trois. Me Regnard étant décédé à Paris le 28 floréal an II, et Me Chanony à Beauvais le 10 pluviose an VIII, Me Clément vendit la maison, le 26 fructidor an VIII, à M. Guillaume-Toussaint Gibert, receveur général des finances de l'Oise, qui la donna à son fils Achille-Louis Gibert, aussi receveur général des finances à Beauvais. Les héritiers de ce dernier la vendirent, en 1863, à une société d'ecclésiastiques, qui l'affectèrent à des ateliers-ouvroirs dirigés par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

(2) La quatrième maison fut acquise du chanoine Foucauld, le 25 germinal an III, par M. Isaac Decaix, négociant, qui la vendit, le 21 prairial an XIII, à M. Jean-François Descampeaux, professeur au collége de Beauvais. La veuve de ce dernier, Marie-Jeanne Bouteille, la vendit, le 27 août 1816, à M. Gibert père, qui la divisa en deux parties : l'une fut incorporée à sa grande maison d'à côté pour en faire des remises, et l'autre resta à l'usage d'habitation. Mlle Omont y résida, et aujourd'hui elle est occupée par M. l'abbé Lefèvre.

sente d'abord, à l'extérieur et sur la rue, deux baies de portes inégales et bouchées, laissant ressortir deux arcs surbaissés ou arcs-Tudor garnis de pampres. Au milieu de l'arc de la petite porte est un écusson aux armes du chapitre de Beauvais, et au milieu de celui de la plus grande est l'écu de France. Si l'on pénètre à l'intérieur de la cour, l'œil est agréablement frappé par le gracieux édifice qui s'élève à droite, dans l'angle des bâtiments. Il surmonte un perron circulaire, et sert de cage à l'escalier conduisant à l'étage supérieur. Cette élégante construction du XVI^e^ siècle, à clochetons, couronnée d'une balustrade à jour, s'ouvre sur chacune de ses deux faces apparentes par une baie en arc-Tudor. Au-dessus de chacune de ces baies sont deux écussons. Au-dessus de celle de droite deux griffons à têtes d'aigle supportent à gauche un écu aux armes du chapitre, tandis que deux génies ailés tiennent à droite un écu portant : *écartelé au* 1 *et* 4 *d'or, à la fasce de gueules, accompagnée de trois trèfles de même, posés* 2 *et* 1, *au* 2 *et* 3 *fascé de..... et de..... de huit pièces.* Ces armoiries sont celles de Nicolas d'Argillières. Au-dessus de celle de droite, deux anges vêtus de longues robes soutiennent à gauche un écu aux armes de France, et à droite deux dragons en supportent un autre aux armes de Bourbon-Vendôme : *de France à la bande de gueules*, autrement *d'azur, à trois fleurs de lys d'or, à la bande de gueules.* Ces armoiries déterminent, d'une manière assez précise, l'époque de la construction de cette maison. Il nous paraît évident que ce fut Nicolas d'Argillières qui fit exécuter ces travaux, puisque ses armoiries s'y trouvent à côté de celles du chapitre, et que ce chanoine, sous-chantre, habita cette maison de 1510 à 1561. Mais pourquoi les armes de Bourbon-Vendôme, du cardinal de Bourbon sont-elles à côté, puisque ce prince ne fut évêque de Beauvais qu'en 1569? Nous ne le saurions dire.

Les fenêtres du corps de logis offraient tout à fait les caractères du XVI^e^ siècle. Elles sont terminées en arc-Tudor; la retombée de l'accolade s'appuie de chaque côté sur un ange sortant à mi-corps, et elles sont divisées en quatre parties par des meneaux prismatiques en croix. La fenêtre de la chapelle qui était à la partie supérieure de la maison, présente les divisions du style flamboyant. Il est bon de dire que ces demeures canoniales renfermaient des chapelles, qui souvent étaient des monuments remarquables. On voit encore dans les appartements des restes

d'un pavé formé de carreaux émaillés, d'un fort beau dessin.

Sous la grande porte de la maison suivante ou de la *Belle-Image* on remarque, à gauche en entrant, dans le mur de l'habitation précédente, deux grandes arcades simulées où commence à poindre l'ogive, et qui attestent l'époque romane tertiaire ou de transition. Elles reposent sur des colonnes peu élevées à chapiteaux très-fouillés. L'extrados de chaque arcade est formé d'un rinceau de feuillage. Ces débris font remonter la construction de cette partie de maison au XII^e^ siècle. Le corps de logis de la neuvième maison est dans le goût de la fin du XVI^e^ siècle. Derrière, sur le jardin qui avoisine la rue du Petit-Thérain, l'habitation est éclairée par quatre grandes fenêtres grecques, avec écussons au-dessus et au-dessous. Malheureusement les armoiries en ont été effacées et ôtent le moyen de connaître l'auteur de la reconstruction.

La douzième maison a une porte d'entrée de la renaissance, mais elle est complètement dépourvue d'ornements.

La treizième, qui fait le coin de la rue de la Belle-Image et de la rue des Prisons, a une large porte du XVI^e^ siècle, à cannelures garnies de feuilles découpées. Au-dessous de l'encorbellement de l'étage supérieur règne un cordon chargé de feuilles multifides.

A la quatorzième, qui forme l'autre coin de la rue des Prisons et de la rue de la Belle-Image, l'encorbellement règnant sur les deux rues est soutenu par des personnages portant des banderolles. C'est une des belles maisons en bois de l'ancien Beauvais.

La dix-neuvième maison qui fait l'encoignure de la rue du Prévost et de la place Saint-Pierre, présente du côté de cette place de grandes fenêtres aujourd'hui bouchées, en ogives géminées, à têtes trilobées inscrites dans de larges arcades, qui la feraient remonter au XIV^e^ siècle.

La vingtième, qui est dans la même rue, a l'extrémité des poutres soutenant l'encorbellement ornée de figures grimaçantes.

La vingt-deuxième, sur le bout de la rue Sainte-Véronique, présente un pignon percé de trois fenêtres en ogive liées, dont les arcades, décorées de tores un peu anguleux sur impostes polygones, viennent reposer sur des colonnettes intermédiaires communes. Dans la tête des ogives est un trèfle inscrit. Chaque

fenêtre est couronnée d'un fronton aigu, garni de crochets en boule, et portant au sommet un bouquet de feuilles. Des cordons transverses, anguleux, divisent le nu du mur. Ces caractères paraissent faire remonter la construction au XV^e^ siècle, et on peut l'attribuer à M^e^ Henri Bochart, qui la possédait vers 1470, et dont on voyait les armoiries au-dessus de la croisée de la grande salle, comme nous l'avons dit ci-dessus.

On entrait dans la vingt-troisième par un portail en arc très-surbaissé, avec un encadrement dont les moulures étaient arrêtées sur des loups en saillie. A l'intérieur de la cour, comme à la huitième maison, on trouve une tourelle contenant l'escalier qui conduit à la grande salle et présentant aussi un beau spécimen de l'architecture du XVI^e^ siècle. Elle n'a qu'une seule ouverture, mais son arcade est garnie de feuilles et de griffons. Au-dessus et au milieu est un écusson où furent les armes du chapitre. La pointe de l'arcade est cantonnée à gauche d'un écusson où étaient jadis les armes de Jean Le Besgue, chanoine et possesseur de la maison, et à droite d'un autre écusson où furent des armoiries ? Mais lesquelles ? Nous ne le saurions dire.

La vingt-quatrième, qui est en grand appareil, a un fort beau portail du XVI^e^ siècle. Il est formé d'un arc-Tudor garni de pampres et de griffons. Au-dessus de l'arcade et au milieu est un écusson qui fut aux armes du chapitre; aux deux côtés de la pointe de l'arc étaient aussi des écussons que la Révolution fit enlever à coups de ciseau. Sur celui de gauche, où l'on voit encore les traces d'insignes épiscopaux ornant l'écu, étaient les armes de l'évêque Antoine Lascaris de Tende, dont le neveu, nommé Jean, possédait la maison et fit faire le portail ; mais sur l'autre, quelles étaient les armoiries ? *Adhuc sub judice lis est.* Les traces d'un fleuron de couronne, qui s'aperçoivent encore, nous feraient penser que ce pourrait bien être les armes de la comté-pairie ou celles de France, comme on les voit à la porte de la huitième maison. Mais nous ne donnons cette hypothèse que sous toutes réserves. Espérons que M. l'abbé Millière, qui restaure cette habitation avec tant de goût, sera plus heureux que nous, et qu'il pourra les rétablir dans leur intégrité. Les pinacles ou clochetons ouvragés qui s'élevaient au-dessus des angles émoussés de la baie, les crochets sur l'extrados de l'arcade, la pointe si ornée du sommet de l'accolade vont reparaître,

par ses soins, avec leur grâcieux aspect du temps passé. Les venteaux de la porte sont chargés d'arabesques, de médaillons à figures caractérisées, et de pilastres sculptés portant des animaux et des personnages.

La vingt-sixième avait encore, il y a quelques années, ses gros murs ornés de corbeaux volumineux, carrés, portant des feuilles découpées, avec ses corniches à cannelures et filets, mais les remaniements exécutés, pour approprier cette maison à l'usage de l'externat de Saint-Joseph, les ont fait disparaître.

La façade de la vingt-septième, qui fait l'encoignure de la rue du Prévost, quoique remaniée, laisse apparaître des espèces de culs de lampe qui étaient encore, il y a quelques années, la partie inférieure d'élégantes tourelles et qui caractérisent par leur structure un édifice du XV^e^ siècle. Il pourrait se faire que la construction de beau style romane qui l'avoisine fît partie de cette maison canoniale, mais nous en doutons, et c'est pour cela que nous n'en donnons pas la description, qui se trouve du reste dans la *Notice archéologique sur le département de l'Oise*, 2^e^ édit., p. 424, de M. Graves, et dans son *Précis statistique sur le canton de Beauvais*, p. 183.

Nous aurions pu peut-être nous étendre plus longuement sur cette partie archéologique, mais nous avons cru devoir nous borner à ces quelques indications pour ne pas être trop long. Nous avons voulu seulement appeler l'attention des amis du temps passé sur ces derniers vestiges de l'art de bâtir d'autrefois, et leur laisser la satisfaction d'y découvrir quelques nouvelles beautés.

L.-E. DELADREUE.

COMPTE-RENDU

DE

L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE

de Beauvais.

La ville de Beauvais avait, cette année, à recevoir dans ses murs le concours régional. Elle a voulu, à cette occasion, organiser, comme l'ont déjà fait plusieurs villes, une exposition horticole, industrielle et rétrospective. De vastes bâtiments furent construits à cet effet sur une partie des boulevards voisins de l'Hôtel-Dieu, et deux grandes salles, éclairées par le haut, ont été particulièrement réservées pour les antiquités et les objets d'art antérieurs à 1789. C'est dans des armoires vitrées, dressées contre les murs, c'est sur des tables également couvertes de châssis en verre qu'ils devaient être déposés. Le maire a fait un appel à tous les habitants de la ville et même de la région, possédant des choses dignes d'y prendre place; on y a répondu de tous côtés avec empressement, et en moins de quinze jours une commission, nommée par l'administration municipale, avait déballé, étiqueté et classé plus de deux mille pièces différentes.

Le goût exquis avec lequel on a disposé les objets ajoutait

encore à leur valeur déjà si grande. Aussi, ne doit-on pas s'étonner du nombre de personnes, même étrangères aux études historiques et archéologiques, qui venaient visiter notre exposition rétrospective. Certains jours, on en a compté plus de dix mille.

Les parties supérieures des salles étaient occupées par de magnifiques tapisseries des Gobelins, de Beauvais, d'Aubusson et des manufactures de Flandre. Entre les vitrines, on avait placé des tableaux à l'huile, au pastel, des gouaches, des émaux, des dessins au crayon. Il n'y avait rien là de médiocre : plusieurs tableaux même portent le nom des plus grands maîtres.

Des meubles, on ne peut plus riches, du moyen-âge, des époques de Louis XIV, de Louis XV, de Louis XVI, s'interposaient aussi dans le bas, entre les principales vitrines, portant, les uns, de splendides pendules, les autres des bustes et des statuettes du meilleur style.

Le catalogue de l'exposition rétrospective ne contient pas moins de cent trente pages, et deux lignes seulement sont consacrées à la plupart des objets; il serait donc impossible de les faire connaître tous. Je dois me borner à indiquer les principaux; et quoique les modernes soient ceux qui frappent davantage par leur beauté, leur fraîcheur, leur éclat et la richesse de la matière, je me vois forcé à n'en point parler ou à n'en dire que quelques mots; ce qui doit nous intéresser particulièrement, c'est ce qui concerne l'antiquité, le moyen-âge et la Renaissance.

Commençons par l'âge de pierre. Il y avait dans la vitrine qui lui était en partie consacrée une multitude de haches en silex, en grès dur, en jadéïte, de toutes les grandeurs, de toutes les épaisseurs, trouvées soit dans le département, soit dans des localités différentes : quelques-unes simplement ébauchées, la plupart polies et parfaitement tranchantes. On voyait dans la même vitrine des polissoirs en grès, des pointes de flèches, des couteaux en silex et un *nucleus*, dont plusieurs lames ont été détachées. Trois objets méritent une mention particulière; ce sont : un marteau en corne de cerf, un vase carré et un autre ayant la forme d'un navire. Le marteau, trouvé dans une grotte sépulcrale à Séry (Oise), a beaucoup de rapport avec les gaînes qui ont servi d'armature aux haches en pierre; il est fait

avec un morceau de corne de cerf, légèrement arqué, de 145 millimètres de long. A chacune de ses extrémités, la portion poreuse a été enlevée et remplacée par un bouchon cylindrique, également en corne de cerf, et très-compacte, pris probablement dans le bout d'un andouiller. Au tiers de sa longueur, l'instrument est percé, de part en part, d'un trou ovale qui devait recevoir le manche. — Le vase sacré, trouvé au mont de Catenoy, a été façonné à la main, sans le secours du tour, et séché, plutôt que cuit, à un feu modéré. On voit à sa surface extérieure un dessin en échiquier incrusté de lignes blanches, ce qui semblerait indiquer un certain progrès dans l'industrie; mais le modelé du vase est tellement informe, l'épaisseur des parois si inégale, la composition de la pâte tellement grossière, qu'il ne peut appartenir qu'à l'enfance de la céramique. — Le navire fut découvert en juillet 1810, dans les tourbières de Bresles, à douze kilomètres de Beauvais. La proue, comme la poupe, se termine par une tête d'animal grossièrement ébauchée, et le long des bords sont percés deux rangs de trous très-petits. La terre est noire; quelques parties cependant ont une teinte rougeâtre, ce qui porte à croire que le vase a subi aussi l'action d'un feu peu ardent.

L'âge de bronze avait pour représentants des haches, des anneaux, des bracelets élastiques couverts de la plus belle patine; dans la même catégorie se trouvait une longue épée en bronze, à soie très-courte.

L'objet le plus curieux de l'époque gallo-romaine était un bas-relief en ivoire, découvert sur l'emplacement où sont maintenant construites les prisons de Beauvais : on y voit Bacchus environné de génies. Il a été décrit, avec détail, dans le *Bulletin monumental*, à l'article *Beauvais et ses monuments*, année 1861. C'est le seul dont nous ferons une mention particulière. Que n'y aurait-il pas à dire encore, si l'espace le permettait, sur cette multitude de fibules, de clefs, d'instruments de chirurgie, de cuillers à parfums, de vases de sacrifice en bronze, d'épingles de cheveux en ivoire, de vases de toute espèce en verre, en terre noire, grise ou rouge, avec ou sans glacis.

Pour l'époque mérovingienne, nous citerons de larges boucles d'oreilles en or, d'un beau travail, et d'autres bijoux, appartenant au musée d'Arras; puis une poignée d'épée, avec des ver-

roteries cloisonnées, découverte à Rue-Saint-Pierre et acquise pour le musée de Beauvais; un seau en bois muni de cercles avec des dessins en repoussé, provenant de la même localité; un large plat creux, en cuivre jaune, trouvé dans le cimetière franc de Saint-Martin-le-Nœud. Les vases funéraires en terre, couverts d'échiquiers, de zigzags, de hachures combinées de mille manières, les vases de verre, les plaques de ceinturon, les boucles, les agrafes, les épées, les lances, les javelines, les scramasaxs, ont été encore très-nombreux dans cette catégorie. Parmi les agrafes, on en remarquait une, découpée à jour, représentant un homme à cheval sur un monstre. L'homme et le monstre sont couverts d'une multitude de petits cercles tels qu'on en voit sur des fibules et bon nombre d'autres objets de l'époque mérovingienne.

Nous arrivons au moyen-âge et à la Renaissance. Si les pièces n'ont pas été aussi nombreuses qu'on aurait pu le désirer, il y en avait, du moins, d'une grande valeur artistique; la plupart ont servi au culte, tels que ciboires, custodes, reliquaires, tableaux d'autel, croix de procession, croix de consécration, encensoirs, bassins pour se laver les mains pendant la célébration de la messe, diptyques et tryptiques, crosses épiscopales.

L'un des ciboires, datant du XIII^e^ siècle, est connu; il a été décrit dans le *Bulletin monumental*, année 1858. Sa forme est celle d'un calice à coupe ronde, ayant pour couvercle un dôme que surmonte un clocheton à peu près conique. Sur le pied, au milieu d'un fond bleu d'émail, sont quatre encadrements circulaires, séparés les uns des autres par des feuilles cordiformes. Le champ de deux encadrements est rouge, celui des autres est d'un vert clair; dans chacun d'eux est un ange aux ailes éployées. La décoration de la coupe et de son couvercle a quelque rapport avec celle du pied. Ce sont encore des encadrements circulaires entre lesquels s'étale une feuille cordiforme : ils renferment, sur la coupe, des monogrammes, et sur le couvercle des scènes du Nouveau-Testament.

Un second ciboire, appartenant à M. Van Drival, d'Arras, est en cuivre repoussé et ciselé, et nous paraît dater du XV^e^, et peut-être même seulement du commencement du XVI^e^ siècle. Sa forme est assez semblable à celle que l'on adopte actuellement. De larges cannelures pyriformes en ornent le pied : le nœud

présente des losanges renfermant un fleuron ; les cannelures du pied se produisent sur la coupe et sur le couvercle, dont la base est ceinte d'une brillante couronne de festons. Le dessin de ce ciboire a été donné par M. l'abbé Corblet, dans la *Revue de l'Art chrétien.*

Les custodes étaient au nombre de trois, et toutes les trois affectent la forme d'une tour ronde à toit conique. Deux sont émaillées ; la dernière, plus moderne, est simplement en cuivre doré. L'une des custodes émaillées a pour principal ornement le monogramme de Jésus-Christ, reproduit quatre fois sur la partie inférieure, et trois fois sur le couvercle ; il est contenu dans un encadrement circulaire. L'émail de l'encadrement est blanc, celui du fond général bleu d'outre-mer. Sur la seconde custode se dessinent encore des cercles, renfermant ou des quatre-feuilles ou un fleuron entre quatre palmes. — La dernière est plus plate que les autres. Des rayons ondulés serpentent sur le couvercle ; une inscription, contenant la date 1430, est gravée autour de la bolte.

Les plus beaux reliquaires appartiennent à M. le baron Seillière. M. Seillière, qui, nous assure-t-on, a toujours refusé ses objets d'art aux expositions générales, cédant aux pressantes sollicitations de M. le comte de Malherbe, président de la commission rétrospective de Beauvais, a bien voulu manquer, en notre faveur, à ses résolutions. Nous devons à son obligeance, non seulement des reliquaires, des bassins, des croix de consécration émaillées, des tableaux d'autel en argent, mais encore des vases en pierres fines, du plus grand prix. La belle châsse qu'il nous a confiée date du XIII^e^ siècle ; elle est formée d'un vase prismatique, en cristal de roche, porté horizontalement par quatre personnages debout sur un socle couvert de nombreux écussons armoriés ; des fioles à parfums, aussi en cristal de roche, sont placées au-dessous du cylindre ; une riche dentelle en filigrane forme, au haut du reliquaire, une crête divisée par des tours transparentes contenant des reliques, et au sommet desquelles se tiennent des colombes ; à chacune des extrémités s'élève un pignon doré offrant, en relief d'un côté, l'Annonciation, de l'autre, le crucifiement de Notre-Seigneur. — Deux statues en argent, l'une de saint Sébastien, l'autre de saint Christophe, appartiennent à la même collection ; elles contiennent des re-

liques dans les socles qui les supportent. Celle-ci est de 1493, celle-là de 1495 : ce sont de curieuses et précieuses pièces d'orfévrerie de la Suisse allemande. — Deux reliquaires, faibles débris des précieux trésors des églises de Beauvais avant 93, ont la forme d'un bras. Des galons, sur lesquels sont attachés des pierres fines, bordent les manches des vêtements. — Nous avons eu la belle monstrance émaillée des Ursulines d'Arras; elle a quelque rapport, pour la forme, avec le reliquaire de la Sainte-Chandelle. Sur un pied bombé, supporté par trois pattes d'animaux, s'élève verticalement un tube de cristal de roche, dans lequel la relique était déposée. Deux douilles, reliées ensemble par trois tringles métalliques, le maintiennent; un limbe, chargé de feuilles en relief, borde le pied sur lequel serpentent des rinceaux d'or, au milieu d'un fond bleu lapis. La douille inférieure s'arrondit par le bas pour se rattacher au pied; elle est ornée de deux bandes émaillées, séparées par une bande de rinceaux dorés. La douille supérieure ressemble à celle-ci et se termine par un dôme. — Un reliquaire plat, lobé dans son périmètre, et qui pourrait bien avoir été porté sur la poitrine de quelque prélat, nous est venu de la même ville. D'un côté, il est enrichi de filigranes, d'émaux, de gravures sur argent doré, et contient, au centre, une dent de saint; on l'a désigné sous le nom d'*incolpion*, mot dérivé du grec ἐγκολπίζω (je contiens dans mon sein); sur le revers, en argent repoussé, est figuré l'agneau divin. — M. Bouchard a exposé une petite châsse en émail champlevé, contre les parois de laquelle sont fixées par des clous des petites statues de saints, en demi-relief; une crête dorée en surmonte le sommet. De nombreux cabochons ont postérieurement été appliqués entre les statuettes. La châsse est du XI^e^ ou du commencement du XII^e^ siècle.

Deux curieux reliquaires en bronze, appartenant à M. Delaherche, ont fait partie aussi de notre exposition. Ils datent de la même époque que le ciboire de M. Van Drival. Ils ont, l'un et l'autre, une forme qui se rapproche de celle du calice.

Le pied de l'un est légèrement convexe, et se découpe, sur le bord, en festons demi-circulaires. A sa surface est gravé, en avant, un saint évêque décapité, portant sa tête dans ses bras. De petits fleurons, gravés également en creux, ornent les angles formés par la rencontre des festons. La tige, de forme cylin-

drique, offre, au milieu de sa hauteur, un nœud globuleux, légèrement aplati et sans ornements. La partie principale du reliquaire consiste en une lanterne cylindrique en cristal, munie de trois contreforts en bronze d'une grande légèreté. Un dôme, surmonté d'un cône, termine la lanterne par le haut; il est environné à sa base, comme à son sommet, d'une gracieuse couronne de légers festons. Dans ce reliquaire, sont contenues des reliques de saint Lucien, de saint Denis et de sainte Catherine.

L'autre reliquaire a beaucoup d'analogie avec celui-ci. Il en diffère cependant sous certains rapports : le pied, découpé aussi en festons, mais beaucoup plus riche, s'élève en formant une pyramide à pans courbes, qui constitue la première partie de la tige; l'autre partie est cylindrique. Elles sont séparées l'une de l'autre par un gros nœud sphérique orné de fleurons. Cette tige supporte une boîte oblongue ayant la forme d'un tombeau ou plutôt d'une maison garnie d'une petite glace sur ses deux principaux côtés. Une corniche, formée de festons, en décore le haut. La toiture est à quatre égouts; une croix la surmonte vers le milieu. Des lignes parallèles figurent des pierres sur les différentes parties de cette caisse, contenant de la barbe de saint Martin renfermée dans un petit sachet.

Parmi les croix processionnelles, deux appartiennent au musée diocésain de Beauvais. La plus importante des deux a 54 centimètres de hauteur et 41 de largeur. La surface antérieure est couverte de compartiments rhomboïdaux à bordures dorées et à fonds émaillés alternativement de bleu et de rouge, fonds au milieu desquels s'épanouit un fleuron à huit pétales d'or arrondis. Sur l'autre surface s'étend également un réseau de losanges; mais tous les fonds des encadrements ont été remplis avec un émail bleu. Leur bordure est blanche, et les fleurons qu'elles renferment ne présentent que quatre pétales lancéolés, dorés sur les bords et rouges intérieurement. L'extrémité de chaque branche est disposée en fleurs de lis; vers ces extrémités sont fixés, du côté du Christ, des médaillons à quatre lobes, dans lesquels, au milieu d'un fond d'azur semé de fleurons d'or, apparaissent les symboles des évangélistes, tenant tous un phylactère. De l'autre côté de la croix, des médaillons occupent encore les extrémités : on y remarque les évangélistes eux-mêmes, assis sur un escabeau et s'appuyant, pour écrire, sur un pupitre élevé.

Le Christ est tout doré; ses bras ne sont point raides et étendus horizontalement, mais courbés presque en demi-cercle; un seul clou attache ses pieds l'un au-dessus de l'autre. Enfin, la draperie qui lui couvre le milieu du corps, longue et descendant jusqu'aux genoux, est artistement agencée. Tous ces caractères portent à croire que la croix est du milieu et peut-être même de la fin du XIII^e^ siècle.

La seconde croix est simplement en cuivre gaufré; elle se termine comme la précédente, à chacune de ses extrémités, par un appendice ayant à peu près la forme d'une fleur de lis, que précède un quatre-feuilles encadrant la figure d'un des quatre évangélistes. Les bras sont couverts de branches de roses, enroulées. Le Christ est en cuivre. On peut rapporter cette croix au XIV^e^ siècle.

Une croix du musée d'Arras est remarquable par sa forme : les bras sont cylindriques et se terminent par un petit dôme ou plutôt par une couronne en coupole; elle n'a, du reste, d'autre ornement qu'une galerie émaillée disposée au-dessous de chaque coupole. Le Christ ne paraît pas être de la même époque; il est surmonté d'un baldaquin.

Indépendamment de ces croix de procession, on voyait à l'exposition rétrospective beaucoup d'autres Christs plus petits, la plupart émaillés et de fabrique russe.

Plusieurs des instruments de paix exposés ont déjà été décrits dans le *Bulletin monumental*. Nous n'en signalerons qu'un seul, de l'époque de la Renaissance, appartenant à M. le baron de Théis. Il se compose d'un soubassement, d'un tableau, d'un entablement et d'un fronton semi-circulaire. Dans le soubassement, deux anges supportent un écusson; le tableau représente la naissance de Notre-Seigneur; des têtes d'anges garnissent l'entablement, et, au fronton, s'avance le Père Eternel pour contempler son divin Fils qui vient de naître; il a en main un globe surmonté d'une croix; deux colonnes, en forme de balustre, sont placées en avant du petit monument. Une poignée, délicatement ouvragée, est fixée à la partie postérieure.

Quatre grandes tablettes, couvertes de lames d'argent repoussé, paraissent avoir servi de rétable; elles étaient réunies deux à deux, à la manière des diptyques, et les deux couples étaient placés derrière l'autel, l'un à droite, l'autre à gauche. La pre-

mière tablette représente Jésus-Christ en croix, entre sa mère et son disciple. La deuxième, Jésus assis au milieu d'une auréole elliptique, et, dans les angles, les symboles des évangélistes. La troisième, la Vierge assise sur un siége massif orné de deux quatre-feuilles; deux anges, montés sur le siége, tiennent des cierges entre leurs mains; Marie porte son divin Fils dans ses bras. La quatrième, l'Annonciation; Marie et l'Ange sont debout; entre eux est placé un vase contenant un lis, tel qu'on le dessine en blason. Le Saint-Esprit descend sur la Vierge.

On voit rarement dans les collections d'antiquités des croix de consécration en cuivre doré et émaillé. Les deux qui faisaient partie de notre exposition, méritent, par là même, une attention toute spéciale. Elles ont la forme d'un disque. Du milieu, occupé par un gros morceau de cristal de roche poli, partent les quatre branches d'une croix grecque, où sont incrustés des émaux de diverses couleurs. Dans les triangles compris entre les branches se dessinent, à jour, de riches rinceaux dorés, bordés par des fleurons à quatre feuilles lancéolées. Le tout est entouré d'un encadrement formé de carrés émaillés, séparés les uns des autres par des cabochons; une dentelle métallique orne le bord de cet encadrement. On peut faire remonter ces croix au XIIIe siècle; elles font partie, comme les tablettes précédentes, de la collection de M. Seillière.

C'est encore à M. Seillière qu'appartiennent cinq bassins circulaires émaillés, du XIIIe siècle, ayant servi au prêtre pour se laver les mains dans la célébration de la messe. Sur l'un d'entre eux on voit, au milieu, dans un encadrement circulaire, un chevalier à cheval tenant d'une main son épée, dont il est prêt à frapper, et de l'autre un écu triangulaire armorié, de gueules à trois croissants d'argent; autour de l'encadrement sont tracés huit petits demi-cercles renfermant chacun un écu triangulaire chargé d'un blason. Dans deux autres bassins, un chevalier à cheval, accompagné d'un chien, occupe le milieu, et autour sont représentés, dans des demi-cercles, des personnages, les uns debout, les autres assis. — Dans les deux derniers bassins, c'est un grand écusson, parti de France et de Castille, qui occupe la partie centrale; des personnages, debout, sont, comme précédemment, représentés dans les segments de cercles qui l'entourent.

Deux crosses seulement ont été exposées : l'une, en cuivre, appartient au musée de Senlis; l'autre, en ivoire, fait partie de la riche collection Seillière, déjà si souvent citée. La première a été trouvée dans l'ancienne abbaye de Chaalis; une simple branche enroulée forme la volute; le nœud est globuleux; trois dragons descendent le long de la douille. — La crosse en ivoire est celle que l'on connaît sous le nom de crosse de l'abbaye d'Estival; elle a fait partie de la collection Soltikof. Sur un soubassement percé d'arcades ogivales surmontées de frontons triangulaires, s'élève la volute, ornée dans son contour de feuilles recourbées, telles qu'on en voit sur les monuments du XV^e^ siècle. Un ange à genoux porte la main sur la dernière feuille, et devant lui se tient, également à genoux, un abbé ayant la crosse en main. Dans l'œil de la volute sont représentés en relief, d'un côté, Jésus en croix entre Marie et saint Jean; de l'autre, la Vierge tenant sur ses bras l'Enfant-Jésus, accompagnée de saint Jean-Baptiste et d'un saint évêque. Deux anges, placés au sommet de la volute, ont en main des instruments de musique dont ils jouent. Il existe encore une partie de la hampe; elle est aussi en ivoire et couverte de branches de rosier et d'écussons.

Le dessin des encensoirs qui ont pris place dans les vitrines a été donné dans le *Bulletin monumental*. On trouve cette année, dans le même recueil, la figure du joli petit tronc en laiton, voisin des encensoirs, et appartenant à la cathédrale de Beauvais.

On peut faire rentrer dans la série des objets religieux les enseignes de pèlerinage; il y en a plus de soixante, de plusieurs formes et marquées de diverses empreintes.

Près de trente objets en bois sculpté, du XVI^e^ siècle, sont portés au catalogue : ce sont des panneaux chargés d'arabesques, d'écussons, de feuillages; des groupes représentant plusieurs circonstances de la vie du Sauveur; des statuettes de saints isolées. Parmi les meubles, on distingue un siége du XVI^e^ siècle, orné d'arcatures, de réseaux, dont les mailles contiennent des fleurons, et de colonnes torses; une crédence avec application de marqueterie, sur les portes de laquelle sont représentées Judith et Cléopâtre; une table à pied en éventail et à entre-pieds cylindriques; et surtout le coffre de M. le duc de Mouchy, qui a contenu la layette d'Henri IV. Il se compose de morceaux de

cristal de roche de grande dimension, reliés ensemble par de petits meneaux couverts de dessins dorés; le fond présente de magnifiques incrustations.

M. de Troussures, M. le comte des Courtils, M. le comte de Malherbe, M. de Saint-Germain, M. Le Maréchal (de Beauvais), M. Colson (de Noyon), et plusieurs autres bibliophiles distingués, ont consenti à détacher de leurs bibliothèques de fort précieux manuscrits. Nous donnerons seulement ici les titres des principaux : Homélies de saint Augustin sur l'épître de saint Jean, VII^e^ siècle; — Lettres et opuscules de saint Ambroise, VIII^e^ siècle; — Commentaire de Bède sur Samuel, IX^e^ siècle; — l'Evangéliaire de Noyon, provenant de l'abbaye de Morienval, IX^e^ siècle; — Pastoral de saint Grégoire, XI^e^ siècle; — Lectionnaire, vie de sainte Marie l'Egyptienne, en vers, XI^e^ siècle; — Evangéliaire, XII^e^ siècle; — Pontifical à l'usage de l'Eglise de Reims, XII^e^ siècle; — Livre de chant contenant le drame liturgique des pèlerins d'Emmaüs, XIII^e^ siècle; — Commentaire de Gilbert, diacre d'Autun, sur Jérémie, XIII^e^ siècle; — Commentaire en français sur les psaumes, XIII^e^ siècle; — Recueil de divers traités d'éducation et de piété, XIV^e^ siècle; — Coutumes de Normandie, en latin et en français, XV^e^ siècle; — Gestes des rois et empereurs qui régnèrent après le déluge jusqu'à César, par Orose, XV^e^ siècle. — La plupart de ces manuscrits contiennent des enluminures.

Des livres des premiers temps de l'imprimerie étaient joints aux manuscrits.

Les archives départementales ont fourni un assez grand nombre de chartes importantes, dont voici l'indication : Charte de Constancius, évêque de Senlis, de 981; — Accord entre Beaudoin, évêque de Noyon, le chapitre de Noyon et Alexandre, abbé de Longpont, 1167; — Lettres-patentes de Raoul, comte de Soissons, 1183; — Charte de Suger, abbé de Saint-Denis, XII^e^ siècle; — Bulle d'Alexandre III, XIII^e^ siècle; — Lettres-patentes de saint Louis, 1256; — Charte de Vermond, évêque de Noyon, 1271; — Lettres-patentes de Philippe-le-Bel, 1303; — etc.

La céramique, moyen-âge, renaissance, époque moderne, occupe à elle seule plusieurs vitrines. Pour ne pas sortir du XVI^e^ siècle, nous dirons qu'il y avait à notre exposition d'intéressants spécimens de la faïence de Bernard Palissy, accostés de

fort curieux plats des fabriques de Savignies et d'une multitude de carreaux vernissés provenant des maisons de Beauvais. La plupart des vases fabriqués par Palissy appartiennent à M. Delaherche. C'est à lui également, ainsi qu'à MM. Maillet du Boulay et Bouchard, que l'on doit les casques, les épées, les éperons, les étriers, les cuirasses, les boucliers, les poulies d'arbalètes, les dagues, les stylets, les pistolets à rouet, qui formaient la charmante panoplie séparant les deux grandes vitrines du fond de la première salle.

Je regrette de ne pouvoir rien dire des monnaies en or, en argent, en billon ; d'être obligé de passer sous silence les clefs, les serrures, les heurtoirs et mille autres objets de ferronnerie. Il y aurait évidemment de quoi faire plusieurs volumes si l'on voulait tout décrire, même sommairement. Je m'aperçois que j'ai dépassé les limites d'un simple compte-rendu; je dois m'arrêter ici, mais je ne puis m'empêcher de dire, en terminant, que si l'exposition rétrospective de Beauvais a si parfaitement réussi, que si les objets sont arrivés en si grand nombre, s'ils ont été si bien classés, c'est à l'activité, au zèle, à l'excellente direction et à l'aménité de M. le comte de Malherbe, que l'on en est en grande partie redevable. C'est de sa précieuse collection qu'ont été tirés les nombreux objets d'art de la Chine et du Japon, rapportés par le général Jamin, et qui ont composé une des plus importantes vitrines de notre exposition.

L'Empereur et l'Impératrice ont visité, le 27 du mois de juin, l'exposition rétrospective de Beauvais. Leurs Majestés ont exprimé toute leur satisfaction aux membres de la Commission.

BARRAUD.

SECTION DES SCIENCES.

ESQUISSE

DE LA

VÉGÉTATION DU DÉPARTEMENT DE L'OISE.

DEUXIÈME PARTIE.

STATISTIQUE BOTANIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE

OU

CATALOGUE DES PLANTES

OBSERVÉES DANS L'ÉTENDUE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE,

Par L. GRAVES,

RÉVISÉ, ANNOTÉ ET AUGMENTÉ

Par HIPPOLYTE RODIN.

Quarante-huitième Famille. — CORNÉES, Lin.

(*Nom tiré du genre* CORNUS.)

Cornus, Lin. (gen. n° 149). — **Cornouiller.**

Etym. — En latin *cornu,* corne; allusion à la dureté du bois.

1 { Fleurs blanches, fruits noirs..... *Cornus sanguinea*, Lin.
  { Fleurs d'un vert jaunâtre, fruits rouges..... *Cor. mas*, Lin.

543. ***Cornus mas***, Lin. — *Cornouiller mâle, Courgellier.*
A. C. ♀. Fleurs : mars-avril; fruits : septembre. — Bois, forêts et haies des sols calcaires.

544. ***Cor. sanguinea,*** Lin. — *Cornouiller sanguin, Puègne blanche, Cornouiller femelle, Sanguin, Bois-Punais, Bois-Sanguin.*
T. C. ♀. Fleurs : mai-juin; fruits : septembre-octobre. — Bois et haies.

Les rameaux rougissent fortement au printemps, et les feuilles à l'automne. L'écorce vraie du *Cornouiller sanguin* exhale une odeur âcre qui fait appeler cet arbrisseau *Bois punais.* Les fruits contiennent, dans leur péricarpe, une huile bonne pour l'éclairage : on en obtient 34 p. 0/0 de leur poids.

Quarante-neuvième Famille. — LORANTHACÉES, Juss. et Rich.

(*Nom tiré du genre* LORANTHUS.)

Viscum, Tournef (Inst. t. 380). — **Gui.**

Etym. — Du latin *viscus,* glu; allusion au produit tiré de l'écorce.

545. ***Viscum album***, Lin. — *Gui blanc, Morvé, Gui, Gui des Druides, bois de la Sainte-Croix.*
Nuisible aux arbres fruitiers, surtout aux pommiers à cidre.
T. C. ♀. Fleurs : mars-avril; fructifie novembre-décembre. —

Parasite sur les branches des arbres dicotylédonés, feuillus, et principalement sur les pommiers et les poiriers.

a. *oxyacanthœcola*. — Feuquières! Bulles! Lannoy; Laboissière; forêt de Thelle; Saint-Pierre-en-Chastres! A. C.

b. *pyricola*. — Boursonne! Beauvais. A. C.

c. *malt acerbi*. — Carrefour du Vivier-Payen, forêt de Compiègne! A. C.

d. *mespilicola*. — Forêt de Compiègne! Chaumont. A. C.

e. *fagicola*. — Forêt de Compiègne, route de Pierrefonds! Senlis. A. R.

f. *ulmicola*. — Forêts de Compiègne et de Chantilly! Bulles! Nantheuil. C.

g. *tiliœcola*. — Forêt de Chantilly, aux étangs de Comelle! Lévignen! R.

h. *populicola*. — Beauvais! Ognon! Le Mesnil-Saint-Firmin! Breteuil! Giraumont! forêt de Compiègne! C.

i. *acericola*. — Forêt de Compiègne (*acer campestre*)! Thury-en-Valois (*acer platanoides*, *acer rubrum*)! A. C.

j. *quercicola*. — Bois de Salency! Orry! forêts de Coye, de Chantilly. T. R. M. de Brébisson ne l'a jamais vu ailleurs que sur les chênes exotiques.

Cette plante ne fleurit pas toujours sur les *Mespilus*.

Le bois du *Gui* a la réputation de guérir certaines formes de l'hydropisie. Les jeunes branches peuvent servir de fourrage pour les bêtes à cornes : en Normandie, on les donne aux vaches nourrices; on suppose que cette plante augmente leur lait. Le gui et le chêne qui le portait étaient sacrés chez les druides : cette croyance de nos pères n'a rien qui puisse nous étonner, à juger de la rareté du gui sur le chêne; il devait être considéré comme un phénomène extraordinaire et digne de leur culte.

Cinquantième Famille. — CAPRIFOLIACÉES, Ach. Rich.

(*Nom tiré du genre* CAPRIFOLIUM.)

1 { Petite plante herbacée..... *Adoxa*, Lin.
  { Plante robuste, le plus souvent ligneuse. 2

2 { Feuilles simples, entières, lobées ou dentées 3
Feuilles composées ou pinnatifides... *Sambucus*, Tournef.

3 { Corolle tubuleuse à 5 divisions inégales. *Lonicera*, Lin.
Corolle campanulée, rotacée, à 5 divisions égales ..... *Viburnum*, Lin.

Lonicera, Desf. — **Chèvre-Feuille.**

Etym. — Dédié à Adam Lonicer, de Nuremberg, botaniste, 1528-1586.

546. ***Lonicera Periclymenum***, Lin. — *Chèvre-Feuille des bois, Chèvre-Feuille sauvage, Brout-Biquette, Chèvre-Feuille des buissons, Camérisier, Chamcérisier des haies, Sucet, Chèvre-Feuille d'Allemagne.*

T. C. ♃. Eté. — Bois et haies.

a. *ochroleucum*. — Villers-Saint-Barthélemy ! Montjavoult ! Mortefontaine.

b. *foliis sinuatis*. — Forêt de La Hérelle ! bois de Broyes et de Welles-Pérennes !

Le *Lon. Xylosteum*, Lin., commun dans la forêt de Compiègne, ainsi qu'à Mortefontaine, Ermenonville et Verberie, y a été planté ! Saint-Lucien ; Auneuil ; Villotran ; Therdonne ; Bailleul-sur-Thérain ; parcs et bosquets.

Le *Lon. caprifolium*, Lin., commun dans les jardins, se trouve quelquefois subspontané dans les haies voisines des jardins. Il est spontané dans les bois du calcaire jurassique.

Viburnum, Lin. (gen. n° 370). — **Viorne.**

Etym. — Du latin *viere*, faire des corbeilles ; allusion à la flexibilité des rameaux de l'espèce principale.

1 { Fleurs de la circonférence de la cyme, planes et stériles..... *Viburnum Opulus*, Lin.
Fleurs toutes semblables et fertiles. *Vib. Lantana*, Lin.

547. ***Viburnum Lantana***, Lin. — *Viorne lantana, Viorne cotonneuse, Barbaris, Viorne commune, Cochêne, Viorne, Mansienne, Mansèvre, Manciane, Coude manciane.*

T. C. ♃. Fleurs : mai ; fruits : juin-août. — Bois et haies des terrains montueux calcaires.

La sève subcorticale fournit de la glu.

548. ***Vib. Opulus***, Lin. — *Viorne-Obier, Rose de Gay, Boule de Neige, Pelotte de Neige, Catllebotte, Pain Mollet, Rose de Gueldre, Pain blanc, Sureau d'eau.*

T. C. ♃. Mai-juin. — Bois et haies.

b. *sterilis.* — *Boule de neige.* — Cultivé dans les jardins. C'est une monstruosité à fleurs toutes neutres (*antholyse*), dans laquelle l'inflorescence devient globuleuse.

Sambucus, Tournef (Inst. t. 376). — **Sureau**.

Etym. — Du latin *sambuca*, instrument de musique fabriqué jadis avec le bois de sureau.

1 Plante herbacée ; feuilles munies de stipules foliacées..... *Sambucus Ebulus*, Lin.
1 Arbrisseaux ou arbres ; feuilles dépourvues de stipules ou à stipules très-petites..... 2

2 Fleurs blanches, en corymbes plans ; fruits noirs..... *Samb. nigra*, Lin.
2 Fleurs d'un blanc verdâtre, en panicule ovoïde ; fruits d'un rouge écarlate..... *Samb. racemosa*, Lin.

549. ***Sambucus Ebulus***, Lin. — *Sureau, Hièble, Zièble, Yèble.*

Nuisible aux moissons. Plante fétide.

Saint-Jacques et Saint-Jean ; Marissel ; le mont Capron, près Beauvais ; Notre-Dame-du-Thil ; Vaux ; Le Pont-qui-Penche ; Goincourt ! Fouquenies ! Ponchon ! Noailles ; forêt de Compiègne, aux Beaux-Monts et au mont Saint-Marc ! Laigneville ! Chantilly ! Hatton ! Léglantiers ! Villers-Saint-Barthélemy ! Senlis ; Cuignières ; Lieuvillers.

Plante embarrassante par ses longues racines traçantes, difficiles à extirper. On ne peut le faire que par les racines, avant la floraison.

T. C. ♃. Fleurs : juin-juillet; fruits : septembre-octobre. — Haies, terrains forts et humides, argileux ou argilo-calcaires.

C'est une plante rudérale, suivant Linnée. Wahlenberg l'indique près des habitations. Dans le midi de l'Europe, elle se trouve dans les haies, sur le bord des champs, et quelquefois loin des habitations. Chez nous, elle aime surtout les localités fumées ou voisines des villages et des chemins. Avant l'homme, elle devait se trouver sur les grasses prairies où paissent d'immenses troupeaux.

550. ***Samb.*** *nigra*, Lin. — *Sureau noir*, *Sureau à fruits noirs*, *Ceheu*, *Singier*, *Sureau commun*, *Grand Sureau*, *Seuiller*, *Suin*, *Sulion*, *Haut-Bois*, *Sus*.

T. C. ♃. Fleurit du 20 mai au 20 juin; mûrit en août-septembre. — Haies et voisinages des habitations.

b. *virescens*, Mérat. — Fruit d'un vert-blanchâtre. T. R.

c. *laciniata*, Mill. — *Sureau lacinié*, *Sureau à feuilles de persil*. — Pinnules 3-7 foliolées; folioles incisées-dentées ou pinnatifides, souvent sessiles ou subsessiles; les trois terminales ordinairement confluentes.

d. *rotundifolia*, Mall. — Folioles arrondies.

†. Haies à Notre-Dame-du-Thil; bois de Guiscard.

551. ***Samb.*** *racemosa*, Lin. — *Sureau à grappes*.

Une haie à Ivors; bois d'Anel, sur la pente du Ganelon! forêt de Bouvresse! parc d'Halincourt.

†. T. R. Avril-juin; fruits : août-septembre. — Probablement planté.

Adoxa, Lin. (gen. n° 501). — **Adoxa.**

Etym. — Du grec *a*, privatif, *doxa*, gloire; c'est-à-dire, plante à fleur verdâtre, peu remarquable.

552. ***Adoxa*** *moschatellina*, Lin. — *Adoxa muscatelline*.

La Mie-au-Roy; faubourg Basset, près Beauvais; Goincourt; Guignecourt; fontaine de l'Italienne; Pierrefitte; Liancourt; Senlis; Thury-en-Valois; La Neuville-en-Hez; Les Horgnes, bordure du Clos; Compiègne; Noyon; Berneuil, près Beauvais; Merlemont; Sarnois; Serans; Thury-sous-Clermont; Brûlet; Bulles, bois du Houssoy et de Flandre; Le Mesnil-sur-Bulles, bois de la Truie.

La fleur terminale a une division de moins au calice et à la corolle, et 8 demi-étamines. Le fruit est surmonté par les sépales et les styles persistants.

A. C. ♃. Mars-avril. — Lieux frais et ombragés : haies, bois, prairies, bords des ruisseaux.

Cinquante et unième Famille. — RUBIACÉES, Juss (gen. 196).

(*Nom tiré du genre* RUBIA.)

1	Calice à 6 divisions profondes.....	*Sherardia*, Lin.
	Calice à dents courtes annuelles.....	2
2	Corolle en entonnoir ou campanulée.....	*Asperula*, Lin.
	Corolle en roue ou en étoile.....	3
3	Fruit sec; corolle à 4 divisions.....	*Galium*, Lin.
	Fruit mou, bacciforme; corolle le plus souvent à 5 divisions.....	*Rubia*, Lin.

Sherardia, Lin. (gen. n° 120). — **Shérardie**.

Etym. — Dédié à W. Shérard, botaniste anglais, 1659-1728.

553. ***Sherardia*** *arvensis*, Lin. — *Shérardie des champs.*

T. C. ① ou ②. Eté et automne. — Champs après la moisson, lieux cultivés.

Asperula, Lin. (gen. n° 121). — **Aspérule**.

Etym. — Diminutif du latin *asper*, âpre ; allusion à la tige âpre dans la principale espèce.

1	Fleurs bleues en glomérules, entourées d'un involucre..... ...	*Asperula arvensis*, Lin.
	Fleurs blanches ou rosées, en cymes dépourvues d'involucre.....	2
2	Fruit hérissé de poils raides et velus; feuilles oblongues-lancéolées.....	*Asp. odorata*, Lin.
	Fruit lisse ou tuberculeux, glabre, feuilles linéaires.....	3

3 { Souche cespiteuse, à racine pivotante, donnant naissance à un grand nombre de tiges étalées, diffuses; fruit tuberculeux..... *Asp. cynanchica*, Lin.
Souche traçante, donnant naissance à des tiges dressées; fruit lisse.. *Asp. tinctoria*, Lin.

554. **Asperula** *arvensis*, Lin. — *Aspérule des champs, Rougeole.*

Talus arides et crayeux de La Mie-au-Roy; Condé; Frocourt; Verderel; La Neuville en-Hez; bois de Canly! plaine de Margny (T. R)! champs entre le Mesnil-sur-Bulles et Fournival (T. R)! Thury-en-Valois! Betz (T. R.)! Cuvergnon (T. R.)! Boursonne; Montjavoult; Liancourt; forêt de Compiègne; Senlis! plaine de Serans! Aumont; bois de Thiescourt et d'Elincourt-Sainte-Marguerite; Hermes; Mouchy.

A. R. ⊙. Eté. — Moissons. Plante fugace.

555. **Asp.** *tinctoria*, Lin. — *Aspérule des teinturiers, Petite Garance.*

Coteaux de Saint-Jean, près Beauvais; charmilles du château de Nivillers; coteaux de Saint-Siméon; Salency; Babœuf!

T. R. ⊙. Eté. — Lieux montueux et pierreux. Plante peu stable. Cette plante diffère de l'*Asp. cynanchica* par ses bractées ovales-aiguës, mutiques; par sa corolle souvent à 3 lobes, glabre; par son fruit lisse, ses tiges fermes bien qu'un peu grêles, dressées, presque solitaires, et sa racine rampante.

556. **Asp.** *cynanchica*, Lin. — *Aspérule à l'esquinancie, Rubéole, Herbe à l'esquinancie, Herbe de vie, petite Garance.*

T. C. ♃. Eté. — Bord des chemins, prés et côtes sèches, terrains calcaires.

Les racines donnent une couleur rouge; dans le midi de l'Europe, elle est employée comme plante tinctoriale.

b. *pubescens*. — Pubescente dans le bas.

557. **Asp.** *odorata*, Lin. — *Aspérule odorante, Muguet, Hépatique étoilée, Reine des bois, petit Muguet.*

Forêt du Parc et bois de Brûlet, près Beauvais; Labosse; Cor-

piègne; Chaumont; bois de Thiescourt et d'Elincourt, canton de Saint-Just; au bois de Mont; A. R. dans le canton de Betz; bois de Fontaine, près Neufchelles; Collinance; Bourneville; Ivors; garenne du Pont-Labbé, dans le canton de Betz; Essuiles, au bois de Vieuville; Fournival, au bois du Trois; Montreuil, dans le parc; forêt de Hez.

T. C. ♃. Mai. — Grands bois et forêts. Cette plante, en séchant, exhale une odeur agréable; vivante, elle est inodore.

b. *stolonifer*. — A. C. Forêt du Parc; Trie-Château; Songeons; La Neuville-en-Hez; Talmontiers; Formerie; Saint-Just-en-Chaussée.

En Allemagne, on se sert communément de cette plante pour aromatiser les liqueurs, et en particulier pour confectionner le vin dit *de mai*, qui s'obtient en faisant infuser les parties vertes de la plante dans du vin blanc.

Rubia, Lin. (gen. n° 127). — **Garance.**

Etym. — Du latin *ruber*, rouge; allusion aux propriétés tinctoriales de la racine.

558. ***Rubia*** *tinctorum*, Lin. — *Garance des teinturiers.*

Haies du mont Capron, au-dessus de Beauvais, et sur le chemin de Savignies! environs de Mouy, et notamment à Thury-sous-Clermont! débris des châteaux; haies et murs à Chaumont, à Montlévêque! Marolle! Compiègne, au pied et à l'extérieur d'un mur d'enclos, dans un faubourg.

MM. Guérin, teinturiers à Beauvais, par les soins du bureau d'Agriculture institué dans l'élection de Beauvais, cultivèrent la garance, en 1762, sur les boulevards de la ville, dans l'enclos de Saint-Lucien, entre Saint-Symphorien et le bois Quéquet, et à Saint-Germer. Trente et une livres de racines fraîches de garance produisirent la même quantité que soixante livres de garance de Hollande. La teinture paraissait supérieure, quant à la vivacité des couleurs. Ces trente et une livres suffirent à teindre deux pièces de molleton, fabrique de Beauvais, de vingt à vingt et une aunes (1763). Il résulte des expériences faites à cette occasion : 1° que la partie ligneuse de la racine donne la plus belle et la plus riche couleur; 2° que la racine est supérieure à celle de Hollande; 3° que l'emploi des racines fraîches entières donne

une économie de quatre septièmes de bénéfice sur la poudre de Hollande. On ne sait pourquoi sa culture a été abandonnée. Cette plante était au nombre de celles soumises au dixmage en faveur de la cathédrale, aux termes d'une sentence arbitrale de 1221.

†. R. ♃. Eté. — Haies et buissons, murs des vieux châteaux.

La *garance* se maintient difficilement chez nous; elle mûrit rarement ses fruits; elle ne persiste que par les racines. On peut en conclure qu'elle n'est pas naturalisée.

Le *Rubia peregrina*, Lin., a été indiqué dans la forêt de La Neuville-en-Hez et à Beauvais; nous ne l'y avons pas vu.

Gallum, Lin. (gen. n° 125). — **Gaillet.**

Etym. — De *gala*, lait, en grec; allusion aux propriétés du Gaillet jaune, administré jadis en infusion pour favoriser la sécrétion du lait chez les nourrices, et employé aujourd'hui dans la préparation de certains fromages.

1	Fleurs jaunes	2
	Fleurs blanches, blanchâtres ou rougeâtres	3
2	Feuilles verticillées par 6-12	*Galium verum*, Lin.
	Feuilles quaternées	*Gal. Cruciata*, Scop.
3	Feuilles non mucronées, obtuses	*Gal. palustre*, Lin.
	Feuilles mucronées, aiguës-obtuses	4
4	Tiges denticulées-scabres, bordées d'aiguillons crochus	8
	Tiges non scabres, glabres ou pubescentes	5
5	Fruits lisses, non chagrinés; tige droite ou dressée	6
	Fruits tuberculeux; tige étalée, couchée	*Gal. saxatile*, Lin.
6	Lobes de la corolle prolongés en pointe	7
	Lobes de la corolle seulement aigus.	*Gal. sylvestre*, Poll.
7	Feuilles oblongues-linéaires; fleurs blanches	*Gal. erectum*, Huds.
	Feuilles obovales; fleurs d'un blanc verdâtre	*Gal. elatum*, Thuil.
8	Fleurs d'un beau blanc	*Gal. uliginosum*, Lin.
	Fleurs blanchâtres ou rougeâtres	9

9 { Fruits hérissés ou tuberculeux..... 10
  { Fruits seulement chagrinés..... *Gal. Anglicum*, Huds.

10 { Pédicelles fructifères très-recourbés, *Gal. tricorne*, With.
   { Pédicelles fructifères droits..... *Gal. Aparine*, Lin.

a. *Fleurs jaunes.*

559. **Galium** *Cruciata*, Scop. — *Gaillet-Croisette, Croisette velue.*

T. C. ♃. Printemps. — Haies et lieux incultes, lieux herbeux et ombragés. Sa racine renferme une matière colorante qui peut s'appliquer sur la laine.

560. **Gal.** *verum*, Lin. — *Gaillet Caille-Lait, Caille-Lait jaune, vrai Caille-Lait, Gaillet jaune.*

T. C. ♃. Eté. — Coteaux, prés et bois, terrains calcaires, prairies sablonneuses, coteaux, plaines arides.

Fleurs odorantes. Plante d'un vert foncé, noircissant par la dessiccation.

La racine teint en rouge. La tige, bouillie avec de l'alun, fournit une couleur propre à teindre les laines en jaune. L'herbe cuite avec le lait le fait cailler.

b. *glabrum.* — A. R.

c. *decolorans*, Gren. — Plante restant *verte* après la dessiccation; fleurs d'un blanc-jaunâtre; feuilles linéaires; hybride du *Gal. verum* et du *Gal. mollugo; Gal. vero-mollugo*, Wallr. — Bongenoult; Bailleul-sur-Thérain.

d. *approximatum*, Gren.; *Gal. vero-mollugo*, Lec. et Lam. — Hybride se rapprochant de la précédente par la couleur jaune-pâle de ses fleurs; mais elle s'en distingue par sa panicule *moins resserrée*, la petitesse de sa corolle, les divisions de la corolle mucronées; ses feuilles sont pubescentes en-dessous, roulées sur les bords. Les parties vertes ne noircissent pas à la dessiccation.

Exsiccata. Billot. — 8 juin 1838, cimetière de Cuvergnon (Questier.)

s. v. *pubescens.*

b. *Fleurs blanches, blanchâtres ou rougeâtres.*

561. ***Gal. uliginosum***, Lin. — *Gaillet fangeux, Gaillet des tourbières.*

Marais de Savoie et de Canada, près Beauvais; marais de Bresles, de Merlemont, de Bretel, de Liancourt-Saint-Pierre; bois de Belloy, du côté de Rainvillers; vallées de Bray et du Thérain! étangs de Batigny, dans la forêt de Compiègne! marais de Breuil-le-Vert! marais de Chevrières! vallée de l'Ourcq! A. R. au marais de Mareuil, Russy, Chiry! Songeons; Senlis; Chambly; Thury-en-Valois; tourbières de Goincourt; Merlemont; pré Martinet, à Beauvais.

A. C. ♃. Mai-août. — Prés et marais tourbeux.

Ne noircit pas par la dessiccation.

562. ***Gal. palustre***, Lin. — *Gaillet des marais.*

C. ♃. Mai-juin. — Marais et bord des eaux, endroits inondés. Noircit par la dessiccation. Rameaux supérieurs étalés et déjetés après l'anthèse; fruits à peine chagrinés.

b. *debile*, Desv. — Tige à rameaux ascendants; feuilles linéaires, étroites, rudes et enroulées sur les bords; fruits très-petits. — Marais de Sainte-Hélène, près Beauvais; Mouy; Balagny-sur-Thérain; marais de Belloy.

c. *elongatum*, Presl. — Dimension plus considérable; panicules plus fermes, à rameaux plus *étalés*, non divergents ni *dejetés* après l'anthèse; corolle plus large et fruits plus gros, chagrinés et d'un brun légèrement purpurin; feuilles verticillées 4-6, elliptiques-linéaires, non mucronées, allongées, bordées de 2 rangs d'aiguillons; tiges de 3-10 décimètres, faibles, étalées, rampantes à la base, rameuses, rudes sur les angles; fleurs blanches, plus développées que dans le type; floraison plus tardive de trois semaines. Juin-août. — Prés humides. Bois de Montrolle, entre Betz et Acy! — Cette variété noircit par la dessiccation.

d. *lævе*. — Tige à peine scabre ou presque lisse; feuilles ordinairement étroites, quelquefois presque aiguës.

563. **Gal.** *erectum*, Huds. (*Gal. Mollugo?* Lin.). — *Gaillet dressé, Gaillet-Lait blanc, Gratteron, Caille-Lait blanc.*

Tiges dressées, blanchâtres vers les nœuds; feuilles non transparentes, luisantes sur les deux faces; fleurs d'un blanc de lait; panicules à rameaux dressés, à pédicelles longs, ni divariqués, ni réfléchis après l'anthèse; fruits assez gros.

T. C. ♃. Mai-juin. — Prés, bois, haies et buissons.

b. *aristatum*. — Noyon; forêt de Chantilly. T. R.

564. **Gal.** *elatum*, Thuil. — *Gaillet élevé, Caille-Lait blanc.*

L'espèce précédente et celle-ci ont été confondues sous le même nom par Linné (*Gal. mollugo*, Lin.). Le *Gal. elatum* diffère du *Gal. erectum* par sa tige très-élevée, 10-15 décimètres, mais faible, tombante, anguleuse, grosse, velue, formant un buisson épais par ses feuilles plus courtes, *obovales*, ou *oblongues-obovales, minces,* transparentes, à nervure dorsale faible. Les fleurs sont d'un *blanc-sale*, plus petites, en panicule très-ample, verte, étalée; pédicelles fructifères, courts, très-divariqués, même réfléchis. Les fruits sont plus petits.

b. *conglomeratum*. — Panicule serrée, compacte, formée de fleurs portées sur des pédicelles très-courts.

C. ♃. Floraison plus tardive : juillet-août. — Haies, buissons, bords des chemins. Forêt de Halatte; Dargies; Saint-Jean et boulevards de Beauvais.

565. **Gal.** *sylvestre*, Poll. — *Gaillet sylvestre.*

Montmille! forêt du Parc; Bulles; bois de Dargies; forêt de Compiègne, au carrefour du Saut-du-Cerf! forêts de Hez et de Halatte!

A. R. ♃. Juin-juillet. — Landes, bords des bois et coteaux. Reste vert à l'herbier.

b. *lœve*, Thuil. — (*Gal. glabrum*, Sbrad). — Tiges glabres. — Forêts de Compiègne, de Halatte, du Parc! Batigny, près Compiègne; Saint-Jean, près Beauvais; Mareuil-sur-Ourcq; Bulles, dans la prairie. A. R.

c. *Bocconi*, All. — Tiges hispides, *velues*, au moins dans le bas. — Lisière de la forêt du Parc! forêts de Halatte, de Compiègne! Saint-Siméon, près Noyon; butte

d'Aumont ! Montmille ; montagne de Liancourt ; Bonnières et aux Forges ; Saint-Jean, près Beauvais.

A. C. Coteaux arides.

d. *supinum*, Lamk. — Touffes épaisses, couchées ; corymbes courts et serrés. — Bois de Belloy ; tourbières de Bresles (Graves : *Annuaire* 1830, du canton de Nivillers).

A. R. Ordinairement lieux sablonneux.

566 ***Gal.*** *saxatile*, Lin. — *Gal. Harcynicum*, Weigh. — *Gaillet des rochers.*

Ons-en-Bray ; Saint-Paul ; champ-des-Taillis, à la Haute-Touffe ; Saint-Aubin-en-Bray ; marais tourbeux de Bretel ! — Noircit par la dessiccation.

T. R. ♃. Eté. — Espèce psammophile. Bruyères humides.

567. ***Gal.*** *Anglicum*, Huds. — *Gaillet d'Angleterre.*

Bulles, au bois Cottu ; Rémérangles ! Béthencourtel ! Saint-Leu-d'Esserent ! parc de Liancourt ! Montjavoult ! Marolles ; Russy et Mareuil ; vallée de l'Ourcq ! Verberie ! butte d'Aumont et Thiers, canton de Senlis (Graves, Annuaire 1841) ; Rémérangles.

A. C. ①. Eté. — Moissons maigres ; lieux secs, pierreux, sablonneux ou calcaires. — Fruit glabre.

b. *Parisiense*, DC. — Bois de Mont, près Saint-Just-en-Chaussée ! champs autour de Clermont ! champs autour de Trie-Château ; marais de Saint-Germer. — Fruits quelquefois hérissés.

c. *erectum*, Coss. et Germ. — Tige dressée, souvent solitaire, plus ou moins scabre ; fruits plus petits ; rameaux florifères, pédoncules et pédicelles capillaires ; feuilles d'abord dressées, puis étalées, mais non réfléchies ; fleurs en panicule ovoïde, à rameaux allongés, puis divariqués. — Mont-Benard à Savignies ! Senlis ! Verberie ! Mortefontaine. C'est le *Gal. divaricatum*, Lamk.

568. ***Gal.*** *Aparine*, Lin. — *Gaillet gratteron, Rièble, Gratteron.*

T. C. ①. Eté. — Haies et lieux cultivés. Nuisible aux oiseaux. Les racines colorent en rouge.

b. *Vaillantii*, DC. — Fruits plus petits. — Au-dessous de

la forêt du Parc; Sénéfontaine; Beauvais! Compiègne! Grandvilliers! Choisy-au-Bac! Verberie!

c. *spurium*, Lin. — Fruit glabre et plus petit que dans le type; articulations de la tige glabres; pédicelles plus longs que les feuilles. — Beauvais; Senlis; Nantheuil; Troissereux.

Le *Gal. hyssopifolium*, Hoff., a été indiqué par Chevallier dans les prés montueux et humides, au bord des bois, à Compiègne. Depuis, il n'a pas été signalé. T. R.

Le *Gal. litigiosum*, DC., a été indiqué abondant dans les marais tourbeux de Bretel, par M. Graves (canton du Coudray, Annuaire 1841).

569. ***Gal. tricorne***, With. — *Gaillet tricorne.*

Au-dessous de la forêt du Parc; le Becquet; pâtures de Sénéfontaine; bois d'Argile; Saint-Jean, près Beauvais; prairies entre Compiègne et Choisy-au-Bac! Pont-Sainte-Maxence; Hannaches; Cuvergnon.

A. R. ①. Eté. — Moissons maigres des terrains calcaires.

Espèce reconnaissable à ses pédoncules communs, très-courts, axillaires, *trichotomes ou à trois fleurs*, à pédicelles réfléchis après l'anthèse.

Cinquante-deuxième Famille. — VALÉRIANACÉES, DC.

(*Nom tiré du genre* VALERIANA.)

1	Corolle éperonnée à sa base : étamine unique	*Centranthus*, DC.
	Corolle sans éperon	2
2	Fruit uniloculaire portant une aigrette plumeuse : corolle gibbeuse; étamines 3	*Valeriana*, Lin.
	Fruits 3-loculaires sans aigrette	*Valerianella*, Tournef.

Centranthus, Neck. (Elém. t. 123). — **Centranthe.**

Etym. — *Kentron*, éperon, *anthos*, fleur, en grec; c'est-à-dire, corolle munie d'un éperon.

570. ***Centranthus ruber***, DC. — *Centranthe rouge, Valériane rouge, Barbe de Jupiter, Béhen rouge.*

Compiègne! Senlis! remparts de Crépy! Grandvilliers; parc de Thury-en-Valois; ancienne abbaye de Saint-Lucien.

†. A. C. ♃. Eté. — Vieux murs, où elle subsiste indéfiniment et se naturalise facilement.

Valeriana, Lin. (gen. n° 44). — **Valériane.**

Etym. — Du latin *valere*, être en santé; allusion aux propriétés médicinales énergiques de l'espèce principale.

1 { Fleurs hermaphrodites..... *Valeriana officinalis*, Lin.
{ Fleurs unisexuelles..... *Val. dioïca*, Lin.

571. ***Val. dioïca***, Lin. — *Valériane dioïque, Valériane des marais, Herbe aux chats.* — Ainsi nommée parce que les chats sont attirés par cette plante, sur laquelle ils se roulent et s'abandonnent à des contorsions voluptueuses.

T. C. ♃. Avril-mai. — Abonde dans toutes les prairies humides, terrains siliceux. Les corolles roses des fleurs mâles staminifères sont beaucoup plus grandes que celles des fleurs femelles.

572. ***Val. officinalis***, Lin. — *Valériane officinale, Herbe aux coupures, Herbe aux chats, Herbe à la meurtrie.*

a. *sylvestris.* — Bois élevés.

b. *palustris* aut *altissima*, Mert. et Koch. — Rhizome multicipité ou multicaule.— Tiges épaisses, hautes de 14-20 décimètres, profondément sillonnées; folioles ovales-lancéolées, incisées-dentées, souvent verticillées par 3. — Bois humides.

c. *albi flora.* — Forêt du Parc. R.

T. C. ♃. Juin-juillet. — Prés marécageux.

Valerianella, Tournef. (Instit. t. 5?). — **Valérianelle**.

Etym. — Diminutif de *Valeriana*.

Toutes les espèces de ce genre ne se distinguent que par le fruit.

1	Limbe du calice presque régulier et développé en une coupe membraneuse à 6 dents terminées en arêtes crochues.....	*Valerianella coronata*, Dufr.
	Limbe du calice peu distinct ou tronqué obliquement, jamais prolongé en arêtes crochues.....	2
2	Limbe du calice à peine distinct ou presque nul.....	3
	Limbe du calice tronqué obliquement, constituant au moins une dent membraneuse très-distincte.....	4
3	Fruit plus large que long, comprimé-lenticulaire....	*Val. Olitoria*, Mœnch.
	Fruit oblong, subtétragone; profondément creusé en nacelle sur l'une de ces faces.	*Val. carinata*, Lin.
4	Fruit ovoïde-subglobuleux, à 3 lobes séparés par des sillons inégaux; loges stériles plus grandes chacune que la loge fertile.....	*Val. Auricula*, DC.
	Fruit ovoïde-conique ou ovoïde, presque plan sur l'une de ses faces, qui présente une fossette circonscrite par les loges stériles réduites à deux côtes filiformes.....	5

5 { Limbe du calice beaucoup plus étroit que le fruit; pédoncules non canaliculés en dessus..... *Val. Morisonti*, DC.
{ Limbe du calice un peu évasé et égalant la largeur du fruit; pédoncules canaliculés en dessus, s'épaississant de la base au sommet, *Val. eriocarpa*, Desv.

573. ***Val.*** ***Olitoria***, Mœnch. — *Valérianelle potagère, Chuguette, Salade de chanoine, Mâche, Doucette, Boursette, Clairette, Blanchette, Barbe de chanoine, Salade verte, Poule grasse, Salade royale.*

T. C. ①. Avril-juin. — Terrains cultivés, jardins, vignes.

b. *pubescens*. — Fruit pubescent. A. R. Plus commun que le type à Compiègne.

574. ***Val.*** ***carinata***, Lin. — *Valérianelle carénée, Mâche, Doucette.*

Beauvais! Villers-Saint-Lucien; Compiègne! Chantilly! Etouy! Lévignen! champs de Tillé.

A. R. ①. Avril-juin. — Terrains cultivés, champs, vignes. — Fruit *oblong, presque tétragone*, profondément canaliculé du côté intérieur, entre les deux loges vides, *divergentes*.

b. *pubescens*.

575. ***Val.*** ***Auricula***, DC. — *Valérianelle-Oreillette.*

Noailles; Bourguillemont; Russy; plaine entre Compiègne et Choisy-au-Bac! Lévignen! Rouville! Airion! Bulles! Mareuil-sur-Ourcq! Rozoy-en-Multien!

A. R. ①. Mai-août. — Champs sablonneux, moissons, jardins.

Fruit ovoïde-conique, un peu comprimé, surmonté d'une dent aiguë en forme de petite oreille, denticulée à la base, provenant du limbe calicinal obliquement tronqué.

b. *pubescens*. — Lévignen (R.); Chantilly; Compiègne; Bongenoult; Auxmarais.

576. ***Val.*** ***eriocarpa***, Desv. — *Valérianelle à fruit velu.*

Beauvais. Trouvé en 1820 dans les champs entre Chaalis et

Montlognon! trouvé en 1861 par M. Chatin dans d'anciens vignobles situés entre la forêt du Lys et celle de Chantilly.

b. *glabrescens.*

T. R. ⓘ. Avril-mai. — Moissons, vignes.

577. ***Val.*** ***Morisonii***, DC. — *Valérianelle de Morison.*

Beauvais! Compiègne, à Royalieu et à Janville! Couloisy!

b. *pubescens.* — Ermenonville! Vauciennes. — Fruit hérissé de poils ordinairement courbés au sommet. En quelques localités, elle est plus commune que le type.

R ⓘ. Avril-mai. — Moissons.

578. ***Val.*** *coronata*, DC. — *Valérianelle couronnée, Passe-Roues.*

Champs auprès du bois Quéquet, près Beauvais; assez commun à Compiègne, dans la plaine de la Justice! Senlis! La Bruyère; Chambly! Chantilly! forêt de Compiègne; au Berne; à Vieux-Moulin; l'Ortille! Saint-Sauveur; Lévignen! Rouville; Aulmont; Verberie; Sacy-le-Grand; Pierrefonds.

b. *hamata.* — Moissons à Royalieu, près Compiègne! Rouville; Lévignen; Genvres; Verberie; Aulmont, près Senlis; La Bruyère, près Clermont; environs de Mercière, près la forêt de Compiègne; Saint-Sauveur.

T. R. ⓘ. Avril-juin. — Champs sablonneux.

Le *Val. vesicaria*, Mœnch., a été rencontré dans les moissons aux environs de Beauvais, à Notre-Dame-du-Thil et à Saint-Paul! Introduite avec les céréales. Cette plante, de la Grèce et de l'Asie mineure, est toujours adventice en France, même dans le midi.

Cinquante-troisième Famille. — DIPSACÉES, Jussieu.

(*Nom tiré du genre* DIPSACUS.)

1 { Tiges pourvues d'aiguillons..... *Dipsacus*, Lin.
{ Tiges dépourvues d'aiguillons..... *Scabiosa*, Lin.

Dipsacus, Lin. (gen. L.e 114). — **Cardère.**

Etym. — En grec : *dipsan, akéomai*, je guéris la soif; allusion aux feuilles soudées ensemble et formant un réservoir où se conserve l'eau pluviale.

1 { Feuilles connées..... 2
  { Feuilles non connées..... *Dipsacus pilosus*, Lin.

2 { Paillettes du réceptacle droites.... *Dip. sylvestris*, Willd.
  { Paillettes du réceptacle courbées en dehors..... *Dip. fullonum*, Willd.

579. **Dipsacus** *sylvestris*, Willd. — *Cardère sauvage. Chardon à baudet, Chardon à peignes, Laitue aux ânes, Grande-Verge à pasteur, Cuvette de Vénus, Cabaret des Oiseaux, Cardère sauvage, Bain de Vénus, Lavoir de Vénus.*

C. ②. Juillet-août. — Marais plutôt que les bois, lieux incultes, bord des chemins.

s. v. *pinnatifidus*. — Feuilles caulinaires moyennes plus ou moins profondément pinnatifides; fleurs blanches; canton de Chaumont. Ce paraît être une hybride (*Dips. sylvestri-laciniatus*).

Quelquefois on en trouve une monstruosité à tige fortement tordue, portant dans toute sa longueur une série en spirale de feuilles lancéolées.

580. **Dips.** *fullonum*, Willd. — *Cardère à foulon, Chardon à drapier, Chardon à foulon ou à bonnetier, Lime cardère, Cure de Vénus.*

C. ②. Eté. — Penthemont, près Beauvais. Cultivé surtout dans les cantons de Liancourt, de Clermont, d'Estrées, de Ressons, pour l'usage des drapiers qui l'emploient pour tirer les laines de leurs tissus! Les titres du XII.e siècle signalent déjà cette culture. Dans la châtellenie de l'Isle-Adam, elle était exempte de droits.

581. **Dips.** *pilosus*, Lin. — *Cardère poilue, Verge à pasteur.*

Bongenoult; Flambermont; Goincourt! Saint-Léger-en-Bray; Saint-Germer; Lalandelle; Montreuil-sur-Thérain; Sénéfontaine; Rochy-Condé! Warluis; Pierrepont! Bailleul-sur-Thérain; dans les haies près Froidmont; haies de Vrocourt; Morainval; Auchy-

Ferrières; Abbecourt! Senlis! Dreslincourt; Noyon; Compiègne! Clairoix, au moulin de l'Aronde! fontaine de Bouillant, près Crépy! Beausseré! Courcelles et Chaumont; Grandvilliers; Litz; Champ-du-Taillis; Le Becquet; Mont-Renaud, près Noyon; Ville; Ermenonville; Berneuil; Frocourt; Merlemont; Bertichères! Chevincourt! Machemont! Mello! Montataire! vallée d'Automne, à Verberie; Saintines; au Berval, à Vez! Le Berne et Vaudrenpont, dans la forêt de Compiègne; Bourneville! La Neuville-en-Hez, près la forêt; Litz.

A. C. ②. Eté. — Bords des fossés, des rivières, des haies; plante du Jura et du calcaire oxfordien.

Scabiosa, Lin. (gen. n° 116). — **Scabieuse.**

Etym. — Du latin *scabies*, maladie de la peau; allusion aux propriétés médicinales de quelques espèces.

1 { Réceptacle chargé de paillettes.... 2
  { Réceptacle garni de poils, mais sans paillettes..... *Scabiosa arvensis*, Lin.

2 { Feuilles entières ou simplement dentées..... *Scab. Succisa*, Lin.
  { Feuilles pinnatifides, à lobes étroits, *Scab. Columbaria*, Lin.

582. **Scab.** *Columbaria*, Lin. — *Scabieuse colombaire*, *Colombaire.*

T. C. ♃. Juin-Septembre. — Prés secs; bord des chemins; terrains calcaires.

b. *pumila*, Coss. et Germ. — Tige petite, grêle, ordinairement monocéphale; feuilles laciniées, presque toutes radicales, rassemblées en rosette. — Coteau de Saint-Jean, près Beauvais: friches de Fontaine-Saint-Lucien.

c. *prolifera*. — Saint-Jean, près Beauvais (1852); Sénéfontaine (1861).

d. *flore albo*. — Fulaisne, T. R.

Elle passait pour guérir la gale (*Scabies*).

583. **Scab.** *arvensis*, Lin. — *Scabieuse des champs*, *Touffette*, *Oreille de lièvre*, *Herbe aux sabotiers*, *Langue de vache*, *Mirliton*, *Oreille d'âne.*

Nuisible aux vignobles.

T. C. ♃. Eté. — Prés, champs, vignes, bords des chemins.

b. *pinnatisecta*, Coss. et Ger. — Feuilles profondément pinnatifides, même les radicales. — Prés à Voisinlieu.

c. *pumila*. — Tige de 5-15 cent., monocéphale.

d. *integrifolia*, Bor. — Tige grêle, simple; feuilles lancéolées entières, dentées ou crénelées, retrécies en pétioles, pinnatifides parfois à la paire supérieure. — Compiègne; champs entre Thury et Acy, A. R.

e. *flore albo*. — Montagne de Parfondru, R.

f. *hybrida*. — Breteuil.

g. *campestris*, Bess. — Capitule globuleux de fleurs à lobes égaux, quelquefois un peu calleux et herbacés au sommet. — Marais de Savoie, près Beauvais; Grandvilliers; Noyon; bois de Pronleroy; Senlis; Compiègne, T. C.

584. **Scab.** *Succisa*, Lin. — *Scabieuse succise*, *Mors du diable*, *Succise*, *Scabieuse des bois*, *Remords du diable*, *Herbe de Saint-Joseph*, *Tête de loup*.

T. C. ♃. Eté. — Prés et bois, coteaux, champs. Bonne contre les maladies.

b. *pumila*. — Plante de 5-15 centimètres.— Tige monocéphale; feuilles ordinairement rapprochées en rosette compacte. Pelouses rases.

c. *glabrata*, Schott. — Tige élevée, glabre; feuilles caulinaires, incisées-dentées.

d. *involucrata*. — Involucre à folioles allongées, inégales, dépassant de beaucoup les capitules.

e. *alba*. — Marais de Froidmont et de Monchy-Humières (Henri Caron).

f. *rosea*. — Prairies à Saint-Martin-le-Nœud.

Cinquante-quatrième Famille. SYNANTHÉRÉES, Rich. in Marth.

(Nom faisant allusion à l'agrégation des fleurs en capitules.)

A. PREMIÈRE DIVISION.

CARDUACÉES, Kirsck., ou CYNAROCÉPHALES, Vaill.

(Noms tirés des genres CARDUUS *et* CYNARA.)

Capitules entièrement flosculeux; tous les fleurons tubuleux (les calathides périphériques, quelquefois radiantes, neutres, stériles, à limbe irrégulièrement fendu à cinq lobes); réceptacle paléacé; stigmate articulé sur le sommet du style.

1	Calathides *uniflores*, réunies en un capitule sphérique.....	*Echinops*, Lin.
	Calathides *multiflores*, distinctes...	2
2	Folioles intérieures du péricline *oblongues-linéaires*, *paléacées*, *blanches ou jaunâtres*, étalées au soleil, et simulant un rayon.....	*Carlina*, Lin.
	Folioles intérieures du péricline ne présentant pas cette disposition..	3
3	Folioles du péricline terminées par un crochet vigoureux, en sorte que les capitules restent accrochés aux habits.....	*Lappa*, Tournef.
	Capitules ne s'accrochant pas aux habits.....	4
4	Akènes à hile basilaire.....	5
	Akènes à hile oblique.....	9
5	Réceptacle *faveux* ou akènes comme enfoncés chacun dans une auge ou cellule prismatique; paillettes du réceptacle courtes et tronquées. (Il	

faut couper la calathide transversalement.)..... *Onopordum*, Lin.

5 Réceptacle nullement faveux, mais ordinairement fibrilleux ou pileux. 6

6 Filets staminaux cohérents ou soudés, *monadelphes;* écailles de l'involucre terminées par un appendice lobé-épineux..... *Silybum*, Lin.

Filets *libres*..... 7

7 Aigrette à poils simples ou denticulés; feuilles et involucres épineux. *Carduus*, Tournef.

Aigrette à poils évidemment *plumeux* ou ramifiés..... 8

8 Réceptacle très-charnu; folioles anthodiales, grosses, épaissies, succulentes à la base..... *Cynara*, Lin.

Réceptacle non ou peu charnu; folioles anthodiales, ni succulentes, ni fortement épaissies à la base.. *Cirsium*, Tournef.

9 Péricline à folioles composées de deux parties distinctes; l'inférieure herbacée, ordinairement verte; la supérieure membraneuse, scarieuse, brune, noire ou blanche, entière ou pectinée, ou lacérée-dentée, quelquefois épineuse; fleurs périphériques, ordinairement radiantes, neutres..... *Centaurea*, Lin.

Péricline à folioles formées d'une seule pièce, sans appendice spécial, scarieux ou épineux; fleurs ordinairement toutes tuyuleuses, les extérieures ni radiantes, ni neutres. 10

10 Fleurs à aigrette..... 11

Aigrette *nulle;* folioles du péricline obovées, obtuses, foliacées..... *Carthamus*, Lin.

11 Aigrette simple, à soies ou poils extérieurs plus courts que les intérieurs, *Serratula*, Dodon.

Aigrette double..... 12

12 { Aigrette *double* : l'extérieure à 10 soies raides, allongées; l'intérieure à dix soies beaucoup plus courtes. *Cnicus*, Tournef.
Aigrette des fleurs centrales *pluriséries*, dont les poils intérieurs sont beaucoup plus courts que ceux des séries extérieures; aigrette des fleurs périphériques ordinairement nulle..... *Kentrophyllum*, Neck.

PREMIÈRE TRIBU. — ÉCHINOPÉES.

(Nom tiré du genre ECHINOPS.)

Calathides uniflores réunies en capitule sphérique; akènes atténués à la base et couverts d'écailles paléacées.

Echinops, Lin. (gen. n° 999). — **Echinope.**

Etym. — Du grec *echinos*, hérisson, et *opsis*, figure; c'est-à-dire, fleurs ramassées en boule comme un hérisson.

585. ***Echinops*** *sphærocephalus*, Lin. — *Echinope à têtes rondes*, *Boulette.*

Trouvé au mois de juin 1820 dans les bosquets du Pré-Martinet, au-dessous de Beauvais! Hermes et la vallée du Thérain; Béthencourtel; Liancourt! Mortefontaine! vallée de la Brèche.

†. T. R. ♃. Juillet-août. — Lieux incultes et pierreux.

Naturalisé dans les parcs, les jardins.

DEUXIÈME TRIBU. — CARDUÉES OU CIRSIÉES.

(*Noms tirés des genres* CARDUUS *et* CIRSIUM.)

Calathides multiflores; anthères inappendiculées à la base; akènes à hile basilaire.

Onopordum, Lin. (gen. n° 927). — **Onoporde.**

Etym. — En grec *onos, perdon*, pet d'âne; nom populaire de la plante.

586. ***Onopordum acanthium***, Lin. — *Onoporde à feuilles d'Acanthe, Grand Chardon aux ânes, Pédane, Artichaut sauvage, Epine blanche sauvage, Chardon-Acanthe, Pet-d'Ane.*

T. C. ②. Eté. — Bords des chemins, décombres, lieux vagues incultes, fossés secs des terrains calcaires.

s. v. *simplex*. — Tige simple, 1-3 céphale.

b. *glabrescens*.

On dit sa racine spécifique en décoction contre les gonorrhées commençantes. Il est recherché des ânes.

Cette plante, cultivée, serait probablement aussi comestible que l'artichaut.

Cynara, Vaill. — **Artichaut.**

Etym. — *Kinara*, nom grec de l'artichaut.

587. ***Cynara scolymus***, Lin. — *Artichaut commun.*

Cultivé en grand à Montgrésin, Pontarmé, Orry, près Senlis. L'artichaut est originaire de l'Europe méridionale.

†. ♃. Août-septembre. — Cultivé.

Le *Cyn. cardunculus*, Lin. (*Cardon d'Espagne*) est plus rarement cultivé. — Liancourt, etc.

Silybum, Vaill. — **Silybe.**

Etym. — Du grec *sillubum*, sorte de chardon à feuilles tachées de blanc.

588. ***Silybum Marianum***, Gaernt. — *Silybe de Marie,*

Chardon Marie, *Lait de Marie*, *Lait de Notre-Dame*, *Chardon Notre-Dame*, *Chardon argenté*, *Chardon taché*, *Artichaut sauvage*, *Epine blanche*.

Les noms vulgaires rappellent une dédicace de la vierge Marie.

Beauvais, chemin de Bretagne et faubourg de Saint-Jacques; Froidmont; Bailleul-sur-Thérain! mont César; Boury! Senlis! chemin de Villevert, au Tomberay; Chaumont, sur la butte! Liancourt! Montagny; près Nantheuil! Betz! Salency! Noyon; Larbroye! Amel! Ons-en-Bray; Nantheuil-le-Haudouin.

A. R. ① et ②. Eté. — Toujours dans les décombres, près des lieux habités, près des murs; bords des chemins.

s. v. *simplex*. — Plante naine. Tige simple, monocéphale par avortement.

Les taches blanches des feuilles seraient dues, suivant la superstition populaire, aux gouttes de lait tombées du sein de la Vierge; de là sans doute ses prétendues vertus désobstruantes, apéritives.

Carduus. Tournef (Inst. t. 254). — **Chardon.**

Etym. — Nom donné par les Latins au chardon et à l'artichaut, ou du celtique *ard*, épine, ou encore de *cardo*, anse, par allusion aux épines ou crochets du calice.

1 { Pédoncules tomenteux, non ailés-épineux..... *Carduus nutans*, Lin.
  { Pédoncules ailés-épineux..... 2

2 { Capitules allongés-cylindriques, *Card. tenuiflorus*, Smith.
  { Capitules globuleux ou ovoïdes.. 3

3 { Feuilles glabres en dessus, velues sur les nervures, en dessous.. *Card. Acanthoides*, Lin.
  { Feuilles peu velues en dessus, cotonneuses en dessous..... *Card. crispus*, Lin.

1. *Folioles anthodiales toutes semblables, apprimées ou étalées, ni réfractées ni recourbées.*

589. ***Carduus*** *crispus*, Lin. — *Chardon crêpu.*

T. C. ②. Eté. — Bords des chemins, partout; lieux vagues, incultes; décombres, etc.; prairies, sols calcaires. Feuilles cotonneuses en dessous. Odeur de musc assez prononcée.

s. v. *mollis*. — Feuilles ordinairement plus larges; involucre velu, presque laineux.

590. **Card.** *tenuiflorus*, Smith. — *Chardon à petits capitules.*

Beauvais! Creil! Compiègne! R. à Saint-Lazare, près Crépy-en-Valois! Labruyère, près Liancourt! Clermont; Tillé.

A. R. ① ou ②. Eté. — Bords des chemins, décombres, pied des murs, sols calcaires. Involucre allongé et comme cylindrique.

2. *Folioles anthodiales ovales à la base, puis offrant une sorte d'articulation ou de pli transverse, au-dessus duquel les folioles sont réfractées.*

591. **Card.** *nutans*, Lin. — *Chardon penché, Chardon roulant, Chardon épinard, Chardon musqué.*

T. C. ②. Eté. — Lieux cultivés, fossés, bords des chemins, sols calcaires. Odeur de musc très-prononcée.

b. *simplex*. — Tige souvent *simple*, submonocéphale; feuilles à lobes ordinairement triangulaires, étroits; pédoncules tomenteux, ne présentant pas ordinairement de décurrences épineuses; capitules assez gros, penchés, presque dressés, subsolitaires à l'extrémité des pédoncules; *involucre à folioles extérieures, dressées, droites, terminées par une épine assez faible*. A. C.

c. *flore albo*. — Compiègne! Marolle!

592. **Card.** *Acanthoides*, Lin. — *Chardon à feuilles d'Acanthe.*

Beauvais, à Saint-Jacques; Bourneville! Gilocourt! Méru; Chambly; Senlis.

A. R. ②. Juillet-août. — Champs incultes, bords des chemins, sols calcaires.

C'est peut-être une hybride *nutanti-crispus*, plante probablement stérile, à étudier attentivement. Il diffère du *Card. crispus* par ses feuilles moins profondément sinuées, *pubescentes en dessous*, surtout sur les nervures et par des fleurs moins agrégées, le plus souvent *solitaires au sommet* des pédoncules. Les involucres sont couverts d'un duvet aranéeux.

Le *Card. crispo-nutans* est très-voisin du *crispus*. Il a les capitules une fois plus gros, *glabres*, solitaires au sommet des pédoncules laineux-tomenteux, aphylles dans une longueur de 1-2 centimètres; le péricline est à folioles lancéolées-acuminées en pointe épineuse : les inférieures plus ou moins étalées, les autres imbriquées, appliquées; feuillage et port du *Card. crispus*, et ayant beaucoup moins d'analogie avec le *Card. nutans*.

Cette hybride est très-rare, bisannuelle; elle a été trouvée à Aulmont, près Senlis !

Cirsium, Tournef (Inst. t. 255). — **Cirse.**

Etym. — Du grec *kirsion*, nom d'un chardon employé pour guérir les varices.

1	Fleurs purpurines ou blanches...	2
	Fleurs jaunâtres.....	8
2	Tige plus ou moins élevée.....	3
	Tige nulle ou très-courte.....	*Cirsium acaule*, All.
3	Tige ailée-épineuse par la décurrence des feuilles.....	4
	Tige non ailée; feuilles n'étant pas sensiblement décurrentes.....	5
4	Capitules petits, agglomérés, à écailles dressées, peu épineuses,	*Cirs. palustre*, Scop.
	Capitules gros, solitaires, à écailles étalées, fortement épineuses...	*Cirs. lanceolatum*, Scop.
5	Involucre très-gros, à écailles élargies au sommet.....	*Cirs. eriophorum*, Scop.
	Involucre médiocre, à écailles non élargies, peu épineuses.....	6
6	Capitules nombreux en panicule.	*Cirs. arvense*, Scop.
	Capitules solitaires ou au nombre de 2 ou 3.....	7
7	Racine à fibres renflées; feuilles profondément pinnatifides....	*Cirs. bulbosum*, DC.
	Racine à fibres grêles; feuilles entières ou un peu pinnatifides..	*Cirs. anglicum*, Lamk.

8 { Capitules entourés de bractées larges, ovales, décolorées..... *Cirs. oleraceum*, Scop.
Capitules munis à la base de bractées étroites, herbacées..... 9

9 { Feuilles caulinaires, auriculées, ordinairement décurrentes au moins les inférieures; capitules rapprochés ou groupés au sommet des rameaux..... *Cirs. hybridum*, Koch.
Feuilles caulinaires, sessiles ou subsessiles, non décurrentes; capitules ordinairement solitaires..... *Cirs. rigens*, Wallr.

Ce genre ne diffère du *Carduus* que par l'aigrette plumeuse.

A. *Feuilles à face supérieure, spinoso-scabre; filets staminaux, poilus.*

593. **Cirsium** *lanceolatum*, Scop. — *Cirse lancéolé, Chardon épinard, Chardon lancéolé.*

s. v. *ferox*. — Feuilles supérieures à segments et à lobes très-étroits, terminés par de longues épines.

a. *flore roseo*. — Prairies de Bulles; champs d'Etouy.

b. *flore albo*. — Buchoire, près Guiscard (T. R.)! Clermont; prairies de Bulles.

c. *araneosum*. — Capitules à duvet aranéeux très-abondant; épine des écailles de l'involucre arquée en dehors.

T. C. ②. Eté. — Bords des chemins, lieux incultes, lieux vagues.

594. **Cirs**. *eriophorum*, Scop. — *Cirse laineux, Chardon aux ânes, Chardon à grosse tête, Chardon à tête laineuse.*

Beauvais; Goincourt; Saint-Just-des-Marais; Montmille; Compiègne! Montjavoult; Breteuil! Crépy; Senlis; Boubiers, canton de Chaumont, dans le vallon au-dessous de la ferme; Varesne; Suzoy; Sempigny! Beaurains; Plailly! Choisy-au-Bac! calcaires du Bray; Avrechy; Agnetz; Argenlieu; Fournival; Rebetz; Ivors (R.); Châvres! Brégy (T. R.)! Bulles; marais de Rue-Saint-Pierre; Saint-Just-en-Chaussée; Essuiles.

A. C. ②. ♃. Juillet-août. — Bords des chemins, lieux incultes, roches calcaires, friches du Bray.

b. *spathulatum*, Gaud. — Péricline rarement glabre.

B. *Feuilles à face supérieure lisse, quelquefois velue ou poilue, mais non spinoso-scabre; filets staminaux poilus.*

a. *Feuilles décurrentes.*

595. ***Cirs.*** *palustre*, Scop. — *Cirse des marais, Bâton du diable.*

La race bovine en est très-friande.

T. C. ②. Eté. — Marais, bois et prés humides.

a. *flore albo.* — Voisinlieu. R.

b. *torphaceum.* — Plante grêle, à rameaux non ailés sous les calathides. A. R. — Bresles; Goincourt; Sacy-le-Grand, aux tourbières.

b. *Feuilles non décurrentes.*

596. ***Cirs.*** *oleraceum*, Scop. — *Cirse maraîcher, Chardon des prés.*

T. C. ♃. Juin-septembre. — Marais, bords des eaux.

b. *paludosum.* — Feuilles, surtout les supérieures, presque entières. Saint-Jean, près Beauvais; Chaumont.

c. *purpureum.* — Marais de Savoie et Pré-Martinet, près Beauvais; forêt de Compiègne. T. R.

597. ***Cirs.*** *bulbosum*, DC. — *Cirse bulbeux.*

T. R. ♃. Juin-juillet. — Nous l'avons trouvé une seule fois, en 1837, en cinq échantillons au Champ-des-Taillis. Depuis, nous ne l'avons point vu.

598. ***Cirs.*** *anglicum*, Lamk. — *Cirse d'Angleterre.*

Entre l'Italienne et Le Becquet; Neuville-Bosc; vallée de l'Oise; marais d'Ivry-le-Temple et de Breuil-le-Vert; Noyon; tourbières de Goincourt; sables de Marolles; marais de Mareuil et de Russy; Rouville; marais d'Hondainville et de Heilles; Senlis; Thury-sous-Clermont; Sacy-le-Grand.

s. v. *polycephalum*. — Tige moins élevée, 2-3-céphale. A. C.

s. v. *foliis radicalibus pinnatifidis*. — A. R.

A. C. ♃. Eté. — Prairies tourbeuses à humus noirâtre.

599. **Cirs**. *acaule*, All. — *Cirse acaule*, *petit Chardon*, *Chardon bénit*.

Nuisible aux moissons.

b. *caulescens*. — Tige de 1-2 décimèt. Compiègne! Mouy.

c. *flore albo*. — Renicourt, canton de Songeons (R.); Bulles; Essuiles.

T. C. ♃. Eté. — Pelouses arides, bords des chemins, friches, sols calcaires.

c. *Filets staminaux, glabres.*

600. **Cirs**. *arvense*, Scop. — *Cirse des champs*, *Chardon hémorrhoïdal*, *Chardon*, *Chardon des champs ou aux ânes*, *petite Carline rouge*.

Cette plante exhale une odeur aromatique dont les auteurs ne parlent pas; elle est nuisible aux récoltes. Sa présence est l'indice d'un sol pierreux et médiocre. On détruisit le *Cirs. arvense* en 1762, dans l'Oise, en labourant les terres du 15 août au 8 septembre, avant la dissémination des graines. Elle se multiplie d'une manière étonnante au moyen de ses racines traçantes.

T. C. ♃ ou ②. Eté. — Champs, fossés.

b. *horridum*, Scop. — Toutes les feuilles pinnatifides, crispées, très-épineuses.

c. *mite*, Koch. — Feuilles sinuées, les raméales entières, moins épineuses.

d. *flore albo*. — Bords de l'Oise, à Compiègne! champs, à Clermont; Maignelay! port de la Joyette! Thury-en-Valois! Rémérangles; Le Mesnil-sur-Bulles; Bulles; Froidmont.

e. *vestitum*. — Forêt de Compiègne!

ESPÈCES HYBRIDES.

Le genre *Cirsium* est un de ceux dont les espèces se prêtent très-facilement à l'hybridation. L'influence mâle et femelle du

pollen et de l'ovaire se fait assez facilement sentir dans l'aspect et le port d'une hybride. On remarque surtout l'influence paternelle dans la ramification, dans les calathides et les fleurs ; l'influence maternelle se manifeste, au contraire, dans les organes de la végétation, bas de la tige, racine ou rhizome, feuillage. C'est ainsi que les espèces hybrides, où entre le *Cirsium palustre*, se caractérisent de suite par les feuilles *semi-décurrentes*. Quand le *Cirsium oleraceum* a la plus grande part, on le reconnaît au feuillage glabrescent pâle, glaucescent ou jaunâtre, par l'existence de feuilles préanthémiques pâles, plus ou moins longues et larges. Est-ce le *Cirsium acaule* qui influe, le feuillage est très-épineux, les pinnules foliaires rapprochées, denses, très-épineuses ; la stature est plus petite, plus condensée? Pour reconnaître par l'épithète la nature de l'hybride, la première partie indique toujours l'espèce qui a fourni le pollen, et la deuxième, celle qui a fourni l'ovule.

601. ***Cirs.*** *hybridum*, Koch. — *Cirsium palustri-oleraceum*, Nægeli. — *Cirse hybride.*

Entre Choisy et Compiègne ! vallée de Grivette, à Collinance; Bourneville; Mareuil-sur-Ourcq ! garenne de Trie-Château ! Bulles ! Mortefontaine ! marais de Sacy-le-Grand; Chaumont; Thury-en-Valois; Neufmoulin ; Faverolles.

T. R. ♃. Eté. — Prairies spongieuses ou tourbeuses, par individus isolés.

602. ***Cirs.*** *rigens*, Wallr. — *Cirsium acauli-oleraceum*, Schied. — *Cirse raide.*

Bois de Fresnes-Léguillon, canton de Chaumont ! forêt de Chantilly, aux étangs de Comelle ! Mortefontaine ! Gouvieux !

T. R. ♃. Juillet-août. — Prairies humides.

Elle diffère du *Cirsium oleraceum* par son port moins robuste, les bractées étroites non décolorées, capitules solitaires.

Elle diffère du *Cirsium hybridum* par les feuilles non décurrentes, par les capitules plus gros.

Le *Cirsium ochroleucum*, All., a été récolté à Neufmoulin, près Mortefontaine et dans la forêt de Compiègne, au carrefour Aurore, route de Saint-Pierre ? Est-il indigène ?

TROISIÈME TRIBU. — CENTAURÉES.

(*Nom tiré du genre* CENTAUREA.)

Akènes à hile oblique ou latéral.

Serratula, Lin. (gen. n° 924). — **Sarrette.**

Etym. — *Serra*, scie, en latin; allusion aux feuilles dentées en scie.

603. ***Serratula tinctoria***, Lin. — *Sarrête des teinturiers, Chardon, Sarrête.*

Nuisible aux moissons.

La Bruyère; bois de Goincourt et de l'Italienne! forêt du Parc! Le Champ-des-Taillis; bois Bernier et Saint-Jacques, près Beauvais; bois de Nointel! d'Apremont et de Saint-Michel! prés de Grandvilliers; coteaux de Saint-Simon; Beaumont-les-Nonains; bois de Belloy; forêt de Compiègne, au carrefour de Cuise! Trosly-Breuil! Thury-sous-Clermont.

b. *integrifolia*, Koch. — Noyon; Saint-Paul. — Feuilles ovales lancéolées entières.

c. *pinnatifida*, Kit. — Feuilles pinnatifides à lobes égaux, le terminal n'étant pas plus grand. — Bois à Balagny-sur-Thérain et Ully-Saint-Georges.

A. C. ♃. Juin-octobre. — Bruyères et bois découverts.

Les feuilles donnent, avec l'alun, une belle couleur jaune qui sert à la teinture des étoffes.

Le genre *Serratula* est très-voisin des *Cirsium*, dont l'aigrette est à soies plumeuses; involucre sans épines; poils de l'aigrette simples, persistants, disposés sur plusieurs rangs, les extérieurs plus courts; réceptacle garni de paillettes simples.

Centaurea, Lin. (gen. n° 984). — **Centaurée.**

Etym. — Du grec *kentorelos*, herbe du centaure Chiron, qui en découvrit les propriétés : il se servit d'une plante de ce genre pour guérir la plaie que lui avait faite au pied une des flèches d'Hercule.

1 { Folioles ou écailles de l'involucre, terminées par une

épine vulnérante 2
1 Ecailles de l'involucre non épineuses, entourées d'une bordure ciliée, ou terminées par un appendice scarieux lacinié ou cilié 3
2 Fleurons purpurins ou blancs; feuilles caulinaires non décurrentes 9
Fleurons jaunes; feuilles caulinaires décurrentes dans toute la longueur des entre nœuds. *Centaurea solstitialis*, Lin.
3 Feuilles caulinaires linéaires-allongées; fleurons rarement blancs..... *Cent. cyanus*, Lin.
Feuilles caulinaires lancéolées ou pinnatifides; fleurons jamais bleus 4
4 Feuilles toutes pinnatipartites; folioles de l'involucre entourées dans leur partie supérieure d'une bordure ciliée.. *Cent. Scabiosa*, Lin.
Feuilles inférieures indivises ou sinuées, plus rarement pinnatifides; folioles de l'involucre brusquement terminées par un appendice scarieux lacéré ou cilié ..... *Cent. Jacea*, Lin.
5 Fruit couronné par une aigrette. 6
Fruit sans aigrette..... 7
6 Involucres gris-bruns à appendices étalés ou recourbés en dehors..... *Cent. decipiens*, Thuil.
Involucres noirs à appendices appliqués ..... *Cent. nigra*, Lin.
7 Appendices de l'involucre étalés ou recourbés en dehors.. *Cent. microptilon*, Godr.
Appendices de l'involucre appliqués..... 8

8 { Involucre gros, d'un brun foncé, *Cent. pratensis*, Thuil.
  { Involucre moyen, pâle ou taché..... *Cent. serotina*, Bor.

9 { Epines de l'involucre dépassant longuement les fleurons..... *Cent. calcitrapa*, Lin.
  { Epines de l'involucre, courtes. *Cent. myacantha*, DC.

PREMIÈRE SECTION. — JACEA.

(*Nom tiré de l'espèce* JACEA, *type.*)

A. *Akènes sans aigrettes.*

604. **Cent.** *Jacea*, Lin. — *Centaurée-Jacée, Herbe du Centaure, Tête de moineau, Hane, Hanon, Jacée des Prés.*

T. C. ♃. Juillet-août. — Prés secs; lieux gramineux. On peut en tirer une belle teinture jaune.

Folioles de l'involucre à appendice brunâtre ou à peine coloré, suborbiculaire ou ovale, *irrégulièrement incisé ou presque entier;* fleurons de la circonférence stériles, plus grands et rayonnants.

b. *alba.* — R. Friches de Fontaine-Saint-Lucien.

605. **Cent.** *pratensis*, Thuil. — *Centaurée des prés.*

Fleurons de la circonférence plus grands, stériles. Les écailles de l'involucre sont cachées par les appendices; fruits sans aigrette; pédoncules fortement renflés au sommet. — Beauvais, Ermenonville, Liancourt, Clermont.

T. C. ♃. Eté. — Pâturages, prairies, bois.

606. **Cent.** *decipiens*, Thuil. — *Centaurée trompeuse.*

Involucre à écailles imbriquées, non cachées par les appendices qui sont étalés ou recourbés en dehors, *ciliés ou pectinés*, à cils flexueux ascendants, deux ou trois fois plus longs que la largeur de l'appendice; fruit surmonté d'une aigrette de poils courts, raides; feuilles linéaires; les inférieures dentées, sublobées, blanchâtres.

C. ♃. Eté. — Prés secs, bords des bois.

607. **Cent.** *serotina*, Bor. — *Centaurée tardive.*

Plante polymorphe très-voisine de la *Jacée*, mais plus petite, plus grêle, plus tardive. Dans celle-ci, les appendices sont *frangés, au moins les inférieurs;* dans la *serotina*, ils sont entiers ou fendus. Dans la Jacée, les feuilles supérieures sont *oblongues-lancéolées;* l'autre les a *linéaires*. La Jacée a les rameaux *courts, épais, dressés;* l'autre, les rameaux *grêles, raides, allongés, étalés*, toujours monocéphales; tige plus ou moins couchée à la base; feuilles étroites, blanchâtres, entières ou simplement sinuées-dentées, même les inférieures; involucre à folioles entières ou à peine incisées, à appendice blanchâtre, luisant; les feuilles caulinaires sont plus étroites que la *Jacea*. L'époque de floraison est aussi plus tardive. Fruit sans aigrette. — Plailly! Mont-Cornon, commune de Crépy! friches entre Rieux et Tillé.

A. C. ♃. Août-octobre. — Coteaux secs, collines calcaires.

C'est la *Centaurea amara*, L. et Gmel.

La *Cent. nigrescens*, Willd., est, suivant nous, une hybride provenant de la *Cent. Jacea*, Lin., et de la *Cent. nigra*, Lin. Elle diffère de la *Cent. nigra* par la présence constante de fleurons neutres radiants et par l'absence d'une *aigrette pileuse;* elle diffère de la *Cent. Jacea* par les appendices des squames du péricline à aire noir-brun, bordé, dès la base, de cils bruns, étalés, plus larges que l'aire même.

A. R. ♃. Juillet-août. — Pâturages; se trouve au Plessis-Brion! la forêt de Halatte, sur la route de la Martinière! au bois de Liancourt! autour de Senlis! Cuvergnon!

608. ***Cent. microptilon***, God. — *Centaurée à petits cils.*

Folioles de l'involucre munies d'un appendice d'un brun-noirâtre pectiné-cilié, à cils fauves ou jaunâtres. — La Houssoye et Jouy-sous-Thelle.

T. R. ♃. Eté.

B. *Akènes pourvues d'une aigrette pileuse.*

609. ***Cent. nigra***, Lin. — *Centaurée noire.*

Espèce offrant une grande ressemblance avec la *Cent. Jacea*, Lin., ou la *Cent. nigrescens*, Willd. — Feuillage et port du *Jacea* commun. — Beauvais! Bracheux, près Beauvais; forêt de Halatte! Compiègne; Senlis; Songeons; Clermont.

A. C. ♃. Août-septembre. — Prés et bois. Exclusif aux terrains siliceux.

Elle diffère de la *Cent. Jacea* par ses akènes couronnés d'une petite aigrette à poils blancs et écailleux.

b. *simplex*. — Tige simple, haute de 60 à 80 centimètres; feuilles étroites, ordinairement entières, presque glabres. Liancourt.

c. *radians*. — Fleurs de la circonférence, rarement stériles et rayonnantes.

d. *flore albo*. — T. R.

La *Cent. paniculata*, Lin., a été trouvée dans la plaine de la Justice, à Compiègne! dans les champs de luzerne à Pouilly; au Mont-Saint-Siméon! C'est une plante introduite; on la trouve presque toujours dans les luzernes. En 1854, près le grand séminaire, à Beauvais.

T. R. ②. Juillet-septembre. — Luzernières.

DEUXIÈME SECTION. — CYANUS.

(*Nom tiré de l'espèce* CYANUS, *type*.)

610. **Cent.** *cyanus*, Lin. — *Centaurée-Bluet*, *Bleutier*, *Barbeau*, *Œil de chat*, *Casse-Lunettes*, *Aubifoin*, *Bluet*, *Baverolle*.

T. C. ①. Eté. — Exclusivement dans les moissons; caractéristique des champs de blé dans toute l'Europe tempérée; abondant dans les années pluvieuses. En Sicile, on le trouve dans les prairies montueuses, champs argileux et calcaires.

b. *rosea*.

c. *alba*.

d. *variegata*.

Le bluet est cultivé en nombreuses variétés dans les jardins.

La *Cent. montana*, Lin., n'est pas indigène; elle est subspontanée au bois de Saint-Martin-le-Pauvre, à Boullare, à Thury-en-Valois, sur les pentes des Beaux-Monts.

611. **Cent.** *Scabiosa*, Lin. — *Centaurée scabieuse*.

T. C. ♃. Eté. — Moissons et bois découverts des terrains calcaires.

b. *alba*. — Carrières de Creil! Senlis: Crépy; sables de Mouy.

c. *varitifolia*. — Feuilles inégales de forme et de grandeur.

612. **Cent.** *calcitrapa*, Lin. — *Centaurée chausse-trape, Chardon étoilé, Centaurée étoilée, Pignerolle.*

b. *abortiva, multifoliosa*. — Au four de Compiègne!

c. *flore albo*. — Clairoix, près Compiègne!

T. C. ②. Juillet-août. — Lieux stériles, bords des chemins. Le suc exprimé de l'herbe jouit d'une réputation antispasmodique.

613. **Cent.** *myacantha*, DC. — *Centaurée à petites fleurs.*

Notre-Dame-du-Thil, au petit séminaire; cimetière de Chambly; sur le chemin de Mesnil-Saint-Denis, où M. Daudin l'a trouvée avant 1840! Les folioles extérieures de l'involucre sont rudimentaires. Une fois sur la rive gauche de l'Aisne, près de la rampe du pont de Choisy au-Bac.

†. ①. Eté.

614. **Cent.** *solstitialis*, Lin. — *Centaurée du solstice.*

Saint-Jacques et Marissel, près Beauvais; plaine de Tillé; Therdonne; Senlis; Crépy; Courcelles-les-Gisors; Nivillers; Ourcel-Maison! Puits-la-Vallée en 1842! Le Mesnil-Saint-Martin! Choisy-au-Bac! Compiègne! Bulles! Pouilly! Valgenceuse! entre Thury-en-Valois, Cuvergnon et Mareuil-sur-Ourcq (1823)! Margny et Royalieu; Ormoy-le-Davien; Boulincourt; La Houssoye; Fouquerolles; Les Horgnes.

A. R. ① ou ②. Eté. — Prairies artificielles, luzernières défrichées. Introduite avec les semences. Plante peu stable, disparaissant quelquefois pendant plusieurs années pour reparaître souvent en abondance.

Kentrophyllum, Neck. — **Centrophylle.**

Etym. — Du grec *kentron*, aiguillon, *phullon*, feuille : feuilles épineuses.

615. **Kentrophyllum** *lanatum*, DC. — *Centrophylle laineux, Chardon bénit des Parisiens, Chardon laineux.*

Marissel; Wagicourt; Therdonne; Bresles; pentes de la longue côte et du vallon d'Ansacq et de Bury.

R. ①. Eté. — Lieux arides, bords des chemins calcaires. Se

trouve toujours par individus isolés. Cette espèce, originaire de la France occidentale et méridionale, s'étend vers l'est jusqu'en Lorraine, et ne dépasse point les Vosges.

Le genre *Kentrophyllum* se distingue du genre *Centaurea* par les folioles de l'involucre, dont les extérieures sont foliacées, pinnatilobées, à lobes épineux. (Dans les Centaurées, les folioles de l'involucre sont entourées d'une bordure ciliée ou terminée par un appendice scarieux.)

Cnicus, Vaillant. — **Cnice.**

Etym. — *Knaicos*, nom grec d'un chardon.

616. ***Cnicus benedictus***, Lin. — *Cnice bénit, Chardon bénit.*
Cultivé dans les jardins et quelquefois subspontané; trouvé à Saint-Lucien, dans une haie.
†. T. R ①.

Carthamus, Lin. (gen. n° 953). — **Carthame.**

Etym. — *Cartham* ou *quortom*, teinture, nom arabe de l'espèce.

617. ***Carthamus tinctorius***, Lin. — *Carthame des teinturiers, Safran bâtard, Safranum, Saflor, Carthame officinal, Graine de perroquet, Safran d'Allemagne, Vermillon de Provence.*
†. T. R. ① ou ♃. Eté. — Quelquefois cultivé.

QUATRIÈME TRIBU. — CARLINÉES.

(*Nom tiré du genre* CARLINA.)

Anthères appendiculées à la base.

Carlina, Tournef. (Inst. t. 285). — **Carline.**

Etym. — De *Carolus*, Charles, en latin, nom de Charlemagne ou de Charles-Quint, dont l'armée fut guérie, dit-on, de la peste par la vertu de cette plante.

618. ***Carlina vulgaris***, Lin. — *Carline commune.*

T. C. ②. Juillet-septembre. — Lieux arides, bords des chemins, bruyères, coteaux secs et sablonneux. Cette plante offre souvent le phénomène de la ramification de la tige (polycladie) et de la fasciation.

Lappa. Tournef (Inst. t. 256). — **Bardane.**

Etym. — De *lambanein*, prendre, en grec; allusion au fruit hérissé de pointes accrochantes.

1 { Involucre pourvu d'un duvet aranéeux entre les écailles..... *Lappa tomentosa*, All.
  { Involucre à peu près glabre..... 2

2 { Capitules assez gros, en corymbe terminal, longuement pédonculés.... *Lap. major*, DC.
  { Capitules petits, en grappe, presque sessiles ..... *Lap. minor*, DC.

619. ***Lappa major***, DC. — *Grande Bardane, Gloutteron, Gloutonnier, Grateau, Bouillon noir, Oreille de géant, Bardane à grosses têtes.*

La grande Bardane se distingue de ses congénères par des dimensions beaucoup plus fortes : gros capitules glabres, à écailles non colorées; folioles vertes, même les internes, toutes crochues au sommet.

A. C. ②. Juillet-septembre. — Bords des chemins, près les lieux habités, décombres.

b. *rosea*. — Mont Capron, près Beauvais; Verberie.

620. ***Lap. tomentosa***. All. — *Bardane tomenteuse, Herbe aux teigneux, Gloutteron, Bardane cotonneuse.*

Involucre entouré d'un duvet cotonneux et aranéeux entre les écailles, dont les intérieures sont *droites;* capitules intermédiaires entre la précédente et la suivante; folioles internes colorées en violet purpurin.

Cires-les-Mello! Compiègne! forêt de Malmifait; Mothois! Boursonne (R)!

A. R. ②. Eté. — Collines calcaires et marneuses.

b. *alba*. — T. R.

c. *bracteata*. — Pédoncules chargés de nombreuses bractées lancéolées, rapprochées en collerette au-dessous des involucres. — Lieux vagues sablonneux.

621. ***Lap.*** *minor*, DC. — *Bardane petite, Teigneux, petit Gloutteron, Bardane commune, Bardane à petites têtes.*

Involucres plus petits, glabres, portés sur des pédoncules très-courts et disposés en grappe terminale. Plante moins élevée, plus précoce; folioles internes colorées en violet.

C. ⑨. Eté. — Bords des chemins, lieux pierreux et vagues.

b. *alba*. — Goincourt; Marissel; Le Fay Saint-Quentin; Saint-Germer.

B. DEUXIÈME DIVISION.

CORYMBIFÈRES, Vaill.

(*Nom faisant allusion à la disposition des fleurs en corymbe.*)

Fleurs flosculeuses ou radiées; réceptacle membraneux ou charnu; stigmate non articulé sur le style.

1	Capitules évidemment munis d'un rayon, c'est-à-dire, de *fleurs ligulées*, femelles ou neutres, à la périphérie.....	2
	Capitules sans rayons, c'est-à-dire, *sans fleurs ligulées* à la périphérie.	18
2	Akènes évidemment couronnés par une aigrette *pileuse* ou *plumeuse*.	3.
	Akènes à aigrette *ni* pileuse *ni* plumeuse, souvent *nulle*.....	13
3	Hampes monocéphales, chargées de feuilles écailleuses, et se développant dès le premier printemps, avant les feuilles de végétation; fleurs toutes jaunes.....	*Tussilago*, Lin.
	Tiges calathiphores, développées pendant ou après l'évolution des feuilles de végétation.....	4

4	Capitules à fleurs *concolores;* disque et rayons *blancs*.....	
	Capitules à fleurs *discolores;* disque *jaune;* rayon *blanc,* ou *pourpre,* ou *lilas,* ou *violacé,* ou *bleuâtre,* rarement disque et rayons *blancs.*	10
5	Feuilles *opposées;* capitules 1-5 très-grands.....	*Arnica*, Lin.
	Feuilles alternes.....	6
6	Involucre à folioles égales disposées sur deux rangs ; akènes des *fleurs ligulées femelles dépourvus* d'aigrette ou à aigrette réduite à 1-3 soies.....	*Doronicum*, Lin.
	Involucre à folioles disposées sur un seul rang; akènes de *toutes* les fleurs surmontés d'une aigrette.....	7
7	Péricline cylindrique à folioles uniséries ou muni à la base de quelques folioles très-petites.....	*Senecio*, Lin.
	Péricline à folioles *imbriquées*, disposées sur plusieurs rangs.....	8
8	Fleurs ligulées (rayon) au nombre de 5-8; *anthères dépourvues d'appendices basilaires*.....	*Solidago*, Lin.
	Fleurs ligulées au nombre de 15 ou plus; anthères pourvues d'appendices basilaires.....	9
9	Aigrette double : l'extérieure courte en forme de couronne dentée ou laciniée; l'intérieure longue, poilue.....	*Pulicaria*, Gaernt.
	Aigrette unique, pileuse, sans couronne à la base.....	*Inula*, Lin.
10	Ligules assez longues, *bisériées;* aigrette à poils *plurisériés*.....	*Aster*, Lin.
	Ligules assez nombreuses, petites, *multisériées;* aigrette ordinairement à poils *unisériées*.....	*Erigeron*, Lin.

11 { Réceptacle évidemment paléacé.. 12
{ Réceptacle nu, sans paillettes..... 14

12 { Aigrette sous forme de 2-5 dents épineuses, persistantes, munies de crochets sur les bords; fleurs jaunes radiées..... *Bidens*, Lin.
{ Aigrette sous forme de 2-3 écailles paléacées, *caduques*, capitules très-gros..... *Helianthus*, Lin.
{ Aigrette absolument nulle ou à marge circulaire, édentée..... 13

13 { Rayon à ligules lancéolées, linéaires..... 29
{ Rayon à ligules ovales-obcordées ou orbiculaires, oblongues..... *Achillæa*, Lin.

14 { Akènes de la périphérie ou du rayon, c'est-à-dire, des fleurs ligulées, femelles, fertiles, anguleux, *courbés en arc;* fleurs du disque stériles..... *Calendula*, Lin.
{ Akènes tous semblables, fertiles, dressés et droits..... 15

15 { Fleurs du rayon et du disque jaunes..... *Chrysanthemum*, DC.
{ Fleurs du rayon (ligulées) blanches, celles du disque (tubuleuses) jaunes..... 16

16 { Hampes absolument *aphylles* et monocéphales; péricline à folioles bisériées..... *Bellis*, Lin.
{ Tige feuillée au moins vers la base; péricline à folioles pluriséries. 17

17 { Akènes munis de côtes tout à l'entour..... *Leucanthemum*, Tournef.
{ Akènes munis de 3-5 côtes très-saillantes, du côté intérieur seulement..... *Matricaria*, Lin.

18 { Tiges calathiphores (se développant au premier printemps) garnies

18	au lieu de feuilles d'écailles membraneuses, oblongues-lancéolées; feuilles vraies, toujours radicales, ne se développant ordinairement qu'après la floraison.	*Petasites*, Tournef.
	Tige fleurie, garnie de feuilles de végétation vraies et complètes..	19
19	Feuilles opposées, digito-partitées; fleurs roses ou purpurines; calathides pauciflores disposées en vastes corymbes; fleurons tubuleux.....	*Eupatorium*, Lin.
	Feuilles alternes et simples.....	20
20	Aigrette *nulle* ou *membraneuse*...	21
	Aigrette *pileuse* ou *plumeuse*.....	22
21	Calathides *sphérico-déprimées*, jaunes, disposées en corymbe nivelé.....	*Tanacetum*, Lin.
	Calathides ovoïdes ou sphériques, nombreuses, petites, disposées en panicule.....	*Artemisia*, Lin.
22	Péricline à folioles plurisériées, de consistance membraneuse, scarieuse.....	25
	Péricline à folioles *plurisériées*, entièrement herbacées.....	23
23	Folioles égales ou à peu près.....	*Linosyris*, DC.
	Folioles inégales, les supérieures longues, les inférieures courtes.	24
24	Involucre muni à la base d'un rang d'écailles plus courtes.....	*Senecio*, Lin.
	Involucre sans écailles accessoires.	*Cineraria*, Lin.
25	Plante dioïque; aigrette des fleurons mâles, à soies très-épaissies dans leur partie supérieure; fleurons roses ou blanchâtres.....	*Antennaria*, R. Brown.
	Plante jamais dioïque; aigrette à soies capillaires; fleurons jaunes ou d'un blanc jaunâtre.....	26

26	Fleurons extérieurs jamais entremêlés aux folioles de l'involucre; involucres subglobuleux ou hémisphériques, à folioles scarieuses et glabres.....	27
	Fleurons extérieurs entremêlés aux folioles intérieures de l'involucre (paillettes); involucres coniques ou pyramidaux, plus ou moins tomenteux.....	28
27	Capitules rapprochés en glomérules disposés en corymbe; aigrette à soies libres entre elles et se détachant isolément à la maturité.	*Gnaphalium*, Lin.
	Capitules rapprochés en fascicules disposés en une panicule spiciforme; aigrette à soies soudées en anneaux à la base, et ne se détachant pas isolément à la maturité.....	*Gamochœta*, Wedd.
28	Akènes tous libres.....	*Filago*, Lin.
	Akènes du rang le plus extérieur renfermés dans les folioles de l'involucre.....	*Logfia*, Cass.
29	Fleurons tubuleux à tube prolongé au-dessous du sommet de l'akène en une couronne complète ou en une coiffe unilatérale.....	*Ormenis*, J. Gay.
	Fleurons tubuleux à tube non prolongé sur l'akène.....	*Anthemis*, Lin.

Il faut souvent que l'élève détache, en grattant, les fleurs du disque pour observer les paillettes du réceptacle et pratiquer la section longitudinale du capitule.

A. *Aigrette pileuse ou plumeuse.*

a. *Anthères à loges non prolongées à la base en un appendice filiforme.*

PREMIÈRE TRIBU. — EUPATORIÉES.

(*Nom tiré du genre* EUPATORIUM.)

Styles allongés à branches cylindriques ou semi-cylindriques.

PREMIÈRE SOUS-TRIBU.

EUPATORIÉES VRAIES.

Capitules à fleurs peu nombreuses, toutes tubuleuses, hermaphrodites.

Eupatorium, Tournef (Inst. t. 259). — **Eupatoire.**

Etym. — Consacré à Mithridate Eupator, roi du Pont, qui l'avait employé comme contrepoison.

622. ***Eupatorium*** *cannabinum*, Lin. — *Eupatoire à feuilles de chanvre*, *Eupatoire chanvrière*, *Eupatoire d'Avicenne*, *Pantagruelion aquatique*, *Chanvrine*, *Herbe de Sainte-Cunégonde*, *Chanvre d'eau.*

b. *indivisum.* — Fossés des marais. A. R.

c. *villosum.* — Au Vivier-Corax, forêt de Compiègne.

d. *floribus albis.* — Moulin du Mont-Renaud, près Noyon ! R.

e. *foliis superioribus integris.* — Bords d'un ruisseau, à Ons-en-Bray.

T. C. ♃. Juillet-septembre. — Lieux humides, bords des rivières, champs pierreux.

DEUXIÈME SOUS-TRIBU. — TUSSILAGINÉES.

Capitules à fleurs nombreuses, hétérogames ou dioïques.

Tussilago, Lin. (gen. n° 952). — **Tussilage.**

Etym. — Du latin *tussim agere*, chasser la toux; allusion aux propriétés pectorales de l'espèce principale.

623. ***Tussilago farfara***, Lin. — *Tussilage-Pas-d'âne, Racine de peste, Herbe de Saint-Christophe, Herbe de Saint-Quirin, Taconnet, Procheton.*

T. C. ♃. Mars-avril. — C'est par excellence la plante des terrains argileux humides. Lieux cultivés.

Petasites, Tournef (Inst. t. 258). — **Pétasite.**

Etym. — Du grec *petasos*, parasol; allusion à l'ampleur des feuilles.

624. ***Petasites vulgaris***, Desf. — *Pétasite commun, Chapelière, Grand pas d'âne, Herbe aux teigneux, Contre peste.*

Beauvais; La Houssoye; Fontaine; Croissy, canton de Crevecœur; carrières du Plessis-le-Roy; Froidmont; argiles du Bray, près Songeons; forêt de Laigue, vers Saint-Crépin-aux-Bois! Cuise et Saint-Etienne, canton d'Attichy! coteaux de Liancourt! parc de Mortefontaine! Versigny! Pouilly; Fleurines; Taille-Fontaine, près Pierrefonds; Saint-Léger-aux-Bois; Ermenonville; bois d'Emécourt et de Caumont; Wariville, le long de la rivière; Senantes.

A. R. ♃. Mars-avril. — Prés humides, bords des rivières. Odeur fétide.

Le genre *Petasites* se distingue du genre *Tussilago* par ses fleurons, qui sont ou presque tous mâles ou presque tous femelles. Dans les *Tussilago*, la tige est simple, monocéphale; dans les *Petasites*, la tige est simple, polycéphale.

Le *Nardosmia fragrans*, Rechb., est souvent cultivé.

DEUXIÈME TRIBU. — ASTÉRÉES.

(*Nom tiré du genre* ASTER.)

Styles à branches comprimées, à sommet obové ou arrondi, ni tronqué, ni garni de barbules.

PREMIÈRE SOUS-TRIBU, — CHRYSOCOMÉES.

(*Nom tiré de l'espèce* CHRYSOCOMA, *type.*)

Fleurs jaunes toutes tubuleuses.

Linosyris, DC. (Prod. v 351). — **Linosyris.**

Etym. — *Linon, osuris,* en grec; c'est-à-dire, ressemblant au Lin et à l'Osyris.

625. ***Linosyris*** *vulgaris*, DC. — *Linosyris commun, Dorelle, Chevelure dorée, Lin d'or.*

Collines de Neuville-Bosc et buttes du Goupillon, près Méru (Graves : Ann. 1837)! bois de Labruyère et montagne de Liancourt (Graves : Ann. 1837)! butte des Landrons; coteaux de Gouvieux (Charl. Martins. in Coss. et Ger. fl.).

T. R. ♃. Août-octobre. — Terrains argileux, collines calcaires.

DEUXIÈME SOUS-TRIBU. — SOLIDAGINÉES.

(*Nom tiré du genre* SOLIDAGO.)

Fleurs hétérogames et concolores : 4-7 fleurons ligulés.

Solidago, Lin. (gen. n° 955). — **Solidage.**

Etym. — Du latin *solidum agere,* consolider; allusion à des propriétés vulnéraires.

626. ***Solidago*** *virga-aurea*, Lin. — *Solidage-Verge d'or, grande Verge dorée, Herbe des Juifs.*

T. C. ♃. Août-octobre. — Forêts, bois secs et coteaux sablonneux. Les fleurs donnent une couleur jaune.

b. *ampla.* — Panicule ample, formée de grappes au sommet de rameaux axillaires, étalés, dressés, allongés.

c. *integrifolia.* — Forêt de Compiègne !

d. *nodiflora.* — Plante broutée.

e. *umbellata.* — Plante piquée.

On rencontre fréquemment, à l'état naturalisé, le *Sol. canadensis*, Lin., (calathides disposées unilatéralement en cyme scorpioïde arquée ou recourbée) au bois de Rotheleux et de Béthencourtel ! Il appartient à l'Amérique méridionale.

TROISIÈME SOUS-TRIBU. — ÉRIGÉRONÉES.

(*Nom tiré du genre* ERIGERON.)

Fleurs hétérogames et discolores.

Aster, Lin. (gen. n° 954). — **Aster.**

Etym. — En grec *aster;* allusion au capitule radié.

Ce genre, appartenant à l'Amérique, ne se trouve pas dans l'Oise à l'état spontané; mais il est cultivé universellement dans les jardins et les parcs, d'où il s'échappe souvent. Aussi, nous avons cru devoir lui accorder sa place.

627. **Aster** *Tradescanti*, Lin. — *Aster de Tradescant.*

Sur les pentes du Ganelon, vers Janville, il provient du jardin du château d'Annel.

b *hirtum.* — Forêt de Laigue.

†. ♃. Eté.

Erigeron, Lin. (gen. n° 951). — **Vergerette.**

Etym. — En grec *erion,* poils, *guéron,* vieillard; allusion à l'aigrette de soies blanches.

1 { Capitules terminaux peu nombreux; fleurs violacées..... ... *Erigeron acre*, Lin.
{ Capitules nombreux en panicule; fleurs d'un blanc jaunâtre..... *Erig. Canadense*, Lin.

628. ***Erigeron*** *acre*, Lin. — *Vergerette âcre.*

Les cendres contiennent beaucoup de potasse.

T. C. ②. Mai-juin. — Lieux arides, champs pierreux, sols calcaires ou sablonneux.

b. *serotinus*, Weihe. — Feuilles caulinaires ondulées; aigrette roussâtre; rameaux uniflores; floraison tardive. — Forêt de Hez; Allonne; Flambermont. — Août-septembre.

629. ***Erig.*** *Canadense*, Lin. — *Vergerette du Canada.*

T. C. ① et ②. — Lieux vagues et stériles, champs incultes, lieux arides sablonneux, terrains remués l'année précédente.

TROISIÈME TRIBU. — SÉNÉCIONÉES.

(*Nom tiré du genre* SENECIO.)

Styles à branches recourbées, à sommet tronqué et muni de barbilles, quelquefois prolongé en cône au-delà du faisceau de poils.

Arnica. Lin. (gen. n° 958). — **Arnica.**

Etym. — Altération de *ptarmica*, en latin, qui vient du grec *ptarmicos*, qui fait éternuer; allusion aux propriétés médicales de la racine et des fleurs.

630. ***Arnica*** *montana*, Lin. — *Arnica des montagnes, Bétoine des montagnes, Plantain des Alpes, Doronic d'Allemagne, Tabac des Vosges, Tabac de montagne, Tabac des Savoyards, Nard celtique, Herbe aux prêcheurs, Panacée des chutes.*

Autrefois à la colline de Bains, près Boulogne-la-Grasse, canton de Ressons, à côté de l'ancien télégraphe!

Doronicum, Lin. (gen. n° 959). — **Doronic.**

Etym. — *Dorounidge*, nom arabe de l'espèce principale.

631. ***Doronicum*** *plantagineum*, Lin. — *Doronic à feuilles de plantain.*

Forêt du Parc, au bois de Saint-Quentin, sous la futaie! le Pont-qui-Penche, bord de la route; Eragny; Montagny! bois de Courcelles-les-Gisors; Neuville-Bosc; bois de Fabry et de l'Accensoir, à Pouilly! Méru! bois de Caumont; Senlis; Breteuil; bois Devaux et bois de Labrosse, près Chaumont; forêts de Laigue, de La Hérelle et de Malmifait; bois des Huiliers, à Acy; bois du Parc, près Crépy; bois de Lévignen; bois de Varembeaumont; forêt de Compiègne, routes de Pierrefonds, de Crépy, au carrefour du Daim, à celui de la Thillaye et au Berne! forêt de Halatte, sur la route des Suisses! bois du Tremblay, près Creil! forêts de Pontarmé et lisières de la forêt de Chantilly, aux étangs de Comelle! bois de Collinance et de Bourneville! où il est rare en fleurs; le Parc-aux-Dames! Verberie; Songeons; Aulmont, près Senlis; Bulles, au bois de la Dame; forêt de Hez, côté de Rue-Saint-Pierre (1847). T. R. (H. Caron).

A. R. ♃. Eté. — Bois montueux.

Ce genre ne diffère du genre *Arnica* que parce que les graines de la circonférence n'ont point d'aigrette, tandis que les *Arnica* ont toutes les graines munies d'aigrettes.

Cineraria, Lin. (gen. n° 957). — **Cinéraire.**

Etym. — Du latin *cinis*, cendre, parce que le duvet qui recouvre les feuilles est d'un blanc-argenté.

1 { Feuilles caulinaires, à base large amplexicaule..... *Cineraria palustris*, Lin.
{ Feuilles caulinaires, sessiles, non amplexicaules..... *Ciner. campestris*, Retz.

632. ***Cineraria palustris***, Lin. — *Cinéraire des marais.*

Marais tourbeux de Bretel, entre Saint-Pierre-ès-Champs et Saint-Germer, au bord de l'Epte!

Cette plante, abondante à cette localité il y a une quarantaine d'années, a commencé à disparaître en 1832 par suite du dessèchement, et disparaît tous les ans par suite de l'extraction de tourbes!

T. R. ②. Juin-août. — Marais tourbeux.

633. ***Ciner. campestris***, Retz. — *Cinéraire des champs.*

Marais de Bresles, sur la bordure de la forêt de Hez, et à Froidmont (1857)! Rue-Saint-Pierre!

T. R. ♃. Mai-juin. — Prairies spongieuses, taillis des terrains sablonneux.

Cette plante semble disparaître de ces localités : forêts de Pontarmé et d'Ermenonville, vers Chaalis et Saint-Sulpice-du-Désert! forêt de Compiègne, çà et là, et à Vieuxmoulin, où elle ne paraît plus se trouver aussi abondante.

Senecio. L'n. (gen. L° 953). — **Seneçon.**

Etym. — Du latin *senex*, vieillard; allusion aux aigrettes figurant des cheveux blancs.

1	Fleurs flosculeuses, rayons nuls..	*Senecio vulgaris*, Lin.
	Fleurs à fleurons ligulés, rayonnants.....	2
2	Rayons roulés en dehors.....	3
	Rayons planes, non enroulés....	4
3	Plante couverte de poils glanduleux; fruits glabres.....	*Sen. viscosus*, Lin.
	Plante à poils non glanduleux; fruits pubescents.....	*Sen. sylvaticus*, Lin.
4	Feuilles pinnatifides.....	5
	Feuilles entières, lancéolées.....	*Sen. paludosus*, Lin.
5	Feuilles multifides, à divisions filiformes.....	*Sen. adonidifolius*, Lois.
	Feuilles pinnatifides, à divisions non filiformes.....	6
6	Plante à peu près glabre; écailles de l'involucre noirâtres au sommet.	7
	Plante velue, aranéeuse; écailles rougeâtres au sommet.....	*Sen. erucæfolius*, Lin.
7	Lobe terminal des feuilles beaucoup plus large.....	8
	Lobe terminal des feuilles n'étant pas beaucoup plus large.....	*Sen. Jacobæa*, Lin.
8	Rameaux nombreux, très-divariqués; fruits glabres.....	*Sen. erraticus*, Bert.
	Rameaux ouverts, peu nombreux; fruits presque glabres.....	*Sen. aquaticus*, Huds.

Fleurs flosculeuses.

634. **Senecio** *vulgaris*, Lin. — *Seneçon commun, Brin de cat, Seneçon, Seneçon des oiseaux, Herbe au charpentier, Toute-Venue.*

Nuisible aux vignobles. Fleurs de la circonférence très-rarement ligulées.

T. C. ①. Mars-octobre. — Lieux cultivés, vignes, jardins, champs.

Fleurs radiées; rayons jaunes, ouverts.

635. **Sen.** *adonidifolius*, Lois. — *Seneçon à feuilles d'adonide.*

Autrefois sur les collines de Neuville-Bosc! mont Bénard, à Savignies.

T. R. ♃. Eté. — Bois montueux. Espèce alpine et jurassique.

c. *tenuifolius*, Dub. — Feuilles à découpures plus étroites et pointues : c'est le *Senecio Artemisiœfolius*, Pers.

636. **Sen.** *Jacobœa*, Lin. — *Seneçon Jacobée, Herbe de Saint-Jacques, Fleur de Saint-Jacques, Jacobée, Herbe dorée, Herbe de Jacob.*

T. C. ♃ ②. Juillet-août. — Bords des chemins, lieux vagues, prairies.

b. *nemorosus*, Jord. — Feuilles plus larges, à segments ovales-oblongs; involucre à folioles lâches.

Forêts de Hez et de Compiègne! bords de l'Avelon, à Goincourt. A. R.

637. **Sen.** *erucœfolius*, Lin. — *Seneçon à feuilles de Roquette.*

Saint-Jean, près Beauvais; Savignies et Courcelles; bois de Vessencourt; forêts du Parc et de Hez! bois d'Ageux et du Meux, canton d'Estrées! Senlis! Verberie! marais de Longueil et du Plessis-sur-Autheuil; Neufchelles; Varinfroy; Agnicourt; Noyon; Liancourt! taillis d'Ivors; forêt de Compiègne, routes des Molineaux et de Béthisy! Trie-Château; Chambors; Boury, au nord, à la descente; Bulles, bois et prés; Choisy-au-Bac, bords de l'Aisne (H. Caron).

b. *quercifolius.* — Feuilles toutes lyrées, ordinairement très-tomenteuses. Bois de Vessencourt. A. C.

A. C. ♃. Août-septembre. — Bords des chemins, bois découverts des terrains calcaires.

Cette espèce se distingue de la précédente par ses *involucres velus* et le *duvet aranéeux*, qui donne aux tiges et aux feuilles un aspect grisâtre.

638. **Sen.** *aquaticus*, Huds. — *Seneçon aquatique.*

Marais autour de Beauvais! prairies de Saint-Just, près Beauvais; Trou-Marault et Friancourt, vallée de Bray; marais de Liancourt-Saint-Pierre! Noyon! Cuise-Lamotte! forêt de Compiègne, à Vieuxmoulin, à l'Ortille! pré tourbeux des Planchettes; dans la prairie de Trosly; Margny-lès-Compiègne! Creil! Verberie! Saint-Sauveur! Lieu-Restauré! pâturages de Senéfontaine, marais de Saint-Martin-le-Nœud; prairie de Penthemont; Saint-Germer; Senlis; prairies de Belloy; Goincourt.

a. *genuinus.* — Feuilles inférieures entières, dentées ou crénelées. Les moyennes lyrées.

b. *pinnatifidus.* — Feuilles inférieures lyrées, les moyennes profondément divisées.

Quelquefois les feuilles sont réduites au lobe terminal ou à des lobes latéraux très-petits. Ressemble beaucoup à la Jacobée.

A. C. ②. Juillet-septembre. — Prairies humides, marais, aunaies, saussaies, terrains tourbeux.

639. **Sen.** *erraticus*, Bert. — *Seneçon erratique* ou *vagabond.*

Forêt de Compiègne, aux étangs de Batigny! aux prés des Planchettes.

Il ressemble au *Sen. aquaticus :* les rameaux sont plus divariqués, plus petits, plus grêles, très-ouverts; le lobe terminal des feuilles inférieures est arrondi, fort large, ovale au sommet; fleurs plus petites.

R. ♃. Juillet-septembre. — Prés frais et bords des rivières.

640. **Sen.** *paludosus*, Lin. — *Seneçon des marais, Conyze d'eau.*

Bords de l'Avelon, en face le Champ-des-Taillis, Goincourt;

bords de l'Aisne, de la Nonette! marais de Belloy! marais d'Ivry-le-Temple, de Liancourt-Saint-Pierre; Senlis; Chantilly; Ermenonville; Boury; étangs de Comelle, de Bailly, du Plessis-Brion! forêt de Compiègne, au Pont-la-Reine, à l'Ortille, au marais des Planchettes! Chambors; Pouilly.

R. ♃. Eté. — Bords des rivières et des étangs.

Le *Sen. sarracenicus*, Lin., à rechercher dans la forêt de Laigue, au bois de Chailly, près Senlis, où une vieille indication l'a signalé.

Fleurs radiées; rayons roulés en dehors.

641. **Sen.** *sylvaticus*, Lin. — *Seneçon des bois.*

Le long du rû de Warluis; ferme de l'Hôtel-Dieu, à Tillé; bois Bernier; Goincourt; Allonne, auprès de la butte Gargantua; forêt du Parc; bois de Thury; Liancourt; Saint-Germer; Mortefontaine; Acy; taillis d'Ivors; Méru; Senlis; Formerie; forêts de Hez, de Compiègne; bois d'Ourscamp, près Noyon; Saint-Germain-la-Poterie, bois de Soavre.

Plante odorante, vert blanchâtre, couverte d'un duvet court, à fleurs petites.

A. C. ① ou ②. Eté. — Lieux sablonneux, bords des chemins, bois et forêts. Plante psammophile. Lors de la floraison, les feuilles inférieures sont ordinairement desséchées ou flétries.

642. **Sen.** *viscosus*, Lin. — *Seneçon visqueux.*

Marais de Belloy; Goincourt; Auxmarais; petits bois entre Betz et Thury; forêt de Hez! Saint-Germer; bois entre la vallée de l'Oise et celle de Verse! Vieux-Moulin, dans la forêt de Compiègne, et sur la route de la Pommeraye! le Fossé-Blanc, près Méru! Noyon!

A. R. ①. Juin-octobre. — Coteaux pierreux, bords caillouteux des rivières.

Il se distingue du *Sen. vulgaris* par ses calathides beaucoup plus grosses, en grappe moins fournie. Les folioles du péricline sont *glanduleuses* sur le dos; les écailles du calicule sont plus lâches, de moitié plus courtes que le péricline, vertes, à peine maculées au sommet. Les corolles de la circonférence sont en languette, courtes et roulées en dehors; les akènes beaucoup plus grands, *glabres;* les feuilles, pubescentes-glanduleuses, un peu

roulées sur les bords; la tige est de consistance *ferme*, à rameaux plus étalés; fleurs jaunes. Plante velue, glanduleuse, fétide.

Il diffère, en outre, du *Sen. sylvaticus* en ce que ce dernier a les feuilles non glanduleuses et les *akènes* pubescents.

QUATRIÈME TRIBU. — INULÉES.

(*Nom tiré du genre* INULA.)

Calathides hétérogames et concolores; péricline à folioles pluriséries, herbacées.

Pulicaria, Gaernt. — Pulicaire.

Etym. — De *pulex*, puce, en latin; allusion à la propriété de chasser les puces.

1 { Fleurons de la circonférence dépassant à peine les autres... *Pulicaria vulgaris*, Gaernt.
1 { Fleurons de la circonférence dépassant longuement les autres..... *Pulic. dyssenterica*, Gaernt.

643. ***Pulicaria*** *dyssenterica*, Gaernt. — *Pulicaire dysentérique, Herbe de Saint-Roch, Enule tonique, Conyse des prés, Aunée antidyssentérique, petite Conyse.*

T. C. ♃. Juillet-septembre. — Fossés, ruisseaux, prés humides, le long des routes. Plus commune dans la plaine que dans les vallées.

644. ***Pulic.*** *vulgaris*, Gaernt. — *Pulicaire commune, Herbe aux puces, Pulicaire, petite Conyse.*

Sables de Saint-Paul, près Beauvais! vallée de Bray; Méru; Creil; bords de l'Oise, à Compiègne, Verberie, Saint-Leu-d'Esserent! Le Plessis-aux-Bois! Ermenonville; Noyon; Larbroye; Rantigny; Senéfontaine; Choisy-au-Bac, bords de l'Aisne.

s. v. *pusilla*. — Plante naine; tige souvent simple, monocéphale.

A. C. ♃. Eté. — Lieux inondés, caillouteux, humides.

Galien rapporte que la fumée de la Pulicaire détruit les puces (*Indè nomen*).

Dans le genre *Inula*, l'aigrette est à soies capillaires, sans couronne extérieure.

Dans le genre *Pulicaria* (qui a été distrait du genre *Inula*), l'aigrette est à couronne lacinée.

Inula, Lin. (gen. n° 956). — **Inule.**

Etym. — Du grec *inaein*, purifier; allusion à des propriétés médicales.

1	Fleurons de la circonférence tubuleux, dépassant à peine les autres.....	*Inula conyza*, DC.
	Fleurons de la circonférence ligulés, dépassant longuement les autres.....	2
2	Folioles de l'involucre larges, ovales...	*In. Helenium*, Lin.
	Folioles de l'involucre linéaires ou lancéolées.....	3
3	Feuilles velues, surtout en dessous....	*In. britannica*, Lin.
	Feuilles glabres ou ayant quelques poils rudes.....	*In. salicina*, Lin.

645. ***Inula*** *conyza*, DC. — *Inule-Conyze*, *Herbe aux mouches*, *Herbe de Sainte-Cunégonde*, *Eupatoire à feuilles de chanvre*, *Eupatoire commune*, *grande Herbe aux puces*, *grande Conyse.*

T. C. ②. Eté. — Bords des bois et des chemins, sables et argiles du Bray, lieux vagues.

646. ***In.*** *Helenium*, Lin. — *Inule Aunée*, *Enule*, *Inule Héléniaire*, *Enula Campana*, *Hélénine*, *Lionne*, *Œil de cheval*, *Aromate germanique*, *Quinquina indigène.*

Coteaux boisés depuis Savignies jusqu'à Glatigny! bois de Figicourt, entre Serans et Montagny! garenne de Trie-Château, près Illivré! bois des Fosses et Marivaux, au-dessus de Savignies; bois de Verderonne; Tirlancourt, canton de Guiscard; bois de Courcelles, près Savignies; pentes de la vallée de Grivette et de Betz; Liancourt; bois de Saint-Germer! forêts de Hez et de Compiègne! bois de Guiscard, Cutz, Carlepont! entre Bonneuil et Morienval! Neufchelle; Boullarre; Ivors; Thury; Pouilly; Saint-Sauveur; entre Pontoise et Caisnes (De La Fons); friches près d'Essuilets, commune d'Essuiles (H. Caron).

T. R. ♃. Juillet-septembre. — Prairies, bords des chemins, lisière des bois; toujours dans le voisinage des habitations.

Elle tire son nom du mot *aunaie*, lieu planté d'aunes, qu'elle affectionne. Les anciens la faisaient naître des larmes d'Hélène. Cette plante est cultivée partout. Il est assez probable qu'elle n'est pas indigène.

647. ***In.*** ***britannica***, Lin. — *Inule britannique*, ainsi nommée parce qu'on la rapportait au *bretaniché* de Dioscoride.

Bords de l'Avelon, à Goincourt; bords de l'Oise, à Compiègne; Longueil-sous-Thourotte; Pont-Lévêque! Senlis; Crépy; Crisolles, canton de Guiscard; à Bussy; bords de la Verse, à Genvry.

T. R. ♃. Juillet-août. — Bords des rivières et des fossés.

648. ***In.*** ***salicina***, Lin. — *Inule à feuilles de saule.*

Goincourt; Verberie; Noyon; Senlis; Compiègne; Crépy; étangs de Comelle; pentes des Beaux-Monts; forêts de Pontarmé, de Chantilly, de Coye, d'Ermenonville! usages de Cuise-Lamotte! bois d'Ageux! Sacy-le-Grand! Bayencourt, canton de Ressons; Bongenoult; bois de Liancourt et butte d'Aumont! forêt de Hez, du côté de Froidmont; marais de Sacy-le-Grand (H. Caron).

A. R. ♃. Juillet-août. — Bois et prés montueux

M. Graves, dans l'Annuaire de 1841, indique l'*Inula hirta* autour de Senlis; dans l'Annuaire de 1838, il indique l'*Inula crispa* (*sic*) à Bayencourt, canton de Guiscard; il a voulu sans doute dire l'*In. salicina*.

CINQUIÈME TRIBU. — GNAPHALIÉES.

(Nom tiré du genre GNAPHALIUM.)

Calathides homogames, quelquefois à fleurs unisexuées; péricline à folioles pluriséries, ordinairement scarieuses, membraneuses ou plus au moins herbacées, et couvertes d'un duvet cotonneux plus ou moins abondant.

Filago, Tournef (Inst. t. 259). — **Cotonnière.**

Etym. — *Filum*, fil, en latin; allusion au coton qui recouvre la plante.

1 { Capitules nombreux (15-30) en paquets, hérissés de pointes..... 2
  { Capitules peu nombreux (3-8) en paquets, sans pointes..... 3

2 { Involucre à 5 angles prononcés; feuilles étalées, spathulées..... *Filagospathulata*, Presl.
  { Involucre à 5 angles peu prononcés; feuilles dressées, lancéolées..... *Fil. Germanica*, Lin.

3 { Capitules à 5 angles prononcés; feuilles serrées contre la tige.... *Fil. montana*, Lin.
  { Capitules à 5 angles peu prononcés; feuilles lâches..... *Fil. arvensis*, Lin.

649. ***Filago***. *spathulata*, Presl. (*Filago Jussiæi*, Coss. et Germ.). — *Cotonnière spathulée, Herbe à coton.*

Tige ordinairement rameuse dès la base; feuilles oblongues, subovales ou presque spathulées, obtuses, ordinairement planes, à bords un peu roulés en dessous.

s. v. *purpurascens*. — Folioles de l'involucre rougeâtres au sommet. A. C. — Vignes à Saint-Jean, près Beauvais.

b. *laxa*. — Tige allongée, à rameaux terminaux, étalés; feuilles vertes, larges, étalées, *écartées*.

Allonne; Hermes; Noailles; Warluis; Ons-en-Bray, sables.

C. ⊙. Eté. — Champs, lieux cultivés, bords des chemins, terres calcaires.

650. ***Fil***. *germanica*, Lin. (*Filago canescens*, Jord.). — *Cotonnière d'Allemagne, Herbe à coton, Cotonnière.*

s. v. *purpurascens*. — Folioles de l'involucre rougeâtres au sommet. — Bulles.

b. *eriocephala*, Guss. — Tige grêle, divisée dès la base; capitules très-nombreux, plongés dans un coton abondant, un peu verdâtre. — Champ-du-Taillis; Chantilly; Liancourt; Breteuil; Crépy.

c. *lutescens*, Jord. — Feuilles dressées, lancéolées, obtuses, ordinairement ondulées; capitules plongés dans un coton abondant, blanc-jaunâtre; folioles de l'involucre ordinairement rougeâtres au sommet. — Allonne; Warluis; Tillé; Litz; Le Becquet; Neufchelles; Antheuil-en-Valois.

e. *canescens*, Jord. — Capitules plongés dans un coton abondant, blanc-grisâtre; feuilles ordinairement ondu-

lées. — Allonne; Warluis; Tillé; vignes à Saint-Jean; Marissel.

A. C. ⓘ. Juin-juillet. — Champs, lieux cultivés, bords des chemins : terrains sablonneux.

651. ***Fil.*** *arvensis*, Lin. — *Cotonnière des champs.*

Assez rare dans le canton de Betz.

A. C. ⓘ. — Champs sablonneux, lieux incultes et vagues.

652. ***Fil.*** *montana*, Lin. — *Cotonnière des lieux montueux.*

Sables d'Allonne, du Becquet, de Savignies; autour de Beauvais; Noyon; les Beaux-Monts; Saint-Aubin et Nointel, près Liancourt.

A. R. ⓘ. Eté. — Coteaux secs, lieux pierreux, bords des chemins, terres siliceuses. Plante psammophile.

b. *minima*, Fries. — Tiges courtes, très-grêles; capitules peu nombreux, quelquefois solitaires. — Butte Gargantua, à Allonne; bois d'Aumont, à Allonne; Warluis; Le Becquet; La Chapelle-aux-Pots.

c. *humifusa*. — Tiges couchées sur le sol. — Hermes; bruyères de La Chapelle-aux-Pots.

Logfia. Cass. (in Bull. 143). — **Logfie.**

Etym. — Anagramme ou plutôt métathèse de *filago*.

653. ***Logfia*** *gallica*, Coss. et Germ. — *Logfie de France.*

Assez rare dans le canton de Betz; Litz, vers la forêt.

C. ⓘ. Eté. — Champs sablonneux, champs après la moisson, terrains siliceux.

b. *neglecta*, Soyer-Will. — Feuilles planes, non roulées, presque lancéolées. — Allonne; Beauvais; Méru; Senlis. Cette plante ne sort pas des cultures; elle n'est donc pas indigène. La variété est une hybride (*Logfia gallico-uliginosa*) qui se trouve partout, où les deux espèces génitrices se rencontrent.

Ce nouveau genre ne diffère du genre *Filago* ou *Gnaphalium* que par les akènes du rang le plus extérieur, renfermées dans les folioles de l'involucre.

Gnaphalium, Lin. (gen. n° 946). — **Gnaphale.**

Etym. — *Gnaphalon*, bourre, en grec; c'est-à-dire, plante cotonneuse.

1 { Feuilles atténuées à la base; capitules disposés en glomérules entourés et entremêlés de feuilles qui les dépassent..... ..... *Gnaphalium uliginosum*, Lin.

1 { Feuilles caulinaires semi-amplexicaules; capitules disposés en glomérules non feuillés..... *Gnap. luteo-album*, Lin.

654. ***Gnaphalium*** *luteo-album*, Lin. — *Gnaphale jaunâtre, Immortelle des marais, Immortelle des champs.*

Ancien bois Bernier, à Allonne; Bruneval; Warluis; ancien bois de Fecq; Savignies; au Détroit; Le Mesnil-sur-Bulles! forêt de Hez! Litz; bois de l'Abbaye, près Saint-Just-en-Chaussée! bois du Plessis-Villette, près Pont-Sainte-Maxence! Aiguisy! forêt de Compiègne, au mont Saint-Etienne, au Vivier-Corax, au carrefour d'Acaste et au puits d'Orléans! Venette! Trosly-Breuil! Ermenonville; Noyon; Thury-en-Valois! Ivors; Fulaisne! Serans! Esches, près Méru! Chevrières! Chantilly! Senlis! Versigny! Rudoroire, près Noyon!

A. C. ①. Juillet-septembre. — Lieux humides, sables siliceux.

b. *prostratum*. — Tiges étalées, couchées.

655. ***Gnap.*** *uliginosum*, Lin. — *Gnaphale des lieux humides.*

Saint-Lazare, près Beauvais; Le Becquet; Warluis; marais de Belloy; novales d'Abbecourt; Troissereux! Villers-Saint-Barthélemy! molière de Serans! mont Soufflard, canton de Breteuil! Ons-en-Bray; Saint-Just-en-Chaussée! Fournival; Bulles; Liancourt! Mortefontaine! forêt de Laigue, au carrefour d'Orléans! Compiègne, carrefour du Vivier-Payen! Rainvillers! La Neuville-en-Hez; Saint-Aubin-en-Bray; Le Mesnil-Saint-Firmin; Saint-Léger-en-Bray; etc.

A. C. ①. Eté. — Fossés humides, lieux exondés.

Le *Gnap. margaritaceum*, Lin., originaire de l'Amérique sep-

tentrionale, est aujourd'hui naturalisé dans les cimetières, les jardins et les parcs : presque naturalisé dans la forêt de Compiègne.

Gamochæta, Wedd. (Chl. t. 151). — **Gamochète.**

Etym. — Du grec *gamos*, noce ou fleurs, et *chaitès*, chevelure ou aigrette; allusion aux graines aigrettées.

656. ***Gamochæta sylvatica***, Wedd. — *Gamochète des bois.*

T. C. ♃. Juin-octobre. — Bois montueux et champs en friches.

b. *laxum*. — Fleurs solitaires, pédonculées et axillaires. — Forêt du Parc ; Saint-Just-en-Chaussée.

Antennaria, R. Br. (Transac., XII 122). — **Antennaire.**

Etym. — *Antenna*, antenne, en latin ; allusion aux soies des fleurs dioïques épaissies au sommet comme des antennes de papillon.

657. ***Antennaria*** *dioïca*, Gaernt. — *Antennaire dioïque*, *Herbe blanche*, *Œil de chien*, *Pied de chat* (à cause de l'aspect soyeux de ses capitules).

Friches de Bongenoult! hauteurs de Saint-Germain-la-Poterie; Mont-Bénard, près Savignies! molière de Serans, canton de Chaumont! coteau de Varembeaumont et sur les deux flancs du val de la Haie, canton de Formerie! butte Sainte-Catherine, près Grandfresnoy, et pelouses de Montplaisir, canton d'Estrées! friches de Grandrû; mont Saint-Siméon, près Noyon! forêt de Compiègne! coteaux de Canectancourt et d'Elincourt! Jonquières! Aiguisy! Attiche! buttes de Cresnes et du Goupillon, près Méru! Neuville-Bosc; Thiers, près Senlis! plateau de Lévignen; Betz; Neufchelle; Boullare; Bourneville, Le Plessis-sur-Autheuil; Macquelines; Rouville.

A. C. ♃. Mai-juin. — Bruyères, bords des bois, pelouses montueuses, surtout sur les argiles rouges, sables siliceux.

b. *flore albo*. — Mont-Bénard, à Savignies.

Les espèces de la tribu des Gnaphaliées ont reçu le nom d'*Immortelles*, à cause de leur calice formé d'écailles sèches, scarieuses, qui conservent longtemps leur couleur.

B. *Aigrette nulle ou coroniforme membraneuse; akènes tous semblables; anthères non appendiculées à la base.*

SIXIÈME TRIBU. — MATRICARIÉES.

(*Nom tiré du genre* MATRICARIA.)

Style à branches tronquées et munies de barbilles au sommet, souvent prolongé en cône au-delà du faisceau de poils.

PREMIÈRE SOUS-TRIBU. — ARTÉMISIÉES.

(*Nom tiré du genre* ARTEMISIA.)

Capitules assez petits et nombreux, homogames, sans rayon; réceptacle nu sans paillettes.

Artemisia, Lin. (gen. n° 945). — **Armoise**.

Etym. — D'*Artemis*, Diane, en grec, c'est-à-dire, *herbe des vierges;* allusion aux propriétés médicales des principales espèces. L'herbe, placée dans les chaussures, passait pour un moyen sûr de faciliter la marche : de là le nom latin d'*Artemisia*.

1 Involucre glabre, luisant; feuilles divisées en segments linéaires, très-étroits..... *Artemisia campestris*, Lin.
1 Involucre tomenteux; feuilles à segments jamais linéaires, très-étroits..... 2
2 Feuilles adultes, glabres en dessus; réceptacle glabre..... *Artem. vulgaris*, Lin.
2 Feuilles adultes, soyeuses sur les deux faces; réceptacle hérissé de poils..... *Artem. Absinthium*, Lin.

658. **Artemisia** *Absinthium*, Lin. — *Armoise Absinthe, Alvine, Herbe sainte, Absinthe commune, grande Absinthe, Herbe aux cent goûts.*

A. C. ♃. Eté. — Cette plante, cultivée en grand au moyen-âge, se rencontre souvent dans les lieux incultes, dans les décombres, sur les vieux murs. Elle est maintenant presque naturalisée. Assez souvent cultivée.

659. **Artem.** *campestris*, Lin. — *Armoise champêtre, Herbe de Saint-Jean, Aurone mâle, Aurone des champs.*

T. C. ♃. Juillet-octobre. — Lieux arides; se trouve sur tous les terrains sableux, le pays de Bray excepté. M. de Brébisson, dans sa *Flore de Normandie*, l'indique au contraire dans le pays de Bray.

660. **Artem.** *vulgaris*, Lin. — *Armoise commune, Herbe de la Saint-Jean, Herbe à cent goûts, Couronne de Saint-Jean.*

T. C. ♃. Eté. — Lieux incultes et sablonneux, bois et haies.

Nous avons vu le *Pappus* manquer toujours, ce qui n'empêche pas la diffusion de l'espèce.

On cultive encore dans les jardins l'*Artem. dracunculus*, Lin. (*Estragon*), originaire de la Tartarie, plante culinaire; l'*Artem. pontica*, Lin., et l'*Artem. abrotanum*, Lin. (*Aurone, Citronelle*). Quelquefois on les rencontre à l'état subspontané.

Tanacetum, Lin. (gen. n° 944). — **Tanaisie.**

Etym. — *Akéomai*, je guéris, en grec; allusion aux propriétés médicales de l'espèce principale ou altération du grec *athanasia*, immortalité; par allusion, soit aux propriétés médicinales, soit à ce que les fleurs coupées conservent longtemps leur couleur.

661. **Tanacetum** *vulgare*, Lin. — *Tanaisie commune, Tanacée, Barbatine, Senbon, Herbe de Saint-Marc, Herbe amère, Tanaisie, Barbotine, Herbe aux vers, Herbe amère, Athanasie.*

T. C. ♃. Eté. — Lieux humides et incultes, décombres, pied des murs, cimetières, bords des chemins, tourbières, le long des rivières et des ruisseaux.

Souvent cultivé et échappé de culture, comme à Saint-Just et Montiers.

b. *crispum*. — Plus souvent cultivé que l'espèce, souvent dans les cimetières des villes et des campagnes.

On prétend que, répandue entre les matelas, cette plante chasse les puces et les punaises.

DEUXIÈME SOUS-TRIBU. — CHRYSANTHÉMÉES.

(*Nom tiré du genre* CHRYSANTHEMUM.)

Capitules hétérogames, à rayon de fleurs ligulées et femelles; réceptacle nu, sans paillettes.

Leucanthemum, Tournef (Inst. t. 156). — **Leucanthème.**

Etym. — *Leucos*, blanc, *anthémon*, bouquet, en grec; allusion à la couleur des demi-fleurons.

1	Feuilles simples	*Leucanthemum vulgare*, Tournef.
	Feuilles 1 ou 2 fois pinnatifides	2.
2	Feuilles à 3-7 paires de segments obtus, toutes pétiolées	*Leucant. Parthenium*, Lin.
	Feuilles à 8-15 paires de segments aigus; les supérieures sessiles	*Leucant. corymbosum*, Grn. et God.

662. ***Leucanthemum vulgare***, Tournef. — *Leucanthème commun, Canesson, Marguerite des prés, grande Marguerite, grande Pâquerette, grand Œil de bœuf.*

T. C. ♃. Mars-septembre. — Prés.

Plante polymorphe, varie par sa pubescence, la forme de ses feuilles, la ramification de sa tige.

a. *villosum.*

b. *uniflorum.* — Tige simple, velue, uniflore; feuilles étroites. — Coteaux crayeux arides.

c. *nanum.* — Calathides petites; péricline largement bordé de noir; ressemble au *Leucant. montanum*, Lin.

d. *foliis semi-pinnatifidis*, fl. f. — Thury-en-Valois. —

663. ***Leucant. corymbosum***, Grn. et Godr. — *Leucanthème en corymbe.*

Coteaux au-dessus de Liancourt; Bailleval; Nointel (1820 : M. Graves). Ne paraît pas indigène!

†. T. R. ♃. Juin-juillet.

664. ***Leucant.*** *Parthenium*, Lin. — *Leucanthème-Matricaire, Espargoutte.*

Beauvais; Senlis; Chantilly; Betz; murs de terrasse; lieux incultes; décombres.

†. A. C. ♃. Juin-juillet. — Cette plante officinale, qui se rencontre surtout dans les régions situées à l'est de l'ancien monde romain, est naturalisée depuis des siècles; mais elle n'est pas vraiment spontanée. Elle est cultivée généralement comme emménagogue, ainsi que l'indique son nom vulgaire. Elle varie, comme les plantes cultivées, par ses ligules radiantes, plus ou moins longues, par ses fleurs centrales changées en ligules (*flore pleno*), à ligules avortées, et par ses feuilles crépues.

1 kilogr. de feuilles fournit environ 40 centigr. d'une huile essentielle, d'un vert jaunâtre.

Chrysanthemum, DC. (Prodr. VI, 63). - **Chrysanthème.**

Etym. — Du grec *chrusos*, or, *anthémon*, bouquet; c'est-à-dire, à fleurs dorées.

665. ***Chrysanthemum*** *segetum*, Lin. — *Chrysanthème des moissons, Marguerite dorée, Mirliton bâtard, Jaunet, Ganet.*

Beauvais; Villers-sur-Thère; Saint-Germer et Le Coudray; Warluis; Savignies; Grandvilliers; Crépy; Frocourt; Troissereux; Allonne; Litz; Ons-en-Bray; Les Vivrots; Bailleul-sur-Thérain; Agnetz; Rue-Saint-Pierre; Saint-Paul; Condé; Senantes; très-rare à Thury; Auneuil; Saint-Just-des-Marais; Goincourt; Blacourt; Saint-Léger.

C. ou T. R., selon les localités. ①. Eté. — Exclusive aux moissons. Plante évidemment introduite malgré la volonté de l'homme. Elle est très-rare dans certains points du département, et très-commune dans d'autres. Elle redoute surtout le calcaire.

Matricaria, Lin. (gen. n° 967). — **Matricaire.**

Etym. — Nom faisant allusion aux propriétés médicales de l'espèce principale.

1 { Capitules très-odorants; feuilles planes sur le dos..... *Matricaria Chamomilla*, Lin.
1 { Capitules presque inodores; feuilles canaliculées sur le dos..... *Matric. inodora*, Lin.

666. ***Matricaria*** *Chamomilla*, Lin. — *Matricaire-Camomille*, *Camomille commune*, *Camomille ordinaire*.

T. C. ⓘ. Eté. — Lieux cultivés, preuve de l'imperméabilité du sous-sol. Un kilogramme d'herbe fleurie, sèche, fournit deux grammes d'une huile essentielle, bleue : usitée en médecine.

b. *coronata*, Gay. — Akènes terminés par une couronne membraneuse dentée. — Saint-Paul. T. R.

On cultive quelquefois le *Matric. chamomilla*, que l'on confond, sous le nom de *Camomille*, avec l'*Ormenis nobilis*.

667. ***Matric.*** *inodora*, Lin. — *Matricaire inodore*, *Tête de Jument*.

T. C. ⓘ. Eté. — Moissons, lieux vagues et incultes, jachères, pâturages.

N. B. — Les *Anthemis cotula* et *arvensis*, semblables au *Matricaria chamomilla*, s'en distinguent par la présence de paillettes sur le réceptacle.

Le *Matricaria inodora* a été souvent confondu avec l'*Anthemis arvensis*.

Le genre *Matricaria* ne diffère des genres *Pyrethrum* et *Chrysanthemum* que par la forme du réceptacle, qui est conique et très-élevé. Les nucules sont tantôt inaigrettées (*Chrysanthèmes*), tantôt couronnées d'un rebord (*Pyrèthres*).

TROISIÈME SOUS-TRIBU. — ANTHÉMIDÉES.

(*Nom tiré du genre* ANTHEMIS.)

Capitules hétérogames; réceptacle paléacé.

Ormenis. J. Gay. (In. fl. paris. édit. 1). — **Orménide.**

Etym. — *Ormenos*, pousse, en grec : rameau s'allongeant après la floraison.

1 { Fleurons ligulés, blancs, fertiles... *Ormenis nobilis*, J. Gay.
{ Fleurons ligulés, blancs, marqués de jaune à la base, stériles..... *Orm. mixta*, DC.

668. ***Ormenis*** *nobilis*, J. Gay. — *Orménide noble*, *Camomille romaine*, *Camomille noble*, *Camomille odorante*.

Bois de Belloy; l'Italienne; Le Becquet, Le Pont-qui-Penche; Auxmarais; molière de Serans! Senlis! Compiègne! Neuville-Bosc! Etavigny; Levignen; Betz; Saint-Paul; Ons-en-Bray; La Landelle; Le Coudray-Saint-Germer.

A. Ç. ♃. Eté. — Prés secs, bois et bruyères du pays de Bray.

a. — Ligules blanches, quelquefois avortées. A. C. — Bords des champs et des routes.

b. — Fleurs tubuleuses permutées en fleurs ligulées. A. C. — Champs argileux, terres grasses.

669. ***Orm. mixta***, DC. — *Orménide mixte.*

Goincourt; l'Italienne; Saint-Paul! Ons-en-Bray! Lalandelle! pays de Bray; Moulin-Grégoire, près Compiègne! Ermenonville.

T. R. ①. Juin-octobre. — Champs pierreux ou sablonneux, alluvion des rivières.

Tige ordinairement rougeâtre, odorante, pubescente.

Le genre *Ormenis* a été distrait du genre *Anthemis;* il en diffère en ce que les fleurons du centre ont leur tube prolongé, au-dessous du sommet de l'akène, en une couronne complète ou en une coiffe unilatérale. Dans les *Anthemis* proprement dits, les tubes des fleurons du centre ne sont pas prolongés sur l'akène.

Anthemis, Lin. (gen. n° 970). — **Anthémide.**

Etym. — Nom grec, *anthémis*, d'une camomille, ou du grec *anthemis*, petite fleur.

1 { Plante à peu près inodore; paillettes oblongues, linéaires, brusquement cuspidées; plante velue, vert blanchâtre..... *Anthemis arvensis*, Lin.
1 { Odeur désagréable; paillettes linéaires, étroites, subulées dès la base; plante glabre..... *Anth. Cotula*, Lin.

670. ***Anthemis arvensis***, Lin. — *Anthémide des champs, Cahé, Canesson, Kenson, Lachryma-Christi, Caillé, Caillère, Caveson, Chayère, fausse Camomille, Œil de vache.*

Manque dans les cantons de Betz et de Crépy.

C. ① ou ②. Eté. — Lieux cultivés, nuisible aux moissons.

671. **Anth.** *Cotula*, Lin. — *Anthémide cotule*, *Amourette*, *Amoros*, *Camomille des chiens*, *Camomille puante*, *Maroute*.

T. C. ①. Eté. — Nuisible aux moissons, bords des chemins, terres vagues. Je ne crois pas qu'elle ait été trouvée hors des cultures. Elle n'est point indigène.

Achillea, Lin. (gen. n° 971). — **Achillée**.

Etym. — Nom donné à une plante médicinale, dont Achille, élève du centaure Chiron, dit-on, découvrit les propriétés.

1 { Feuilles bipinnatiséquées, à segments linéaires..... *Achillea Millefolium*, Lin.
{ Feuilles indivises, finement dentées..... *Ach. Ptarmica*, Lin.

672. **Achillea** *Millefolium*, Lin. — *Achillée millefeuilles*, *Beaume*, *Herbe à dindons*, *Herbe aux charpentiers*, *Saigne-Nez*, *Herbe à la coupure*, *Millefeuille*, *Herbe aux voituriers*, *Herbe militaire*, *Sourcil de Vénus*, *Achilleine*, *Dent de loup*.

b. *rosea*. — Montmille! Bresles; Fontaine-Saint-Lucien; Saint-Lazare, près Beauvais; Warluis; Ons-en-Bray; Athon; Goincourt; Saint-Germer. A. C.

c. *rubra*. — Frocourt! Le Long-Mont, au-dessus de Verberie! coteau de Laversine, près Creil! Bethencourtel; Antheuil! Fayel! friches de Bulles et de Goincourt. A. R.

d. *lanata*, Koch. — Lamécourt.

e. *compacta*. — Tige courte; feuilles à divisions resserrées, velues-soyeuses; fleurs rapprochées en glomérule arrrondi.

T. C. ♃. Eté. — Lieux incultes. Plante astringente, utile dans les maladies utérines.

673. **Ach.** *Ptarmica*, Lin. — *Achillée sternutatoire*, *Ptarmique*, *Bouton d'argent*, *Herbe à éternuer*, *Estragon sauvage*.

Tourbières de Goincourt! Auxmarais; rû de Warluis; Le Becquet; Champ-des-Taillis; vallée de l'Avelon; Villers-Saint-Barthélemy! bords de l'Oise, au Plessis-Brion, à Noyon, Compiègne, Jaux, Verberie! bords de l'Aisne, au Francport! à Choisy, forêt

de Compiègne; vallée de Brêche, à Wariville! vallon de Grivette! champ de Fleurines! Serans! Esches et Fosseuse, près Méru! marais de La Haute-Touffe.

b. *albicans*, Mihi. — Tiges et feuilles velues, blanchâtres.

A. C. ♃. Juin-août. — Prés humides, bords des rivières.

L'*Achillea filipendulina*, Lamk., a été trouvé à Verberie, sur les bords de l'Oise; il provenait sans doute de décombres de jardins.

C. *Aigrette nulle; styles des Astérées; anthères non prolongées en un appendice filiforme; akènes semblables; hampes aphylles, monocéphales; feuilles radicales en rosette; réceptacle épaléacé.*

SEPTIÈME TRIBU. — BELLIDÉES.

(*Nom tiré du genre* BELLIS.)

Bellis, Lin. (gen. n° 962). — **Pâquerette.**

Etym. — Du latin *bellus*, joli.

674. ***Bellis perennis***, Lin. — *Pâquerette vivace*, *petite Marguerite*, *Pâquerette*, *Fleur de Pâques*.

Elle est appelée *Pâquerette* à cause de l'apparition de ses fleurs vers Pâques.

b. *integrifolia*. — Goincourt.

c. *minuta*. — Saint-Jean, près Beauvais; Royalieu, près Compiègne!

d. *sylvestris*. — Champs sur le chemin de Grandvilliers à Sommereux.

e. *breviradiata*. — Naine, à feuilles étroites, dressées; fleurs à rayons courts. — Lieux inondés.

f. *prolifera*. Vulg. *Mère de famille*, *Mère Gigogne*. — Champs de Bulles, près du bois de Houssoy (1847 : H. Caron.)

T. C. ♃. Mars-octobre. — Prés, pâturages, champs incultes, talus gazonnants des routes.

On cultive dans les jardins des variétés à fleurs permutées, toutes tubuleuses, et à capitules mignons, pédonculés, naissant à l'aisselle de folioles anthodiales.

D. *Aigrette représentée par 2-5 arêtes subulées; réceptacle paléacé.*

* *Anthères non prolongées à la base.*

HUITIÈME TRIBU. — BIDENTÉES.

(*Nom tiré du genre* BIDENS.)

Capitules hétérogames ou homogames; styles à branches tronquées et penicillées au sommet.

Bidens, Lin. (gen. n° 932). — **Bident.**

Etym. — Du latin *bis, dens,* deux dents; allusion aux deux dents ou arêtes terminant le fruit.

1 { Feuilles lancéolées, dentées, indivises, *Bidens cernua*, Lin.
{ Feuilles divisées en 3-5 folioles..... *Bid. tripartita*, Lin.

675. ***Bidens tripartita***, Lin. — *Bident tripartit, Chanvre aquatique, Cornet, Eupatoire bâtarde, Tête cornue.*

Marais à Troissereux et à Goincourt! marais de Belloy; Saint-Martin-le-Nœud; Le Vivier-d'Angers; pré Martinet, près Beauvais; Auxmarais; Flambermont; Penthemont, à Saint-Jean, près Beauvais; Chailly; Crépy; Montagny; Chantilly! Compiègne, au Moulin-Grégoire et à la gare! Huleux, canton de Crépy! le mont Ganelon; faubourg Basset, à Beauvais; Rochy-Condé! vallée du Thérain; Balagny-sur-Thérain.

s. v. *minor*. — Plante 1-2 décimètres, à feuilles ordinairement indivises, dentées.

b. *rugosa*. — Tiges et rameaux rugueux-scabres, parsemés d'aiguillons sétiformes, courts. A. R.

c. *bipinnatifida*. — Feuilles à lobes pinnatifides.

A. C. ⓘ. Août-septembre. — Bord des eaux, marais tourbeux.

676. ***Bid.*** *cernua*, Lin. — *Bident penché, Chanvre aquatique à fleurs penchées.*

Beauvais; Penthemont; marais de Belloy; Auxmarais; Goincourt; Fouquenies! Auneuil; Bulles; Le Vivier-d'Angers; Saint-

Léger-en-Bray; Vaudencourt! vallée de Noye, entre Breteuil et Paillart! Angicourt, canton de Liancourt! Rainvillers; Tiersfontaine; Feigneux; Saint-Germer; Senlis; Bresles; Villers-Saint-Sépulcre; bords de la Bresles, près Fleury, canton de Formerie; Sacy-le-Grand! Senlis! Compiègne! Mortefontaine! Russy, Bourneville; Mareuil-sur-Ourcq! Varinfroy! Marquemont (sud-est); hameau de Senots; marais de Clairoix; Amblainville! Etouy; Saint-Paul.

a. *rugosa*. — Tiges et rameaux rugueux-scabres, parsemés d'aiguillons sétiformes courts. A. R.

b. *minima*, Lin. — Naine, grêle, simple, 5-20 centim.; capitules très-petits, à peine penchés. — Marais tourbeux. Goincourt! Bresles! étang de Sainte-Périne, dans la forêt de Compiègne!

A. R. ①. Juillet-octobre. — Marais et bord des eaux.

E. *Aigrette représentée par des écailles paléacées, caduques; anthères à loges non prolongées à la base en un appendice filiforme.*

NEUVIÈME TRIBU. — HÉLIANTHÉES.

(*Nom tiré du genre* HELIANTHUS).)

Akènes comprimés, bi-convexes; fleurs des rayons neutres; réceptacle paléacé; calathides grosses, multiflores.

Helianthus, Lin. (gen. n° 979). — **Hélianthe**.

Etym. — Du grec *hèlios, anthos*, soleil et fleur : fleurs du soleil; allusion à la forme et à la couleur des fleurs.

677. ***Helianthus*** *tuberosus*, Lin. — *Hélianthe tubéreux, Topinambour, Poire de terre, Crompire.*

Cultivé en grand à Marolles, Songeons, Auxmarais, Berneuil, etc.

†. ♃. Septembre-novembre. — Originaire du Brésil. Champs sablonneux.

L'*Hélianthus annuus*, Lin. (*grand Soleil*), ⊙, est planté partout dans les jardins; il est oléagineux.

Le *Madia sativa*, DC., originaire du Chili, est cultivé dans quelques cantons, pour ses graines oléagineuses, depuis une quinzaine d'années. Cette culture ne se continue pas par suite de l'inégale maturation des fruits.

On cultive dans les jardins plusieurs plantes appartenant à ce groupe. Ce sont les *Tagetes*, les *Dahlias*, les *Rudbeckia*, les *Zinnia*, les *Coreopsis*, etc.

F. *Aigrette nulle; akènes dissemblables : ceux de la périphérie courbés, gros, angulés, rostrés; ceux du centre ordinairement stériles; réceptacle nu; anthères prolongées en un appendice filiforme.*

DIXIÈME TRIBU. — CALENDULÉES.

(*Nom tiré du genre* CALENDULA.)

Styles à branches courtes, épaissies, entourées avant la bifurcation d'une couronne de poils; calathides hétérogames.

Calendula, Lin. (gen. n° 990). — **Souci.**

Etym. — Du grec, *kalenda*, calendes; c'est-à-dire, plante fleurissant tous les mois.

678. ***Calendula arvensis***, Lin. — *Souci des champs, Souci sauvage, Souci des vignes.*

Beauvais; Marguerie; Tillé; Marissel; Chaumont; Voisinlieu; Puiseux-le-Haut-Berger; champs de La Hérelle; Mesnil-Saint-Denis; manque dans le canton de Betz; Saint-Just-en-Chaussée; Froidmont; Liancourt; Remy! Compiègne! Jaux! Clermont! Le Berval! Noyon!

A. C. ⓕ. Avril-octobre. — Lieux cultivés; nuisible aux vignobles.

Son nom français de *Souci* ou *Solsi* vient, dit-on, de *Solsequium*, qui suit le soleil.

Le *Calendula officinalis*, Lin., *Souci*, *Souci des jardins*, *Mirliton*, se rencontre souvent à l'état spontané. Tillé; Beauvais; Méru; Grandvilliers; Noyon; Betz. Cultivé.

On rencontre souvent cette plante, à fleurs centrales, permutées en fleurs ligulées. D'autres fois on voit une autre monstruosité : les rameaux florifères naissent de l'aisselle des feuilles du péricline, alors la calathide centrale ou terminale paraît comme entourée de calathides secondaires, disposées comme des satellites autour d'un astre.

C. TROISIÈME DIVISION.

LACTUCÉES.

(*Nom tiré du genre* LACTUCA.)

Fleurons tous en languette (semi-flosculeux) et hermaphrodites; réceptacle peu ou point charnu; style articulé; plantes à feuilles alternes, le plus souvent pourvues d'un suc laiteux.

1	Akènes dépourvus d'aigrette, ou surmontés d'une aigrette très-courte à soies membraneuses en forme de paillettes.....	2
	Akènes, au moins ceux du centre, surmontés d'une aigrette à soies capillaires souvent plumeuses.....	4
2	Akènes surmontés d'une aigrette très-courte, composée de paillettes nombreuses ; fleurs bleues ; péricline double.....	*Cichorium*, Lin.
	Akènes entièrement dépourvus d'aigrette, quelquefois terminés par un rebord en forme de couronne.....	3
3	Akènes terminés par un rebord court, pentagone, en forme de couronne; feuilles toutes radicales; pédoncules	

3 — Akènes très-renflés sous la calathide; péricline ovoïde, conique à la maturité.. *Arnoseris*, Gaernt.
3 — Akènes dépourvus de rebord terminal; tige feuillée; aigrette nulle; fleurs jaunes; péricline cylindrique à la maturité ..... *Lapsana*, Lin.

4 — Réceptacle muni de paillettes membraneuses, linéaires, caduques, aussi longues que les akènes ..... *Hypochœris*, Lin
4 — Réceptacle dépourvu de paillettes 5

5 — Akènes, au moins ceux du centre, surmontés d'une aigrette à soies toutes plumeuses ou à soies extérieures, seules, dépourvues de barbes 6
5 — Aigrette à soies lisses ou plus ou moins scabres, jamais plumeuses 12

6 — Aigrette des akènes de la circonférence, réduite à une couronnne membraneuse, dentée ..... *Thrincia*, Roth.
6 — Aigrette des akènes de la circonférence, jamais réduite à une couronne membraneuse 7

7 — Involucre à folioles extérieures foliacées, ovales-cordées, terminées en épine.. *Helminthia*, Lin.
7 — Involucre à folioles extérieures ni foliacées, ni terminées en épines 8

8 — Aigrette caduque, à soies soudées en anneau à la base ..... *Picris*, Lin.
8 — Aigrette persistante, à soies jamais soudées en anneau à la base 9

9 — Soies de l'aigrette à barbes, ne s'entrecroisant pas entre elles ..... *Leontodon*, Lin.
9 — Soies de l'aigrette à barbes, s'entrecroisant entre elles 10

10 — Akènes prolongés à leur base en un pied creux, renflé, qui égale presque leur longueur ..... *Podospermum*, DC.
10 — Akènes ne présentant pas de prolongement basilaire 11

11	Involucre à folioles égales disposées sur un seul rang, et plus ou moins longuement soudées à la base.....	*Tragopogon*, Lin.
	Involucre à folioles nombreuses, inégales, imbriquées sur plusieurs rangs.	*Scorzonera*, Lin.
12	Akènes, tous, ou au moins ceux du centre, atténués en un bec plus ou moins allongé, ordinairement filiforme, donnant à l'aigrette l'apparence pédicellée.....	13
	Akènes dépourvus de bec, tronqués ou à peine atténués supérieurement....	17
13	Capitules solitaires à l'extrémité de pédoncules radicaux, nus; involucre réfléchi à la maturité sur le pédoncule; akènes disposés en une tête globuleuse.	*Taraxacum*, Hall.
	Capitules plus ou moins nombreux portés sur des tiges feuillées; involucre dressé ou étalé à la maturité; akènes jamais disposés en une tête globuleuse.....	14
14	Capitules à 5 fleurons, disposés sur un seul rang; involucre ordinairement à 5 folioles presque égales.....	*Phœnopus*, DC.
	Capitules pluriflores ou multiflores, à fleurons disposés sur plusieurs rangs; involucre à folioles plus ou moins nombreuses.....	15
15	Akènes couronnés par 5 dents squammiformes, entre lesquelles s'élève le bec.....	*Chondrilla*, Lin.
	Akènes ne présentant pas de dents squammiformes au sommet.....	16
16	Akènes comprimés, brusquement terminés en un bec presque capillaire; aigrette à soies disposées sur un seul rang.....	*Lactuca*, Lin.
	Akènes presque cylindriques, atténués,	

16 { au moins ceux du centre, en un bec plus ou moins allongé; aigrette à soies disposées sur plusieurs rangs..... *Barkhausia*, Mœnc.

17 { Aigrette d'un blanc sale ou roussâtre à la maturité, à soies très-fragiles, disposées sur un seul rang..... *Hieracium*, Lin.
Aigrette d'un beau blanc, à soies fines non fragiles, disposées sur plusieurs rangs..... 18

18 { Akènes comprimés, tronqués; aigrette à soies très-fines, soudées par fascicules à la base..... *Sonchus*, Lin.
Akènes presque cylindriques, un peu atténués dans leur partie supérieure; aigrette à soies libres..... *Crepis*, Lin.

A. *Graines aigrettées.*

Sonchus, Lin. (gen. n° 908). — **Laiteron.**

Etym. — Du grec *sonchos*, nom grec du *laiteron* ou de *sonchos*, creux, à cause de la tige creuse.

1 { Involucres couverts de poils glanduleux, 3
Involucres glabres ou ayant quelques poils glanduleux..... 2

2 { Feuilles épineuses, à oreillettes arrondies..... *Sonchus asper*, Vill.
Feuilles molles, à oreillettes acuminées. *Sonc. oleraceus*, Lin.

3 { Feuilles caulinaires, cordiformes, à oreillettes courtes ou nulles..... *Sonc. arvensis*, Lin.
Feuilles caulinaires, sagittées, à oreillettes longues..... *Sonc. palustris*, Lin.

a. *Espèces annuelles; périclines glabres.*

679. **Sonchus** *oleraceus*, Lin. — *Laiteron maraîcher, Laceron, Lâcheron, Laitue de lièvre, Laitron, Palais de lièvre, Laite, Lait d'âne, Liarge.*

T. C. ①. Juin-octobre. — Lieux cultivés, jardins, jachères.

a. *runcinatus.* — Feuilles roncinées-pinnatipartites, à division terminale très-ample, triangulaire.

b. *lacerus*, Willd. — Feuilles profondément roncinées-pinnatifides; lobes dentés-sinués, égaux; division terminale peu développée, lobée.

c. *dentatus.* — Feuilles sinuées, dentées, à dents épineuses.

680. **Sonc.** *asper*, Vill. — *Laiteron âpre* ou *piquant*, *Laiteron*, *Laite*, *Lâcheron*, *Laceron.*

Akènes à côtes lisses; oreillettes des feuilles *arrondies*-contournées; telles sont les différences qui le séparent du précédent; tige plus ferme, plus rougeâtre; feuilles plus épaisses, luisantes, plus épineuses, quelquefois légèrement crépues.

a. *mollis.* — Feuilles ordinairement entières ou à peine dentées, planes, à bords peu épineux, à oreillettes plus ou moins contournées.

b. *elatior.* — Plante très-développée; feuilles profondément roncinées-pinnatifides, planes ou légèrement ondulées, à bords très-épineux, à oreillettes ordinairement à peine contournées.

c. *minor.* — Presque acaules; feuilles roncinées, peu épineuses, glauques en-dessous.

Ces variétés sont souvent *glanduleuses*, à pédoncules couverts de poils glanduleux-rougeâtres; quelques-uns sur l'involucre.

T. C. ⓘ. Juin-octobre. — Lieux cultivés.

b. *Espèces vivaces; pédoncules hispides.*

681. **Sonc.** *arvensis*, Lin. — *Laiteron des champs*, *Pourquignar.*

s. v. *integrifolia.* — Feuilles, même les caulinaires, entières ou légèrement sinuées; capitules subsolitaires. Lieux secs.

s. v. *elatior.* — Tige de 1-2 mètres; feuilles ordinairement très-amples, à oreillettes très-élargies; capitules ordinairement nombreux. Lieux humides et marécageux.

T. C. ♃. Eté. — Nuisible aux vignobles; moissons crayeuses.

682. **Sonc.** *palustris*, Lin. — *Laiteron des marais.*

Marais de Chambors! Grandvilliers; Noyon; vallée de la Thève, près du Lys, à Neufmoulin, aux étangs de Comelle; bords de l'Avelon, au-dessus de Saint-Paul! étangs de Bailly! bords de l'Aisne, à Choisy; vallée d'Aronde, à Monchy-Humières! bords de l'Oise, à La Croix-Saint-Ouen! vallée de la Nonette, près Senlis! marais des Planchettes, dans la forêt de Compiègne! marais du bois d'Ageux! Vaumoise! vallée de Verse! prairies de Saint-Just-en-Chaussée! Chantilly (Vaillant l'avait indiqué à l'étang et au moulin de Montgrésin) : l'étang est aujourd'hui desséché); Longueil-Sainte-Marie.

A. R. ♃. Eté. — Lieux humides, marais.

Lactuca. Lin. (gen. n° 909). — **Laitue.**

Etym. — Du latin *lac*, lait : plante à suc laiteux.

1 { Fleurs jaunes ou jaunâtres..... 2
  { Fleurs d'un bleu-violacé..... *Lactuca perennis*, L.

2 { Feuilles oblongues ou arrondies..... 3
  { Feuilles linéaires ou à lobes linéaires. *Lact. saligna*, Lin.

3 { Feuilles dressées, pointues; graines hispides au sommet..... *Lact. scariola*, Lin.
  { Feuilles étalées, obtuses; graines glabres..... *Lact. virosa*, Lin.

683. ***Lactuca*** *scariola*, Lin. — *Laitue scariole*, *Laitue sauvage.*

Marissel; Bracheux! Goincourt; Chantilly! Béthencourtel! carrières de Saint-Leu-d'Esserent! rues de Fouquerolle (R.)! Montagny! Marolles; Antilly.

Cette plante potagère offre un grand nombre de variétés, dont les plus généralement cultivées sont : les *Laitue pommée*, *Laitue frisée*, *Laitue chicon*, etc.

A. C. ②. Eté. — Lieux arides, murailles. Nuisible aux vignobles. Coteaux calcaires, terres vagues, rocailleuses, azotées, près les villages.

Elle diffère de la suivante en ce que les feuilles caulinaires sont verticales, et en général toutes roncinées.

b. *integrifolia.* — T. R. Mont Capron et Nivillers.

684. ***Lact.*** *virosa*, Lin. — *Laitue vireuse*, *Laitue pavot.*

Cette espèce a les feuilles amplexicaules, à oreillettes pointues. Sa taille est de 1-2 mètres; elle diffère de la *Lact. scariola* par sa tige plus ou moins colorée en violet, par son involucre à folioles teintes ordinairement en violet, par ses akènes noirâtres, non hispides au sommet, par ses feuilles *étalées-horizontales*, généralement moins découpées ou simplement sinuées.

Beauvais! Reilly et Serans! carrières de Margny-les-Compiègne! forêt de Compiègne, au Buissonnet! forêt de La Haute-Pommeraye! moulin d'Ermenonville! Noyon! Betz; Méru; Senlis.

A. R. ②. Eté. — Mêmes stations et mêmes localités que la précédente.

685. ***Lact.*** *saligna*, Lin. — *Laitue à feuilles de saule.*

Bracheux; Beauvais! Méru et Bornel; Cuts et Larbroye!

R. ②. Eté. — Champs arides, coteaux secs, terrains calcaires et argileux.

686. ***Lact.*** *perennis*, Lin. — *Laitue vivace.*

Beauvais, champs à Saint-Jean; Hermes; Tillé; Noyon; Cuvergnon; Villers-Saint-Genest (T. R.); Collinance; Chaumont; Pierrefonds; Senlis; Avrechy; Le Metz, près Argenlieu; Froidmont, près Bresles; forêt de Compiègne; coteau crayeux de Margny-les-Compiègne; commun à Bulles, champs et bois crayeux du Longuet; moissons à Angy, au Fay-Saint-Quentin, à Laversines, Condé, Rémérangles, Nivillers; un champ au bord du chemin de Jaux à Bargny, entre le calvaire des Tartres et la cendrière de Varenval.

A. C. ♃. Eté. — Moissons des terrains calcaires.

a. *alba*. — Bulles, trouvé assez abondamment par M. Henri Caron, en 1848, dans les moissons, au-dessus du pays, près du chemin Dupille (T. R.).

La *Lact. sativa*, Lin., et ses nombreuses variétés, sont cultivées partout comme plantes potagères.

Chondrilla, Lin. (gen. n° 910). — **Chondrille.**

Etym. — *Chondros*, grumeau, en grec; allusion à l'involucre farineux.

687. ***Chondrilla*** *juncea*, Lin. — *Chondrille effilée*, *Chondrille jonciforme.*

Berthecourt; Fayel; Villers-Saint-Sépulcre; Warluis; Préciamont; Neufchelles; plaine de Saint-Lazare, près Beauvais: Antilly; Cuvergnon; Chaumont; Clermont et Agnetz; Angy; Bulles, champs de la vallée du Mesnil (T. R.); Hondainville; avenues royales, dans la forêt de Compiègne.

A. R. ♃. Eté. — Moissons sablonneuses, lieux pierreux, champs arides.

Barkhausia, Mœnch. (meth. 537). — **Barkhausie.**

Etym. — Dédié à J.-C. Barckhausen, professeur de chimie à Utrecht : 1666-1723.

1 Involucres à poils mous, non raides et jaunâtres..... 2
1 Involucres hérissés de longues soies raides et jaunâtres..... *Barkhausia setosa*, DC.

2 Odeur faible ou nulle; fleurs non penchées avant la floraison... *Barkh. taraxacifolia*, DC.
2 Odeur forte; fleurs penchées avant la floraison... ..... *Bark. fœtida*, DC.

688. ***Barkhausia*** *fœtida*, DC. — *Barkhausie fétide.*

Saint-Jean; Bracheux; Marissel; Goincourt; Therdonne; Condé; Bulles; Villers-Vermont; Compiègne; Betz; Méru; Senlis.

C. ⓘ. Eté. — Lieux secs, murailles, bords des chemins, terrains calcaires.

689. ***Barkh.*** *taraxacifolia*, DC. — *Barkhausie à feuilles de pissenlit.*

Cette plante a le *facies* du *Crepis diffusa*. On l'en distingue à ses fleurs plus grosses, à ses feuilles dont le lobe terminal est grand et spathulé, à sa tige rouge du bas, enfin à sa graine allongée en pédicules.

T. C. ⓘ. Mai-septembre. — Moissons et prairies à Compiègne, Noyon, Senlis, Liancourt, Saint-Jean, près Beauvais. Terres remuées, talus des chemins de fer.

690. ***Barkh.*** *setosa*, DC. — *Barkhausie hérissée.*

Vallon de Pouilly! Etavilly (T. R.)! Antilly (T. R.)! Cuvergnon; luzernières, à Billemont, près Antheuil-en-Valois.

†. T. R. ①. Eté. — Champs arides, prairies artificielles.

La *Barkh. rubra*, Mœnch., est comme naturalisée dans la forêt de Compiègne, autour du Parc! aux Beaux-Monts. Ses fleurs sont d'un rose tendre, à akènes de la circonférence atténués en un bec court (T. R.).

Crepis, Lin. (gen. n° 914) — **Crépide**

Etym. — *Crépis*, pantoufle, en grec; allusion à la forme du fruit.

1	Rameaux rudes sur les angles.....	*Crepis biennis*, Lin.
	Rameaux lisses.....	2
2	Involucre entièrement glabre.....	*Crep. pulchra*, Lin.
	Involucre velu ou pubescent.....	3
3	Graines à côtes chargées d'aspérités..	*Crep. tectorum*, Lin.
	Graines à côtes lisses.....	*Crep. virens*, Lin.

691. ***Crepis pulchra***, Lin. — *Crépide élégante.*

Coteaux de Margny, en face de Compiègne!

T. R. ①. Eté. — Bords des champs et des chemins.

692. ***Crep. biennis***, Lin. — *Crépide bisannuelle, Chicorée jaune des prés.*

Beauvais; Saint-Lucien, près Beauvais; Marissel; Chaumont; Fay; Compiègne; Thury-en-Valois; prés, à Bulles; Beausseré; Mareuil.

T. C. ②. Eté. — Prés. Polymorphe.

b. *hirta*. — Tiges simples, quelquefois un peu rameuses du bas, uniflores, nombreuses, rudes, hispides dans toute la longueur, striées, garnies de feuilles entières, longues, subulées, pliées, un peu rudes; feuilles radicales très-nombreuses, étalées en touffe, très-longues, étroites, rudes, les unes entières, étroites, les autres plus larges, munies de quelques dents roncinées, à division terminale, longue, pliée; folioles extérieures de l'involucre appliquées.

c. *integrifolia*. — Feuilles entières ou seulement sinuées ou lâchement dentées.

d. *runcinata*. — Feuilles, même les supérieures, roncinées à la base.

Le *Crepis biennis* est souvent confondu avec le *Barkhausia taraxacifolia;* il s'en distingue, au premier coup d'œil, par ses involucres et ses pédicelles hérissés de poils noirâtres, et par sa tige *scabre dans le haut* des angles.

693. **Crep.** *tectorum*, Lin. — *Crépide des toits.*

Beauvais et les faubourgs; Méru; Saint-Germain-les-Compiègne! forêt de Compiègne, au parquet de la Faisanderie! T. R. aux champs sablonneux de Lévignen! Rouville! Crépy! Vineuil! Thiers! Verberie; Pierrefonds; Senlis.

A. R. ①. Eté. — Murs, toits, champs sablonneux.

694 **Crep** *virens*, Lin. — *Crépide verdoyante.*

Pédoncule uniflore, pubescent; tige glabre, lisse, un peu hispide du bas, garnie de feuilles très-étroites, subulées, squammiformes; feuilles radicales, longues, étroites, hispides, surtout à la nervure moyenne; folioles extérieures du calice apprimées.

T. C. ①. Eté. — Prés secs, bords des chemins.

b. *diffusa*, DC. — Tige étalée, rameuse, diffuse dès la base, à rameaux grêles nombreux et rapprochés en touffe; feuilles caulinaires souvent entières ou sinuées-dentées; pédoncules ordinairement très-allongés, presque filiformes; capitules ordinairement très-petits. — Saint-Jean, près Beauvais; forêt du Parc; Bracheux; Troissereux; Bulles; Wariville, etc.

c. *scabra*, Willd. — Feuilles hispides, rudes. Coteaux d'Agnetz et de Béthencourtel; bois Bernier, près Beauvais; Clermont.

d. *stricta*, DC. — Tige droite, un peu rude à la base; feuilles sinuées-pinnatifides; involucres et pédoncules hérissés de poils noirâtres. Champs et moissons à Beauvais.

s. v. *subnuda*. — Feuilles caulinaires 1-2, peu développées, très-étroites, entières.

s. v. *elatior*. — Feuilles caulinaires, très-développées, nombreuses, pinnatipartites; tige robuste.

Le genre *Crepis* a l'involucre caliculé et sillonné comme le genre *Barkhausia*, dont il ne diffère que par l'*aigrette sessile au moment de la graine, qui est comme tronquée.*

Phœnopus, DC. (Prodr. VII. 176). — **Phénope.**

Etym. — *Phœniceios*, pourpre; *pous*, pied, en grec : plante rougeâtre au pied de la tige.

695. ***Phœnopus*** *muralis*, Coss. et Ger. — *Phénope des murailles, Herbe aux pendeloques, Laitue des murs.*

T. C. ①. Eté. — Vieilles murailles, églises, lieux ombragés, murs à Beauvais, église de Marissel, murs à Bulles (T. R.); forêt de Hez; Jouy-sous-Thelle, Jouy-la-Grange : bois.

s. v. *coloratus.* — Eglise de Marissel; église de Saint-Etienne, à Beauvais; forêt de Hez.

Taraxacum, Juss. (gen. n° 169). — **Pissenlit.**

Etym. — *Taracé*, trouble; *akéomai*, je guéris, en grec; c'est-à dire, plante calmante, ou de *tarassó*, j'agite.

696. ***Taraxacum*** *dens leonis*, Desf. — *Pissenlit dent de lion, Ldcheron.*

Polymorphe.

T. C. ♃. Mai-septembre. — Prés et lieux cultivés.

b. *lævigatum*, DC. — Plante *très-petite*, à feuilles courtes, profondément roncinées, pinnatifides, les primaires obovales; *écailles* de l'involucre le plus souvent chargées, *vers la pointe dorsale*, d'*une petite protubérance calleuse*; fruits ordinairement d'un *rouge brique.* — Coteaux secs, pelouses arides.

c. *laciniatum.* — Lobes des feuilles à découpures profondes, linéaires, très-étroites.

d. *obovatum*, DC. — Marais de Savoie, au-dessus de Beauvais !

e. *palustre*, DC. — Marais de Loconville! Saint-Nicolas d'Acy, près Senlis! Gilocourt! Orrouy! Séry! Glaignes! Russy! Vauciennes! Rouville! Châvres! Mareuil-sur-Ourcq! Varinfroy! La Villeneuve-sous-Thury! marais de Sacy-le-Grand !

f. *maculatum*, Jord. — Racine épaisse; hampe garnie de flocons blancs; feuilles grandes, roncinées-pinnati-

fides, tachées de brun sur la cote dorsale; écailles extérieures de l'involucre courtes et réfléchies. — Pâturages du Bray.

s. v. *lanceolata*. — Feuilles entières à involucre formé de folioles toutes dressées, du moins avant la maturité.

s. v. *runcinata*. — Feuilles dentées, subroncinées. Prairies tourbeuses.

Helminthia, Juss. (gen. n° 170). — **Helminthie.**

Etym. — Du grec *helmins*, ver; c'est-à-dire, fruit strié transversalement et aplati comme un ver.

697. ***Helminthia echioides***, Lin. — *Helminthie-Fausse-Vipérine, Picride vipérine.*

Saint-Jean, près Beauvais! friches de Tillé; Warluis; Therdonne; Saint-Paul; Reilly! Monneville! Chaumont! Neuville-Bosc! Pouilly! Crillon; L'Héraule; Remy! Arsy! Cuvergnon; Marolle; Thury; Fond-Clairon et à l'Epine de Jonquières! Saint-Remy-en-l'Eau; Creil! Agnetz (bois au-dessus de Fay); Froissy.

A. R. ① ou ②. Eté. — Fossés, bords des chemins des terrains calcaires et argileux, terres remuées, luzernières; mais il ne persiste pas dans les luzernes. Cette plante est assez rare dans le nord. Elle a été introduite avec des graines fourragères ou potagères du midi et de l'ouest de la France.

Picris, Juss. (gen. n° 170). — **Picride.**

Etym. — *Picros*, amer, en grec; allusion au suc amer de la plante.

698. ***Picris hieracioides***, Lin. — *Picride-Fausse-Eperrière.*

T. C. ♃. Juin-septembre. — Coteaux et champs pierreux et crétacés.

b. *arvalis*, Jord. — Plante élevée, à rameaux étalés; involucres blancs-tomenteux. — Moissons calcaires : Saint-Jacques, près Beauvais; Chaumont.

c. *diffusa*. — Plante basse, très-hispide, rameuse dès la base. — Senlis et Noyon.

d. *glabriuscula*. — Plante rameuse dès la base, presque glabre, ainsi que les involucres. — Beauvais et Saint-Jean; Guiscard.

On a séparé de ce genre les espèces à aigrettes *pédicellées* sous le nom de *Helminthia*.

Hieracium, Tournef (Inst. t. 267). — **Epervière**.

Etym. — *Hierax*, épervier, en grec; c'est-à-dire, *herbe à l'épervier*. Suivant une croyance populaire, les oiseaux de proie se servent de son suc pour fortifier leur vue.

1	Tige feuillée, sans jets rampants à la base.....	4
	Tige nue, munie de jets rampants à la base.....	2
2	Hampe uniflore; feuilles blanches-tomenteuses en dessous.	3
	Hampe le plus souvent pluriflore; feuilles vertes des deux côtés.	*Hieracium Auricula*, Lin.
3	Poils de l'involucre courts, noirâtres.....	*Hier. Pilosella*, Lin.
	Poils de l'involucre nombreux, blancs, soyeux.....	*Hier. Pelleterianum*, Mérat.
4	Feuilles radicales, non desséchées pendant la floraison..	5
	Feuilles radicales le plus souvent desséchées avant la floraison.....	6
5	Feuilles radicales, cordiformes à la base; une seule caulinaire, rarement deux.....	*Hier. murorum*, Lin.
	Feuilles radicales, rétrécies à la base; plusieurs caulinaires..	*Hier. sylvaticum*, Lamk.
6	Ecailles de l'involucre recourbées en dehors.....	*Hier. umbellatum*, Lin.
	Ecailles de l'involucre dressées, appliquées	7
7	Feuilles supérieures sessiles, à base cordée, amplexicaule..	*Hier. Sabaudum*, Lin.

7 { Feuilles supérieures atténuées à la base, sessiles ou subsessiles..... 8

8 { Ecailles de l'involucre noircissant par la dessiccation, n'ayant pas de bord blanchâtre..... *Hier. boreale*, Fries.
Ecailles de l'involucre ne noircissant pas par la dessiccation, ayant un bord blanchâtre... *Hier. tridentatum*, Fries.

A. *Tige feuillée; feuilles radicales desséchées avant la floraison.*

699. ***Hieracium*** *umbellatum*, Lin. — *Epervière en ombelle, Epervière.*

T. C. ♃. Août-septembre. — Bois, bruyères, coteaux arides. Polymorphe; style jaune.

b. *hirtum*. — Bois de Brûlet, près Beauvais; forêt de Compiègne; Rivecourt.

c. *chrysophthalmum*, Thuil. — Entre le Becquet et l'Italienne.

s. v. *serotinum*. — Plante rabougrie ou broutée, à feuilles presque entières, à tige ordinairement rameuse dès la base, à rameaux monocéphales. Forme automnale.

d. *coronopifolium*, Bernh. — Feuilles chargées de chaque côté de 2 ou 3 dents allongées.

e. *puberulum*, Monn. — Feuilles étroites, un peu velues. — Noirémont.

f. *grandiflorum*. — Capitules peu nombreux, larges.

700. ***Hier.*** *tridentatum*, Fries. (*Hier. lævigatum*, Willd.), (*Hier. rigidum*, Koch.). — *Epervière à trois pointes.*

Forêt de la Haute-Pommeraye, près Creil! bois de Brûlet, près Beauvais; Thury-en-Valois; Jouy-la-Grange.

T. R. ♃. Juillet-septembre. — Bois. Polymorphe; style *brunâtre, hispide;* involucre à folioles pâles aux bords et ne noircissant pas par la dessiccation; varie par la largeur et la pubescence des feuilles.

701. ***Hier.*** *boreale*, Fries. — *Epervière du Nord.*

Allonne; Beauvais; Méru; Noyon; Thury-en-Valois; forêt du Parc (route du Croisie, station ombragée à la rencontre de la haie du Coffre et du chemin du Beau-Chêne); forêts de Chantilly, de Compiègne, de Laigue! de Hez; bois de Brûlet, près Beauvais.

R. ♃. Août-septembre. — Bois et coteaux. Polymorphe; *style* d'un *brun-livide*, *noirâtre*; involucre à folioles ordinairement d'un vert foncé, et presque concolore, noircissant par la dessiccation.

b. *dumosum*, Gren. et Godr. — Feuilles rapprochées en fausse rosette au milieu de la tige, lancéolées, à dents aiguës, ouvertes; les inférieures longuement atténuées en pétiole; plante hérissée inférieurement.

c. *Friesii*, Schultz. — Feuilles ovales ou oblongues, répandues également sur la tige, à dents ovales-lancéolées dirigées en avant.

702. ***Hier.*** *Sabaudum*, Lin. — *Epervière de Savoie.*

Beauvais; Méru; Noyon; Thury; forêt de Hez; bois de Pouilly.

R. ♃. Août-septembre. — Grands bois. Cette espèce, souvent confondue avec la précédente, s'en distingue par ses feuilles larges qui ne sont jamais atténuées en pétiole. Style *jaune à poils brunâtres*. Par l'effet de l'âge ou sous l'influence de la culture, elle devient presque glabre, et ses feuilles prennent une teinte d'un vert noirâtre.

B. *Tiges feuillées; feuilles radicales non desséchées avant la floraison.*

703. ***Hier.*** *sylvaticum*, Lamk. — *Epervière des bois*, *Lâcheron*, *Pulmonaire des Français*, *Herbe à l'épervier.*

Style *brunissant ou livide.*

T. C. ♃. Juin-juillet. — Bois et lieux incultes. Polymorphe par la forme, la vestiture et l'aspect des feuilles; feuilles radicales, *rétrécies en pétiole;* tige portant 3-8 *feuilles brièvement pétiolées* ou *subsessiles.*

b. *maculatum*, Monn. — Feuilles tachées de brun en dessus.

s. v. *coloratum.* — Feuilles colorées en rouge vio-

lacé à la face supérieure. — Bois d'Aumont, près Allonne.

c. *ramosum*, Waldst et Kit. — Tige rameuse dès la base.

d. *intermedium*. — Feuilles radicales un peu glaucescentes, ovales, lancéolées ou oblongues, *rétrécies en pétiole*, ordinairement très-velues, hispides; les caulinaires 1-3 subsessiles; les tiges portant 1-3 feuilles subsessiles.

A. C. Vieux murs : Savignies.

e. *atro-viride*. — Feuilles colorées; style *jaune-brunâtre;* poils glanduleux, nombreux sur les écailles. — Murs des Vineux, forêt de Compiègne.

704. ***Hier.*** *murorum*, Lin. — *Epervière des murs, Pulmonaire des Français, Herbe à l'épervier.*

Cette espèce et la précédente n'en forment peut-être qu'une seule, car les caractères différentiels sont de mince importance. *Feuilles radicales tronquées ou presque cordées à la base; tige ne portant ordinairement qu'une seule feuille* sessile ou très-brièvement pétiolée.

T. C. ♃. Eté. — Coteaux et bois secs, murailles.

b. *maculatum*. — Feuilles tachées de brun.

c. *villosum*. — Pétioles courts et feuilles très-velues.

d. *pictum*. — Feuilles étroites, lancéolées, à dents fines, longues, tachées de brun.

C. *Hampe nue; rejets rampants.*

705. ***Hier.*** *Auricula*, Lin. — *Epervière oreillette, grande Oreille de rat, Piloselle glabre, petite Laitue.*

Forêt du Parc, au Rond-Point (talus du fossé de la maison forestière); Troissereux! Le Becquet et le Pont-qui-Penche; Grandvilliers; Verberie! Cuvergnon; bois d'Abbecourt; Collinance; Saint-Germer; Béhéricourt; Achy; Mortefontaine! forêt de Compiègne! Noyon! Thury-en-Valois! Billemont! La Villeneuve-sous-Thury! Rouville! Saint-Paul, près Beauvais! bois du Saussay, canton d'Auneuil! Le Quesneger; Porcheux; champs de La Neuville-sur-Auneuil; marais de Condé; bois de Labrosse.

s. v. *monocephalum*. — Tige monocéphale par avortement.

b. *ramosum*. -- Capitules portés sur des pédoncules assez longs, rameux et écartés.

A. R. ♃. Juin. — Prés, pelouses, bords des fossés.

706. ***Hier***. *Pilosella*, Lin. — *Epervière-Piloselle*, *Oreille de souris, de rat*, *Véluette*.

C. ♃. Mai-juin. — Lieux secs, bords des chemins, sables.

b. *incanum*. — Involucre couvert de poils soyeux assez courts; feuilles blanches, tomenteuses à la face inférieure. — Bracheux; forêt du Parc et bois de Belloy.

c. *subnudum*. — Feuilles presque glabres en dessous. — Le Galet.

d. *nigrescens*, Fries. — Feuilles à peine blanchâtres en dessous; calathide couverte de poils noirs et glanduleux très-abondants.

707. ***Hier***. *Pelleterianum*, Mérat.— *Epervière de Le Pelletier*.

Cette espèce est plus robuste que la *Hier. Pilosella*, et à stolons courts. Feuilles très-blanches en dessous; capitules environ de moitié plus grands et involucre couvert de longs poils soyeux.

Le Becquet et Le Pont-qui-Penche.

R. ♃. Mai. — Coteaux secs.

L'*Hier. pilosello-auricula*, Schultz, à feuilles oblongues, spathulées, obtuses, aux corolles radiantes, à stries oranges en dessous, akènes stériles, se trouve à Villers-les-Potées, canton de Betz! au Becquet, près Beauvais.

L'*Hier. aurantiacum*, Lin., est cultivé dans tous les jardins.

L'*Hier. præmorsum*, Lin., a été indiqué par Chevallier dans les prés montueux, les bois près de Compiègne?

Hypochœris, Lin. (gen. n° 918). — **Porcelle**.

Etym. — *Hypo*, pour; *choiros*, pourceau, en grec; c'est-à-dire, racines servant de pâture aux pourceaux.

1	Tige velue, hérissée.....	*Hypochœris maculata*, Lin.
	Tige glabre ou presque glabre.:.	2
2	Involucre égalant environ les fleurons; feuilles glabres....	*Hypoc. glabra*, Lin.
	Involucre plus court que les fleurons; feuilles très-hispides...	*Hypoc. radicata*, Lin.

708. ***Hypochœris*** *radicata*, Lin. — *Porcelle enracinée ou à longues racines.*

b. *polyphylla.* — Ancien bois Quéquet.

c. *prolifera.* — Saint-Jean, près Beauvais.

d. *elatior.* — 2 feuilles caulinaires. Les Horgnes, commune de Jouy-sous-Thelle, dans une pépinière : un pied mêlé avec le type (Henri Caron).

e. *caule foliato.* — Trouvé par M. Marcilly dans un pré d'alluvion graveleuse de l'Oise, en aval du barrage de Venette, au lieudit le Moulin-Coquerel, près Compiègne. Il se rapprochait de l'*Hypoc. maculata* par les taches rouge-brun de ses feuilles et l'existence d'une seule feuille caulinaire; mais il en différait par ses tiges adultes presque glabres et par ses feuilles caulinaires et radicales, sinuées et presque pinnatifides, au lieu d'être simplement dentées.

T. R. ♃. Mai-septembre. — Prés et bords des chemins.

709. ***Hypoc.*** *glabra*, Lin. — *Porcelle glabre.*

Bois Quéquet; molière de Serans; Le Plessis-sur-Autheuil; Noyon; Saint-Just-en-Chaussée; Rozoy-en-Multien; Bouillancy; Vauciennes; Ermenonville; Autheuil-en-Valois; Thury.

A. C. ①. Juin-septembre. — Pelouses, coteaux secs et sablonneux, bords des chemins.

710. ***Hypoc.*** *maculata*, Lin. — *Porcelle tachetée.*

Neuvillebosc! molière de Serans! Auxmarais! Mortefontaine; Méru, aux buttes de Cresnes et du Goupillon.

R. ♃. Juin-juillet. — Pelouses sèches et bruyères.

Tragopogon. Lin. (gen. n° 905). — **Salsifis.**

Etym. — En grec, *tragos*, bouc, *pogon*, barbe; c'est-à-dire, poils de l'aigrette figurant une barbe de bouc.

1	Fleurs violettes.....	*Tragopogon porrifolius*, Lin.
	Fleurs jaunes.....	2
2	Pédoncule fortement renflé sous la calathide.....	*Tragop. major*, Lin.
	Pédoncule peu renflé au-dessous de la calathide.....	*Tragop. pratensis*, Lin.

Les *Tragopogons* n'ouvrent leurs calathides, à fleurons largement étalés, que depuis six heures du matin jusqu'à midi; elles sont fermées les autres heures.

711. ***Tragopogon*** *pratensis*, Lin. — *Salsifis des prés, Cercifix bâtard, Cercifi, Salsifis sauvage, Sersifis, Sarcifi, Barbe de bouc, Herbe de bouc, Ratabout.*

Excellente contre la toux.

C. ②. Eté. — Prés et pelouses des terrains calcaires.

b. *tortilis*, Mey. — Feuilles ondulées et tortillées au sommet. — Bongenoult; Beauvais; carrières du Buissonnet; Hautépine; Saint-Germain-la-Poterie; Voisinlieu et Tillé, près Beauvais.

712. ***Tragop.*** *major*, Lin. — *Salsifis majeur, Salsifis à gros pédoncule.*

Saint-Martin-le-Nœud; butte Saint-Jean, près Beauvais; Goincourt; Attichy; bords du canal de l'Ourcq, à Neufchelle! murs à Boursonne! mont Saint-Siméon! Verberie!

R. ②. Eté. — Prés et bords des chemins.

713. ***Tragop.*** *porrifolius*, Lin. — *Salsifis à feuilles de poireau, Salsifis blanc.*

Cultivé pour ses racines alimentaires, et assez fréquemment répandu (spontané?) dans les prairies à Bongenoult; Beauvais; Grandvilliers; montagne Saint-Siméon, lieudit la Cavée.

†. A. R. ②. Eté.

Scorzonera, Lin. (gen. n° 966). — **Scorzonère.**

Etym. — *Scorza, nera,* en patois, *écorce noire*; c'est-à-dire, racine noire extérieurement; ou bien de l'espagnol *scurzo,* nom d'un serpent venimeux, contre la morsure duquel l'espèce principale est, dit-on, efficace.

714. ***Scorzonera*** *humilis*, Lin. — *Scorzonère humble.*

Prairies autour de Vieuxmoulin; Valescourt (R.); assez commun à Collinance; Russy; forêt de Hez; prairies d'Essuiles, de Bulles (T. R.), de Goincourt; bois de l'Italienne; Thury-sous-Clermont,

T. R. ♃. Mai-juillet. — Prés et bruyères humides.

b. *plantaginea*, Schleich. — Feuilles larges, pourvues de nervures longitudinales très-marquées. — Beauvais; Grandvilliers; Senlis; Liancourt; Goincourt, bois de l'Italienne; Noyon.

c. *angustifolia*, Lin. — Feuilles radicales, linéaires, très-étroites. — Bois de Libermont, canton de Guiscard; forêt de Hez; tourbières de Sacy-le-Grand; bois montueux près Compiègne (Chevallier).

d. *ramosa*. — Tige haute de 4-8 décimètres, rameuse au sommet, 3-4 flores. — Forêt de Hez, carrefour de la croix Grand-Jean.

e. *graminifolia*, Roth. — Noyon (De La Fons) T. R.

On cultive fréquemment dans les jardins le *Scorzonera hispanica*, Lin.; elle a fini par se naturaliser dans le parc de Liancourt, sur les coteaux de Saint-Siméon, à Longueil-sous-Thourotte.

Podospermum, DC. (Fl. fr. IV). — **Podosperme.**

Etym. — *Pous*, pied, en grec; *sperma*, graine; c'est-à-dire, fruit porté sur un pédicule.

715. ***Podospermum*** *laciniatum*. Lin. — *Podosperme lacinié.*

Plaine de Saint-Jean, près Beauvais; Méru; Chaumont; coteaux de Liancourt en 1818!

T. R. ②. Mai-août. — Bords des chemins, vieux murs, décombres, lieux incultes.

Leontodon, Lin. (gen. n° 912). — **Liondent.**

Etym. — De *leon*, lion; *odous*, dent, en grec; c'est-à-dire, feuilles découpées figurant des dents de lion.

1 (Hampe rameuse, multiflore... *Leontodon autumnalis*, Lin.
1 (Hampe simple, uniflore..... 2
2 (Plante hérissée de poils..... *Léont. hispidus*, Lin.
2 (Plante glabre..... *Léont. hastilis*, Lin.

716. ***Leontodon*** *autumnalis*, Lin. — *Liondent d'automne.*

T. C. ♃. Juillet-septembre. — Bords des chemins, pelouses, sables tertiaires. Assez bon fourrage.

b. *linearifolius.* — Feuilles linéaires, allongées, étroites, entières. A. R. — Forêt de Hez; Eméville.

c. *monocephalus.* — Tiges 1-2 décimètres, monocéphales, offrant le rudiment d'un ou de plusieurs capitules avortés. — Marissel et Marseille.

717. ***Leont.*** *hastilis*, Lin. — *Liondent en fer de lance* ou *glabre.*

Compiègne.

A. C. ♃. Juillet-septembre. — Prés marécageux, pelouses humides des terrains argileux.

718. ***Leont.*** *hispidus*, Lin. — *Liondent hispide.*

a. *elatius.* — Pédoncules de 4-6 décimètres; feuilles très-amples, souvent presque entières ou à peine sinuées, vertes, pubescentes. C.

b. *crispus.* — Feuilles ordinairement assez petites, pinnatifides-ondulées, hérissées, blanchâtres. A. C.

Beauvais; Compiègne; Saint-Just-les-Marais; pré Martinet et le Jardin-des-Pauvres, à Beauvais.

c. *glaber.* — Tige glabre, feuilles velues. — Chaumont; Rieux, près Beauvais.

d. *divaricatus.* — Poils bifurqués sur toutes les parties de la plante. — Clermont; Noailles; Saint-Jean-les-Beauvais; Voisinlieu.

e. *semi-divaricatus.* — Poils bifurqués sur les feuilles et la hampe, simples sur la calathide. — Senlis.

On a indiqué sur les coteaux entre Thury et Cuvergnon le *Leont. squammosus*, Lamk. Il est probable que l'on s'est trompé sur cette espèce, car le véritable *Squammosus* est une espèce pyrénéenne qui croît ordinairement vers 1,000 à 1,500 mètres d'altitude.

Thrincia, Roth. (Cat. t. 97). — **Thrincie.**

Etym. — Dédié à Cosmo Thrinci, auteur d'un livre d'agriculture.

719. ***Thrincia*** *hirta*, Roth. — *Trincie hérissée.*

Beauvais; Compiègne; Betz; Méru; Noyon; Saint-Vaast; Breuil-le-Vert; bois de Belloy; Thury-en-Valois.

C. ♃ ou ②. — Champs sablonneux ou argileux humides. Plante de la région méditerranéenne.

Ce genre ne diffère du genre *Leontodon* que par les akènes, dont les extérieurs sont surmontés d'une couronne membraneuse, dentée, très-courte, et les intérieurs terminés par une aigrette à soies plumeuses.

b. *hispida.* — Plus petite, feuilles et pédoncules glabres ou poils épars. — Terrains caillouteux.

B. *Graines sans aigrettes ou seulement couronnées par quelques écailles.*

Cichorium, Lin. (gen. n° 921). — **Chicorée.**

Etym. — *Kichora*, nom grec de la chicorée.

720. ***Cichorium*** *Intybus*, Lin. — *Chicorée sauvage.*

T. R. ♃. Eté. — Bords des champs et des chemins, terrains calcaires.

b. *flore albo.* — Route de Beauvais à Crevecœur; route de Hez à Bulles; Warluis; Noailles; Margny-les-Compiègne! Marseille! Bouillancy! Lieuvillers; Lamécourt; Wariville; Nivillers.

c. *flore roseo.* — Fontaine-Saint-Lucien; Lalandelle.

d. *caule-fasciato.* — Bois de Plaisance, près Compiègne!

On cultive dans les jardins la *Cichor. endivia*, Lin., et ses variétés. La variété *Cichor. Intybus*, Lin., var. *sativum*, est cultivée pour la fabrication du café indigène de chicorée.

Lapsana, Lin. (gen. n° 919). — **Lampsane.**

Etym. — De *lapadzo*, amollir, en grec; allusion aux propriétés émollientes de la plante.

721. ***Lapsana*** *communis*, Lin. — *Lampsane commune, Chardon gris, Herbe aux mamelles, Poule grasse, Graveline.*

T. R. ①. Eté. — Terrains remués, lieux cultivés.

b. *crispa.* — Champs argileux gras : Nivillers.

Arnoseris, Gaertn. (Fruct., t. 435). - **Arnoseride.**

Etym. — *Ars*, agneau; *seris*, chicorée, en grec : chicorée des agneaux.

722. ***Arnoseris*** *minima*, Gaertn. — *Arnoséride mineure, Arnoséride fluette.*

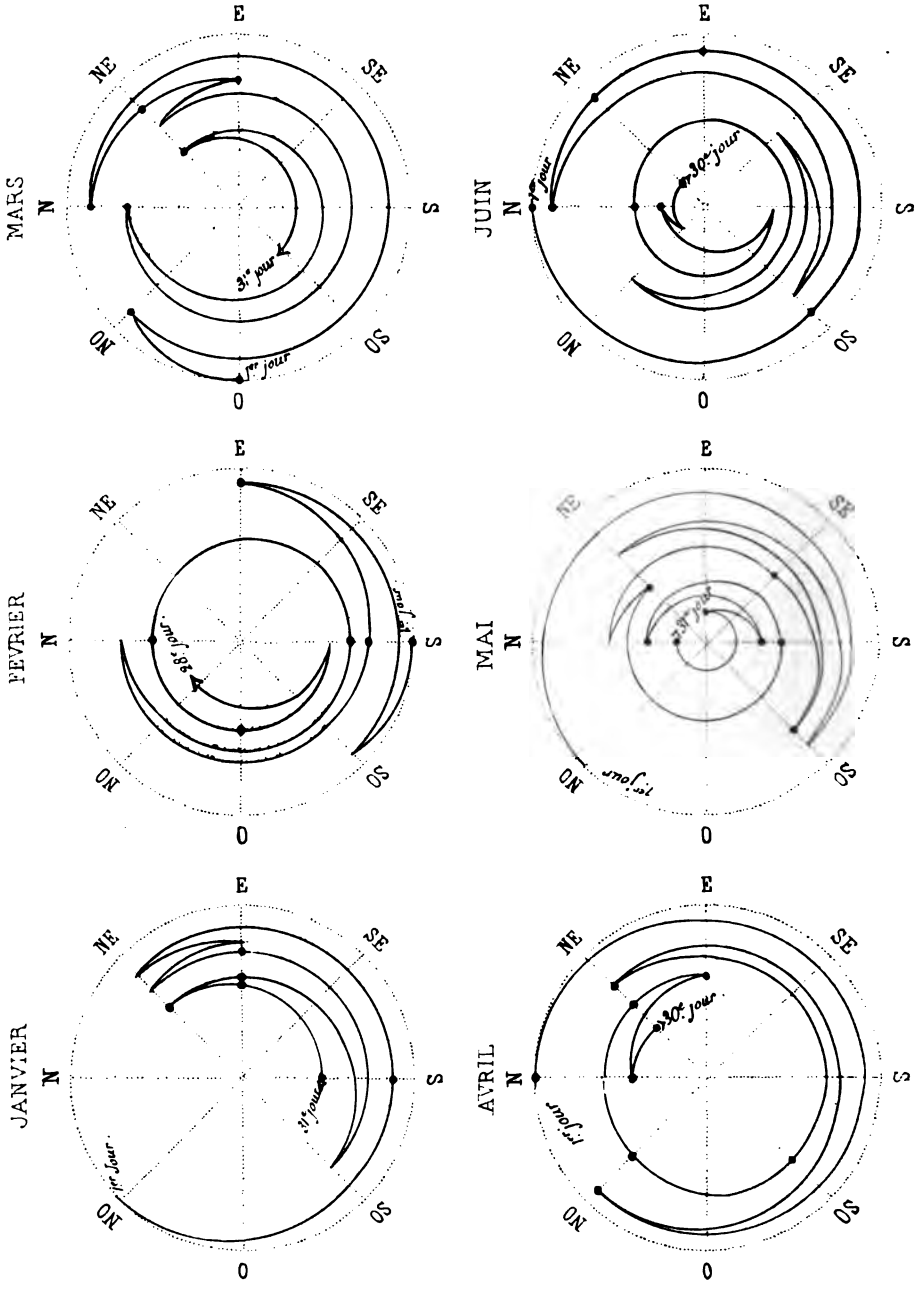

Les lignes noires expriment les mouvements dans chaque rumb; les points indiquent une int
La ligne du mouvement des vents part de la circonférence du cercle (1.er jour du mois) en se dirigea

NÉE 1869. TABLEAUX GRAPHIQUES DES VARIATIONS MENSUELLES DU VENT.

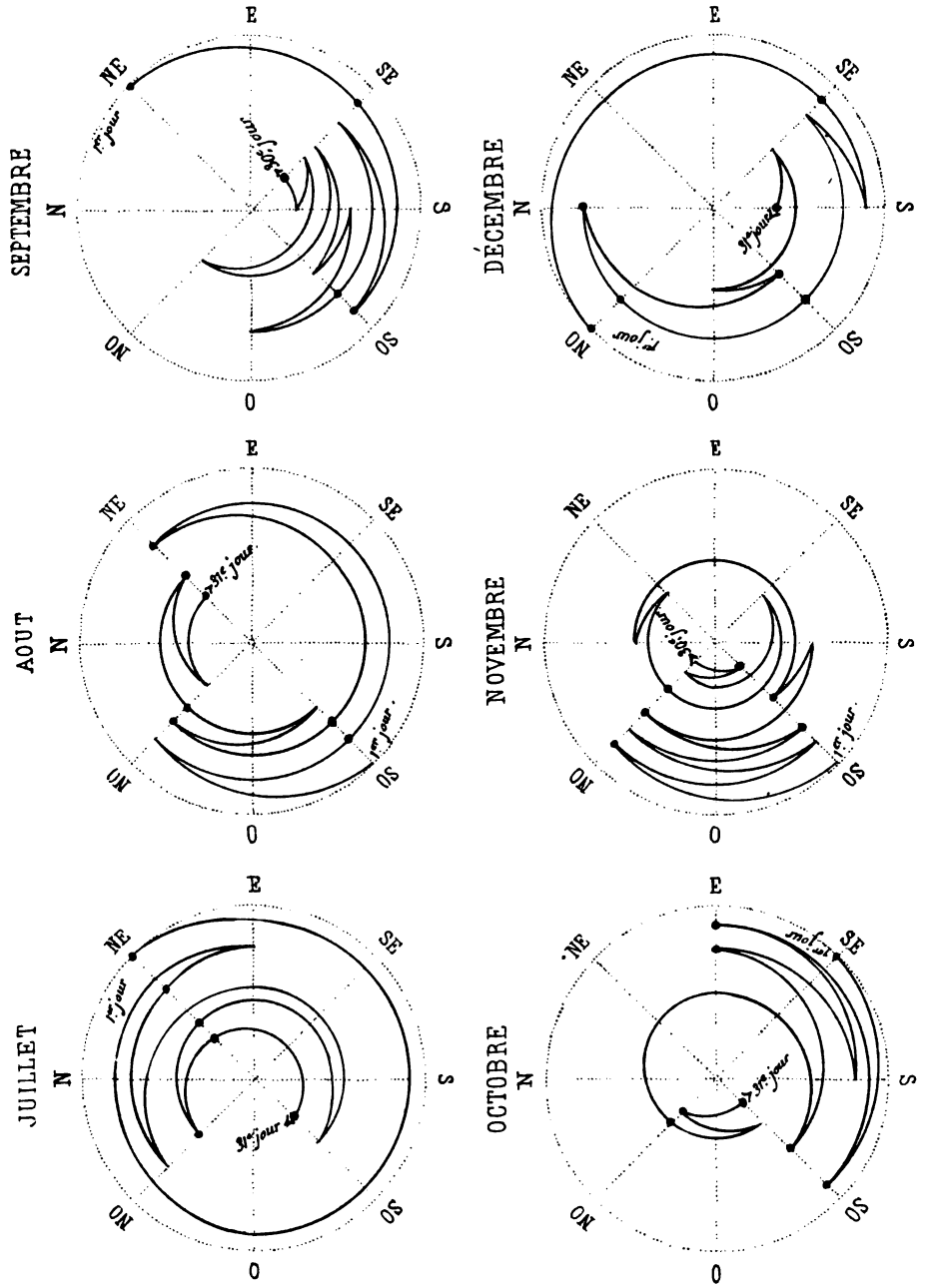

ermittence dans le mouvement et une direction constante pendant 2 jours au moins.
nt vers l'intérieur de la figure (dernier jour du mois) et en indiquant les variations et les repos de la girouette.

Lit. Ladire - Cochefert à Beauvais.

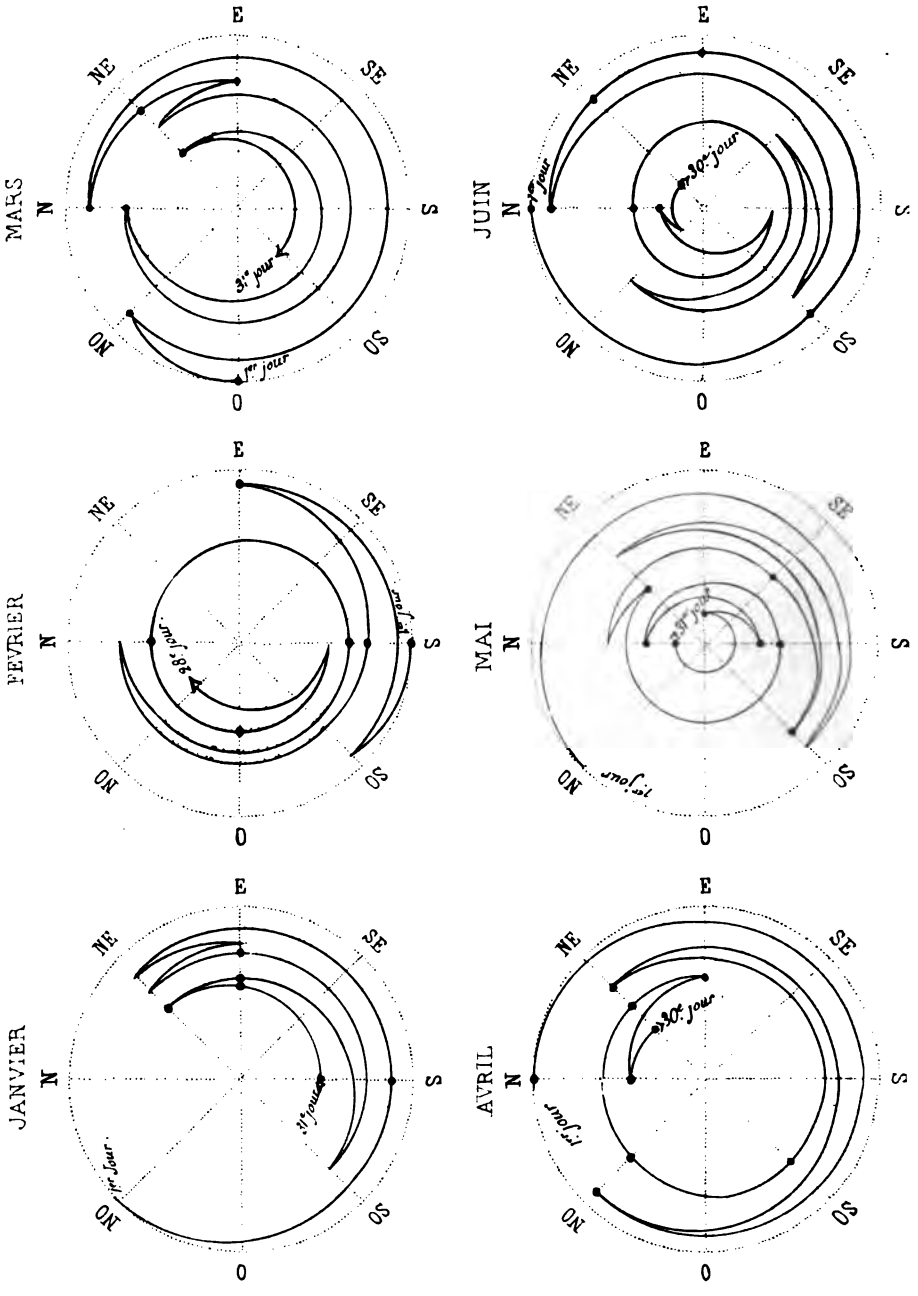

Les lignes noires expriment les mouvements dans chaque rumb les points indiquent une i

La ligne du mouvement des vents part de la circonférence du cercle (1.er jour du mois) en se dirige

NÉE 1869. TABLEAUX GRAPHIQUES DES VARIATIONS MENSUELLES DU VENT.

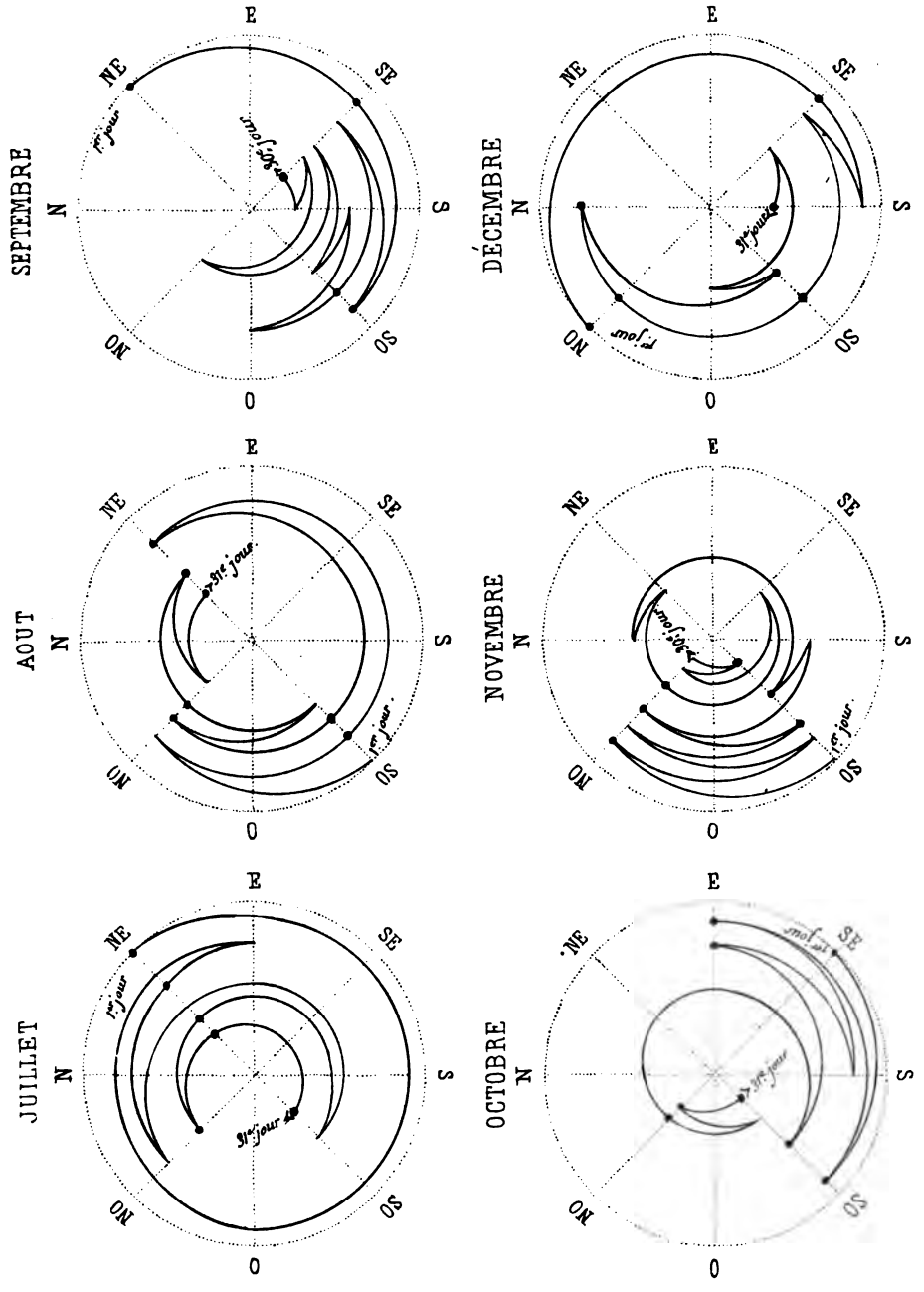

ermittence dans le mouvement et une direction constante pendant 2 jours au moins.
nt vers l'intérieur de la figure (dernier jour du mois) et en indiquant les variations et les repos de la girouette.

Lit. Lodin. Cochefert à Beauvais.

OBSERVATIONS

MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A BEAUVAIS PENDANT L'ANNÉE 1869.

UDOMÉTRIE ET ANÉMOGRAPHIE.

J'ai l'honneur de présenter à la Société Académique les résultats des observations météorologiques faites à Beauvais, pendant l'année 1869, par M. Marthe, agent-voyer, qui a bien voulu se charger de prendre journellement les indications, que mes occupations ne me permettent plus de recueillir.

Le pluviomètre a la même situation que l'année dernière, c'est-à-dire que son récipient se trouve toujours, à très-peu près, à 79 mètres au-dessus du niveau de la mer, et à 9 mètres au-dessus du sol de la ville.

Les tableaux ci-joints donnent les observations quotidiennes faites en 1869; ils présentent la quantité d'eau tombée chaque jour, la direction du vent et l'aspect du ciel à midi.

La récapitulation mensuelle de ces observations constitue le tableau suivant.

TABLEAU RÉSUMANT LES OBSERVATIONS POUR CHAQUE MOIS DE L'ANNÉE.

MOIS.	NOMBRE DE JOURS DE PLUIE.	HAUTEUR DE PLUIE TOMBÉE (en millimètres).	MOYENNE des hauteurs de pluie.		NOMBRE DE JOURS pendant lesquels ont soufflé les vents de :																VENT DOMINANT		ASPECT DU CIEL pendant le mois.			
					N.		N.-E.		E.		S.-E.		S.		S.-O.		O.		N.-O.							
			Par jour pluvieux.	Par jour.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	pendant le mois.	avec pluie.	CL.	Q.N.	N.	CO.
Janvier....	11	35m9	3m27	1m16	0	0	1	3	1	11	0	1	8	4	0	1	0	0	1	0	E. et S.	S	6	2	12	11
Février....	10	22.2	2.22	0.82	0	6	0	0	0	2	0	1	6	7	1	0	2	1	1	1	S.	S.	1	3	19	5
Mars.....	15	63.2	4.22	2.04	1	7	3	4	2	1	1	0	1	1	1	0	3	1	3	2	N.	O.	0	3	11	17
Avril.....	10	40.6	4.06	1.35	2	4	0	11	0	2	1	0	1	1	2	2	0	0	4	0	N.-E.	N.-O.	7	4	11	8
Mai.....	18	81.5	4.53	2.63	4	2	2	3	2	1	3	2	4	2	2	2	1	0	0	1	N. et S.	N. et S.	2	3	21	5
Juin.....	9	40.7	4.52	1.36	3	5	0	11	0	2	1	2	1	0	2	1	0	0	2	0	N.-E.	N.	2	6	15	7
Juillet.....	3	9.3	3.10	0.30	0	1	1	16	0	3	0	0	0	0	1	4	0	0	1	4	N.-E.	S.-O.	9	7	14	1
Août.....	7	15.2	2.18	0.49	0	0	0	14	0	0	0	0	0	0	3	4	0	0	4	6	N.-E.	S.-O.	10	1	15	5
Septembre.	14	41.1	3.15	1.47	0	0	0	3	0	1	5	7	1	1	7	3	1	0	0	1	S.-E.	S.-O.	0	4	19	7
Octobre....	11	59.6	5.42	1.92	0	0	0	0	0	5	2	3	1	1	4	4	0	0	4	7	N.-O.	S.-O. N.-O.	6	2	15	8
Novembre.	20	58.0	2.90	1.93	1	0	0	1	0	0	2	1	0	1	10	4	0	0	7	3	S.-O.	S.-O.	1	1	15	13
Décembre..	12	62.8	5.24	2.03	0	9	0	4	0	1	0	5	1	2	7	3	0	1	4	1	S.-O.	S.-O.	0	0	8	23
Totaux..	140	533.1			11	27	7	70	5	29	15	22	24	20	40	28	7	3	31	26	N.-E.	S.-O.	14	35	175	110
					38		77		34		37		44		68		10		57							

La hauteur de pluie tombée en 1869 est plus faible que celles constatées en 1859, 1860, 1862, 1865, 1866, 1867 et 1868, et même que la moyenne de l'Observatoire de Paris; elle se rapproche de celles de 1858 et 1861, tout en étant très-supérieure aux hauteurs de pluie de 1863 et 1864, qui étaient réellement extraordinairement faibles.

En continuant la comparaison par saison, l'on verra, pour la quantité d'eau tombée, que pendant les mois de janvier, février et mars, l'on a eu.....
en avril, mai et juin.....
en juillet, août et septembre...
en octobre, novemb. et décemb.
TOTAUX.....

HAUTEUR DE PLUIE.

BEAUVAIS.												PARIS.
1869.	1868.	1867.	1866.	1865.	1864.	1863.	1862.	1861.	1860.	1859.	1858.	Moyenne.
0.1213	0.1207	0.1464	0.1665	0.1540	0.0052	0.0724	0.1031	0.1050	0.1568	0.0860	0.0580	0.1191
0.1628	0.1061	0.1681	0.1512	0.1385	0.1021	0.1006	0.1104	0.1748	0.1572	0.2058	0.1371	0.1407
0.0686	0.1403	0.1604	0.2169	0.2085	0.1510	0 0846	0.2277	0.1441	0.2244	0.1221	0.1734	0.1719
0.1804	0.2173	0.1050	0.0747	0.1160	0.1071	0.1373	0.1147	0.1031	0.1414	0.2000	0.1441	0.1344
0.5331	0.5844	0.5808	0 6090	0.6270	0.4557	0.3949	0.5559	0.5270	0.6798	0.6139	0.5126	0.5631

Et pour le nombre des jours pluvieux, l'on a eu, en janvier, février et mars.....
en avril, mai et juin.....
en juillet, août et septembre...
en octobre, novemb. et décemb.
TOTAUX.....

JOURS DE PLUIE.

BEAUVAIS.												PARIS.
1869.	1868.	1867.	1866.	1865.	1864.	1863.	1862.	1861.	1860.	1859.	1858.	Moyenne.
36	42	43	44	35	26	31	30	31	49	32	32	34
37	28	31	29	21	26	27	31	24	49	40	28	35
24	33	37	43	26	22	23	35	30	48	32	33	36
43	47	33	27	32	20	25	34	28	35	44	37	37
140	155	159	143	114	94	106	130	113	181	148	130	142

TABLEAU RÉSUMANT LES OBSERVATIONS POUR CHAQUE MOIS DE L'ANNÉE.

MOIS.	NOMBRE DE JOURS DE PLUIE.	HAUTEUR DE PLUIE TOMBÉE (en millimètres).	MOYENNE des hauteurs de pluie.		NOMBRE DE JOURS pendant lesquels ont soufflé les vents de :																VENT DOMINANT		ASPECT DU CIEL pendant le mois.			
					N.		N.-E.		E.		S.-E.		S.		S.-O.		O.		N.-O.		pendant le mois.	avec pluie.	CL.	Q.N.	N.	CO.
			Par jour pluvieux.	Par jour.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.						
Janvier....	11	35m9	3m27	1m16	0	0	1	3	1	11	0	1	8	4	0	1	0	0	1	0	E. et S.	S	6	2	12	11
Février....	10	22.2	2.22	0.82	0	6	0	0	0	2	0	1	6	7	1	0	2	1	1	1	S.	S.	1	3	19	5
Mars.....	15	63.2	4.22	2.04	1	7	3	4	2	1	1	0	1	1	1	0	3	1	3	2	N.	O.	0	3	11	17
Avril.....	10	40.6	4.06	1.35	2	4	0	11	0	2	1	0	1	1	2	2	0	0	4	0	N.-E.	N.-O.	7	4	11	8
Mai.....	18	81.5	4.53	2.63	4	2	2	3	2	1	3	2	4	2	2	2	1	0	0	1	N. et S.	N. et S.	2	3	21	5
Juin.....	9	40.7	4.52	1.36	3	5	0	11	0	2	1	2	1	0	2	1	0	0	2	0	N.-E.	N.	2	6	15	7
Juillet.....	3	9.3	3.10	0.30	0	1	1	16	0	3	0	0	0	0	1	4	0	0	1	4	N.-E.	S.-O.	9	7	14	1
Août.....	7	15.2	2.18	0.43	0	0	0	14	0	0	0	0	0	0	3	4	0	0	4	6	N.-E.	S.-O.	10	1	15	5
Septembre.	14	41.1	3.15	1.47	0	0	0	3	0	1	5	7	1	1	7	3	1	0	0	1	S.-E.	S.-O.	0	4	19	7
Octobre....	11	59.6	5.42	1.92	0	0	0	0	0	5	2	3	1	1	4	4	0	0	4	7	N.-O.	S.-O. N.-O.	6	2	15	8
Novembre.	20	58.0	2.90	1.03	1	0	0	1	0	0	2	1	0	1	10	4	0	0	7	3	S.-O.	S.-O.	1	1	15	13
Décembre..	12	62.8	5.24	2.03	0	2	0	4	0	1	0	5	1	2	7	3	0	1	4	1	S.-O.	S.-O.	0	0	8	23
Totaux..	140	533.1			11	27	7	70	5	29	15	22	24	20	10	28	7	3	31	26	N.-E.	S.-O.	14	35	175	110
					38		77		34		37		44		68		10		57							

La hauteur de pluie tombée en 1869 est plus faible que celles constatées en 1859, 1860, 1862, 1865, 1866, 1867 et 1868, et même que la moyenne de l'Observatoire de Paris; elle se rapproche de celles de 1858 et 1861, tout en étant très-supérieure aux hauteurs de pluie de 1863 et 1864, qui étaient réellement extraordinairement faibles.

En continuant la comparaison par saison, l'on verra, pour la quantité d'eau tombée, que pendant les mois de janvier, février et mars, l'on a eu.....
en avril, mai et juin.....
en juillet, août et septembre...
en octobre, novemb. et décemb.
TOTAUX.....

HAUTEUR DE PLUIE.

BEAUVAIS.												PARIS.
1869.	1868.	1867.	1866.	1865.	1864.	1863.	1862.	1861.	1860.	1859.	1858.	Moyenne.
0.1213	0.1207	0.1464	0.1665	0.1549	0.0952	0.0724	0.1031	0.1050	0.1568	0.0860	0.0580	0.1191
0.1628	0.1061	0.1681	0.1512	0.1385	0.1021	0.1006	0.1104	0.1748	0.1572	0.2058	0.1371	0.1407
0.0686	0.1403	0.1604	0.2169	0.2085	0.1510	0 0846	0.2277	0.1141	0.2244	0.1221	0.1734	0.1719
0.1804	0.2173	0.1050	0.0747	0.1160	0.1071	0.1373	0.1147	0.1031	0.1414	0.2000	0.1441	0.1344
0.5331	0.5844	0.5808	0 6090	0.6270	0.4557	0.3949	0.5559	0.5270	0.6798	0.6139	0.5126	0.5634

Et pour le nombre des jours pluvieux, l'on a eu, en janvier, février et mars.....
en avril, mai et juin.....
en juillet, août et septembre...
en octobre, novemb. et décemb.
TOTAUX.....

JOURS DE PLUIE.

BEAUVAIS.												PARIS.
1869.	1868.	1867.	1866.	1865.	1864.	1863.	1862.	1861.	1860.	1859.	1858.	Moyenne.
36	42	43	44	35	26	31	30	31	49	32	32	34
37	28	31	29	21	26	27	31	24	49	40	28	35
24	38	37	43	26	22	23	35	30	48	32	33	36
43	47	33	27	32	20	25	34	28	35	44	37	37
140	155	159	143	114	94	106	130	113	181	148	130	142

L'examen de ces tableaux fait voir que pendant l'hiver de 1869 la hauteur d'eau tombée, légèrement inférieure à celles de 1867, 1866, 1865 et 1860, a été néanmoins supérieure à celles des années 1864, 1863, 1862, 1861, 1859 et 1858, et très-peu différente des hauteurs de pluie des hivers de 1868 et de la moyenne du climat parisien.

Le printemps de 1869 a donné des pluies à peu près égales à celles de la même saison en 1867 et 1860, supérieures à celles des printemps de 1868, 1866, 1865, 1864, 1863, 1862, 1858 et moyenne de l'Observatoire, et seulement inférieures à celles de 1861 et 1859.

Les pluies de l'été de 1869 ont été inférieures à toutes celles qui ont été observées depuis douze ans. Cette saison a été, en 1869, très-exceptionnellement sèche.

Quant à la hauteur des pluies de l'automne, au contraire, elle a été plus considérable que celle des années qui se sont écoulées depuis 1858, sauf 1868 et 1859.

C'est dans le mois de mai que la hauteur minimum des pluies a été constatée.

En 1869, le nombre des jours pluvieux s'est rapproché de la moyenne de l'Observatoire et du nombre noté en 1866 et 1859. C'est l'automne de 1869 qui a donné le maximum des jours pluvieux; c'est la saison d'été qui en a donné le moins : en juillet, il n'y a eu que trois jours pluvieux ayant donné en totalité moins de un centimètre d'eau.

La hauteur d'eau tombée par chaque jour pluvieux, qui a été de..... 3^{mil} 91 en 1858,
4 15 en 1859,
3 75 en 1860,
4 16 en 1861,
4 27 en 1862,
3 72 en 1863,
4 84 en 1864,
5 50 en 1865,
4 20 en 1866,
3 80 en 1867,
3 80 en 1868,
a été également de.... 3 80 en 1869. C'est une moyenne de 4^{mil} 15 pour les douze années d'observation. La moyenne de

l'Observatoire de Paris est de 3^{mil} 95 pour chaque jour pluvieux.

En 1869, il n'est tombé aucune pluie ayant donné dans un seul jour une hauteur d'eau supérieure à 20^{mil}; le maximum a été seulement de 15^{mil} 7 le 17 décembre.

Le vent dominant, en 1869, a été celui de N.-E., puis ceux de S.-O., N.-O., S., N., S.-E., E. et O.

En 1868, la série était N.-E., S.-E., N.-O., S.-O., S., N. et O.
1867, elle donnait N.-O., S.-O., N.-E., N., O., S., S.-E. et E.
1866, on avait eu O., S.-O., N.-O., N., S., N.-E., E. et S.-E.
1865, la série était S.-O., O., N.-O., N., N.-E., S.-E., S. et E.
1864, c'était N.-O., O., N.-E., S.-O., N., E., S.-E. et S.
1863, on avait eu S.-O., N.-O., O., S., N.-E., N., S.-E. et E.
1862, la série donnait O., S.-O., N.-O., N.-E., N., S., S.-E. et E.
1861, on avait constaté S.-O., N.-O., O., N., N.-E., S., S.-E. et E.
1860, la série était S.-O., O., N.-O., S., N.-E., N., E. et S.-E.
1859, on avait eu S.-O., N.-O., O., N.-E., S., N., E. et S.-E.
1858, la série était N.-O., N.-E., S.-O., E., O., S., N. et S.-E.

Il faut remarquer qu'en 1869, comme en 1868, le vent dominant a été celui de N.-E., tandis que généralement la direction dominante est celle de l'ouest et ses composés.

Les fractions ci-dessous indiquent le rapport qui a existé, pour chaque vent, entre le nombre de jours pluvieux sous son aire et la totalité des jours pendant lesquels il a soufflé.

	N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.
1858.	16/100	16/100	30/100	30/100	42/100	41/100	65/100	37/100
1859.	30/100	7/100	14/100	33/100	42/100	58/100	52/100	43/100
1860.	30/100	13/100	12/100	35/100	60/100	63/100	65/100	70/100
1861.	3/100	12/100	9/100	12/100	28/100	44/100	42/100	43/100
1862.	23/100	11/100	0/100	23/100	36/100	54/100	48/100	31/100
1863.	9/100	15/100	4/100	4/100	20/100	44/100	45/100	35/100
1864.	6/100	2/100	2/100	3/100	33/100	48/100	66/100	32/100
1865.	12/100	5/100	0/100	8/100	50/100	52/100	53/100	40/100
1866.	20/100	18/100	9/100	22/100	30/100	48/100	62/100	37/100

	N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.
1867.	24/100	24/100	16/100	50/100	55/100	52/100	55/100	44/100
1868.	3/100	20/100	30/100	60/100	54/100	50/100	62/100	50/100
1869.	96/100	9/100	14/100	40/100	54/100	60/100	70/100	45/100

Dans les pronostics de 1869, les probabilités de pluies eussent donc été les plus certaines avec les vents de O., S.-O., N.-O. et S. C'est la série la plus ordinaire.

La planche ci-jointe a été dressée suivant le système adopté les années précédentes; elle fait voir d'un coup d'œil les mouvements de l'air pendant chaque mois de l'année 1869.

Les observations de l'aspect du ciel, faites chaque jour à midi, ont donné les résultats consignés au tableau ci-après :

	1869.				TOTAUX.										
	Hiver.	Printemps.	Eté.	Automne.	Totaux.	1868	1867	1866	1865	1864	1863	1862	1861	1860	1859
Temps clair sans nuages (CL.)	7	11	19	7	44	47	41	33	94	83	61	47	63	49	86
Temps un peu nuageux (*cirrhus*, *strato-cirrhus* peu nombreux) Q. N.)	8	13	12	3	36	15	51	119	108	138	134	142	124	110	70
Temps nuageux (*cumulus*, *strato-cumulus* ou nombreux *cirrhus*) (N.)	42	47	48	38	175	197	131	100	71	74	88	89	103	126	128
Temps couvert (nuages amoncelés en brouillard sans intervalles clairs (CO)	33	20	13	44	111	107	139	111	92	71	82	87	73	81	84
Totaux	90	91	92	92	365	366	363	363	365	366	365	365	365	366	365

En 1869, le nombre des jours sans nuages a été le plus considérable en été; il a été le plus faible en hiver et en automne. Les jours couverts ont dominé en automne, et c'est dans l'été qu'ils ont été au minimum.

Il a neigé pendant sept jours, dont deux en mars, deux en octobre et trois en décembre.

Beauvais, le 1er mars 1870.

VICTOR LHUILLIER.

QUANTIÈMES.	JANVIER. Hauteur de la pluie tombée.	JANVIER. A MIDI. Direction du vent.	JANVIER. A MIDI. Aspect du ciel.	FÉVRIER. Hauteur de la pluie tombée.	FÉVRIER. A MIDI. Direction du vent.	FÉVRIER. A MIDI. Aspect du ciel.
1	0m6	N.-O.	N.	0m7	S.	N.
2	»	S.	N.	0.2	S.	N.
3	4.5	S.	N.	»	S.	CO.
4	5.2	S.	N.	2.0	S.-O.	CO.
5	1.5	S.	CO.	»	E.	Q. N.
6	4.0	S.	N.	»	E.	CL.
7	»	S.	N.	»	S.-E.	Q. N.
8	0.7	S.	N.	»	S.	N.
9	0.2	N.-E.	N.	0.6	S.	N.
10	»	E.	CO.	»	S.	CO.
11	»	N.-E.	CO.	3.7	S.	N.
12	»	E.	CO.	»	S.	N.
13	»	E.	CO.	4.2	S.	N.
14	»	E.	CO.	»	N.	N.
15	3.3	S.	N.	0.1	S.	N.
16	»	S.-O.	N.	»	S.	N.
17	»	S.-E.	CO.	»	S.	N.
18	4.7	E.	CO.	»	N.	N.
19	»	E.	CO.	»	N.	N.
20	»	E.	Q. N.	»	N.	N.
21	»	E.	CL.	»	N.	N.
22	»	E.	CL.	»	N.	N.
23	»	N.-E.	CL.	»	N.-O.	N.
24	»	N.-E.	CL.	»	O.	N.
25	»	E.	CL.	3.3	O.	N.
26	»	E.	CL.	0.2	O.	CO.
27	»	E.	Q. N.	»	S.	CO.
28	10.0	S.	CO.	7.2	N.-O.	Q. N.
29	1.2	S.	CO.			
30	»	S.	N.			
31	»	S.	N.			
Totaux	35.9			22.2		
Nombre de jours de pluie		11			10	
Hauteur moyenne de pluie par jour pluvieux		3mil 27			2mil 22	
Hauteur moyenne de pluie par jour		1 16			0 82	

MARS.			AVRIL.			MAI.			JUIN.		
Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.	
	Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.
7m5	O.	CO.	0m5	N.	CO.	»m	N.-O.	CL.	»m	N.	N.
4.2	O.	N.	»	N.	N.	»	N.-E.	CL.	»	N.	N.
3.1	N.-O.	N.	»	S.	CO.	»	S.-O.	N.	1.6	S.-O.	N.
»	N.-O.	N.	10.0	N.-O.	CO.	»	S.-O.	CO.	»	S.-O.	N.
7.2	N.-O.	N.	4.5	N.-O.	N.	10.0	N.-E.	CO.	»	S.-E.	Q. N.
0.5	N.-O.	N.	»	S.-O.	N.	1.5	S.-E.	CO.	»	E.	CL.
»	N.-O.	N.	4.0	S.	CO.	1.8	S.-O.	CO.	»	E.	CL.
»	S.	Q. N.	8.2	S.-E.	CO.	4.2	S.-O.	N.	»	N.-E.	Q. N.
2.5	S.-E.	CO.	»	N.-E.	N.	1.3	S.-E.	N.	»	N.-E.	Q. N.
1.0	N.-E.	N.	»	N.-E.	Q. N.	»	S.-E.	N.	»	N.	N.
»	N.	CO.	»	N.-E.	CL.	9.1	S.-E.	N.	»	N.	CO.
»	N.	CO.	»	N.-E.	CL.	5.7	N.	N.	»	N.	N.
»	N.	CO.	»	N.-E.	CL.	4.5	N.-E.	N.	»	S.-E.	N.
0.4	N.-E.	CO.	»	S.-O.	N.	»	N.-E.	N.	7.7	S.-O.	N.
»	N.-E.	CO.	0.5	S.-O.	CO.	»	N.-E.	N.	3.2	S.-E.	N.
»	E.	CO.	2.1	S.-O.	CO.	1.0	O.	N.	2.0	N.-O.	CO.
5.2	E.	CO.	3.2	N.-O.	N.	0.8	S.	N.	3.5	S.	CO.
»	N.-E.	Q. N.	6.0	N.-O.	CO.	3.0	S.	N.	7.0	N.	CO.
7.2	S.	N.	»	N.	N.	4.6	S.	N.	4.8	N.	CO.
7.5	O.	CO.	»	N.-E.	CL.	4.5	S.	N.	6.5	N.-O.	CO.
1.0	N.	CO.	»	N.-E.	CL.	4.2	N.	N.	4.4	N.	CO.
»	N.	CO.	»	E.	Q. N.	5.4	N.	N.	»	N.-E.	N.
»	N.	CO.	»	E.	N.	»	S.	Q. N.	»	N.-E.	N.
»	N.	N.	1.6	N.	N.	»	S.	Q. N.	»	N.-E.	N.
»	N.	N.	»	N.	N.	»	E.	N.	»	N.-E.	Q. N.
»	O.	Q. N.	»	N.	N.	5.8	E.	N.	»	N.-E.	Q. N.
1.0	E.	N.	»	N.-E.	Q. N.	3.8	E.	N.	»	N.-E.	Q. N.
»	N.-E.	CO.	»	N.-E.	Q. N.	»	S.-E.	N.	»	N.-E.	N.
»	N.-E.	CO.	»	N.-E.	CL.	10.3	N.	CO.	»	N.-E.	N.
9.5	N.-E.	CO.	»	N.-E.	CL.	»	N.	N.	»	N.-E.	N.
5.4	S.-O.	CO.				»	N.	Q. N.			
63.2			40.6			81.5			40.7		
15			10			18			9		
4mil 22			4mil 06			4mil 53			4mil 52		
2 04			1 . 35			2 63			1 36		

QUANTIÈMES.	JUILLET.			AOUT.		
	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.
1	m	N.-E.	Q. N.	1m2	S.-O.	N.
2	»	N.-E.	Q. N.	7.0	N.-O.	N.
3	»	N.-E.	N.	»	S.-O.	N.
4	»	N.-E.	N.	0.5	S.-O.	CO.
5	»	N.-E.	N.	»	S.-O.	N.
6	»	S.-O.	N.	»	N.-E.	N.
7	»	N.-O.	Q. N.	»	N.-E.	CL.
8	»	E.	Q. N.	»	S.-O.	N.
9	»	N.-E.	Q. N.	»	S.-O.	CO.
10	»	N.-E.	CL.	1.3	N.-O.	N.
11	»	N.-E.	CL.	1.2	N.-O.	N.
12	»	N.-E.	CL.	»	N.-O.	N.
13	»	N.-E.	CL.	»	N.-O.	N.
14	»	N.-E.	Q. N.	2.5	S.-O.	CO.
15	»	N.-O.	N.	1.5	N.-O.	N.
16	»	N.	N.	»	N.-O.	N.
17	»	N.-E.	Q. N.	»	N.-O.	N.
18	»	E.	CL.	»	N.-O.	N.
19	»	S.-O.	CL.	»	N.-E.	Q. N.
20	»	N.-E.	N.	»	N.-E.	CO.
21	»	N.-E.	CL.	»	N.-E.	CL.
22	»	N.-E.	CL.	»	N.-E.	CL.
23	»	N.-O.	N.	»	N.-E.	CL.
24	5.5	N.-O.	CO.	»	N.-E.	CL.
25	»	N.-O.	N.	»	N.-E.	CL.
26	»	N.-E.	N.	»	N.-E.	CL.
27	2.3	N.-E.	N.	»	N.-E.	CL.
28	»	E.	N.	»	N.-E.	CL.
29	1.5	S.-O.	N.	»	N.-O.	N.
30	»	S.-O.	CL.	»	N.-E.	CO.
31	»	S.-O.	N.	»	N.-E.	CL.
Totaux.	9.3			15.2		

		JUILLET.	AOUT.
Nombre de jours de pluie.		3	7
Hauteur moyenne de pluie	par jour pluvieux.	3mil 10	2mil 18
	par jour	0 30	0 49

SEPTEMBRE.			OCTOBRE.			NOVEMBRE.			DÉCEMBRE.		
Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.
mm	N.-E.	CO.	mil	S.-E.	N.	0m5	S.-O.	CO.	0m5	N.-O.	CO.
»	N.-E.	CO.	15.0	S.-E.	N.	»	N.-O.	CO.	1.5	N.-O.	CO.
»	N.-E.	N.	7.2	S.-O.	N.	2.4	N.-O.	CO.	»	N.-O.	N.
»	E.	Q. N.	3.1	S.-O.	N.	1.5	S.-O.	N.	»	N.-E.	CO.
»	S.-E.	Q. N.	1.6	S.-E.	N.	0.7	N.-O.	N.	»	N.-E.	N.
2.0	S.-E.	N.	»	E.	CL.	7.3	S.-O.	N.	»	N.-E.	CO.
0.7	S.-E.	N.	»	E.	Q. N.	3.5	S.-O.	N.	»	N.-E.	N.
»	S.-E.	N.	»	E.	CL.	0.2	S.-O.	N.	»	E.	CO.
»	S.-E.	N.	»	S.	CL.	0.4	S.-O.	N.	»	S.-E.	CO.
0.2	S.-E.	N.	»	S.-E.	CL.	5.4	N.-O.	N.	»	S. E.	CO.
0.7	S.-E.	N.	»	E.	CL.	0.2	N.-O.	N.	»	S.-E.	CO.
3.5	S.-O.	N.	»	E.	CL.	»	S.-O.	N.	13.0	S.	N.
8.1	S.-O.	N.	»	S.-O.	CO.	»	S.	N.	»	S.-E.	N.
»	S.-O.	N.	»	S.-O.	N.	»	S.-O.	N.	5.0	S.-O.	CO.
0.2	S.-O.	CO.	0.7	S.	N.	3.5	S.-O.	CO.	15.3	S.-O.	CO.
1.9	S.-O.	N.	»	S.-E.	CO.	0.2	S.-E.	N.	0.5	S.-O.	CO.
»	S.-O.	N.	»	N.-O.	N.	2.0	N.	CO.	15.6	S.-O.	CO.
»	S.-E.	N.	»	N.-O.	N.	»	N. E.	CO.	1.4	S.-O.	CO.
3.2	S.-O.	CO.	7.3	N.-O.	N.	»	N.-O.	N.	4.0	S.-O.	CO.
10.7	S.-O.	CO.	3.7	N.-O.	N.	0.2	N.-O.	CL.	0.5	S.-O.	N.
4.0	S.-O.	CO.	»	N.-O.	N.	»	S.-O.	Q. N.	»	S.-O.	CO.
7.2	O.	N.	»	N.-O.	Q. N.	»	S.-E.	N.	1.7	N.-O.	N.
1.5	S.	N.	»	S.-O.	CO.	1.7	S.-E.	CO.	3.8	N.-O.	CO.
»	S.-O.	CO.	»	N.-O.	N.	10.5	N.-O.	N.	»	N.	CO.
0.2	S.-E.	N.	0.8	N.-O.	N.	»	N.-O.	CO.	»	N.	N.
»	N.-O.	N.	1.5	N.-O.	N.	0.2	S.-O.	CO.	»	S.-O.	CO.
»	S.-E.	N.	»	N.-O.	CO.	0.6	S.-O.	CO.	»	S.-O.	CO.
»	S.	N.	»	N.-O.	CO.	15.5	S.-O.	CO.	»	O.	CO.
»	S.-E.	Q. N.	14.6	S.-O.	CO.	»	S.-O.	CO.	»	S.-E.	CO.
»	S.-E.	Q. N.	»	S.-O.	CO.	10.5	N.-O.	CO.	»	S.	CO.
			4.1	S.-O.	CO.				»	S.	CO.
44.1			59.6			88.0			62.8		
14			11			20			12		
3mil 15			5mil 42			2mil 90			5mil 24		
1 47			1 92			1 93			2 03		

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE L'OISE,

Pendant l'année 1869.

Président..... M. DANJOU (O. ✱).
Vice-Président pour la section d'Archéologie M. HAMEL.
Vice-Président pour la section des Sciences naturelles..... M. ZOÉGA.
Secrétaire perpétuel..... M. QUESNOT.
Secrétaire pour la section d'Archéologie... M. CH. DELACOUR.
Secrétaire pour la section des Sciences naturelles..... M. AUG. FLOURY.
Trésorier..... M. AL. DELAHERCHE
Bibliothécaire-Archiviste..... M. DAMIENS.
Bibliothécaire-adjoint..... M. AUG. FLOURY.
Conservateur du Musée..... M. AL. DELAHERCHE
Conservateurs-adjoints..... M. MATHON. M. ALF. LEHEC.

MEMBRE ADMIS PENDANT L'ANNÉE 1869.

M. FERDINAND CARON, Etudiant en Droit.

3 2044 105 510 374